
a39015 01807490 9b

IMPRIMERIE E. CAPIOMONT ET Cie



PARIS

57, RUE DE SEINE, 57

Directeur : Paul Cottin

Nouvelle Revue
RÉTROSPECTIVE

Deuxième Série

Sixième semestre (Juillet-Décembre 1902)

PARIS

AUX BUREAUX DE LA *NOUVELLE REVUE RÉTROSPECTIVE*

55, rue de Rivoli, 55

1902

MATIÈRES DU TOME XVII

**

INDEX

La Guerre de 1870 et la Commune.

Journal d'un officier d'État-major (suite).

9 Septembre. — L'évacuation de la presqu'île d'Yges est commencée. Elle devait se prolonger pendant près d'une semaine, au grand désespoir des malheureux qui restaient dans ce bourbier, trempés par la pluie qui ne cessait de tomber par rafales. L'air était empesté par les cadavres des soldats qui s'étaient noyés pendant la bataille du 1er septembre et par ceux des animaux qui pourrissaient dans la presqu'île sans pouvoir être enterrés.

Les maladies commençaient à se déclarer, et beaucoup en emportèrent le germe, qui moururent en Allemagne.

Le général de Lacretelle avait d'abord décidé de demeurer à Yges jusqu'à l'évacuation complète de sa division. Mais, lassé de ne pouvoir rien pour améliorer la situation des hommes, il ne sut résister à la proposition qui lui fut faite de partir de suite pour l'Allemagne.

Il me laissa seul à Yges, en compagnie des trois chefs de corps des régiments de marche, les seuls régiments de la 2e division restant en France pour veiller, dans une certaine mesure, aux complications qui auraient pu se produire.

12 Septembre. — Ce ne fut que trois jours plus tard que les régiments de marche furent évacués, et que nous demeurâmes libres de partir.

Les sous-officiers, les caporaux et les soldats étaient séparés des officiers, et dirigés à pied vers la frontière, sous la surveillance des Allemands.

Les officiers subalternes formaient d'autres convois de 100 officiers environ, dirigés également par étapes vers Pont-à-Mousson.

Quant aux officiers supérieurs et aux généraux, on leur laissait leurs chevaux et leurs ordonnances, et ils étaient libres de gagner Pont-à-Mousson à leurs frais, pourvu qu'ils donnassent leur parole de se présenter, quatre jours après leur départ d'Yges, au commandant de la place de Pont-à-Mousson. Les officiers d'État-major jouissaient du même privilège.

C'est ainsi que nous nous mîmes en route, le 12 septembre, moi seul officier d'État-major, avec les sept officiers supérieurs de la 2e division restant à Yges.

13 Septembre. — Nos étapes vers Pont-à-Mousson étaient remplies de tristesse. Nous croisions continuellement, en route, des troupes allemandes. Nous admirions l'ordre qui régnait dans leur marche, nous comparions avec ce qui se passait dans l'armée française, et nous comprenions ce que peut la discipline, pour la conduite des armées.

Aux gîtes d'étapes, nous étions bien accueillis par les notables. Ils nous offraient l'hospitalité de leur table; nous pouvions encore causer de la France, gémir sur ses malheurs.

C'est à l'une de ces étapes que nous apprîmes la révolution du 4 Septembre, l'avènement de la République.

Nous eûmes une lueur d'espoir, nous ne pouvions penser que tout fût fini, nous espérions, malgré tout, un relèvement.

15 Septembre. — Le quatrième jour, nous arrivâmes à Pont-à-Mousson. La commandanture nous assigna un logement, nous fit renouveler notre parole de ne pas nous échapper, et nous dit d'attendre notre ordre de départ.

La captivité sur terre allemande allait commencer pour nous.

16 Septembre. — Ce matin, nous recevons l'avis de nous présenter à la commandanture. On nous intime l'ordre de nous trouver à 11 heures à la gare, où un train doit nous prendre pour être dirigés en Allemagne, sur une place inconnue.

Le chef du détachement, après notre installation dans un wagon de 3e classe, nous fait connaître que nous sommes dirigés sur Stettin.

Le train marche avec une lenteur prodigieuse ; ce n'est que vers les trois heures de l'après-midi, que nous arrivons à Nancy. Le train s'arrête à la gare de marchandises ; des dames de la ville, patriotes, viennent jusqu'à nous. Elles nous jettent des bourgerons de toile, pensant que nous pourrions nous en servir pour esquiver la surveillance des Prussiens et regagner la France. Elles sont écartées brutalement par la police.

Le train repart lentement pour Landau, où nous arrivons au milieu de la nuit.

17 Septembre. — Au lever du jour, nous apercevons le Rhin, que nous traversons à Manheim. Après des arrêts nombreux, nous arrivons à Francfort. On ne nous autorise pas à descendre du train, qui gagne une tranchée profonde, où l'on nous arrête.

On nous distribue du pain et du cervelas. C'était notre premier repas depuis notre départ de Pont-à-Mousson.

Deux des colonels qui nous accompagnent sont assez gravement souffrants d'un commencement de dyssenterie.

Le train repart toujours avec la même lenteur. Il s'arrête, au milieu de la nuit, dans une gare de marchandises de l'une des stations qui se trouvent entre Francfort et Friedberg.

18 Septembre. — Au lever du jour, on repart, mais pour s'arrêter à Friedberg. Le colonel B*** est de plus en plus souffrant.

Nous avions pour compagnon le commandant Moch qui, peu d'années auparavant, s'était marié en Allemagne. La famille de sa femme habitait Giessen, où nous devions prochainement passer.

Nous arrivons à Giessen à 3 heures de l'après-midi. Le commandant d'armes était le colonel X***, beau-père du commandant Moch. Il se trouvait justement à la gare.

Le commandant Moch lui expose que nous avons mis trois jours pour venir de Pont-à-

Mousson ; que, si nous continuons à la même allure, nous n'arriverons à Stettin que dans une semaine ; que ses compagnons sont exténués et ne pourraient supporter une telle fatigue, que le colonel B*** a la dyssenterie.

Le beau-père du commandant Moch nous fait descendre du train, et, malgré les objurgations du lieutenant qui doit nous accompagner à Stettin, nous garde à Giessen. Le train repart sans nous.

Ce soir fut un réel délassement. Nous sommes parfaitement accueillis dans la famille du commandant Moch.

Hélas ! notre bonheur fut de courte durée !

Le lendemain, nous sommes réveillés de bonne heure par le colonel, qui nous avise que le commandant d'armes de Coblentz vient de lui infliger un blâme sévère pour nous avoir retenus à Giessen, et qu'il est tenu de nous diriger sans retard sur Coblentz.

Nous quittons avec peine cet excellent homme qui, entraîné par son bon cœur et surtout par l'idée de pouvoir conserver près de lui sa fille et son gendre, avait encouru de graves désagréments !

Nous sûmes, plus tard, qu'il avait été l'objet d'une punition sévère.

19 Septembre. — Nous arrivons à Coblentz dans la matinée. On nous dirige de suite à la commandanture, où l'on nous assigne un hôtel, avec ordre d'y attendre la désignation de notre future résidence..

Coblentz ne ressemble guère à la douce et paisible Giessen, avec ses rues propres, ses maisons moyen âge, habitées par une population douce et hospitalière.

Ici, c'est la soldatesque orgueilleuse de ses succès rapides : on sent l'outrage et l'injure sur tous les visages. A l'hôtel, en passant dans une salle, nous entendons distinctement des Allemands se moquer : «Voici des représentants de la *grrande* Nation ! »

La population des bords du Rhin est généralement bonne et hospitalière, mais Coblentz était remplie de Prussiens, de Poméraniens, de gens à l'écorce rude et grossière, insultant le malheur, et qui, en cas de revers, seraient les premiers à baiser la botte du vainqueur.

Race vigoureuse, en sómme, mais qui ne comprend que la force, et qui ne respecte qu'elle.

Dans l'après-midi, un officier prussien nous transmet l'ordre de nous rendre à la gare. Nous sommes internés à Bonn, et devons nous y rendre sur l'heure. Nous quittons Coblentz avec une satisfaction visible.

Bonn n'était pas une ville de garnison, aussi sommes-nous accueillis de la manière la plus gracieuse, à l'hôtel.

20 Septembre. — Le lendemain, de bonne heure, nous nous rendons à la commandanture. Le lieutenant de hussards commandant la place et le dépôt du régiment est un homme du monde s'exprimant correctement en français.

Il nous dit que nous toucherons, comme solde, 45 thalers par mois ; que nous devons, avec cette somme, subvenir à tous nos besoins, et qu'après notre parole donnée de ne pas chercher à regagner la France, nous n'aurons à nous présenter à la place que deux fois par semaine, pour répondre à l'appel de notre nom.

Ce régime était plus que doux.

Je me hâte de retenir une chambre modeste, mais propre, sur la place principale de la ville, et de prendre pension à l'hôtel qui nous avait si bien accueillis.

Mon ordonnance m'avait accompagné jusqu'à Bonn. Pour ne pas me quitter, ce brave garçon consentit à travailler pour gagner sa vie. Il trouva à s'employer dans une fabrique et put, ainsi, échapper à la redoutable vie des camps, où nos pauvres soldats eurent tant à souffrir et trouvèrent, en trop grand nombre, la mort. Je logeais mon ordonnance et, en retour, il s'occupait de l'entretien de ma chambre et de mes effets.

Mon premier soin fut de trouver des habits civils pour me soustraire à la curiosité de la population.

Appartenant à l'armée d'Afrique, je portais toute ma barbe, qui était fort longue et blonde, si bien qu'affublé d'un long mac-farlane de coupe allemande, je ne pouvais paraître un officier.

La langue française eût pu me trahir, mais l'Allemagne était surtout fréquentée par les

Belges, et presque tout le monde me croyait de cette nationalité. Je me gardais bien de les tirer d'une erreur qui me fut précieuse, pendant mes longs mois de captivité.

J'organisai également l'emploi de mon temps. Je voulus apprendre l'allemand, me remettre à l'anglais. J'achetai les livres nécessaires et me mis au travail huit heures par jour.

Le reste de mon temps était consacré à la promenade avec mes compagnons d'infortune. Elle avait lieu, généralement, le soir, avant d'aller à la brasserie où nous soupions.

Nous nous conformions à la mode allemande et ne prenions à l'hôtel que le repas de midi.

19 Novembre. — Les jours passaient semblables à eux-mêmes.

On lisait les journaux, on aurait voulu y trouver un motif d'espérance. Nous apprenions successivement l'investissement de Paris, l'évasion de Gambetta en ballon, l'organisation du gouvernement de la Défense nationale à Tours.

Des armées nouvelles sortaient de terre.

Un moment, nous crûmes que l'épopée de la première République allait renaître, et que du vieux sol français allaient rejaillir de nouvelles gloires. Mais les temps étaient changés! Au lieu des faibles armées de l'invasion, en 1793, mal commandées, mal organisées, marchant avec une lenteur calculée, nous avions affaire à des masses redoutables par leur mobilité, la puissance de leur action et de leur organisation.

Pour pouvoir repousser l'envahisseur, il eût fallu du temps, la possibilité de réorganiser nos forces. L'ennemi ne nous en laissa pas le pouvoir.

20 Novembre. — L'indignation que fit naître en moi la trahison de Metz, le désir d'être utile à mon pays, me suggéra une idée impossible à réaliser, celle du soulèvement de nos camps de prisonniers.

Réunis, le soir, entre patriotes, nous discutions la possibilité d'une telle entreprise.

Il ne s'agissait de rien moins que de profiter de la nuit de Noël, époque où tout bon Allemand est gris, pour forcer la garde des camps. Des officiers échappés de leur internement devaient se mettre à la tête du mouvement.

On marcherait sur une place forte, on tenterait de s'en rendre maîtres par surprise, et on soutiendrait un siège héroïque qui, sans issue, il est vrai, pourrait, du moins, détourner vers l'Allemagne une partie des forces qui envahissaient la France.

Pour réaliser ce plan, je profitai de l'incognito que me permettaient mes longs cheveux, ma barbe jaune et mon mac-farlane allemand. Je parcourus les places fortes du Rhin, interrogeai mes camarades, examinai la situation et, finalement, je fus obligé de reconnaître que notre rêve était impossible.

25 Décembre. — Notre petite conspiration, qui ne devait avoir aucun commencement d'exécution, puisqu'elle était abandonnée par ses

propres auteurs, donna cependant lieu à une affaire aussi ridicule que peu honorable pour son auteur.

Cet officier, qui résumait la nullité prétentieuse et égoïste, effrayé par le bruit qu'avait provoqué, malgré nous, notre conspiration, dans le personnel très mélangé des officiers généraux et supérieurs internés à Bonn, qui redoutait une aventure pouvant compromettre leur tranquillité, fut censé se dévouer pour le repos de tous.

La veille de Noël, il se rendit à la commandanture et dénonça plusieurs officiers.

Ces officiers, appelés, le lendemain, à la commandanture, furent simplement dirigés sur d'autres villes.

Le lieutenant de hussards qui commandait la place, jugeait pour ce qu'elle valait la dénonciation du colonel de X***, et, s'il écartait plusieurs de nos camarades, c'était tout simplement pour ne pas compromettre l'union qui aurait dû régner parmi le corps d'officiers français interné à Bonn.

Je ne pus jamais me rendre compte pourquoi je ne fus pas compris sur la liste des officiers dénoncés, car il connaissait ma manière de voir et savait parfaitement que j'avais été le promoteur de ce mouvement.

16 Mars. — Les événements se précipitent. Après la capitulation de Metz, la reddition de

Paris, l'armistice, la signature des préliminaires de la paix.

Les bruits les plus sombres nous arrivaient de France ; le pays paraissait bouleversé par les révolutionnaires ; l'ordre semblait partout compromis ; on parlait de révolte en Algérie.

Après la guerre étrangère, on paraissait menacé de la guerre civile.

Le sentiment des dangers que courait la patrie m'exaspérait. Je rongeais mon frein ; il me tardait de rentrer en France pour reprendre du service, me rendre utile à la chose commune.

Un matin, j'apprends enfin que les officiers voulant retourner en France, à leurs frais, pourront rentrer dans leur pays.

Je cours à la commandanture, je me fais délivrer un passe-port et je puis me mettre en route le soir même pour Aix-la-Chapelle.

Je pus coucher à Liège ; il me tardait de quitter l'Allemagne, de respirer enfin en terre neutre.

17 Mars. — Je prends le premier train pour Arlon, pour gagner Sedan où j'avais laissé mes bagages.

A partir de la frontière française, les chemins de fer exploités par l'armée allemande marchent avec une lenteur désespérante ; je n'arrive que dans la soirée à Sedan.

18 Mars. — Triste journée que celle que je suis obligé de passer à Sedan. Je ne puis résister au désir de parcourir le champ de bataille, de revoir la presqu'île d'Yges, de constater une

fois de plus l'aveuglement de l'Empereur et du Maréchal, sans pouvoir m'expliquer la ténacité de Wimpffen à demeurer entre Sedan et Bazeille, pour permettre aux Allemands d'achever de nous couper toute voie de retour vers la France.

Mais à quoi bon revenir sur des faits passés ? Le présent seul doit nous occuper. Il faut nous relever, préparer la revanche, reconstituer l'armée !

Il me tardait de rejoindre Paris, où j'avais conservé mon logement, cité du Retiro, près de la Madeleine. Une modeste chambre à un cinquième étage, mais vaste et aérée. La maison était une pension de famille, tenue par une excellente femme, Mme Jacobus.

19 Mars. — Je continue ma route sur le réseau de l'Est exploité par l'armée allemande. Vers les neuf heures du soir, notre train s'arrête à Saint-Denis. Là, le chef de gare allemand fait notifier aux voyageurs que la révolution a éclaté à Paris et que les voyageurs ne pourront continuer leur route qu'à leurs risques et périls.

La révolution est un mot fort gros. Un mouvement révolutionnaire, soit. Mais, pendant le siège, ce mouvement éclatait périodiquement, favorisé par l'Allemagne, et toujours force était demeurée à la loi !

Je ne doutais pas qu'il en fût ainsi. Il me tardait, du reste, de rentrer chez moi. Je me rendrais mieux compte des choses et prendrais une détermination.

Je partis donc pour Paris et réintégrai mon domicile vers les onze heures du soir.

A la gare du Nord, rien d'anormal. Un fiacre me transporta comme d'habitude. S'il y avait révolution, tout paraissait bien calme.

20 Mars. — Dès que je fus réveillé, ma première pensée fut de me rendre au ministère de la Guerre pour faire constater mon retour et solliciter un emploi.

J'arrivai au ministère ; il paraissait abandonné. Je trouvai cependant les bureaux de l'Intendance. Un seul fonctionnaire s'y trouvait encore, M. Perrot, qui devint plus tard mon ami.

Il mit en règle mes papiers et, en quelques mots, me mit au courant de la situation.

L'avant-veille avait eu lieu, à Montmartre, l'affaire des canons et l'assassinat des généraux Lecomte et Clément Thomas.

M. Thiers, sur l'heure, avait décidé la retraite du gouvernement sur Versailles. C'est à Versailles que se trouvaient tous les ministres ; c'est là que devait se reconstituer l'armée.

M. Perrot me donna le conseil de me rendre, le lendemain, à Versailles pour y demander un emploi. Je l'y retrouverais, du reste, et il pourrait liquider ma solde de captivité et terminer les questions administratives me concernant.

Dans la journée, je parcourus Paris. Il était parfaitement calme. Il y avait du mouvement dans les faubourgs. Le parti communal internationaliste se remuait, mais, je le répète, Paris

lui-même, à part les quartiers situés au delà des boulevards extérieurs de la Villette, était le Paris des jours tranquilles.

La population de Paris n'avait nullement fait cause commune avec l'émeute ; la garde nationale des quartiers du centre ne demandait qu'à être soutenue pour défendre la ville.

Certains régiments de nouvelle formation avaient, il est vrai, levé la crosse en l'air, mais cela tenait à l'incroyable incurie du commandement, à l'effacement voulu du général Vinoy, qui, après l'armistice, au lieu de rassembler l'armée en dehors de Paris, la laissa se répandre dans les faubourgs et pactiser, inactive, avec les partisans de l'émeute.

21 Mars. — Je vais à Versailles me présenter au ministère. Au bureau du service d'état-major, sur ma demande de désignation pour un emploi, il me fut répondu que je ne pouvais, pour le moment, être affecté à aucun poste, mais que je devais revenir le lendemain avec une demande par numéro de préférence du poste que je désirais occuper.

Selon toute probabilité, je serais mis en disponibilité et il serait, plus tard, fait droit à ma demande, si possible.

Cependant le sous-chef de bureau, M. Beaufrère, homme des plus bienveillants et qui, autrefois, avait connu mon oncle, M. Debacq, son ancien chef, me prit à part et me conseilla, si je voulais être vite replacé, d'aller à la gare et

de faire comme plusieurs de mes camarades, qui y attendaient les généraux rentrant de captivité pour les solliciter de les prendre pour aides de camp.

Ce genre de sollicitation me répugnait et je ne suivis pas son conseil.

M. Beaufrère m'informa, en même temps, que le séjour de Paris était interdit aux officiers, et qu'il me fallait m'installer à Versailles jusqu'à ce que je fusse replacé.

Je fis mon possible pour suivre son avis, mais, après plusieurs heures de recherches, il me fut impossible de trouver le moindre abri.

Force me fut, après être passé au service de l'Intendance, où l'on me fit répondre que les caisses, manquant de fonds, ne pouvaient être mises à contribution pour le paiement de mon arriéré de solde, de rentrer à mon domicile à Paris.

Ces voyages à Versailles, bien que les gares fussent gardées par la garde nationale, étaient faciles. On laissait passer tous les voyageurs sans bagages, et il y avait encore, entre Paris et Versailles, un grand mouvement de voyageurs.

23 Mars. — Paris a toujours le même aspect, mais les faubourgs, voyant que la ville est abandonnée, commencent à prendre courage. On voit descendre sur les boulevards des mines patibulaires, de ces hommes débraillés que l'on sent prêts à toutes les besognes.

Dans l'après-midi, je retourne à Versailles. Au ministère, on me donne une lettre de service me mettant en disponibilité, et on me demande quelle est mon adresse à Versailles, pour que l'on puisse y faire parvenir la lettre de service nouvelle me désignant pour un nouveau poste. Je donnai comme adresse celle de M. Ugé, cousin de M. Debacq, mon parent, bien que je ne pusse me loger chez lui.

Le peu que j'avais vu de Paris, le désordre que je retrouvais partout à Versailles, m'avait conduit à demander une position dans l'un des services d'état-major affectés à l'Algérie. La Kabylie était en pleine révolte ; j'aimais mieux me battre contre les Arabes que contre des Français.

M. Beaufrère m'assura qu'il ferait son possible pour me faire désigner pour l'Algérie.

Je retourne à l'Intendance. Les fonds manquent toujours ; on me prie de repasser.

Je continue mes recherches pour trouver un logement ; même impossibilité. La population de Versailles avait décuplé ; les greniers étaient bondés. La maison de M. Ugé était pleine ; il regretta de ne pouvoir me loger, mais accepta de me servir de correspondant et de garder les lettres qui pourraient m'être adressées à son domicile.

Force me fut de retourner à Paris.

24 Mars. — A Paris, les hommes d'ordre, abandonnés par le gouvernement, cherchent à se ressaisir. Les bataillons de gardes nationaux des quartiers du centre acceptent la garde des

monuments. Ils occupent les principales voies, font des patrouilles. Cette attitude déconcerte les faubourgs, qui n'osent marcher sur la ville.

Le vice-amiral Saisset réunit les hommes de bonne volonté à la mairie du IIIe arrondissement et cherche à constituer un gouvernement de défense contre celui de la Commune, qui s'est installé à l'Hôtel de Ville.

On cherche à organiser la résistance au désordre.

Je commence à espérer.

Dans l'après-midi, je retourne à Versailles. Toujours même réponse à l'Intendance. On me dit même qu'il est inutile de me présenter avant trois jours.

Mêmes recherches infructueuses pour me trouver un domicile.

Je rentre à Paris, bien décidé, trois jours après, quand j'aurai pu me faire payer, de quitter la ville, et, si je ne puis trouver un logement à Versailles, à me réfugier en province, en attendant ma nouvelle lettre de service.

28 Mars. — Au bout de trois jours je retourne à Versailles.

Même insuccès pour mes démarches. Je rentre à Paris, bien décidé à le quitter coûte que coûte.

Le séjour de la capitale commençait, du reste, à devenir dangereux; à la gare j'avais éveillé l'attention, je sentais qu'il eût été imprudent de retourner à Versailles.

J'entendais prononcer derrière moi l'appel-

lation de mouchard. Il était évident que mes allées et venues étaient observées.

Une première échauffourée s'était produite.

Des jeunes gens bien pensants s'étaient réunis pour demander le rétablissement de l'ordre et protester contre les agissements de la Commune. Ils se portèrent, drapeau en tête et sans armes, vers l'Hôtel de Ville. Éconduits, ils se dirigèrent vers la place Vendôme. Là ils furent reçus par un feu de salve des fédérés. Plusieurs demeurèrent sur le carreau.

Comme ils n'étaient pas armés, ils jugèrent la résistance impossible et se dispersèrent.

Le lendemain on arrêtait l'archevêque, le curé de la Madeleine, M. Bonjean. Les persécutions commençaient.

2 Avril. — Jugeant ma situation des plus critiques, ne pouvant plus quitter Paris ouvertement, car les gares étaient gardées militairement et on refusait de laisser communiquer Paris avec l'extérieur, je songeai à un parent que je possédais, à la gare de l'Est.

Mon parent, employé dans les bureaux, logeait à Aubervilliers, il avait une carte qui lui permettait de regagner, chaque soir, son domicile. Il devait me prêter son uniforme et sa carte, et favoriser ainsi mon départ de Paris. Comme tous les agents de la compagnie n'étaient pas sûrs, il me dit d'attendre le tour de garde de l'un de ses amis, et m'assura qu'il me préviendrait en temps utile.

Ma fuite ainsi préparée, je regagnai mon domicile.

Vers les 9 heures du soir, une grande rumeur s'éleva sur les boulevards. C'était la fameuse sortie en masse décidée pour enlever le gouvernement et s'emparer de Versailles.

Les bataillons de garde nationaux et de fédérés descendaient des faubourgs et ils s'engageaient dans le faubourg Saint-Honoré pour gagner les plateaux de Nanterre. On assurait que le mont Valérien était évacué, que, pendant la nuit, on gagnerait Versailles, et que l'on pénétrerait dans la ville au point du jour. On affirmait que la troupe était gagnée et lèverait la crosse en l'air.

Les bataillons se suivaient en désordre, tous munis d'un cervelas, d'une miche passée en sautoir et d'un litre de vin. Beaucoup étaient déjà gris ; ils chantaient. Des marchands parcouraient les rangs, vendant des liqueurs fortes. Les à-coups étaient nombreux. Les hommes s'asseyaient, alors, sur le rebord des trottoirs. Des figures patibulaires parcouraient la foule, disant qu'il fallait pendre le père Thiers.

Le défilé continua ainsi, fort avant dans la nuit. Ils se disaient cent mille ; c'est peu probable. En tous cas, ils étaient fort nombreux, mais fort indisciplinés.

Je rentrai me coucher fort alarmé des proportions que prenait le mouvement révolutionnaire. Il eût fallu bien peu de chose pour le

réduire, mais le père Thiers, immuable dans son entêtement, avait décidé de ne marcher sur Paris qu'avec une armée de cent mille hommes fortement reconstituée. En attendant, il laissait faire.

3 Avril. — Dans la matinée, j'entendis un fort brouhaha sur la place de la Madeleine. Je descendis, et je vis une notable partie de mes braillards transformés en fuyards. Ils rentraient criant : *A la trahison!* Le mont Valérien avait tiré, et, pendant que Flourens, avec quelques bataillons de fédérés, persistait à continuer sa route sur Versailles, eux, la garde nationale, avaient lâché pied.

C'était une déroute; ils rentraient maudissant la Commune. A ce moment, les gardiens de la paix, aidés de quelques gendarmes, eussent suffi, en entrant à leur suite à Paris, pour le reprendre et terminer l'aventure. Le gouvernement ne sut pas profiter de l'aubaine.

9 Avril. — Je revois mon parent. Il m'annonce que, dans deux jours, je pourrai enfin quitter Paris.

Je retourne à mon logement. Mais, hélas! depuis plusieurs jours, j'étais filé par la police de la Commune. Mes courses à Versailles avaient donné l'éveil. On avait appris que j'appartenais à l'État-major de l'armée régulière. On pensa que j'étais un espion.

Dès lors mon sort fut décidé.

10 Avril. — A 5 heures du matin, je suis ré-

veillé par un bruit insolite : une force armée venait de pénétrer dans la cour du Retiro. Ma maison est envahie. On frappe à ma porte, on me donne à peine le temps de me vêtir, et on m'entraîne dans la rue.

Une compagnie en armes m'entoure, et je fus conduit, sous cette escorte formidable, au Palais de Justice.

Je comparais devant le citoyen Rigault. Il me demande simplement si j'appartenais à l'armée. Sur mon affirmation, il donna l'ordre de m'incarcérer.

Je fus emmené à la Conciergerie et enfermé dans l'une de ses cellules.

Ma captivité allait durer quarante-cinq jours.

11 Avril. — Je fus soumis, dès le début, au régime des prisonniers de droit commun. Après avoir été fouillé, je fus enfermé dans l'une des cellules réservées aux criminels. Je n'avais eu le temps de prendre aucun argent avant de quitter mon domicile ; la chose, du reste, eût été inutile, car il m'eût été enlevé. Je dus donc me contenter de l'ordinaire de la prison, nourriture exécrable et insuffisante.

Ce qu'il y avait de plus répugnant à la Conciergerie était la saleté des cellules. Elles pullulaient de vermine. Je ne tardai pas à être couvert de poux et de puces. A ces incommodités venaient s'ajouter, la nuit, un fourmillement de punaises dont était remplie la misérable fourniture qui m'était allouée chaque soir.

Les souffrances physiques se compliquaient de souffrances morales.

La Commune arrêtait sans discernement, pour satisfaire ses haines, non seulement les hommes, mais souvent des femmes, lorsqu'elle ne pouvait atteindre le mari.

C'est ainsi, que, dans une cellule voisine de la mienne, venait d'être incarcérée une malheureuse femme d'un sergent de ville que la Commune avait décidé d'arrêter, et qui avait réussi à se sauver. On maintenait cette femme en prison pour la forcer à avouer le refuge de son mari.

La pauvre créature avait été cueillie, comme moi, au saut du lit, on l'avait entraînée presque sans vêtements, la séparant de quatre enfants en bas âge demeurés seuls et sans secours, dans le logement abandonné. Le plus jeune tétait encore sa mère.

La pauvre femme ne cessait de hurler, réclamant ses enfants, surtout le plus jeune, qui mourait de faim. Pendant quatre jours et quatre nuits, ce ne furent que des lamentations, des cris, des injures, des objurgations remplissant la prison. C'était triste et lamentable. Sur la fin du quatrième jour, les cris cessèrent. Je ne connus jamais la suite de ce drame.

15 Avril. — A la Conciergerie, le régime n'était pas cellulaire. Le matin et le soir, on accordait une demi-heure de promenade dans un préau bitumé, sorte de puits privé de soleil, en-

touré, sur ses quatre faces, par les hautes murailles de la prison,

Là, je pouvais causer avec mes compagnons d'infortune. Je le faisais toujours avec prudence, car on se sentait, comme dans toutes les prisons, environné d'espions prêts à rapporter vos moindres paroles.

Je fis ainsi la connaissance de plusieurs personnalités appartenant au monde parisien, notamment M. X., avocat, qui avait été arrêté comme officier de garde nationale. Il appartenait aux quartiers du centre et était soupçonné de correspondance avec le gouvernement de Versailles.

Mais ces relations étaient de courte durée, car au bout de deux ou trois jours, les gens de quelque notoriété étaient soit relâchés, soit dirigés sur Mazas et conservés comme ôtages.

En raison de cette manière d'agir, j'étais étonné d'être gardé si longtemps à la Conciergerie. Je réclamais chaque jour un juge. J'espérais, vu l'absence complète de preuves contre ma qualité d'espion, être relâché à bref délai.

Il en fut autrement, par suite des circonstances que je vais narrer.

18 avril. — Je fus enfin appelé devant le juge d'instruction, un gros homme qui avait roulé de longues années au quartier latin pour arriver, au bout de quelque dix ans, à se faire recevoir avocat. Ayant épuisé ses ressources, il végétait à la recherche des mauvaises causes, lié avec tous les bas-fonds de la société parisienne.

La Commune l'avait repêché et en avait fait un juge d'instruction. Au demeurant, c'était un homme serviable et qui chercha à me rendre la liberté. Il n'y réussit pas, à cause des négociations dont la Commune l'avait chargé vis-à-vis de moi.

Ce qui manquait le plus à la Commune, c'était des officiers, des chefs surtout, respectables et pouvant inspirer la confiance aux bataillons de fédérés.

Ils n'avaient pu trouver, jusqu'à ce jour, que des révolutionnaires dénués de tout talent, ne connaissant rien aux choses de l'armée. Tout marchait mal, et l'on sentait qu'à la première poussée de l'armée de Versailles, Paris échapperait aux hommes qui s'y étaient arrogé le pouvoir.

L'inaction de M. Thiers leur permettait seule d'exister.

C'est alors qu'apprenant mon arrestation, ils songèrent à m'enrôler dans leur armée et à m'y donner la place principale.

Le juge d'instruction, après quelques préambules sur la légitimité du mouvement communal, sur les appuis qu'il trouvait en province, sur ses chances de succès, finit tout simplement par me proposer le ministère de la Guerre.

Je ne pus d'abord répondre, tant je fus ahuri de cette proposition. Mon premier mouvement fut de rabrouer l'insolent personnage, mais ma situation de prisonnier aspirant à la liberté me rendit prudent.

(*A suivre*).

Souvenirs de l'abbé Vallet
député de Gien à l'Assemblée Constituante
(1789-1807). *Suite.*

Mais ce monstre aiant laissé là cette libertine, elle s'attacha à M. Paultrat (de Poterat) le militaire, qui, soi-disant, lui avoit promis de l'épouser. Il tomba malade, se convertit, reçut les sacremens et mourut dans de bonnes dispositions, comme on l'a déjà dit.

Cette dame, au désespoir, s'enferma et se fit mourir par la vapeur du charbon. Elle avoit prise, la veille, la précaution d'écrire une lettre à M. Ysabeau, qui étoit son chirurgien, pour lui annoncer son genre de mort et le nommer son exécuteur testamentaire. Elle avoit recommandé à son laquais de ne remettre cette lettre que le lendemain matin à sept heures, pour pouvoir mettre à exécution son mauvais dessin pendant la nuit. Alors on vint à son appartement, et le crime étoit consommé. On garda le secret à l'égard du vicaire, qui l'enterra dans le cimetière du Champ, croiant que c'étoit une mort subite, et on lui mit une très grande tombe d'ardoise avec une inscription.

M. Ysabeau fit à son beau-frère tout le détail de cette mort, et lui fit passer cette lettre pour en instruire M. de Mirabeau. Le curé fut s'assoir à côté de lui, et, comme ils ne communiquoient point ensemble, il lui demanda ce qu'il venoit chercher du côté gauche. Sans lui répondre, le

curé lui présenta sa lettre. Pendant la lecture, le curé, qui le fixoit attentivement, vit son visage se décomposer de temps à autre. Il se remettoit et continuoit à lire ; il toussoit, soupiroit, crachoit et se remuoit pour affecter du caractère. Il se leva enfin brusquement, rendit la lettre en saluant, sortit de l'Assemblée et fut deux ou trois jours sans revenir. Il tomba malade quelque temps après, et on prétend qu'il a été empoisonné par son fils naturel. Les députés de Gien, avec toute l'Assemblée, ont assistés à son convoy, où l'on fit plus de cérémonie que s'il eût été le plus grand potentat de l'univers, mais le curé de Gien n'assista que par politique et par curiosité.

Le curé de Gien fut voir, comme les autres députés, les décombres de la Bastille. Personne, dans le moment, ne pouvoit y entrer que les députés avec leur carte. Il vit, dans le jardin, un soupirail en forme de puits. On luy dit que c'étoit un cachot, il demanda à y descendre. On le conduisit par différens labhirintes, d'où on ne pouvoit jamais sortir sans un conducteur. Il vit, au fond, une chaîne énorme scellée dans un mur tout en pierre de taille, et plusieurs autres chaînes moins grosses ; il y avoit, sur les dalles du fond du caveau, des ossemens humains absolument desséchés de prisonniers qu'on laissoit, disoit-on, périr les uns sur les autres, genre de cruauté inouïe.

On lui donna une pierre de la Bastille, qui

représentoit une tête de monstre marin, qu'il fut obligé d'accepter. Il l'envoia à Gien, avec le récit de ce qu'il avoit vu dans cette prison d'État, et la fit placer, par la suitte, au-dessus de la porte du petit *muséum* qu'il a fait construire dans sa maison, au bout de l'allée dite la Russie, parce qu'il y fait toujours frais ou froid, avec une inscription au-dessous. Le gouvernement envoya également au district, ou à la municipalité de Gien, une grande pierre plate de la Bastille, avec le plan dessiné dessus, laquelle est placée dans la salle des séances.

C'étoit donc le 1er avril 1791 que l'Assemblée décréta qu'il ni auroit qu'une seule paroisse à Gien, sous l'invocation de Saint-Louis, dans l'église paroissiale du chapître, et que l'église paroissiale de Saint-Louis seroit conservée comme oratoire. Le curé proposa plusieurs questions au Comité ecclésiastique, dont les solutions se trouvent dans son recueil in-4°, pour l'organisation de sa paroisse. Mlle de Cicé, qui étoit restée à Paris dans l'espérance de le gagner pour l'émigration, d'après ce qui venoit de se passer, fut la première à l'engager à se rendre à Gien pour tout organiser, surtout d'après les sollicitations des autoritées de son pays, qui lui marquoient que les églises étoient fermées, excepté celle de Saint-Louis, et que l'on n'ouvriroit la nouvelle paroisse qu'à son arrivée, attendu que tous les effets des églises y étoient déposés, ainsi que toutes les cloches, au nombre de onze.

Le curé ayant fait part à Mlle de Cicé qu'il déféroit à ses avis, et qu'il alloit partir pour Gien, elle se détermina à émigrer elle-même, la veille du jour où il devoit partir, en s'engageant, à son retour à l'Assemblée, à loger à l'hôtel de Mgr son frère, comme il l'avoit ordonné lui-même avant son départ. Mais Mme Lepaige, épouse de M. de Reuilly, intendant de Mgr le prince de Conti, devant aller à Gien avec luy, cette dame ne consentit à prendre un logement chez luy que autant qu'à son retour de Paris il prendroit un logement chez elle, au lieu de rester seul chez Mgr l'évêque d'Auxerre. Ils partirent donc pour Gien, en conséquence, par la voiture qui les conduisit jusqu'à Montargis, où la voiture de M. le curé les attendoit à jour nommé.

La Garde nationale de Gien vint au devant de luy jusqu'au domaine du Buisson, à une demie lieue de Gien ; il fut obligé, à son grand regret, de mettre pied à terre et de faire conduire M. de Reuilly chez luy. Le principal du collège, M. Hue, le complimenta longuement en latin ; il y répondit de même, mais assez brièvement : il faisoit une chaleur extrême. On le chargea de lauriers qui lui pesoient de plus d'une façon ; on le conduisit jusqu'à Gien avec des branches d'arbres au bout des fusils. Il ne se doutoit pas, alors, que quelques années après, il seroit conduit en prison.

Arrivé au Chemin neuf, il crut qu'on le mènerait par la rue du Lion d'or, chemin ordinaire,

mais on le fit suivre, malgré luy, par la Croix de Mission, pour le faire dessendre par la rue des Saintes-Claire, pour lui faire traverser surtout la ville, où il entendoit continuellement des forcenés qui crioient à leurs portes : *Vive la nation!* Le curé de Saint-Laurent, qui ne s'attendoit, ainsi que le curé de Saint-Louis, à rien moins que de toutes ces extravagances, se trouvant à passer dans la grande rue, fut obligé de se réfugier dans une maison honeste, pour n'être pas insulté par la cohorte assez mal composée.

On voioit combien le curé de Saint-Louis étoit contrarié, mais il lui falut boire le calice jusqu'à la lie. Enfin, il arriva chez luy, excédé de fatigues et couvert de poussière et de sueur, où il lui falut encore assister à un rafraîchissement que M. l'abbé Toupet avoit fait préparer pour la Garde nationale, laquelle il invita, devant lui, à un goûté qu'il promit de sa part à son insu, et qui devoit se donner le dimanche suivant après vespres, dans le grand corridor du couvent des Minimes. Il obligea, par là, le curé de confirmer cette invitation, et chacun se retira.

Dès le lendemain, le curé de Saint-Louis fut voir le curé de Saint-Laurent, qui le reçut très froidement et luy dit qu'il venoit pour lui dérober sa paroisse. Le curé de Saint-Louis lui répondit : « Non seulement vous serés toujours le curé de vos paroissiens, mais même je viens vous prier d'agréer les miens, car, s'il ne doit y avoir qu'un curé dans Gien, il y en aura toujours un

en deux personnes, et je vous offre un logement chez moy. Nous viverons ensembles et nous fairons tout par moitié, et nous partagerons les revenus. Le curé de Saint-Laurent parut un peu s'adoucir : « Mais, ajouta-t-il, vous avez fait le serment, et ma conscience me dicte de ne le point faire ! » Alors le curé de Saint-Louis le mit au fait de tout, comment il l'avoit fait avec restriction, que M. d'Auxerre en étoit instruit, et qu'il étoit convenu de lui demander à lui-même, curé de Saint-Laurent, les mêmes pouvoirs qu'il lui donneroit à l'égard de ses paroissiens de Saint-Louis. Étants enfin tombés d'accord sur cet article, le curé de Saint-Louis lui proposa de se donner mutuellement ces pouvoirs par écrit, pour éviter tous les quiproquaux parmi leurs paroissiens.

Le curé de Saint-Louis commença le premier, et, donnant à lire à M. de Saint-Laurent, celuy-ci, croiant que l'écrit étoit signé, il dit que, toute réflexion faite, il n'avoit besoin que de ses pouvoirs seuls pour n'être point inquiété par les autoritées ; mais que, pour luy, il n'en avoit pas besoin, puisque la loy étoit en sa faveur. Le curé de Saint-Louis, voiant sa mauvaise foy, lui dit : « Si je vous demande également votre consentement par écrit, c'est pour tranquiliser ceux de vos paroissiens qui pourroient douter de notre arrangement pour le spirituel ! — Je vous donne mon consentement verbal, dit le curé de Saint-Laurent ; ma conscience me répugne de

vous le donner par écrit ! — En ce cas, mon pouvoir ne vous sert de rien, puisqu'il n'est pas signé : donnés moy le donc ! » dit le curé de Saint-Louis. Le curé de Saint-Laurent, croiant que c'étoit pour le signer, le luy rendit à cet effet, mais le curé de Saint-Louis le déchira en disant : « Vous n'aurez le mien que quand vous me donnerez le vôtre ! »

Alors le curé de Saint-Laurent le traita d'intrus, qu'il lui retiroit tous les pouvoirs qu'il luy avoit donné verbalement à l'égard de ses paroissiens. Le curé de Saint-Louis lui répliqua : « Monsieur, puisque vous agissez ainsi, je suis chargé, de la part de Mgr d'Auxerre, de vous dire que, puisque vous me refusez votre consentement qu'il m'avoit dit de vous demander, que si vous me le refusiez, il me constituoit curé de Gien, qu'il me donnoit tous les pouvoirs nécessaires pour gouverner votre paroisse, en cas de besoin, et approuver même, comme Grand vicaire, tous les vicaires et les chanoines dont j'aurais besoin ! »

Il resta tout stupéfait, et on se quitta froidement. Le dimanche suivant, le curé de Saint-Louis prit possession de l'église du chapître, comme étante l'unique paroisse. Il monta en chaire et prit pour texte de son discours : *Fiet unum ovile et unus pastor* (il n'y aura plus qu'un troupeau et qu'un pasteur). Ce discours, qu'il seroit trop long de rapporter, se trouve dans ses prônes. Mais il dit positivement qu'il auroit pu

ni avoir, à Gien, qu'un seul curé, mais un seul curé en deux personnes, si M. le curé de Saint-Laurent l'eût bien voulu. M. le curé de Saint-Laurent fut dire la messe à Saint-Louis et le schisme fut établis.

Le soir, après vespres, plus de deux cents personnes, tant des autoritées et de la Garde nationale, se sont rendues au banquet préparé aux Minimes. On avoit tué un veau et un cochon, et des volailles à proportion ; on avoit conduit un poinçon de vin qu'on avoit défoncé. Le repas a été très gai, et plus décent qu'on ne s'y attendoit. Les restes ont été portés aux prisonniers, et tout le monde a parut content.

Quelques jours après, les autoritées, contraintes de s'emparer du local des Saintes-Claire, le curé fut obligé, et le fit avec bien de la peine ! Il fut processionnellement chercher, avec le Clergé et plusieurs chanoines, les vases sacrés, les châsses de saint Antonin et de sainte Claire, ainsi que la sainte Épine, dans un reliquaire d'argent. En sortant de la communauté, les religieuses, Mme l'abbesse à leur tête, se prosternèrent aux pieds de la châsse de saint Antonin, en versantes des larmes de douleur, et en s'écriantes : « Ah ! notre père, vous nous abandonnés ! » Le curé fondoit en larmes, mais il faloit obéir. Personne ne pouvoit plus chanter.

Entrés dans l'église des Saintes-Claire pour faire les prières d'usage, en ces sortes de circonstances, la procession fut mise en marche.

En traversant toute la ville, tout le monde fondait en larmes. La procession dura plus de deux heures, parce que chacun vouloit se mettre sous les châsses ; et, arrivés à la paroisse, on ne les quitta pas de la journée. Pendant ce temps, les religieuses ont quittées leur couvent avec la plus grande douleur. Elles se sont rendues dans une maison très retirée, à côté de leur monastère, où elles observoient en leur particulier les mêmes règles que dans leur communauté, dont la municipalité s'empara pour transporter l'Hôtel-Dieu.

La grande fête de Dieu étant arrivée, la municipalité, toutes les authoritées, et surtout la Garde nationale, voulurent donner du nouveau. On fit faire au curé une procession du Saint-Sacrement qui dura de six heures du matin jusqu'à une heure ou deux de l'après-midi. On descendit par la rue du Château, on vint sur la place de la Belle-Croix, on fit le tour du Bordeau, on entra dans Saint-Louis, on fut dans la Grande rue jusqu'à la Croix du Champ, on suivit ensuite la rue d'Orléans pour gagner la Croix de Mission, et on se rendit, sur cette place, à l'autel de la Patrie. L'on y déposât longtemps le Saint-Sacrement sous un baldaquin, ou autrement dit un dôme fort bien soutenu par quatre colonnes de marbre noir qu'on avoit prises dans l'église des Minimes aux deux autels collatéraux. On montait à ce reposoir par quinze marches en pierre, sur les quatre faces. Après avoir donné

la bénédiction, la procession continua le long du cimetière du côté des arbres, et, revenus à la Croix du Champ, on reprit la Grande rue jusqu'à celle des Saintes-Claire, on monta au fossé Cambault près la porte César. On fut autour du cimetière Saint-Genouil, pour se rendre à la Croix de Mission, on suivit la grande ruelle pour gagner la Genabie, et, arrivés à la rue du Lion d'Or, on suivit par la rue du Port, pour gagner le marché aux herbes et revenir ensuite au château, pour chanter la grande messe de paroisse à près d'une heure.

On avoit voulu faire ainsi, pour la première fois, le tour général des deux paroisses réunies. Le curé traversa de sueur jusqu'à la doublure de sa chasuble, et était extrêmement fatigué, vu qu'il avoit été obligé de porter lui-même le Saint-Sacrement, attendu qu'il ni avoit point de banquette au dais, comme il a eu soin d'en faire mettre depuis cette circonstance.

M. le curé, après plusieurs autres farces qu'on lui avoit fait jouer à Gien, malgré luy, s'en retourna le plus promptement qu'il put à Paris avec Mme de Reuilly, chez laquelle il demeura jusqu'à la fin de la session de l'Assemblée Constituante. Il apprit, à son arrivée, que le Comité ecclésiastique, comptant sur luy, d'après la démarche qu'il venoit de faire pour organiser la nouvelle paroisse de Gien, venoit de le désigner pour l'archevêché de Bordeaux, mais, comme on vouloit auparavant avoir son consentement, on avoit

chargé M. de Rancourt de Villiers, député de la noblesse de Gien, de le sonder auparavant. Il s'acquitta de la commission, mais le curé lui répondit : « Monsieur, si vous me connaissés, je me connais encore mieux, pour sçavoir que je n'ai pas les qualités nécessaires pour l'épiscopat, et cela seul devroit suffire pour me dispenser de donner d'autres raisons. Mais je vous dirai, en notre particulier, *que quand je serais en état*, je ne prendrois jamais la place du frère de mon bienfaiteur ! D'ailleurs, j'ai épousé ma paroisse, je n'admet point le divorce ; si mes supérieures ecclésiastiques me nommoient, je les prirois d'agréer mon refus formel, à plus forte raison ne dois-je point écouter ceux qui croient, d'après les loixs qu'ils ont faites eux-mêmes, qu'ils ont le droit de me nommer à une place qui n'est point de leur compétence.

La réponse a été probablement rendue, car on a laissé le curé tranquil.

Tout alloit en dégringolant, à l'Assemblée Nationale ; le curé s'ennuyoit à la mort d'être à Paris ; il soupiroit après la clôture ; il vota en conséquence, et il crut renaître quand elle fut décrétée, et quitta Paris avec la plus grande joie.

De retour à Gien, M. l'abbé Toupet, réclamé par sa famille qui lui procuroit une bonne place, le curé fut obligé d'y consentir. M. l'abbé Cartigny, son ami, qui demeuroit également chez luy, ne tarda pas aussi à se rendre dans son pays, de sorte que M. le curé se trouvoit sans

aucun secours, vu que M. le curé de Saint-Laurent et plusieurs chanoines faisoient parti contre luy.

Alors le curé, bien embarrassé et ne voulant pas demander de vicaires à l'évêque d'Orléans, qu'il ne vouloit reconnaître qu'à la dernière extrémité, engagea son frère, curé de Briare, à lui céder M. Midavoine, son vicaire, pour venir à Gien, et il l'approuva lui-même en vertus des pouvoirs qu'il avoit de M. d'Auxerre à cet effet, lesquels il se les fit confirmer par MM. les Grands vicaires d'Auxerre, avec lesquels il étoit en correspondance secrette, et nullement avec M. de Jarente évêque d'Orléans, mais celui-cy, pour jouer pièce au curé de Gien, nomma son nouveau vicaire curé dans son diocèse. Il accepta, et Gien se trouva encore sans vicaire.

M. l'abbé Soumet, vicaire de Bonny-sur-Loire, l'aiant appris, vint s'offrir de lui-même. Le curé l'accepta comme il l'avoit fait de l'autre. Il avoit beaucoup de talent, et on le choisit de suitte pour aumônier de la Garde nationale. A la bénédiction du drapeau, il fit un discours qui respiroit la loy agraire. M. de la Barre, qui avoit été nommé maire de Gien, intima au curé l'ordre de le faire décamper de Gien, sans quoi il allait le dénoncer au Gouvernement. Le curé lui conseilla de gagner Paris, et il fut nommé à Saint-Sulpice. Ce fut un des premiers prêtres qui se maria et qui se présenta, dans la suitte, à la Convention, avec sa prétendue femme.

M. Boullier, curé de Saint-Laurent, prit le

parti de se retirer à Sully. Le curé de Saint-Louis crut qu'il en serait plus tranquil ; mais l'évêque d'Orléans, voiant que Gien ne communiquoit nullement avec luy, s'avisa d'y venir faire sa visite pastorale, et, doutant si le curé le recevroit, il fut loger chez M. de Villiers. Alors il fallut fondre la cloche.

Cette même année 27 avril, M. Ysabeau, de Gien, avoit encore remporté, à l'Académie royale de chirurgie de Paris, une autre médaille d'or, pour prix de la question suivante : *Quelles sont les qualités nécessaires de la charpie pour l'emploier comme topique unique dans le traitement des playes?* etc., etc.

Il avoit éprouvé, à cet égard, des contradictions à l'Hôtel-Dieu de Gien, de la part de Mme des Anges, supérieure, qui faisoit laver le vieux charpis, pour s'en servir malgré lui, quand il seroit sec. D'après la plainte, sur l'exposé qu'il fit, à cet égard, à la commission du Comité de santé, MM. les administrateurs et officiers municipaux, la commission de santé de Paris répondit et enjoignit positivement à Mme la supérieure « à s'abstenir de l'espèce de fraude qu'elle vouloit introduire, sous prétexte spécieux de l'économie, comme très nuisible et dangereux, et à MM. les administrateurs d'établir une surveillance sévère à cet égard. »

M. Vallet père fut nommé juge de paix, et M. Guérin du Marchais député de l'Assemblée législative.

1792.

Cette année, on apprit le décès, à Pondichéry, du 11 juin 1791, de M[gr] Pierre Brigot, de Sully, évêque de Tabraca, à Siam, qui étoit né à Sully en 1713, et qui étoit venu à Gien en 1774, et sortit de France en 1776.

Il y a une histoire de Siam, de M. Turpin, en deux volumes in-12, d'après les manuscrits de M. l'évêque de Tabraca, vicaire apostolique de Siam, que le curé de Gien a dans sa bibliothèque.

Cette année, M. Advenier fut élu maire de Gien, MM. Chaboureau et Deroin adjoints. Ils écrivirent à M. le curé, pour lui demander de chanter un *Te Deum* pour célébrer le succès des armes de la République, et cela à la paroisse, après que les autoritées auroient couru de l'arbre de la Liberté à l'autel de la Patrie, pour arriver ensuite à une heure à l'église.

M. de Jarente permit, par un mandement, de manger des œufs pendant le Carême ; autre lettre pastorale de luy pour le serment de la Liberté et de l'Égalité du 27 octobre et autre mandement pour les quarante heures, pour les dangers de la patrie.

Le curé de Gien est nommé membre du Conseil général de la commune. M. Pierre Guérin, législateur, et Michel Gentil, d'Ouzouer-sur-Trézée, furent nommés députés à la Convention.

Revenons à M[gr] l'évêque d'Orléans, après que

nous aurons finis plusieurs autres petits articles.

Ce fut cette année (j'ignore la datte), que l'on commença, à Gien, à faire du blanc du pont de Laré, qui sert maintenant de blanc de Meudon ou de blanc d'Espagne pour les pintures. M. Dumais a fait construire deux fourneaux à cheaux, à côté des caves où l'on fait le blanc. On y a creusés plusieurs puits, on y a fait même des chambres et cheminées que j'ai vu habitées, mais qu'on a été obligés d'abandonner, par raport à la santé. Il ni a plus, maintenant, qu'un four à cheau.

Le 20 mars 1792, à Paris, dans la séance de l'Académie, on a décerné, au même M. Ysabeau, une des cinq médailles en or, prix d'émulation fondé par le Roy Louis XV, sur des fonds légués à cet effet par M. de la Pérouze, son premier chirurgien.

M. de Jarente, évêque d'Orléans, arrive à Gien comme une bombe. Il descendit chez M. de Rancourt de Villiers, et, dès le soir même, ils furent faire une visite au curé, et l'inviter à dîner pour le lendemain. Le curé se plaignit politiquement de n'avoir point été prévenu, par un mandement, de cette visite, parce qu'alors il auroit pu être à même d'offrir un logement à monseigneur, et reprocha à M. de Villiers de lui avoir ravis cette satisfaction.

L'Évêque répondit : « Il faut d'abord nous voir à l'église, et ainsi commencer par Dieu. Ensuite, nous prendrons jour pour manger la souppe du curé ! »

Le curé, autorisé par son ancien évêque d'Auxerre, à reconnoître celui d'Orléans, comme contraint et forcé, le conduisit processionnellement à la paroisse, et lui dit, à la porte, pour tout compliment : *Benedictus qui venit in nomine domini... !* L'Évêque lui répondit plus amplement, et se félicita lui-même de sa nouvelle acquisition pour son diocèse. Après la cérémonie d'usage, qui ne fut pas longue, on reconduisit l'Évêque chez M. de Villiers. Chemin faisant, la Garde nationale s'arrêta sur la place Saint-Louis, pour faire bénir par M. l'Évêque l'arbre de la Liberté, qu'on venoit d'y planter. Il n'en creva pas moins au bout de trois semaines, quoiqu'on l'arrosa régulièrement tous les jours.

Le curé donna un petit dîner où il ni avoit que les chefs des corps, le Clergé, et sa famille, mais MM. du District donnèrent ensuitte, au château, un splendide repas de plus de quarante couverts. L'Évêque fut si satisfait que, voiant le curé absolument seul pour desservir la paroisse de Gien, il lui offrit de lui envoyer quatre vicaires, ce qu'il accepta, aiant le pouvoir de les accepter lui-même, ce dont on ne se doutoit pas.

De retour à Orléans, l'Évêque lui envoia l'abbé Blanc, l'abbé Roux, et le curé demanda M. l'abbé Advenier, de Gien, qui venoit d'être fait prêtre, et M. l'abbé Auroy de Sully qu'il connoissoit. Mais M. l'abbé Roux, qui étoit d'Orléans, soupiroit pour retourner dans sa patrie. Alors

Mgr l'Évêque envoia M. l'abbé Grangier, qu'il venoit de faire prêtre, quoiqu'il n'eût que vingt-deux ans, et qui a finit, pendant la Révolution, par se marier avec Mlle Dupont, lingère, et fille d'un tailleur de pierre, et maçon.

Le curé fit la bénédiction d'un autre drapeau de la Garde nationale et prononça un discours qui ne respiroit pas la loy agraire. Il fit également un autre sermon patriotique, en bénissant l'autel de la Patrie, qu'on avoit été obligé de reconstruire pour l'anniversaire de la Fédération, afin d'y dire la messe. C'étoit, en petit, comme au champ de Mars, à Paris. Il avoit pris pour texte du sermon de la bénédiction du drapeau : *Posuerunt signa sua* (ils ont mis leurs drapeaux dans le temple, et ils seront comme un présage de leurs victoires); et, pour la bénédiction de l'autel de la Patrie : *Ædificavit autem Noe altare Domino, odoratusque est Dominus odorem suavitatis.* (Or Noé dressa un autel au Seigneur, et le Seigneur en reçut une odeur qui lui fut agréable.) Le reste, tel qu'on le voit dans ses prônes et les pièces à l'appuy de toutes ces notes qu'il a pu recueillir, se trouvent dans les archives de la fabrique de Gien.

Le 15 septembre s'opéra la liquidation d'offices des onze perruquiers barbiers de la ville de Gien.

La Révolution alloit toujours croissante, surtout depuis qu'on avoit décrété la République en France. Jusque là, le pays avoit toujours paru

tranquil. Mais alors, les esprits s'échauffèrent, les mauvaises têtes commencèrent à se montrer, et comme on voioit partout des clubs s'élever, et que Gien étoit, pour ainsi dire, le seul endroit où il ni en avoit point, on disoit publiquement qu'on vouloit se mettre à la hauteur, comme les autres villes. Alors les honnestes gens se coalisèrent pour en former un, et pour qu'il fût assés bien organisé pour contenir les malintentionnés, on détermina tous les bien pensants à s'en mettre, et on sollicita le curé d'en être, espérant que sa présence contiendroit un peu, et, d'après toutes les raisons qu'on lui donna, malgré sa répugnance, il consentit à s'en mettre par amour du bien public. Les autoritées l'établirent dans la nef de l'église Saint-Louis. Le curé fut obligé d'y consentir pour ne pas perdre toute l'église, dont on vouloit s'emparer à cet effet. Mais les jours d'assemblée, il portoit les sacrements dans la sacristie, pour éviter une plus grande profanation, et on le nomma membre du Comité de correspondance, afin de maintenir ceux qui auroient été tentés d'exprimer des opinions dangeureuses.

1793.

Mais l'infernale Convention aiante fait périr le vertueux Louis XVI, il faut en convenir, presque tout Gien fut dans la plus grande consternation. Les infâmes galériens de Marseille, en revenant de Paris pour assassiner le Roy, passèrent malheureusement par Gien. Ils voulurent

braquer leurs canons sur l'église Saint-Louis pour détruire le cadran de l'horloge, attendu qu'il y avoit, au bout de l'éguille, une fleur de lys. Ils entrèrent dans cette église et arrachèrent, de chaque côté du tabernacle, deux écussons de France en bois doré, qui l'accompagnoient, et on eut bien de la peine à les empêcher de renverser la statue en pierre tendre de saint Louis, qui accompagnoit le retable de l'autel. Le curé fut même obligé d'aller se cacher chez luy, parce qu'ils vouloient le tuer comme aristocrate.

Quelque temps après, arriva le prêtre Rousseau curé de Saint-Aignan d'Orléans, délégué du représentant du peuple Laplanche, autre prêtre ex-moine, suppôts des enfers. Arrivé au club, il fit une diatribe contre le curé, lui ordonna de quitter sa soutane et de ne la porter que dans ses fonctions, qu'on devoit le regarder comme un fanatique et un aristocrate, et qu'il sçauroit bien le mettre au pas. Il s'empara de toute l'église de Saint-Louis et fit ériger des gradins en forme d'amphithéâtre, dans le chœur et dans le sanctuaire.

Gien réduit à la seule église de la paroisse, Rousseau envoia dire au curé, un dimanche, la grande messe étant commencée, qu'il eût à l'attendre après l'Evangile, parce qu'il vouloit lui-même monter en chaire, attendu qu'il avoit quelque chose d'intéressant à annoncer aux habitans. Il avoit envoié de la Garde nationale à cet effet, mais luy se fit attendre très longtemps exprès.

Le curé fut obligé de faire chanter les psaumes de la Pénitence jusqu'à son arrivée. Étant monté en chaire, il dit mille infamies contre la royauté : il blasphémoit contre la religion, qu'il disoit vouloir soutenir, et que les fanatiques défiguroient; que ce n'étoit point à Vallet qu'il en vouloit, et que la preuve qu'il en donnoit, c'est qu'il iroit manger sa souppe après la messe, sans qu'il l'avait prié, mais qu'il vouloit le rendre républicain, l'empêcher d'être aristocrate, et surtout de n'être plus fanatique.

Après avoir dit mille horreurs et mille bêtises du même genre, il sortit avec ses suppôts et se rendit chez le curé, où il fit transporter un splandide dîner qu'il avoit fait préparer exprès à l'auberge de l'Écu, et qu'il fit payer au curé. Il avoit amené avec luy plus de vingt personnes.

Ce monstre partis, on crut pouvoir enfin respirer, dans la ville de Gien. Mais Laplanche et Collot d'Herbois, députés de la Convention, arrivèrent et firent assembler le conseil de la Commune, et annoncèrent que le curé d'icy étoit en correspondance avec les émigrés et qu'il faloit que sa tête tombe sur l'échafaud. En vain M. Bazin, notaire et maire, alors, les assura-t-il qu'il répondoit du curé qui s'étoit toujours parfaitement bien conduit, et qu'il étoit sûr qu'il n'entretenoit aucune correspondance avec les émigrés, néanmoins le curé, fut, sur le champ, destitué de sa place et remplacé par M. l'abbé Advenier, un de ses vicaires.

Le curé ignoroit toutes ces choses, parce que, pendant ce tems, il étoit allé porter les sacremens dans la campagne. M. Lescalier, membre du Conseil, entendant ainsi la condamnation à mort du curé, sortit un instant pour en avertir son épouse. Celle-cy fut à l'église au retour du curé, le fit demander au confessionnal, et l'avertit de se tenir sur ses gardes. De retour chez luy, après avoir pris quelles que précautions, tout à coup arrivent la municipalité, la Garde nationale, le Comité révolutionnaire et les commissaires du Club qui se présentent à sa porte pour visiter ses papiers et mettre les scellés chez lüy.

Le curé, s'étant enfermé dans sa chambre, brûloit tous ses papiers, dans la crainte qu'on ne les interprétât mal à propos, en mauvaise part, et, comme plusieurs de ces papiers brûlés s'élevoient par la cheminée, et tous ces Messieurs étant entrés chez luy, les uns sur sa terrasse, les autres dans son corridor, dans son salon et autres chambres M. (*nom biffé*) qui étoit sur la terrasse, dit malicieusement : « Messieurs, voyés donc des irondelles qui sortent de la cheminée du curé ! » C'étoit lui qui avoit animé le citoyen Rousseau, délégué, contre luy dans l'espérance d'avoir sa maison, s'il pouvoit venir à bout de le faire périr. Mais, aiant trouvés, dans une autre chambre, le reste de la correspondance du curé pendant qu'il étoit à l'Assemblée Constituante, et qu'il n'avoit pas eu le tems de brûler, le maire, trou-

vant des lettres favorables au curé, proposa de les transporter à la municipalité, comme pièces de conviction, ce qui fut adopté ; mais, pour cela, comme il avoit falu se réunir dans une chambre et qu'on avoit quitté la terrasse, le curé profita de cette circonstance pour descendre par la fenêtre, à la faveur d'une échelle trop courte, mais que son père, très âgé, soutenoit en l'air, au risque de se tuer tous les deux, et se sauva par la porte de la rivierre, et ne revint que le soir très tard.

Mais alors, croiant tout le monde parti, il fut fort étonné de voir la rue de la Barre remplie de mariniers, avec des bâtons et des fourches, qui, apprenant ce que l'on faisoit à leur curé, étoient venus à son secours, et vouloient faire un mauvais party à tous ces messieurs qui n'osoient plus sortir de la maison du curé, dans la crainte d'être eux-mêmes assassinés : le curé les exhorta à se retirer en les assurants que ce que l'on faisoit n'étoit que par mesure de sûreté. Ces messieurs étoient aux fenêtres, et témoins de la conduite du curé, ils lui en sçurent gré ; l'attroupement se dissipa, et le curé rentra chez luy.

Alors, il donna la clef de sa chambre, et on mit les scellés sur son cabinet, où on en voit encore les marques, après avoir fait perquisition partout ailleurs. M. (*nom biffé*), tout étonné, ne put s'empêcher de dire publiquement au curé qu'il le croioit dans sa chambre, occupé à brûler ses papiers. Le curé lui répondit, en levant les

épaules : « C'est à vous de juger, maintenant, si vous vous êtes trompé, ou non! » Le dépouillement de tous les papiers du curé, fait à la municipalité, et la revue dans son cabinet dura huit jours. Laplanche et Collot d'Herbois, qui étoient partis pour Nevers, et qui avoient ordonnés de leur envoier toute la procédure et procès-verbaux qu'on avoit également faits signer au curé, M. le maire aiant certifié qu'il répondoit de tout, M. Vallet fut réintégré dans ses fonctions de curé.

Quels que tems après, Rousseau revint encore à Gien. Il fit faire une pompe funèbre au club, en l'honneur de Lepelletier, et surtout de Marat, dont le curé s'étoit refusé de faire l'éloge ou l'oraison funèbre, et qu'il fut obligé, par conséquent, de faire lui même. Quand il eut finis, il fit inviter le curé à venir soupper avec luy à son hôtel, et, s'attendant bien à un refus, il avoit promis à plus de quatre vingt personnes qui avoient dîné avec lui et qui devoient revenir le soir, que si le curé refusoit, il le feroit mettre sur le champ à la maison d'arrêt et ensuite conduire à Orléans, comme prêtre fanatique ; mais le curé étoit prévenu de tout; il déjoua le complot en acceptant.

Quelle orgie! Que d'infamies se passèrent dans ce banquet lubrique! Les choses furent si loin avec les femmes et les filles déhontées qui si trouvoient, que le curé fut assez subtil pour se sauver sans qu'on s'en aperçût!

On le nomma, le lendemain, officier public pour les actes civils, avec deffence à luy de refuser, sous peine d'être incarcéré : cependant, il ne voulut y consentir que à condition qu'on lui donneroit un adjoint pour faire ce qui ne pouvoit s'allier avec son ministère, surtout pour le divorce. Alors on lui donna M. Paultre, avocat du Roy, pour collègue. Le curé n'avoit accepté cette commission que dans l'espérance de pouvoir gagner ses paroissiens pour que leurs mariages se fissent toujours en face de l'église, après l'acte civil.

Dans une autre scéance de Rousseau, et où il mettoit une taxe pour les riches, quoiqu'il sçût que le curé étoit endetté, il l'imposa à payer sur le champ trois cents francs en argent, qu'il fut obligé d'emprunter et d'en payer l'intérest.

M. Nibelle, marchand vinaigrier dans le Berry et grenadier de la Garde nationale de Gien étant mort, la Garde lui fit un service solennel, et on demanda au curé de Gien de faire son oraison funèbre, ce qu'il fit volontiers, parce que c'étoit un bon père, un bon mari et un honneste cytoien.

La municipalité demanda une procession générale avec la châsse de saint Antonin, et une grande messe à l'autel de la Patrie, pour obtenir un tems favorable pour les biens de la terre, et on nomma, en même tems, le curé aumônier de la Garde nationale.

(*A suivre*).

Documents relatifs à Mirabeau.

PIÈCES DIVERSES (*fin*).

Mirabeau au comte de Vergennes.

A Neuchâtel, le 3 Octobre 1782.

Monsieur le comte,

Depuis la lettre que j'ai eu l'honneur de vous écrire pour vous porter mes réclamations, mes craintes et l'hommage de ma confiance, j'ai reçu de mon père le billet dont je prends la liberté de vous adresser copie, ainsi que de la réponse que j'y ai faite.

Quelque douloureux qu'il est, pour moi, de ne pouvoir donner à mes créanciers qu'une garantie très illimitée (*sic*), j'ai pensé pourtant qu'il falloit ôter tout prétexte à mon père, et partir pour la Provence comme il me l'a ordonné, puisqu'il m'accordoit non pas la caution que je demandois, mais enfin une espèce de caution.

J'ai pensé qu'il n'oseroit probablement pas faire valoir l'ordre du Roi qu'on lui a laissé entre les mains, sans en prévenir les Ministres, et qu'il lui seroit difficile de surprendre leur religion, puisque je les préviens de l'irrégularité de l'ordre dont il est porteur; puisque je leur demande, pour toute grâce, d'être entendu avant qu'on délivre aucun ordre contre moi; puisqu'il ne reste pas à mon père le plus léger prétexte

pour motiver la demande de ma détention, mon affaire capitale étant finie, et mes dettes, plutôt diminuées qu'augmentées, ne regardant et n'accusant que lui, puisqu'il s'est fait nommer mon curateur.

J'ai pensé, enfin, que dans une position aussi critique que la mienne, il falloit donner quelque chose au hasard; que j'y donnerois en prenant tout autre parti, et que, dès qu'il faut lui donner quelque chose, il vaut mieux que ce soit dans la tendance de mes intérêts naturels.

Souffrez donc, Monsieur le comte, que je me recommande à votre protection, à votre équité, à votre bonté, que je me mette sous votre sauvegarde, et que je vous demande la permission de vous informer de tous les événemens funestes ou prospères qui pourraient survenir.

Je suis, avec un très profond respect, etc.

MIRABEAU fils.

Je ne sais si, dans ma dernière lettre, j'ai eu l'honneur de vous avertir qu'au cas où vous m'honoreriez d'une réponse, il serait nécessaire de me l'adresser poste restante à Neuchâtel, en Suisse, où mes amis les retireront.

Séparation Mirabeau.

CHANSON (1).

Sur l'air : *Les Bourgeois de Chartres.*

1.

Un procès d'importance
Nous agite céans;
Tout le monde est en transe,
Et chacun va disant :
Mirabeau doit gagner,
C'est une chose sûre;
Sa femme a bien tort de plaider,
On ne peut que la condamner,
C'est la loi de nature.

2.

Quand, pour son Émilie,
Mirabeau soupirait,
Il crut que, pour la vie,
Sa femme l'aimerait;
Brutal de tems en tems,
Mais bon diable, du reste,
Il prodiguait, au même instant,
Les coups, les baisers, les serments ;
Cette conduite est leste!

---

(1) Arch. des Bouches-du-Rhône. Communication de feu M. ALEXANDRE MOUTTET.

3.

Un jour, pour ses fredaines,
On prit notre étourdi,
Et le roi, pour sa peine,
Le mit au château d'If.
Alors, que croyez-vous
Que fit notre comtesse?
Près du père de son époux
Elle alla, loin de son jaloux,
Témoigner sa tendresse.

4.

Pendant cet intervalle,
Mirabeau s'évada ;
Son affaire était sale,
Mais il s'en échappa :
Tout droit à Pontarlier,
On vit aller le drôle,
Près de madame de Monnier;
C'est être un peu frivole!

5.

Mais bientôt en Provence
Reparaît sa moitié,
Avec cette élégance
Qui la fit admirer.
Oubliant son mari
Et toute sa tendresse,
Elle rapporta de Paris
Les grâces, les jeux et les ris,
Mais guère de sagesse!

6.

Elle eut, à tour de rôle,
Une foule d'amants,
Et sa conduite folle
Plut à tous ses parents.
Son fils vint à mourir :
On crut que, de tristesse,
Renonçant à tous les plaisirs,
Elle agirait, à l'avenir,
Avec délicatesse.

7.

Cette tendre Émilie,
Trop dure, cette fois,
Joua la comédie
Au bout d'un demi mois.
Sur un tel procédé
En vain le public crie;
Loin de s'occuper à pleurer,
Vaut-il pas mieux s'amuser
Avec Iphigénie?

8.

Près de la présidente,
Le comte jouissait;
Sa tête pétulante
Pourtant le tourmentait.
Un jour à sa beauté,
Adressant la parole :
« Quittons, dit-il, ce séjour-ci;
La Hollande est un paradis
Suivez-moi, mon idole !

9.

Cette nouvelle Hélène,
Sans se faire prier
S'en fut droit en Lorraine,
Et quitta Pontarlier.
Mais, malheureusement,
La critique indiscrète
Dit que, pour plaire à son amant,
Elle emporta furtivement
Une mince cassette.

10.

La gent parlementaire
A l'instant cabala ;
Sur une telle affaire
Soudain on procéda ;
Le rapt fut constaté,
Et notre pauvre sire
Tout d'une voix fut condamné,
Sans qu'on daignât même écouter
Ce qu'il avait à dire.

11.

Il fut, en effigie,
Conduit à l'échafaud,
Pour y perdre la vie
Par la main du bourreau ;
Mais, bientôt, appelant
D'une telle sentence,
Il sut prouver au Parlement
Qu'en pareil cas leur jugement
Montrait leur ignorance !

12.

Songeant à la Provence,
Il revint s'amender,
Comptant sur l'indulgence
De sa chaste moitié.
Ce retour imprévu
Surprit la jeune dame;
Elle fut prise au dépourvu,
Aussi, qui se fût attendu
Qu'il revînt à sa femme?

13.

Le comte se présente ;
On ne veut pas le voir,
Et chacun le tourmente
Pour tromper son espoir.
Galiffet le boîteux,
Menin de la comtesse,
Dans cette affaire est plein de feu.
Il n'en est pas plus courageux,
Car il est trop jeanfesse.

14.

Du comte les *Mémoires*
Sont remplis de douceurs,
Et sa femme fait gloire
De dire des horreurs.
Chacun est indigné,
Et la race future
Dira comme le chansonnier :
On fit bien de la condamner,
C'est la loi de nature!

*Mirabeau à **** (1).

2 Juin 1784.

J'ai l'honneur de vous adresser, Monsieur, un exemplaire d'un mémoire qui vous prouvera que mon voyage n'avoit pas pour objet les frivolités que la sollicitude maternelle, trop facilement allarmée, vous avoit dénoncées. Vous reconnoîtrez dans cet écrit, Monsieur, la fermeté de mon caractère, et ma franche et loyale indignation contre tout déni de justice; mais j'espère que vous y reconnoîtrez aussi le cœur ardent qui vous a voué reconnoissance et attachement éternel.

Je dois vous prévenir, Monsieur, autant pour l'acquit de ma conscience que pour éclairer votre justice, que la dame qui a été ma compagne de voyage (2) n'en savoit en aucune façon le secret. Le pur hazard et des intérêts domestiques qui l'attiroient en Hollande l'ont fait voyager avec moi. Elle n'a pas plus eu connoissance de mon projet que de son exécution, et je serois désespéré que ce fût mon silence même qui, en ne lui permettant pas de prévoir que son compagnon de voyage pourroit la compromettre, lui attirât l'animadversion du gouvernement.

J'ai l'honneur d'être, avec des sentimens respectueux de dévouement et de reconnoissance, Monsieur, etc.

MIRABEAU fils.

---

(1) Cette lettre et la suivante émanent de la bibliothèque de Besançon; elles nous ont été communiquées par M. LÉONCE PINGAUD.

(2) Madame de Nehra.

Mirabeau à Suard.

1er Juin 1785.

Je prie monsieur Suard de vouloir bien agréer l'exemplaire mutilé que j'ai l'honneur de lui adresser, et que j'échangerai, sous peu de jours, pour un exemplaire de l'édition de Londres qu'il auroit depuis longtemps, si M. d'Ogny l'avoit jugé à propos; au reste, ce tribut de ma considération et de mon estime n'est rien moins que désintéressé; j'ai toujours désiré d'attirer les regards des maîtres de l'art pour m'y rendre moins mal habile, et, si je connoissois un homme de lettres d'un goût plus sûr et d'un œil plus perspicace que monsieur Suard, c'est lui dont je désirerois la censure et l'amitié.

MIRABEAU fils.

*Mirabeau à **** (1)

28 Octobre 1789.

Monsieur le comte de La Marck m'a fait part, Monsieur, avec quelle grâce obligeante vous lui avez offert de me procurer un prêt d'argent qui

---

(1) Collection de M. PAUL ARBAUD. Communication de M. ALEXANDRE MOUTTET.

L'importance de cette lettre, dont le destinataire nous est malheureusement inconnu, n'échappera point au lecteur. Mirabeau s'y défend énergiquement contre une accusation grave qui a été souvent dirigée contre lui.

puisse, d'ici à la fin de ma pénible mission, me rendre aussi indépendant dans mes affaires privées que je le serai toujours dans ma conduite publique.

Ce généreux procédé de la part d'un homme qui porte votre nom ne m'a point étonné. Il est digne d'un généreux chevalier de fournir des armes à ceux qui défendent la même cause.

Je vous devrai beaucoup, si je brise par vous des entraves de toute espèce qui sont, pourtant, une réponse à ces calomniateurs qui prétendent que je suis soudoyé, tandis qu'aucune puissance, si j'étais à vendre, ne serait assez riche pour m'acheter.

Je vous envoye cette lettre par une personne sûre et instruite qui connaît mes affaires. Vous pouvez traiter avec elle et de l'étendue de la somme, et de l'époque du remboursement, et des hypothèques foncières que je puis offrir à M. le comte de Seveste. Je suis déjà votre obligé pour la seule intention, Monsieur, et il est difficile que je ne le devienne pas chaque jour davantage, puisque votre générosité devance même mes espérances.

J'ai l'honneur d'être, avec des sentiments respectueux, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

LE COMTE DE MIRABEAU.

La sœur Sainte-Sophie de Carignan, à Mirabeau (1).

Au Pont Saint-Esprit, le 7 Novembre 1789.

Je n'ai pas l'honneur d'être connue de vous, Monsieur, rien ne m'autorise à compter sur vos bontés, mais, comme infortunée, je m'adresse au citoyen généreux qui s'est déclaré le protecteur des oprimés, à l'orateur éloquent qui maîtrise les opinions de l'Assemblée par la supériorité de son génie, et je le suplie de m'écouter un instant :

Je suis religieuse, c'est-à-dire esclave du despotisme monacal, portant les chaînes de la superstition que des parens barbares m'ont forcés de prendre dans un âge ou ma raison étoit encore envelopée de préjugés de la mauvaise éducation qu'on reçoit dans les couvents. Cette dernière considération devroit seule me faire espérer d'obtenir ma liberté, comme un bien qui m'a été ravi par surprise, quand je n'en aurois pas d'autres à faire valoir ; mais mon bonheur seroit imparfait si, en brisant mes fers, je voyois mes compagnes condamnées à garder les leurs toute la vie ! Aussi est-ce pour elles, comme pour moi, que j'implore, Monsieur, votre

---

(1) Communication de M. Alfred Bégis. Cf. une lettre adressée à Mirabeau, sur le divorce, dans le tome XVII, p. 425, de la *Revue Rétrospective*.

protection. Daignez faire observer à l'Assemblée dont vous êtes l'aigle, que les institutions des ordres religieux n'ont jamais été sanctionnées par la Nation, qu'elles sont l'ouvrage d'un mauvais gouvernement, que ce gouvernement étant annéanti par la nouvelle Constitution qui va régénérer la France, il ne seroit pas conséquent de nous laisser subsister.

On a brisé les chaînes des criminels ; nous abandonneroit-on à notre triste sort, nous prisonnières sans être coupables ? Ah ! que du moins nous obtenions, par justice, la liberté qu'ils ont eu par grâce, et que le même sentiment qui a détruit la servitude féodale, renversé les murs de la Bastille, fasse encore ouvrir les portes de tristes prisons qui renferment tant de victimes involontaires!..

Mais je crois déjà entendre les fanatiques et les intéressés s'élever contre cette juste demande, et soutenir que les loix ne peuvent avoir un effet rétroactif pour cet objet. Souffrez, Monsieur, que je leur demande s'ils sont bien convaincus que nous ayons pu aliéner valablement notre liberté pour toujours, et si c'est à eux à se rendre les garants des promesses faites au ciel ! La consience est un tribunal qui ne relève que de Dieu ! Et ce Dieu de bonté, plus indulgent que les hommes, ne nous punira pas pour avoir renoncé à des engagements téméraires qui sont au-dessus de nos forces! D'ailleurs, si l'on connoissoit tous les abus qui règnent dans les cou-

vents (car ils se ressemblent tous), on se feroit un devoir de les détruire. L'injustice du despotisme cause des murmures continuels, qui entretiennent une division alimentée par le désespoir qu'inspire la certitude d'être toujours malheureuses! La vie s'écoule ainsi en invoquant la mort qui, bien souvent, sourde aux cris des malheureux, n'arrive qu'à pas lent!

Mais quoi! de sage législateurs s'occupent à faire des loix pour le bonheur des êtres qui n'existent pas encore, et ils nous laisseroient froidement finir notre carrière dans l'esclavage? Ah! Monsieur, je vous l'avoue, cette injustice me révolteroit! Les chaînes n'ont point avillie mon âme, j'ai le courage d'oser vous demander que la liberté nous soit rendue et qu'on nous donne une pension telle qu'il la faut pour subsister sans risquer de tomber dans les inconvénients de l'indigence; l'on trouvera des ressources immenses dans les biens des Chartreux, Bénédictins, etc. Une répartition proportionnelle rétablira l'ordre, en fesant disparoître l'innégalité odieuse qui met tout d'un còté et rien de l'autre!...

Mais je ne veux pas, Monsieur, abuser plus longtems de vos momens précieux; je finis en vous conjurant encore une fois d'avoir pitié de nous et de vouloir bien être notre protecteur. Faites de ma lettre l'usage qu'il vous plaira; permettés-moi cependant de vous prier de soustraire mon nom; si la démarche que je fais aujourd'hui venoit à la connoissance de mes mis-

tiques despotes, elles me pendroient peut-être à la lanterne du couvent !

Je vous demande pour dernière grâce, Monsieur, de m'accorder un mot de réponce ; ditesmoi seulement que vous daignerez plaider pour nous, et je serai contente ; ma reconnoissance égalera les sentimens d'admiration, d'enthousiasme que vous inspirez, et avec lesquels, j'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre très humble et obéissante servante,

Sœur Sainte-Sophie de Carignan,
religieuse ursuline.

P. S. — J'oubliois un article que je vous prie, Monsieur, de vouloir prendre en considération : dans le cas que l'on suprime les couvents, l'on voudra, sans doute, conserver ceux qui élèvent la jeunesse ; mais comme, dans ces corps-là, il y a des membres qui ont déjà beaucoup instruit, à qui leur santé ne permet pas de continuer, je demande que celles-là en soient dispensées ; qu'on accorde la liberté en général, et ensuite on fera les établissements que l'on jugera utile et nécessaire.

Si vous m'accordez une réponce, veuillez l'adresser à Pierrelatte en Dauphiné, poste restante.

Vers attribués à Mirabeau (1).

Veux-tu, jeune femme de bien,
Que ton époux soit fier de son lien?
Sans t'abaisser, sois prévenante,
Chaste, sans être austère, et toujours indulgente!
Par ta gaîté, par tes talents,
Ne néglige point de lui plaire;
Charme, embellis tous ses instants;
Fais-lui goûter, surtout, le bonheur d'être père.
Quelle est celle qui sait mieux plaire?
C'est la femme qui sait aimer de bonne foi
Et conserver, autour de soi,
Tous les amis qu'elle a pu faire!
Qu'ils sont doux, les travaux que l'on consacre
[aux femmes!
Ah! lorsqu'on peut, dans ses écrits,

(1) Cette pièce de vers autrefois copiée par M. ALFRED BÉGIS à la Bibliothèque de l'Arsenal, dans le fonds Victor Luzarche, d'où elle a disparu, portait en tête la note suivante de la main de Nicolas Bouilly, l'auteur dramatique: « Écrit de la main de Mirabeau à Sophie Ruf... (Ruffey), tracé en secret dans sa prison, seul, en proie à toute la fureur de l'esclavage, à tous les transports de l'amour, sur une vieille feuille de registre de cuisine qu'il avait su dérober, et avec une mauvaise plume de houssoir qu'il avait taillée avec son rasoir, cet écrit m'a été remis par lui à Versailles, en 1789. BOUILLY. »

En admettant que ces vers soient réellement de Mirabeau, comme l'affirme Bouilly, dont nous n'avons point de raisons pour suspecter la sincérité, il est tout à fait invraisemblable qu'ils soient adressés à Mme de Monnier à laquelle il n'écrivait point de cette encre.

Les éclairer, toucher leurs âmes,
On en reçoit le plus doux prix.
Souvent, la mère de famille,
Nous désignant, dit à sa fille :
« Regarde bien, c'est notre ami!... »
Au même instant, certaine voix secrète
Dont notre cœur doucement a frémi,
Nous émeut, tout bas nous répète :
« Tu n'échangerais pas ce modeste bonheur
Contre l'éclat de la grandeur! »

Mademoiselle de Saint-Belin, Madame de Monnier et Mirabeau.

EXTRAIT D'UNE LETTRE DE LA COMTESSE DE GUITAUT A LUCAS DE MONTIGNY (1).

Ce 2 juin 1842.

Je regrette beaucoup, Monsieur, que M. Bourée n'ait pas été à même de vous rapporter plus tôt la conversation qu'il avait eue avec moi au sujet de l'homme illustre dont vous défendés et honorés la mémoire d'une manière si glorieuse. A cette époque, j'aurais pu aisément vous mettre en rapport avec Mlle Gabrielle de Saint-Belin,

---

(1) Arch. de M. LUCAS DE MONTIGNY. Plusieurs passages des notes qui suivent cette lettre ont été utilisés par M. de Loménie, dans le tome III de son ouvrage *Les Mirabeau.*

car elle demeurait chez moi (1), mais, à présent, elle n'existe plus. Elle est morte cette année, au mois de mars. Elle avait 88 ans, et sa tête était fort affaiblie depuis quelques années, mais la mémoire des choses anciennes n'a jamais faibli, et elle vous aurait raconté tout ce que vous désirez savoir sur l'intimité trop grande qui a existé entre M. de Mirabeau et Mme de Monnier.

Mme de Saint-Belin était peu favorable à ce premier; elle l'accusait de l'avoir compromise avec M. de Grandchamp, dont elle ne niait pas les assiduités près d'elle. Puis elle l'accusait de l'avoir brouillée avec Sophie, et, enfin, d'avoir entraîné cette malheureuse Sophie dans la route si funeste où elle s'est perdue. Sur cela, elle racontait des particularités qui toujours m'intéressaient, et elle m'a même montré la seule lettre qui lui restait de sa longue correspondance avec Mme de Monnier, dans laquelle était cette phrase : « Que notre amitié et notre correspondance finissent là, car qui n'est pas l'ami du comte ne saurait être le mien ! »

Mme de Saint-Belin m'a dit que Sophie lui avait renvoyé son portrait et lui avait redemandé le sien, et Mme de Saint-Belin le lui a rendu... (2).

---

(1) C'est-à-dire au château d'Epoisses (Côte-d'Or) appartenant à Mme de Guitaut.

(2) L'exactitude de ces détails sur la rupture des deux amies est confirmée par les lettres de Mme de Monnier à Mirabeau.

NOTES DE LA COMTESSE DE GUITAUT SUR LE TOME II DES *Mémoires de Mirabeau.*

Tome II, page 70. — Alors âgée d'un peu plus de 18 ans...

Ce mariage avait causé la plus poignante répugnance à Sophie, non seulement à cause de l'âge et du caractère du marquis de Monnier, mais encore parce qu'elle était à la fois honteuse et désolée de se voir l'instrument d'une vengeance dénaturée.

Sophie était, comme Mme de Saint-Belin, chanoinesse du chapitre de Salles, dans le Beaujolais.

Page 71. — *Avait fait ou laissé cloîtrer sa fille...*

La sœur aînée n'était pas cloîtrée; elle était, comme sa sœur, chanoinesse de Salles.

Page 104. — *Mme de Ruffey m'y découvrit...*

Mme de Ruffey était à un bal chez M. de Montherot, avec ses deux filles et Mme de Saint-Belin. On annonça le *marquis de Lancefoudras*, et, sous ce pseudonyme, parut hardiment Mirabeau, dont la vue causa une telle émotion à Sophie, que sa mère en devina tout de suite le sujet. Elle sortit brusquement après la première contredanse, que Mirabeau dansa avec Mme de Saint-Belin. Elle emmena les trois jeunes personnes, et cette intempestive sortie eut précisément pour effet

de rendre manifeste à tous les témoins ce que Mme Richard de Ruffey voulait cacher.

Page 109. — *On gage des espions, des gardes...*

Voici un exemple des outrageantes précautions que prenait Mme de Ruffey contre sa fille mariée : celle-ci couchait, à Dijon, dans la même chambre que sa sœur aînée et, d'un lit à l'autre, un ruban partant du pied de Sophie et aboutissant au bras de sa sœur, l'avertissait du moindre mouvement qui aurait été réputé l'indice d'une tentative d'évasion.

Cet étrange mode de surveillance changea lorsque Mme de Saint-Belin, qui avait, un moment, quitté Dijon (1), y étant revenue, Mme de Ruffey la fit coucher avec Sophie, pour la garder. Celle-ci, une nuit, prit un prétexte et quitta le lit commun, pour un moment, disait-elle. Mais elle n'y revint qu'au point du jour, avouant que les heures d'absence s'étaient rapidement écoulées dans un rendez-vous avec Mirabeau, malgré les rigueurs d'une nuit glaciale de février, et dans un jardin où des traces de passage et d'escalade dénonçaient, le lendemain matin, la témérité de Mirabeau.

Pendant ce temps si bien employé, la sœur

---

(1) Mme de Saint-Belin et sa famille n'habitaient pas Dijon, mais le château de Villeberny, près de la petite ville de Vitteaux, à 12 lieues de Dijon (*Note de Mme de Guitaut*).

aînée, relevée de sentinelle, dormait profondément, mais non Mme de Saint-Belin, qui avait passé la nuit dans l'insomnie la plus inquiète et la plus pénible.

Mme de Saint-Belin, effrayée de cette nuit, embarrassée des questions de Mme de Ruffey, auxquelles elle ne voulait pas répondre en accusatrice, et encore moins passer pour la confidente de Sophie, écrivit à ses parents de venir la chercher.

Page 115. — *Mirabeau partit le 25 mai...*

Sous prétexte d'une promenade, Mirabeau emprunta un cheval de prix que venait d'acheter M. de Saint-Belin, le frère de *Julie* (1), et fit faire trente lieues de suite à ce cheval, qui n'en releva pas.

Page 135. — *S'était couverte d'un habit d'homme...*

Sophie s'échappa, sous un prétexte, pendant la prière qui, chaque soir, se disait en commun par le marquis de Monnier, ou par son chapelain, au milieu de sa famille, les domestiques compris.

---

(1) Mme de Saint-Belin s'appelait Rose-Marguerite-Gabrielle. Le nom de *Julie* était un petit nom de convention pour s'entendre dans leurs correspondances. Mme de Saint-Belin portait celui de Gabrielle.

La promenade de Dijon s'appelle *le Parc*, et aboutit à la route *de la Franche-Comté*.

M. de Saint-Belin a péri sur l'échafaud révolutionnaire, laissant beaucoup d'enfants. (*Note de Mme de Guitaut.*)

Un monument à Rouget de Lisle en 1843.

*Lettres du général baron Blein
à David d'Angers* (1).

Paris, cité Trévise, 7; ce 13 Juin 1843.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous annoncer que je suis disposé à mettre immédiatement à exécution le projet que j'avais formé, depuis longtemps, d'élever un monument à la mémoire de Rouget de Lisle, dans mon Élysée, près de Choisy-le-Roi, où il est mort presque dans mes bras.

Comme vous avez exécuté sa tête en relief, avec une expression remarquable, je désirerais

(1) A propos de la récente érection du tombeau de Rouget de Lisle à Choisy-le-Roi, M. le docteur Cabanès a bien voulu nous communiquer les documents qui précèdent et la note suivante :

« C'est en 1836 que mourut à Choisy-le-Roi l'auteur de la *Marseillaise*. Sept ans plus tard, un ami dévoué, qui avait gardé pour sa mémoire un culte fervent, le général baron Blein, maréchal de camp, manifestait son admiration pour l'illustre mort en faisant les frais d'un monument destiné à recueillir ses cendres.

« La correspondance ci-dessus, que nous présumons inédite, fut alors échangée entre le promoteur du projet dont nous venons de parler et le célèbre sculpteur David. »

qu'une copie en fût incrustée dans ce monument; mais je ne la possède pas, et ne puis la trouver nulle part.

J'ai donc recours à vous, espérant que vous voudrez bien contribuer à une œuvre de bonne amitié et de patriotisme envers le Tyrtée de la France.

J'ai l'honneur de vous saluer, Monsieur, avec la considération la plus distinguée,

Le baron Blein,
maréchal de camp.

Fontainebleau, 16 Septembre 1843.

Oui, Monsieur, certainement, je n'ai qu'une parole, et je désire toujours que vous veuilliez bien vous charger d'exécuter le médaillon de Rouget de l'Isle, qui est attendu pour la pierre à lui consacrée dans mon Élysée.

J'espère que vous voudrez bien vous rappeller que, lorsque vous me parlâtes des frais matériels montant à 700 francs, j'y souscrivis aussitôt, vous fesant seulement observer que, vu les dépenses assez considérables dans lesquelles je me trouvais engagé par mon prochain déménagement et par les travaux de mon Élysée, je désirerais un peu de temps pour me libérer à votre égard.

Maintenant donc que l'inauguration de ce

médaillon ne peut avoir lieu plutôt que le 10 Mai, jour de naissance de notre Tyrtée, je puis vous donner l'assurance que cette somme vous sera remise bien auparavant, et que je vous aurai une extrême reconnaissance de votre obligeance.

Je retourne à Paris au 1er Octobre, rue de la Pépinière, nº 58 *bis*, où je suis logé maintenant, à un rez-de-chaussée, avec jardin. J'espère que j'aurai le plaisir de vous y recevoir au plus tard le 26 Novembre, qui est mon anniversaire, et qui m'y fera réunir un petit nombre d'intimes amis.

Agréez, Monsieur, l'expression de mes sentiments les plus distingués et les plus affectueux.

Le baron BLEIN,
maréchal de camp.

Paris, 17 Février 1844.
Rue de la Pépinière, 58 *bis*.

Monsieur,

Me proposant d'aller prendre, un de ces jours, votre médaillon de Rouget de Lisle, pour le transporter à Choisy le Roi, je vous prie de vouloir bien donner l'ordre qu'il me soit remis, pour le cas où je n'aurais pas le plaisir de vous rencontrer.

Voilà le 10 Mars qui approche, et si vous avez quelques projets coïncidant avec ce jour d'inauguration, veuillez m'en faire part.

Agréez mes sentiments de considération les plus élevés.

Le baron BLEIN.

Ce 6 Mars.

Je ne pouvais pas, mon cher Monsieur, me présenter chez Béranger, attendu que je n'avais pas son adresse, et que j'avais fait dès longtemps, à cet égard, des démarches sans résultat.

A présent je la sais, M. de Mancy (1) me l'ayant donnée ce matin. Il enverra ma lettre à Béranger, et j'irai le prendre à Passy, dimanche dès neuf heures, afin d'être chez vous à dix heures.

Ainsi, vous pouvez compter sur nous. Béranger a été grippé, mais il va mieux, puisqu'il était sorti quand vous vous êtes présenté chez lui.

A l'honneur de vous voir.

A. BLEIN.

---

(1) M. Gindre de Mancy, originaire du Jura, était un ami de la dernière heure de Rouget de Lisle (V. l'ÉCLAIR du 8 Juin 1902 : *Le Nouveau Tombeau de Rouget de Lisle*).

La Martinique et les Antilles au XVIIe siècle (1).

Relation du P. Jean Hallay, de la Compagnie de Jésus (1657).

Vous remarquerez, dans la carte, une grande enfileure d'isles qui commencent à la rivière de l'Orénoc et va jusqu'à la Floride ; elles sont distribuées en trois bandes : les premières, vers la Floride, s'apellent les Lucaiques, autrefois fort peuplées, maintenant entièrement désertes, les habitants ayants esté ou tués ou faits esclaves pour la mine.

Les secondes se nomment Antilles et continuent ces cinq ou six grandes isles, sçavoir Saint-Domingue ou la Nouvelle-Espagne, Cuba, Jamaïque, Portoric, etc. Les Espagnols les occu-

---

(1) Communication de M. ALBERT SAVINE.

Cette *Relation* du père Jean Hallay est empruntée aux manuscrits de la Bibliothèque nationale, collection Moreau, n° 841. Sa curieuse description des îles de la Martinique et de Saint-Christophe fut rédigée dix-sept ans après le livre, écrit par le P. Jacques Bouton, immédiatement après l'installation de la Compagnie de Jésus à Saint-Pierre de la Martinique, et imprimé, dès 1640, chez Cramoisy, sous le titre de *Relation de l'établissement des Français, depuis l'an* 1635, *en l'île de la Martinique, l'une des Antilles d'Amérique : des mœurs des sauvages, de la situation et des autres singularités de l'île.*

Nous ne savons du P. Jean Hallay que ce qu'il dit lui-même de sa vie dans ce récit qu'il a intitulé : *Relation des isles de la Martinique et de Saint-Christophe, par le P. Jean Hallay, de la Compagnie de Jésus, escritte à Nismes en* 1657. Son nom ne figure pas dans la *Bibliothèque* des PP. de Backer et Sommervogel.

pent et y ont de très bonnes villes, voire y font un Archevesché dont le siège est à Saint-Dominique, avec cinq suffragants, dont le premier est à Saint-Dominique encor, le deuxième à Cuba, le troisième à la Jamaïque, le quatrième à Portoric, le cinquième est à Carthagène en la Terre Ferme. Ces isles, autrefois, étoient pleines de sauvages, mais maintenant y a-t-il à peine en chascune douze mille âmes tant Espagnols que Mores et sauvages. Les Anglois y ont fait entreprise, et maintenant ont une ou deux colonies à la Jamaïque, pour y favoriser leurs entreprises sur la flotte qui vient de l'Amérique en Espagne, ou sur la conqueste de la Terre Ferme, comme l'on dit.

La troisième bande d'isles est celles qui sont depuis Portoric jusques à l'isle de la Trinité, vers l'Orénoc ; elles se nomment les isles Cannibales, ou Caraïbes, jadis toutes pleines de sauvages au nombre de plus de huit cents, négligées néantmoins par les Espagnols, comme trop sauvages et pourtant mises soubs le diocèse de Portoric. Ils y avoient, néantmoins, jetté quantité de porcs pour y trouver quelques rafraìschissements, allants et venants, sachant d'ailleurs que les sauvages n'en mangent pas. C'est donc à ces isles que nos François, et, à leur imitation, les Anglois, Hibernois, Hollandois et Danois, se sont attachés pour la seule considération du petun, ou tabac, qui y venoit assez bien, puis des cannes de sucre qu'ils y ont cultivé, mais, à

mesure qu'ils s'y sont establys, les isles et cantons où ils sont entrés se sont dépeuplées de sauvages, soit par la mauvaise conduitte de nos Européens, soit par la desfiance d'autrefois naturelle qu'ont les sauvages, de sorte que, aujourd'hui, tous les sauvages sont réduicts à trois isles où ils sont seuls, sçavoir la Dominique que vous verrés entre la Guadeloupe et la Martinique, secondement l'isle de Saint-Vincent qui est entre la Martinique et la Grenade, et troisiesmement partie dans les hauts de la Martinique et de la Grenade, et les hauts et enfonces de la Trinité qui est aux Espagnols.

Pour les autres isles, les François en tiennent trois principales où ils ont des colonies d'environ cinq mille âmes chacune, tant maistres qu'esclaves mores, car on leur en mène d'Afrique, et chasque principale en a encor trois ou quatre désertes, où ils prétendent faire encor colonies, tellement que ce seroit environ douze ou quatorze isles que tiennent les François : 1° Saint-Christophle, principale, petite, n'ayant pas plus de sept lieues de long et trois de large, et partagée entre les Anglois et François, mais bonne et bien peuplée. 2° Saint-Barthélemy, dépendant de Saint-Christophle. 3° Saint-Martin-de-Nismes, où il y a encore des Hollandois qui la partagent, et enfin 4° Sainte-Croix.

Tout cela apartient à Saint-Christophle où le gouverneur, au nom du Roy jadis, maintenant l'acquéreur-propriétaire et donateur à son ordre

de Malthe, est le commandeur de Poincy, nommé le bailly des isles pour Malthe.

La deuxième isle principale, que les François ont, est la Guadeloupe, trois fois plus grande, et qui se peuple bien, toute françoise avec Marie Galande, la Désirade et les Sainctes, ses adjoinctes, encore quasi inhabitées. Le gouverneur jadis, et maintenant l'acquéreur est un nommé M. Houel, de Paris, qui y réside avec sa femme (1).

La troisième isle principale est la Martinique, grande isle d'environ vingt lieues de long, et toute françoise, sinon qu'elle souffre encor quelques sauvages montagnards. Elle a pour adjointe l'isle Sainte-Alousie, proche Saint-Vincent, les Grenadines, de la Grenade, où les haults sont encore aux sauvages.

Les Anglois possèdent la Barboude, proche Saint-Vincent, et la Martinique, *item* Montferrat aprochant Saint-Christophle et vers Antigua, l'Anguillère, la Bermude; les Hollandois Saint-Eustache, les Danois Tabago, et le reste est désert. Saint-Christophle a perdu la Tortue, proche Saint-Dominique.

Au reste, tous ces sauvages insulaires, réduits à deux isles entières et à deux autres à demy, sont bien encor 8 000 en chasques isles entières, à dix ou douze mille ès autres. Ils sont venus de

(1) Charles Houel gouverna la Guadeloupe de 1642 à 1664. Il s'était marié à Paris en 1655.

la Terre Ferme d'un peuple nommé les Galibis, ou Galiponis, ont exterminé les anciens habitans des isles, només les Iniris, sauvages barbus et qui, sans doute, venoient du Septentrion, mais ayant retenu les femmes, cela est cause que deux langues sont demeurées entre eux, l'une pour les hommes, l'autre pour les femmes, quoyque chacun entende les deux. Néantmoins les femmes sont honteuses de parler celle des hommes, et les hommes celle des femmes. Ils sont plus féroces et brutaux que ceux de la Terre Ferme, aussy estoient-ce les guerriers libertins de la Terre Ferme qui vinrent en faire la première conqueste, et mesme quoyque ceux de la Terre Ferme soient esgalement tout nuds, libres et faynéants, cependant encore cognurent-ils ce que la nature a honte de monstrer, mais nos insulaires ny hommes ny femmes nullement.

Au reste, pour le terroir, arbres, fruicts, etc., il est montueux partout et chasque isle ne semble qu'une montagne brisée en divers morceaux brûlés et la moitié qui va vers le bas, remuée par divers souslèvements que les feux sousterrains des souffrières ont fait, tout couverts d'arbres tantost clairs, tantost espais et confus, tout différents des nostres, peu ou point fructueux, mais fort hauts, propres à bastir, toujours verts, et, devant que les estrangers y fussent, pleins de perroquets bons à manger, ramiers ou bizets, et d'une espèce de tourtres de perdrix bien dures, grands lézards de quatre ou cinq pieds

et gros de plus d'un demy pied, qui montent et vivent sur les arbres et les mangent, porcs devenus sauvages, et tortues qui viennent errer aux rades, jettants des œufs à boisseaux dans les trous qu'elles font dans les sables, et elles pèsent d'ordinaire 100, 200, 300 livres, toutes bones à manger, ayant la chair comme celle du bœuf, mais les graisses vertes.

Il y a peu de rivières, force ruisseaux, hormis à Saint-Christophle que l'on n'a quasi que des citernes, du moins chez les François. Les eaux y sont peu fresches et fort crues ; la terre n'y porte aucune de nos herbes, sinon le pourpier en abondance, et porte assez malignement celles que nous y transplantons d'Europe. On y a bien faict venir de la vigne, qui y porte trois fois l'an, mais tousjours my en fleur, my en raisin, my meur et my pourry. Le bled n'y a encore pas réussi, ny aucun fruict tendre ny à noyau ; peut-estre qu'avec le temps, on descouvrira les cartiers de terre plus propres, ou qu'en s'y appliquant mieux, on y réussira, mais le proffit est si grand au petun et succre, et d'ailleurs on leur aporte de l'Europe des farines, vins, huilles et beurres à si bon compte, qu'ils y gaignent le double de n'y vivre que de traffic.

Cependant les orangers et les citroniers que nous y avons porté y viennent à merveilles, n'y en ayant point auparavant, toutes sortes de pois et de légumes pareillement.

Le pain pour le commun et des sauvages et des

Européens moins aisés, est la cassave faicte d'une racine grosse comme betteraves, dont la plante croist comme le tournesol. C'est poison quand elle est fraische, mais l'ayant rapée, mise en mortier et pressée en des sacs de toile, le marc séché au soleil fait une farine, laquelle esgayée sur des platines comme celle ou l'on ampèse, se prend et fait des galettes espaisses d'un demy doigt et grandes comme une platine, de goust de noisettes quand elles sont fraisches, qui se gardent sèches un an, mais ne demeure guère dans l'estomac.

De ce pain maché ou pourry comme aussy de quelques autres racines maschées ou pillées et pourries dans l'eau l'espace d'unjour ou deux et passées à travers un tamis, ils font leur vin qui a un goust doux aigre, et la liqueur, un peu espaisse, rafraischit fort, nourrit, enyvre, mais n'est bien sain qu'à qui y est accoutumé.

Le sauvage pesche, et chasse, mange peu, boit beaucoup de son vin qu'il nomme houycou. De trois heures en trois heures, boit un pot, voire deux tous entiers. Cela le nourrit, le tient frais, réjoui et est de facile digestion. De six semaines en six semaines ils font des vins de ces liqueurs où ils s'enyvrent à outrance, et durant les sept à huit jours continus.

Ce sont les femmes qui font tout. Ils ne peschent quasi et ne chassent que par humeur. Si tost que le poisson est pris, ils le bouquannent sur le feu et le sèchent pour le garder. De chair

ils n'en mangent guère, sinon quelques oyseaux, perroquets, etc. Du porc et de la tortue point du tout.

Pour leur personne, la taille est quarrée, les espaules larges, le corps charnu, les membres fort découplés, le visage d'ordinaire plus beau que l'ordinaire de nos villageois et villageoises. Ils corrigent leur teint olivâtre par une peinture rouge de Roccrou à l'huile dont ils se colorent le matin, et semblent vestus d'un pantalon de rattine. Quelquefois ils se divertissent d'autres couleurs. Cet huile ne sent point mal et est incontinent seiche et tient le corps souple, douillet et ferme contre les évaporations de la chaleur extérieure contre laquelle ils se conservent, demeurants dans une grande grange couverte de feuilles et ouverte au levant, assis ou couchés le long du jour dans leurs lits de cotton suspendus par les deux bouts et petunants, gaussants, dormants ou passants le temps en fainéantise, car c'est là leur félicité, comme aussy de n'avoir aucun à qui obéir ny être sujets.

La nuict, ils la passent dans de petites cabanes faittes comme huttes de branches de feuilles et bien fermées, s'enfermant dedans chacun dans leur lict et le feu clair dessoubs que la femme attise de trois en trois heures. Comme le jour est toujours partagé de douze heures environ de jour, et de douze de nuict, aussy sont-ils douze heures dans la cabane, et douze heures dans le carbet ou grange. A leur resveil se vont baigner

pour nettoyer la figure de la sueur de la nuict en mer, puis en rivière pour nettoyer la saleure. De là ils retournent dans leurs licts, ou ils se font peigner, huiller la chevelure contre la vermine, et peindre tout le corps par leurs femmes, mères ou sœurs, et, cela fait, après avoir pris une souppe et pimentade, ils mettent leur lict en peloton et s'en vont au carbet le pendre à leur nœud.

Toute la chasse et pesche y est commune, y soyez-vous allez ou non, et ne mangeroient pas une escrevisse sans la partager en autant de morceaux qu'ils sont. Ils ne se cholèrent jamais entre eux, ce seroit infamie ; ils ne mentent ny refusent, ny desrobent. Si font-ils bien aux autres nations.

En neuf mois que j'ay esté parmy eux à diverses reprises, je n'ay jamais veu aucun acte impudique. Ils ne sçavent que c'est de baiser ou touscher, la peinture aussy dont ils se frottent les en empesche. Une fille pour avoir fait une fois la sotte, cela passera, mais si elle y retourne, les siens l'assomment. Le mary assomme sans forme de procès sa femme soupçonnée d'adultère.

Les femmes ayment extrêmement leurs marys ; ils en peuvent avoir deux et trois, selon qu'ils ont diverses places où ils vont habiter. Toutes vivent fort paisiblement et obéissent à l'ancienne comme à leur mère. Les femmes travaillent incessamment au jardin, à amasser du bois, à faire le pain et le vin ; les filles à tisser leurs lits.

Ils se marient de l'adveu et conseil des parents. La fille doit servir le garçon à le peindre et à le peigner, comme si c'estoit sa femme, six et sept semaines entières sans pourtant coucher ny chez luy, ny avec luy. C'est afin de se cognoistre l'un l'autre. Après cela ils font leur raport à leurs pères et mères s'ils sont contents ou non, et, après un vin présenté à tout le carbet, la mère mène la fille et la couche au lict du garçon, mais le mariage ne se consomme ny s'exerce que dans les bois, à l'escart et en cachette.

Elles enfantent facilement, et toujours sur le bord des eaux et sur les feuilles. L'enfant né, on le lave et puis on le met tout nud entre les jambes de la mère qui, l'espace de huit ou neuf jours, le tient là et l'acoutume à ramper le long de sa cuisse pour venir chercher le tetin. Après cela, il n'y vient plus qu'à certaines heures. A quatre mois, ils rampent et s'asseoient tous seuls ; à neuf, ils marchent tellement quellement ; à trois ou quatre ans, ils nagent comme poissons.

Vous n'entendez point parler les enfants ny les mères s'impatienter.

Quand ils sont faschés, ils se donent bien garde de le monstrer, mais attendent le premier vin qu'ils prennent : lors ils prennent leur temps dans l'yvresse pour assommer leur ennemy. Personne ne s'en remue, mais s'il y a quelqu'un qui s'y intéresse, il espie aussy que l'autre soit yvre et l'assomme afin de dire que c'est le vin

qui le luy a fait faire, et non la colère, et pour cela point de répréhension ny de punition.

Ils font la guerre nation contre nation ou pour avoir leurs cartiers, ou pour enlever leurs femmes. Leurs armes sont la massue, l'arc et la flesche : leur milice est par ruse ou surprise. Autrefoys ils mangeoient leurs ennemys pris. Maintenant point ou rarement.

Ils n'ont aucune cognoissance de la divinité, ny par conséquent aucune religion. Le diable les bat visiblement et invisiblement, le jour, la nuict, ensemble et séparés. et c'est ce qui nous donne ouverture à leur prescher la divinité, le péché qui a faict le diable et nous y a assujetty, l'incarnation du Verbe qui nous done l'empire sur le diable, parce que si tost qu'il y a un baptisé parmy eux, pour vitieux qu'il soit, le diable n'y entre point. Avec notre eau béniste et les chapelets ils le chassent, c'est pourquoy ils demandent sans cesse le baptesme. Ils croyoient bien l'immortalité de l'âme, mais qu'elle alloit renaistre au ciel pour y vivre tousjours. C'est merveille que la joye qu'ils tesmoignent lorsqu'on leur a fait comprendre la divinité, la création et la rédemption. Ils iront cent lieues au loing raconter cela, et nous amèneront cent à deux cent sauvages pour escouter les mesmes choses. Ils ayment tendrement le Seigneur et sa sainte mère Marie, ils croyent avec grande simplicité la vérité du Saint Sacrement. Bref, si nous pouvons une fois les accoustumer à estre fixes, vivre

d'ordre, et souffrir loix et supérieurs, nous ferons autant de chrestiens que nous voudrons.

Leur langue nous a esté difficile d'aprendre, mais l'ayant mise en ordre de grammaire, elle ne nous est pas difficile à enseigner. Chasque nation a sa langue, mais les nations guerrières ont une langue qui va loing. Telle est celle de nos Caraïbes ou des Galibis leurs ancestres. Elle est bien sonante, mais peu sçavante ; ils n'ont point de mots pour exprimer les actes intérieurs, mais les expriment par le signe extérieur, comme estre en colère, ils diront *rider le front ;* ny les choses abstraittes comme l'honneur, la beauté, la vertu ; ils diront *estre salué*, *estre bien fait*, *estre équitable*, ce qui marque que leurs esprits ne se sont jamais eslevé au dessus des sens. Aussy ne comptent-ils point passé les dix doigts de la main, et les dix autres des pieds. Ils ont l'imagination bone, fabriquent bien des vaisseaux à voguer, navigueront cent, deux cents et trois cents lieues par l'aspect de certaines estoiles, comptent leurs mois par lunes, et leurs années par la poussinière levante.

Vous n'y voyez ny tortus ny bossus, vivent sains et longtemps, ne sont sujets qu'à la grosse vérolle qui leur vient naturellement. Ils la gardent quelques années, mesme pour se purger, la guérissent fort aisément, ont le secret de quantité d'huiles tirées de feuilles et herbes recommandées contre les poisons, et morsures de serpents.

Il ny a que la seule Martinique et Saint-Vincent où il y ait des vipères, mais grandes et grosses, ailleurs nul animal nuisible. En Terre Ferme, si bien.

Ils ne font pour profession d'amasser ny laisser quelque chose à leurs enfants, la terre est à tous, ils n'ont aucune distinction de grade ny de noblesse, sinon qu'à la guerre les plus vaillants sont les capitaines. Ils respectent les anciens, mais sans dépendance ny subjection.

Ils admirent nostre sottise d'aller si loing chercher des terres, faire tant de tabac et de succre, n'en estant pas besoin de tant pour chacun, songer à laisser à ses enfants autre chose que les bras et les jambes, souffrir que l'on commande aux autres, travailler pour payer et nourrir ceux qui nous font pendre, se mettre en peine de ce que feront nos enfants après notre mort, vouloir tant de sortes de choses, peu estant suffisant, en un mot vivre en soucy, pouvant vivre en repos en ne se souciant de rien, se contentant de peu et s'accoustumant à tout.

Tandis qu'ils sont petits, ils ont l'esprit vif, l'imagination et la mémoire aussy bone qu'en Europe, mais dès qu'ils commencent à entrer dans les vins, ils abestissent.

Ils sont peu affectueux, peu intéressés et peu passionnés et conséquement peu recognoissants. Cela vient de leur apathie naturelle et affectée, car leur complexion est plus froide et mélancholique que la nôtre.

Voilà ce qui me vient en général, j'adjoute encore qu'ils ont quelques vestiges, mais bien effacés, du Christianisme jadis en la Terre Ferme. En plusieurs de leurs chansons, ils finissent par *Alleluia !* D'eux interrogez qui leur a apris à faire du pain d'une racine vénéneuse (car ce pain court par toute l'Amérique) ils disent qu'auparavant vivants comme bestes, un certain homme blanc au visage esclatant vint de l'Orient (c'est notre Europe) qui disoit une doctrine merveilleuse et leur enseigna à espurer cette racine, qu'il se nommoit Homé ; ils n'ont point de T, c'est donc Thomas. Voilà nos conjectures. Ils ont, outre cela, la tradition du Déluge.

Après tout ce discours, je m'asseure que vous ne serez pas encor content si vous ne sçavez comme les François se sont emparés de ces Isles, comme nous y sommes allés et ce que nous y avons fait, bref, en quelle disposition est maintenant tout le pays, nommément pour la foy.

En 1624, un seigneur normand nommé des Nambucq (1), équipa une chaloupe pour aller aux Molucs vers Canada. Le vent le poussa aval. Il arriva enfin à Saint-Christophle, ou ayans trouvé les sauvages traittables et la terre bonne à tabac (car tous ces peuples s'en servent), en fit provision, et laissant partie de ses gens, s'en revint en France et en fit si grand bruit qu'il se

---

(1) Pierre Belain d'Esnambuc, cadet de Normandie, créateur des colonies françaises aux Antilles.

forma à Paris une compagnie pour la conqueste des peuplades de ces Isles. M. le cardinal de Richelieu en estoit le chef, et ils y despensèrent bone somme de deniers; enfin, le sieur des Nambucq, qui y fut associé, y estant revenu avec grand monde, en qualité de gouverneur de Saint-Christophle et général de toutes les Isles, fit occuper la Guadeloupe par un sien capitaine, et la Martinique par un sien nepveu nommé des Parquets (1). Après sa mort (2), M. le chevalier de Poincy y fut envoyé en mesme qualité de gouverneur pour la Compagnie, et de général pour le Roy. M. Houel, qui estoit de la Compagnie, vint estre gouverneur de la Guadeloupe, et ledit sieur des Parquets demeura à la Martinique.

Depuis, chacun d'eux s'est rendu acquéreur en propre de ces isles avec toute sorte de jurisdiction à la réserve du dernier appel, et M. de Poincy, donateur de son acquisition à Malte, à qui mesme, dit-on, le Roy en a doné la souveraineté.

Ils n'ont fait ny ville, ny village, ny fort, mais les seigneurs ont, chacun, leurs maisons assez fortes, et les habitans sont espars chacun sur

---

(1) Dyel du Parquet, neveu de Pierre Belain d'Esnambuc, fondateur de Saint-Pierre de la Martinique et de Fort-Royal aujourd'hui Fort-de-France. Il mourut le 3 janvier 1658. Il avait eu de bruyants démêlés avec le commandeur du Poincy, racontés par Sydney Daney dans son *Histoire de la Martinique* et par Lacour dans son *Histoire de la Guadeloupe*.

(2) Il s'agit de la mort de Pierre Belain d'Esnambuc, survenue en 1637.

leurs terres en des cases de planches, et c'est la force du pays parce qu'à l'abord du péril, ou ils résistent, ou ils enlèvent et cases et fruits dans les bois d'où ils harcellent les ennemys à toute heure qui, manquants de retraite, sont contraints de s'en aller. Pour la police de jurisdiction, elle est militaire. Ils sont distribués par compagnie et on juge *de plano*. Au commencement ils menèrent des prestres, mais de mauvaise conduitte, et peu propres pour règler un ramas de toutes sortes de gens, hommes et femmes qui ne pouvoient pas estre toutes si triées qu'il n'y eût rien à redire. Les Révérends Pères capucins furent, après, envoyez à Saint-Christophle, mais quelque démeslé qu'ils eurent avec le Gouverneur l'obligea à les faire retirer. Les pères Jacobins vinrent à la Guadeloupe, mais le mesme sujet les rend jusques icy quasi inutiles.

Nous fusmes appellés à la Martinique, il y a environ dix-huit ans (1), mais le peu de foy qu'on nous garda pour nos entretiens a empesché que jusques en 1650 ou environ, on y ait quasi rien fait. Enfin, l'an 1648 à 1649, les deux pères qui estoient restés là ayants pressé qu'on leur envoyast du secours, que la nécessité estoit grande du costé des François, et l'oportunité extraordi-

(1) Le copiste de la *Relation* du P. Jean Hallay a mis par erreur vingt ans : c'est en 1640, le Vendredi Saint, que les pères Jésuites débarquèrent dans l'île, au grand mécontentement de du Parquet et de la population qui leur préférait les Capucins.

naire du costé des sauvages et qu'on s'y pouvoit establir sans dépendre d'aucun et occuper jusques à cent des nostres, on se résolut d'y en envoyer bon nombre: 40 furent invités, 29 environ furent envoyés à diverses fois, et comme c'estoit toute jeunesse, on désira que, comme plus âgé et ayant desjà gouverné, je fusse de la partie. Nous travaillasmes donc d'abord à nous placer dans chaque colonie, estant nécessaire d'estre partout pour secourir et recevoir secours de tous; nous y achestames à crédit selon l'usage des Isles, des terres, esclaves, meubles, et le reste deffrichasmes nous mesmes et fismes bastir. Bref, nous mismes nous mesme nos trois maisons en si bon estat que sans rien demander ou attendre ny mesme recevoir d'aucun particulier ny du public que faveur, amour et crédit, au bout de trois ans après, les gouverneurs il n'y en a pas de mieux logés ny fondés, chasque maison estant capable d'entretenir 15 ou 16 personnes et, partant, quasi tous les malades du pays, et ne devons plus rien, et par ainsy avons de quoy fournir aux François et encor aux missions chez les sauvages. Cependant, ayant commencé la culture des âmes par les François, nous avons mis Saint-Christophle en tel estat que, ayant deux parroisses, la principale où nous sommes ne cède en rien à la mieux réglée de Paris et de Dijon et vit dans un exemple général de piété et de vertu.

A la Guadeloupe où il y a d'autres religieux Dominicains et Carmes, nous nous contentons

de servir en général sans nous attacher à aucune parroisse. A la Martinique où nous sommes seuls, nous servons quatre parroisses sous lesquelles ce peuple est rangé avec un très grand fruict.

Les choses ainsy réglées pour les Colonies françoises, nous avons tellement gaigné les sauvages des Isles et de la Terre Ferme qui nous viennent voir par occasion que, nous ayant mené chez eux, nous y avons desjà fait deux missions, l'une à Saint-Vincent, et l'autre en Terre Ferme, et en préparons deux autres à la Dominique et aux Grenades, et le fruict estoit desjà si grand que nous estions prests à baptiser à Saint-Vincent et à la Terre Ferme bon nombre de familles qui estoient résolues de vivre en communauté, de s'assujettir aux loix de l'Église.

Et par là nous ne doutions point qu'en peu de temps un monde infiny n'y fut venu, tant on nous demandoit partout, sans que, les seigneurs de la Martinique et de la Guadeloupe s'estant voulu saisir de quelques islettes voisines des sauvages et nécessaires à leur entretien, incontinent ceux cy leur déclarèrent la guerre et, à la suscitation de deux François perdus que nous ne pouvions souffrir vivre si scandaleusement, et qui persuadèrent à ces pauvres barbares que nous estions du complot avec ces seigneurs, ils assommèrent les deux Pères et les deux valets que nous avions à Saint-Vincent. Et, d'ailleurs, l'Espagnol fasché que nous fussions à la Terre Ferme, ayant apellé l'un des pères à Saint-Thomas sous prétexte

d'extrême nécessité et l'ayant enlevé, l'autre fut contraint de s'en revenir aux Isles, et, ainsy ces deux missions interrompues, les autres demeurèrent en suspens, et le tout n'attend que le restablissement de la paix que l'on espère pour y retourner, parce qu'ils nous demandent instamment.

Or, quand je dis que nous avons une mission à la Terre Ferme soixante lieues avant, et cent lieues loing de tout abord espagnol, c'est tout dire, parce que, de là, l'on peut aller les mille, voire deux mille lieues au long et au large dans les terres où tout est plein de sauvages, sans aucun empeschement ou d'Espagnols ou de Portugais, lesquels, comme j'ay dit, n'entrent point dans le fond des terres.

Enfin, cette guerre et cette suspension d'affaires obligea nos pères d'un commun accord de m'envoyer en France pour informer de tout, faire ratifier tout et avoir les résolutions de secours nécessaires, mais à mon arrivée, ayant esté accueilly d'un reumatisme général et détenu jusqu'à présent dans de grandes infirmités, on ne jugea pas à propos de m'y laisser retourner, mais ayant estably un autre Supérieur en ma place, on me dona la Flesche pour retraitte jusqu'à recouvrement de santé. Cet air, néantmoins, se trouvant trop froid pour moy et trop subtil, obligea les médecins de Paris à m'ordoner un séjour en Provence ou en Languedoc, au moins pour l'hyver prochain jusqu'à ce que je fusse un

peu plus raffermy, mais M. de Cohon, jadis Evesque de Nismes, puis de Dol (1), ayant pour la seconde fois esté nommé à l'Evesché de Nismes, a desiré absolument m'avoir auprès de luy, partie pour son service, partie pour ma santé.

Je retourne à nos isles dont le terroir est assez fort aux parties hautes, mais vers les bas ce sont ponces, terres brûlées, grèves et sables, le tout néantmoins fertile à cause du soleil et des rosées.

Quant à la Terre Ferme, elle est légère pour l'ordinaire, les eaux assez fréquentes, peu de grandes rivières, force ruisseaux et isles. Tout est naturellement couvert d'arbres, peu de savannes ou terres herbues, point de prairies, quelques herbes tendres proche des ruisseaux. Le bestail s'y nourrit plustost de feuilles de liannes et de cannes. En la Terre Ferme, le long des rivières, une demie lieue d'un costé et autant de l'autre, ce sont beaux grands arbres quasi touts d'une grandeur. Le reste sont grandes estendues de plaines herbues et my sablonneuses.

Tous ces cartiers où nous estions sont sous la zone torride depuis l'Esquateur jusques au Tropique. Ainsy le jour y est toujours de douze heures et la nuict de mesme avec peu de différence. Le soleil passe deux fois sur nos testes allant et retournant du Tropique. C'est un esté continuel et tel qu'il est icy à Nismes aux jours

(1) Anthème Denys de Cohon, évêque de Nîmes de 1634 à 1644, puis transféré à Dol et réinstallé à Nîmes en 1655. Il mourut en 1670.

caniculaires, mais plus tolérable à cause de la sérénité de l'air, un vent oriental qui accompagne tousjours le soleil, la longueur des nuicts tousjours fraisches à cause des vapeurs qui retombent, et que le soleil n'y fait quasi point de crépuscule ny soir ny matin, tombant ou se levant tout à plomb.

L'hyver, sont les pluyes qui tombent d'heure en heure, les mois de décembre, janvier et febvrier, et la terre incontinent se sèche. Allant et venant on est trempé de temps en temps, et séché incontinent.

Les plantes, comme j'ay dit, n'ont aucun raport aux nostres. Il y a force bois précieux comme gayac, bois lettré, brezil, bois vert, acommatit, qui tous sont sy solides qu'ils plongent comme le plomb; le caiou bon aux vaisseaux, comme le cyprès ou le sapin qui sent la rose et done des pièces de 60 pieds de long et sept ou huit de large dont ils font leurs barques toutes d'une pièce. Mais comme il y a des auteurs flamands qui ont escrit de tout cecy, je vous y renvoye. Es isles y n'y a pas d'animaux terrestres; nous y avons porté des vaches, des chevaux, des asnes, des moutons. En la Terre Ferme il s'y en trouve, mais ce sont les Espagnols qui les y ont portés. Il y a, à la Terre Ferme, des tigres, lions, panthères tous plus petits et timides que ceux d'Europe ou d'Afrique, des sangliers qui ont le vent sur le dos pour respirer, des cerfs et daims, des regnards et lièvres fort longs. Les chats et chiens

y viennent d'Europe, comme aussy les rats et les souris qui y ont multiplié à merveilles. Les oiseaux y sont merveilleusement beaux en leurs plumages, couleur et grandeur; il n'y en a point dont le chant approche du nostre. Le poisson y est beau et grand, peu semblable au nostre.

En la Terre Ferme, il y a des crocodiles. Les serpens de Terre Ferme sont prodigieux en grandeur et en effects. Entre autres il y en a un qui charme de son haleine, à cent pas, un bœuf, un cerf, un homme, l'attire, l'engloutit, et l'ayant tout un demy jour dans la gueulle, l'amollit os et cornes tout comme de la cire, et peu à peu le consomme. Les livres vous diront quantité d'autres choses que j'ay trouvées véritables. Au moins ny a-t-il en ce pays là ny pulces, ny punaises, n'y poux, mais il y a des chicques comme cirons, sauttons, mosquetes et fourmys très-importuns. Pour des minéraux, il y a ès isles force souffrières, vestiges de plomb, airain, cuivre et or, mais la despense excèderoit le proffit. En la Terre Ferme, on ne parle point de mines d'or, si bien d'argent, mais les Espagnols et Portugais ont tout occupé, et c'est la ruine de ces pauvres peuples qu'on fait périr en ce travail. Les perles ne s'y trouvent plus, comme elles faisoient, sinon fort avant dans la mer.

Quant au proffit spirituel qu'on peut faire en ce pays-là, il y a des millions d'âmes ausquelles l'Evangile n'a jamais esté presché, pour lesquelles aborder, il faut traverser deux cent lieues de

p ıys, qui sont néantmoins dociles, innocentes, paisibles, capables de tout, pourveu que vous ne soyez ny Espagnols, ny Portugais, ny Anglais, et que ils soient traittés simplement et sans violence. Il y a pour occuper jusqu'à trois cent des nostres s'ils y veuillent aller, sinon Dieu en suscitera d'autres !

Contre le gaspillage du papier (1793) (1)

Paris, le 9 Frimaire de l'an second de la République, une et indivisible.

La Commission des subsistances et approvisionnemens de la République, aux patriotes.

User de tout ce qui peut être utile et n'abuser de rien, voilà quelle doit être la règle invariable d'un bon républicain. Convaincue de cette vérité et résolue de s'occuper constamment soit à ménager des ressources à ses concitoyens, soit à les

---

(1) Le *Magasin pittoresque* (56e année, 1888, n° 164) a publié un article intitulé : *Réflexion d'un abonné sur le gaspillage du papier.*

« On consomme, dit cet abonné, très inutilement, dans les correspondances officielles et privées, une quantité presque incroyable de pages blanches qui vont au feu ou au panier. » Il ajoute, en terminant, qu'il « ne faut rien détruire inutilement. Sous aucun prétexte, ne détruisons pas, donnons! » Très probablement cet abonné ne connaissait pas la note que nous reproduisons ici, mais il est piquant de voir les mêmes idées se reproduire à un siècle de distance. Nous doutons fort de leur influence sur l'économie du papier. Plus nous allons, plus il s'en consomme !

(Communication et note de M. Paul Le Blanc.)

garantir de la disette des matières qui leur sont nécessaires, la Commission des subsistances et approvisionnemens de la République Française a fixé son attention sur les moyens d'apporter, dans l'emploi du papier, dont la consommation devient de plus en plus considérable, une économie importante.

Patriotes! c'est avec une entière confiance dans votre zèle à seconder tout ce qui tient à l'utilité générale, que la Commission vous invite,

1° A ne pas vous permettre l'usage des feuilles doubles en blanc;

2° A préférer pour l'impression le format in-8°;

3° A ne jamais mettre sous enveloppe les lettres simples;

4° A recueillir et conserver avec soin tous ceux de vos papiers manuscrits ou imprimés qui, ne pouvant être utiles tels qu'ils sont, pourront le devenir convertis en papier blanc ou gris.

Patriotes! cet avis ne vous paroîtra pas d'une importance légère, vous qui savez combien il est essentiel que les relations politiques de la grande famille des républicains Français, et la promulgation de toutes ces vérités qui doivent assurer le bonheur de la France, ne soient pas exposées à être, faute de papier, un instant suspendues ou au moins ralenties!

Le président de la Commission,

(*Signé*) : J. Brunet.

Souvenirs de l'abbé Vallet

député de Gien à l'Assemblée Constituante

(1789-1807). *Suite.*

Mais on reçut, peu après, l'arrêté du gouvernement concernant les sépultures ; qu'on ne pourroit plus exercer que dans les temples, que les croix seroient abatues, que les ecclésiastiques ne porteroient plus de soutanes, que les inhumations seroient faites par l'officier public. M. de Jarente, évêque d'Orléans, deffendit, en même tems, de faire des actes, des baptêmes, des mariages et sépultures, ainsi que les publications des bans. Le curé garda toutes ces pièces, sans en rien dire à personne, mais il lut en chaire une lettre du conseil épiscopal pour des prières des quarante heures, pour attirer sur les représentans de la nation les lumières du Ciel... Cela a servis à grande chose !

Cette même année, au mois de May, M. Ysabeau avoit remporté le prix de l'Académie de chirurgie, qui étoit un assignat de cent francs, et une médaille de bronze représentant la valeur de cent francs, comme prix d'émulation.

Le conseil général de Gien fit afficher une proclamation d'emprunt de 200000 francs, à remplir sous trois jours, pour donner du pain jusqu'à la moisson aux indigens, et l'emprunt fut rempli.

On imprima, à Montargis, chez Le Quatre, les règlements et statuts de la Société des Amis de

la Constitution républicaine de Gien, arrêtés dans la séance du 7 Septembre 1793. La municipalité étoit ainsi composée : MM. Bazin, notaire, maire; Deroin, Fougère, Pasteau, Meslier, officiers municipaux; Bezy, agent national. Le directoire du District étoit ainsi qu'il suit : MM. Peigné, Rameau, Brissard, Guilbert, Fontain, Lahaussois; Mouroux, secrétaire. Le Comité de surveillance: Gonat, président; Cœur de l'Etang, Lasserre, Fontain, Paul Bassereau, Macaret, Jouanneau; Martin, Ysabeau, secrétaires.

Le 12 Octobre 1793, délibération imprimée du district de Gien, pour demander l'avis des communes sur les taxes à faire des denrées et marchandises de première nécessité, d'après le décret de la Convention.

L'armée révolutionnaire étant organisée à Gien et faisant l'exercice dans les faubourgs, on fit courir le bruit qu'on alloit détruire les croix, fermer les églises, etc. Le curé en fut instruit, et il alla pour rassurer le peuple, quoiqu'il ne le fût pas trop lui-même, d'après ce qu'il avoit par devers luy, mais il vouloit la paix de son pays. Un soir, au Club, un nommé Poussard, se disant médecin d'Auxerre, et très mauvaise tête, envoié à Gien pour la levée de cheveaux, vint à la scéance, et, envieux de parler, comme sont tous les bavards, comme on venoit de demander au curé ce qu'il avoit été faire dans les faubourgs, et aiant répondu qu'il avoit cherché à diminuer les craintes que le peuple avoit qu'on vouloit

détruire la religion, et comme on l'accusoit, au contraire, d'avoir été pour fanatiser, il monta à la tribune et dit :

« Faut-il que l'innocence me fasse monter à la tribune pour détruire la calomnie dirigée contre moy? J'ai appris avec peine qu'on se fût imaginé que j'aie eu la moindre influence sur les troubles qui ont eu lieu à la fin de la scéance du 30 brumaire, décadi, jours d'instruction publique. Ces troubles ont été provoqués, sans doute, par des malveillans, car bien loin d'exciter le peuple, je lui ai toujours prêché la paix, et je donne, pour exemple de ce que j'avance, qu'aiant dernièrement rencontré un groupe de femmes éplorées, qui m'ont demandées s'il étoit vrai qu'on alloit enlever les croix, les bénitiers des maisons, et détruire la religion, parce qu'elles avoient apprises que l'armée révolutionnaire étoit sous les armes, je les assurai qu'effectivement l'armée révolutionnaire étoit assemblée, mais qu'elle faisoit seulement l'exercice. Je rassurai ces femmes en leur disant qu'on ne toucheroit point aux signes sacrés de la religion. »

Au mot *sacré*, Poussard et plusieurs membres se sont récriés. Mais les tribunes, fort nombreuses, ont imposé silence à ces membres, et le curé a poursuivis en disant : « Si je me suis servis de cette expression, *sacrée*, c'est parce que telle est mon opinion, et que les opinions sont libres. D'aillieurs, en aucune circonstance je ne me suis jamais montré réfractaire à la loy. »

Poussard, le docteur, demanda la parole, et quoique ..... (nom effacé) qui présidoit l'eût donnée au curé qui n'avoit pas fini, il l'accorda malitieusement à Poussard. Mais le curé ne quitta pas la tribune, et resta à côté de ce médecin qui dit :

« Quoique la loy n'ait point encore prononcé le mariage des prêtres et leur abdication, les témoignages éclatans que la Convention nationale a donnée au citoyen Gobet, cy devant évêque de Paris, et à tous les prêtres qui ont suivis son exemple, annonce combien elle désire que le peuple soit dégagé des préjugés........ » Ici, il s'est élevé de grands murmures de la part des tribunes.

Poussard a continué par dire qu'il venoit de traverser plusieurs départemens, dont les églises étoient fermées, et dont les prêtres avoient abdiqués l'erreur..... Alors, il s'est élevé de plus violents murmures dans les tribunes, dont quelques membres ont menacés l'orateur qui ne pouvoit continuer au milieu d'un si grand tumulte, et il a été obligé de quitter la tribune, après avoir persisté longtems à y rester. Le curé ne désemparoit pas.

Le président a réclamé, au nom de la loy, la force armée pour maintenir le bon ordre dans les tribunes, mais le curé lui dit d'un ton ferme : « Vous m'avez donné la parole, vous n'aviez pas le droit de me la retirer avant que j'aie fini! » Alors il continua en s'adressant aux tribunes mêmes :

« Vous êtes sans doute l'instrument aveugle de quelques malveillans qui cherchent à me perdre, en excitants vos clameurs. Si vous avés quels que restes d'attachement pour moy, en reconnaissance des soins que je me suis donnés pour vous, ne vous portez à aucune rhumeur, respectés la liberté des opinions : si je dois être un motif de trouble dans cette commune, je m'exilerai moy-même de mes foyers, et j'irai traîner aillieurs ma triste existance ! »

Un citoyen des tribunes (M. Carthier) s'est écrié : « Non, il ne partira pas ! » et les tribunes ont continuées à murmurer très violemment. Alors la garde, que l'on avoit réclamée, dans l'espérance de faire perdre le curé, arriva.

Poussard, effrayé, surtout quand il vit qu'on prenoit des chaises pour les lui lancer à la tête, redemande la parole pour tâcher d'appaiser le peuple. Le curé, restant toujours à la tribune, y consentit. Alors Poussard dit : « Je suis au milieu de mes frères, je viens continuer mon rapport sur la levée des cheveaux ! » La société et les tribunes ont applaudy. Le curé luy donna l'acolade fraternelle, et dessendit. On applaudit, de nouveau, à plusieurs reprises, et universellement.

Le curé se retira, sans qu'on s'en apperçût, d'un pareil sabbat, mais il fut arrêté à la grande porte par Jumeau, qui étoit venu à la tête de la Garde nationale ; il présenta son sabre nud sur la poitrine du curé, en lui disant : « Calotin fanati-

que, j'ai envie de te passer mon sabre au travers du ventre! » Le curé, avec son bras, évita le coup et passa vite, bien résolu de ne plus retourner dans un antre infernale où il auroit mieux fait de n'avoir jamais mis le pied. La copie de cette scéance, qui est trop longue pour être insérée ici en entier, ainsi que de celles qui vont suivre, se trouvent toutes dans son recueil in 4°, et expliquées plus emplement dans ses Mémoires, et celle-cy a été rédigée par MM. Degérissay et Féraudy, membres du comité de rédaction, et M. Bezy, secrétaire, en a délivré la copie.

Par malheur pour le curé, il se trouva à cette séance un nommé Fildier, aubergiste de Saint-Antoine à Montargis, autre jacobin et homme borné qui, à son retour, le dénonça à son club comme prêtre fanatique, et rapporta les faits tout différemment, en mettant tous les torts sur le curé. On en dressa procès-verbal, et ce fut le motif de son arrestation, quand il voulut passer pour se sauver à Paris.

Ce fut vers la fin de cette année que parut une instruction pour les Écoles primaires, qui reçut beaucoup d'éloges de la part des membres du Comité d'instruction publique, dont le libraire vendit dix à douze mille exemplaires, et qui avoit pour auteur M. Louis Macaret, de Gien.

On commençoit à se méfier des assignats. Les habitans de Gien, craignants que leur dépréciation n'influante sur le prix des grains, solli-

faut, en outre, dit le curé, celui de MM. ses frères ! — Ils l'ont donnés, répondit M. le maire. » Le curé étoit au pied du mur, et il dit : « Je vais me préparer à cette alliance, donnés moy un peu de répit ! »

Il fut trouver M. Paultre, ancien avocat du Roy et officier public, qui approuva la farce qu'il vouloit jouer. Il écrivit ses bans de mariage avec sa tente, Mme veuve Gentil, sœur de M. Vallet père, âgée de plus de soixante-dix ans, et qui ignoroit tout ceci, malade, paralitique, dans son lit depuis plusieurs années. M. Paultre mit cette publication de bans dans la grille de la Maison de Ville. Cette nouvelle fit une grande sensation dans la ville, que chacun s'emperessa de voir si la chose étoit vraie. La foule fut si nombreuse, qu'on étoit obligé d'aller d'un côté de la rue et de revenir du côté de l'auberge de l'Écu. Chacun rioit à gorge déployée, et on disoit tout haut : « Que le curé fait donc bien de se moquer ainsi du Comité révolutionnaire ! » De sorte qu'ils n'osoient plus se montrer.

La persécution alloit toujours en augmentant, et le curé, apprenant que, d'après les plaintes que l'on avoit fait de lui au département d'Orléans, et surtout de ce que l'église de Gien n'étoit pas fermée ; qu'en conséquence le général Santerre alloit se rendre à Gien avec cinquante hussards pour faire fermer l'église, alors le curé demanda un passe-port à M. le Maire pour se rendre à Paris. Celui-cy, dans la crainte de mé-

Mais le curé lui répondit que les cultes étoient libres, et la Convention n'aiante point décrétée la fermeture des églises, quoi qu'elles le fussent dans tous les environs, il étoit déterminé à tenir bon jusqu'au bout; que, quant à ses lettres de prêtrise, elles étoient sa propriété et qu'il ne renonceroit jamais à son caractère de prêtre; que, quand au mariage qu'on lui proposoit, il falloit lui laisser le tems d'y penser.

Mais M. Bazin, maire, par un zèle malentendu, ou par intérest pour le curé, ce qui est probable, car il lui a toujours témoigné qu'il ne lui vouloit pas de mal, et peut-être aussi pour être util à Mme de la Rode, dont le mari étoit émigré, laquelle on vouloit mettre en arrestation à cause de cela, il fut la trouver et lui proposa de se marier avec le curé, pour se sauver l'un et l'autre. Cette dame étante bien persuadée que le curé viveroit comme frère et sœur, y consentit. La mère, Mme Stample et MM. les deux frères avoient également donnés leur adhésion, dans l'espérence de se sauver ainsi, comme étants très riches, d'après le dire de M. le maire de Gien.

Alors M. Bazin vint trouver le curé, auquel il fit part du projet, que celui-ci regardoit comme une plaisanterie, et lui dit : « Monsieur, il faut auparavant le consentement de Mme de la Rode ! — Je l'ai, Monsieur ! lui dit-il. » Le curé, alors embarrassé, répondit : « Il faut aussi celui de Mme sa mère ! — Je l'ai également ! — Mais il

faut, en outre, dit le curé, celui de MM. ses frères! —Ils l'ont donnés, répondit M. le maire. » Le curé étoit au pied du mur, et il dit : « Je vais me préparer à cette alliance, donnés moy un peu de répit ! »

Il fut trouver M. Paultre, ancien avocat du Roy et officier public, qui approuva la farce qu'il vouloit jouer. Il écrivit ses bans de mariage avec sa tente, Mme veuve Gentil, sœur de M. Vallet père, âgée de plus de soixante-dix ans, et qui ignoroit tout ceci, malade, paralitique, dans son lit depuis plusieurs années. M. Paultre mit cette publication de bans dans la grille de la Maison de Ville. Cette nouvelle fit une grande sensation dans la ville, que chacun s'emperessa de voir si la chose étoit vraie. La foule fut si nombreuse, qu'on étoit obligé d'aller d'un côté de la rue et de revenir du côté de l'auberge de l'Écu. Chacun rioit à gorge déployée, et on disoit tout haut : « Que le curé fait donc bien de se moquer ainsi du Comité révolutionnaire ! » De sorte qu'ils n'osoient plus se montrer.

La persécution alloit toujours en augmentant, et le curé, apprenant que, d'après les plaintes que l'on avoit fait de lui au département d'Orléans, et surtout de ce que l'église de Gien n'étoit pas fermée; qu'en conséquence le général Santerre alloit se rendre à Gien avec cinquante hussards pour faire fermer l'église, alors le curé demanda un passe-port à M. le Maire pour se rendre à Paris. Celui-cy, dans la crainte de mé-

contenter le peuple en se prêtant à la fuite du curé, le luy refusa. Celui-cy luy dit qu'alors il partiroit sans passe-port et qu'il le rendroit responsable des événemens. Alors on le luy accorda, et il se rendit sur le champ à Montargis.

1794

Arrivé chez Mme Naudin, sa sœur, il trouva la société d'usage : Mme Binon y étoit; c'étoit l'amie de la maison et de la famille Vallet, de Gien, son mary ayant même passé plus d'un mois, étant malade, chez M. Vallet père, qui l'avoit gardé comme étant son ami intime. Mme Binon, en cette qualité, se réjouissante de voir le curé arriver, lui demanda le sujet de son voiage. Celui-cy luy répondit : « On n'a rien de caché pour une amie comme vous. Je vais me réfugier à Paris, parce que Santerre vient à Gien pour fermer l'église, et je passe *incognito !* » Elle n'eut rien de plus pressée que de sortir sans rien dire et d'en aller prévenir son mary, qui étoit le président du Comité révolutionnaire de Montargis, et son fils le secrétaire. Voilà comme les jacobins aimoient leurs amis !

Vers la fin du soupper, on frappa à la porte ; M. Naudin y fut lui-même ; on demande si le curé de Saint Louis de Gien y est. Il répondit que oui, et fait entrer le commandant de la garde nationale et un fusilier. La rue étoit remplie de la garde nationale, de la gendarmerie et du Comité révolutionnaire. Les deux premiers

étants entrés dans la salle, demandent où est M. le curé de Gien. Il se présente et dit : « C'est moy ! — Au nom de la loy, lui répondit-on, suivés nous à la maison d'arrêt ! — J'ai mes passeports, vous n'avés pas le droit de m'arrêter ! — Nous n'avons pas besoin de les voir. Vous les montrerés au Comité. — Vous allés contre la loy, mais, contre la force, point de résistance ! » Et, aiant laissé ses pistolets, sa montre et son portefeuille à Mme sa sœur, il se laissa conduire aux Sainte Marie avec son bréviaire seulement sous son bras. Ce fut la veille du premier de l'An, pour ses étrennes.

On peut voir les pièces qui concernent son arrestation dans le recueil in-4° ou dans le second volume de ses Mémoires. Arrivé aux Sainte Marie, on le mit, par prédilection, dans une très grande salle sans meubles et sans feu. Il geloit à pierre fendre. C'étoit l'endroit où l'on ensevelissoit les morts, et le noir peint sur la muraille l'attestoit. Sa sœur lui envoia un lit de sangle à onze heures du soir.

Malgré le grand froid, le curé suoit si fort dans son lit, par l'indignation qu'il éprouvoit, qu'il fut bien étonné lui-même que ses cheveux fussent devenus tout gris, pendant cette première nuit. Le lendemain, un membre du Comité lui demanda son bréviaire ; il lui auroit été impossible de le cacher. Il le déchira à moitié avec rage, et emporta le reste, en disant que c'étoit pour allumer son feu.

Le père Binon, ancien conseiller de l'Élection, arriva. Le curé, ne sachant pas qu'il étoit le président du Comité, lui sauta au col en lui disant : « Par quel heureux hasard vous a-t-on permis de venir me porter des paroles de consolation, comme à votre ami ? — C'est moi, répondit-il qui suis le président, c'est moi qui t'ai fait arrêter, mais c'est pour te sauver, car si tu te fus rendu à Paris, tu aurois été guillotiné ! Mais tu seras, ici, gardé par tes amis. C'est mon fils qui est le secrétaire du Comité, je te l'enverrai, il t'instruira de ce qu'il faut faire pour ne pas rester ici longtemps. Ton pays est aristocrate, nous voulons le mettre au pas ; on te dit un peu fanatique, mais, avec nous, tu deviendras patriote ! »

Le soir même, le fils vint avec le père ; ils conseillèrent au curé de faire un mémoire pour envoier à Paris au Comité de Salut public : c'étoit pour le faire passer plus vite à la guillotine. Le curé ne s'en doutoit pas, et les remercia de leurs bonnes intentions, et, ne sachant pas la forme de ces sortes de mémoires, il les pria de le lui dicter. Le père s'en fut en disant : « Mon fils va t'aider ! » Mais le curé, écrivant très vite sous sa dictée, et voiant qu'il lui faisoit écrire des choses qu'il entrevoioit pouvoir le compromettre, au lieu de luy servir, levant les yeux sur le fils Binon, il le surprit à luy tirer la langue, par forme de dérision, croiant bien le faire dupe. Le curé fit sang blanc (*sic*) de ne point s'en apercevoir et

continua d'écrire; mais il laissa tomber exprès beaucoup d'encre sur ce mémoire, et au lieu de le signer, il lui dit alors qu'il vouloit le copier à tête reposée, au lieu de l'envoier ainsi tout barbouillé : « L'heure de la poste presse ! » dit Binon. « Ce sera pour demain ! » répondit le curé, et il partit en se donnant la main. Il promit de revenir le lendemain ; mais, le lendemain, le curé se cacha dans la maison d'arrest pour l'éviter : comment cela se put-il faire ? Cela ne regarde point le pays de Gien ; voyés ses Mémoires. Binon s'en plaignit à Mme Naudin qui blâmoit son frère, attendu qu'elle ne sçavoit pas de quoi il se retournoit.

M. Naudin partit sur le champ pour Gien, pour tâcher d'obtenir la délivrance de son beau-frère le curé. La ville de Gien fit une pétition au Comité de Montargis pour réclamer son curé, avec un tableau du Club de la même ville, envoyé au Comité de Salut public, ainsi conçu :

Tableau du citoyen Vallet envoyé au Comité de Salut public, à Paris, par le Comité de Surveillance du district de Gien, département du Loiret.

1re demande. — Ses noms, son domicile avant sa détention, son âge, etc. ?

Réponse. — Claude-Benjamin Vallet, domicilié à Gien, âgé d'environ quarante-un ans, garçon.

2e demande. — Le lieu où il est détenu, depuis

quand, à quelle époque, par quel ordre, pourquoi ?

Réponse. — A Montargis, depuis le ..... (*sic*), par ordre du Comité de Surveillance.

3e demande. — Sa profession avant la Révolution ?

Réponse. — Cy devant ministre du culte, ex Constituant.

4e demande. — Les revenus, depuis et avant la Révolution ?

Réponse. — Environ 400 livres avant et depuis la Révolution.

5e demande. — Ses relations, ses liaisons, opinions politiques qu'il a montrées dans les mois de may, juillet et octobre 1789, au 10 Août, à la suite de la mort du tyran, s'il a signé des pétitions ou arrêtés liberticides ?

Réponse. — Ses relations et ses liaisons n'ont pas été suspectes.

6e demande. — Son caractère ?

Réponse. — Caractère bon et populaire, mais tenant à son culte. N'a point démontré d'opinions aristocrates.

7e demande. — Observations ?

Réponse. — A continuellement prêché l'exécution des loix, et s'est parfaitement toujours bien conduit, sans mériter le plus léger reproche.

Santerre fit fermer la paroisse et les autres églises. Le représentant du peuple Lefiot, avocat de Nevers, fut envoié à Gien. La famille Vallet et les habitants firent inutilement des démarches auprès de luy, pour l'élargissement du curé. Il répondoit : « Il est prêtre, il ne faut pas m'étourdir davantage ! » Il fit piller toutes les églises et brûler sur la place de Saint-Louis les tabernacles, confessionnaux, châsses et autres ornemens. . . . .
. . . . *(41 lignes rayées).*

Le général Viala fut envoié en mission dans les paroisses voisines, pour en faire autant dans toutes les églises. Pendant ce temps, on établit une maison d'arrêt dans la maison de M. de Raucourt, dont les propriétaires furent les principaux détenus, ainsi que M. de Couet, Mlles de la Perrière, de Bonnetat, et plusieurs autres aussi bien pensantes, et on finit par en envoier plusieurs aux Minimes, à Orléans, comme M. de Couet, Mlle d'Anglard, M. de la Barre, chevalier de Saint-Louis et ancien maire de Gien, ainsi que M. de Saint-Brisson, furent mis en prison avec les curés des environs.

Il y a toujours eu tant d'insouciance, dans la ville de Gien, et si peu d'esprit public pour tout ce qui peut intéresser la postérité, que, pendant que le curé étoit en prison, personne ne recueillit aucuns faits par écrit, et qu'il n'a pu obtenir que quelques renseignements de vive voix. Les pièces mêmes authentiques du Club ont été per-

dues, et le peu qu'il a pu ramasser se trouve dans ses papiers; aussi ne reparlerai-je plus guère à cet égard que d'après ce qui m'a été rapporté après être sorti de prison.

L'armée révolutionnaire de Gien alloit donc, avec des chefs du Comité révolutionnaire ou des chefs du Club, pour piller les églises voisines. On fut à Coullons pour faire un siège avec du canon. Le curé, M. Clément, qui si attendoit, avoit tout ôté de son église et avoit déposé chez le maire ce qu'il croioit indispensable de donner pour ne point se compromettre, et avoit lui-même fermé l'église, et, avant de remettre les clefs, il avoit lui-même cassé les têtes des saints qui sont en pierre, de manière à pouvoir les replacer sur les corps sans qu'il y paraisse; ce qui s'est exécuté après la Révolution, aiant eu le soin de cacher ces têtes. Il avoit fait préparer un grand repas pour les missionnaires du diable, et, à leur arrivée, la table étant mise, chacun s'adoucit. On demanda à aller à l'église. Le curé dit qu'il avoit tout détruit luy-même et qu'il avoit remis les clefs à M. le maire. On les fit cependant apporter, et, quant on vit les saints ainsi martirisés, on laissa tout le reste. On fut s'enivrer, et le curé sauva ainsi son église. Il fut regardé comme un bon patriote; il n'en fut pas de même du curé de Briare. . . . .

. . . . (*18 lignes rayées*).

Ensuite la cohorte le conduisit à la sacristie où on le revêtit d'un surplis, d'une chape, avec

un cierge à la main. Tous s'habillèrent en prêtres, avec des cierges allumés, ou portoient toutes les ustensilles de l'église pour les aller brûler à un feu qu'on avoit allumé hors de la ville. On traîna ainsi le pauvre curé, qui entendit, le long du chemin: « Il faudra le jetter dedans! » Alors il risqua le tout pour le tout. Vis à vis une petite rue qu'il connoissoit, il décrocha sa chappe, sans qu'on s'en aperçût, et, la faisant tomber, il se sauva dans une maison dont il étoit sûr, et ferma la porte pour s'en aller par celle de derrière, se cacher dans une autre jusqu'à la nuit. On ramassa sa chappe, croiant qu'il s'étoit trouvé mal dedans, et quoiqu'il ni fût plus, de rage on la jetta dans le feu. On le chercha en vain, et, la nuit, il se rendit à Gien par des chemins détournés, et s'y cacha. Mais le coup étoit porté: cette catastrophe lui tourna les sèns, il eut comme une bile répandue, et il ne put faire profit de son corps que jusque en l'année 1800 qu'il mourut à l'âge de quarante quatre ans.

On fut également à Saint Martin, à Saint Brisson, à Poilly, à Saint Gondon, à Nevoy et autres, en faire à peu près autant. Lefiot fut ensuite à Montargis pour tout organiser, selon son dire, mais c'étoit pour mettre la mort à l'ordre du jour, car le résultat de sa mission fut la perte de quinze des détenus qu'il envoya successivement à la guillotine, et, d'après son travail, sans la mort de Robespierre, le curé de Gien y auroit

passé, ainsi que les cent cinquante sept détenus qui étoient avec luy à la maison d'arrêt, aux Sainte Marie, à Montargis. Pendant ce temps là, et au retour de Lefiot à Gien demandoit au club de Gien que l'on mît le curé en jugement, et tout le monde sçavoit bien que c'étoit pour avoir sa maison : à cet effet, il demandoit continuellement qu'on lût le procès-verbal du tumulte arrivé à la Société populaire du jour de l'énergumène le médecin Poussard. Mais le général Viala, qui étoit logé heureusement chez Mme Rameau, cousine du curé et épouse de M. Rameau membre du District, cette dame, pour éloigner cette lecture, jouoit la patriote et disoit à M. Viala : « Si on va lire l'histoire de Vallet, cela ne finira pas, et on ne pourra pas chanter les chansons patriotiques ! » Alors ce général le disoit au représentant Lefiot, pour plaire à Mme Rameau, et alors le député de la Convention faisoit chanter, et on retardait ainsi, sans le sçavoir et sans le vouloir, le jugement du curé.

Mme Naudin, de Montargis, sœur du curé, emploioit toutes sortes de ruses pour faire sçavoir au curé qu'il falloit rester tranquil, et qui, ne voulant le croire, avoit envoié un mémoire à Lefiot, à Gien, par son beau-frère M. Ysabeau, qui avoit obtenu la permission de l'aller voir à Montargis, lequel Lefiot l'envoya au Comité de Salut public. Mais, heureusement pour le curé, M. Advenier père, secrétaire de Fou-

quier-Tinville, mettoit toujours les papiers qui concernoient le curé au fond du carton, quand son tour arrivoit, et cela par attachement pour luy, comme aiant été autrefois son paroissien, et de plus, à la recommandation de M. Pierre Guérin des Marchais, député de Gien à la Convention nationale, et de M. Michel Gentil, son parent, également député de la commune d'Ouzouer sur Trézée.

Le curé de Gien joua des tours à l'infini au Comité de Montargis, tels qu'on les voit dans ses Mémoires. Alors le tour du curé étant arrivé de comparaître devant le tribunal révolutionnaire, on vint le prendre avec la force armée, à minuit. La force lui manquant, dans le coridor, pour marcher, le geôlier, pour le faire avancer plus vite, lui donna un grand coup de poingt dans l'estomac et le renversa par terre. Il contrefit le mort. Les gendarmes et le Comité lui dirent : « Tu l'as tué ! — Eh bien ! répondit-il, le b..., on l'enterrera ! — Mais, répondirent-ils, c'étoit le quatrième pour remplir la patache à Guignard, il nous en faut un autre ! » Alors on prit M. Gaudet, curé de Moulon, qui étoit le compagnon de chambre du curé de Saint Louis de Gien, lequel fut guillotiné, d'après son jugement que l'on afficha en dedans de la porte de la maison d'arrêt, douze jours après son départ, pour que les détenus, par un rafinement de malice, ne l'ignorassent pas.

Mme Naudin aiante apprise tout ceci, et voiante

toujours la maison Binon, par pure politique, fut les trouver et leur dit : « J'ai apprise que vous aviés voulu envoier mon frère au tribunal révolutionnaire, et de quelle manière il avoit été reporté sur son lit, le croiant mort ! » Les monstres nièrent le fait. Alors elle leur dit : « Si vous le faites périr, vous serez la cause de la mort de quatre autres personnes ! Le jour où j'apprendrai que vous l'avez envoié au tribunal révolutionnaire, j'emmènerai mes trois enfants sur les bords du canal, je les précipiterai dedans et je m'i jetterai après, et ainsi vous serés cause de la mort de cinq personnes ! »

Elle se jetta ensuite à leurs genouils en fondant en larmes, en leur demandant la vie de son frère. Ils furent attendris, si des tigres peuvent l'être, et lui donnèrent leur parole d'honneur, si des jacobins tels peuvent en avoir, qu'il n'iroit jamais au tribunal révolutionnaire, mais qu'il seroit détenu jusqu'à la paix. Il n'en auroit pas moins été guillotiné avec les autres, si Robespierre eût survécu.

Malgré toutes ces catastrophes, le curé de Gien ne perdoit toujours pas courage, et il mettoit tellement sa confiance en Dieu, qu'il disoit continuellement aux détenus qu'il espéroit pouvoir dire la messe, le jour de Pasques, dans sa paroisse, au point que tout le monde de la maison l'appelloit le *petit curé de Pasques*. On verra si l'effet a justifié l'évènement. En attendant, le le père Binon lui proposa d'épouser sa fille ; le

curé lui répondit : « Tu me mépriserois toi-même, si je consentois, je n'achèterai jamais ma liberté à ce prix ! — En ce cas, lui dit-il, je t'enverrai à Rogny ! » voulant dire qu'il lui feroit couper la tête.

Pendant toutes ces extravagances, on attribuoit au club de Gien les troubles survenus dans la commune de Coullons. A peine étoient-ils appaisés, que M. Viala, adjudant général, parut à la Société populaire de Gien, pour y prononcer un discours contre le fanatisme des prêtres, dont les associés furent tellement enthousiasmés qu'ils en votèrent l'impression. Ce discours sortit bientôt des presses de Le Quatre, de Montargis, qui y prit le titre d'imprimeur de la Société de Gien.

Le 20 Mars, le général Santerre, à Gien, voulut mettre les habitants à la hauteur des principes républicains. Ses motions se rapportèrent plus aux subsistances qu'aux intérêts politiques. Sous son influence, l'administration du District complète le *maximum* des denrées, dont elle ne tarda pas à publier le tableau général.

Le 25 Avril, mille cinquante huit marcs d'argenterie, provenants de la spoliation des églises de l'arrondissement, offerts à la Convention nationale par les administrateurs de Gien, consistèrent, pour la paroisse de Gien, en 28 chandeliers d'argent massif, quatre calices et deux dorés, dont un a été déposé à Paris, par raport aux ciselures représentantes toute la Passion, deux soleils, dont l'un en vermeil, quatre lampes d'ar-

gent, quatre encensoirs et navettes, une Sainte-Vierge massive, de la hauteur de deux pieds et demie, deux grandes croix processionnelles, quatre cyboirs, dont un en vermeil, trois paires de burettes avec leurs plats, la châsse de la Sainte-Épine représentante un Saint-Sacrement, des vases aux Saintes Huiles pour les malades, d'autres pour les baptêmes, quatre crucifix d'argent.

Il y avoit, en outre, pour plus de vingt mille francs d'ornemens en draps d'or et d'argent, provenants du chapitre des paroisses de Saint-Louis et de Saint-Laurent, que le curé avoit eu le soin de réunir, le tout galoné en or fin et argent; lesquels ont été défaits et déposés à la municipalité, qui a vendue les damas. Le curé a pu, par la suitte, recouvrer plusieurs de ces objets par subtilité, et dont la paroisse profite aujourd'huy.

Dans le chœur de l'église du chapitre, devenue l'église paroissiale, il y avait deux épitaphes: celle de M. le Chantre de Saint Laurent, dont j'ai déjà parlé, et celle de M. Le Bon, chanoine qui avoit choisi le chapitre pour son héritier. Les révolutionnaires ont renversés ces épitaphes. On détruisit également les tombeaux de la famille de Villiers, et, dans le caveau, on enleva trois cercueils de plomb, dont l'un étoit d'un grand maître de l'ordre de Malte. Le grand monument adossé au mur avoit deux colones brisées, et deux colones pleines d'un très beau marbre noir et qui servoient à soutenir un retable

en pierre de liais, sur lequel s'agenouilloient les trois statues, en face de trois prie Dieu, sçavoir Pierre de Villiers, seigneur de Marchais-creux, de son épouse et de son fils. Cette chapelle avoit un retable bien travaillé, et dont les figures étoient en pierres tendres, mais qui avoient été détruites, auparavant, pour aggrandir l'église devenue parroisse, en rendant les sous bas-côtés de cette église pareils aux bas-côtés, après en avoir ôté tous les murs de séparation qui formoient des chapelles.

Cette même année, il y eut une adresse imprimée chez le C. Boitet, premier imprimeur à Gien, pour un second emprunt, laquelle je n'ai jamais pu me procurer.

Il y eut également l'opinion, imprimée, de M. de Rancourt de Villiers, ancien député de la Noblesse, et qu'il présenta à la Société populaire de Gien, le 30 du mois de frimaire, l'an II de la République, sur le célibat forcé des ecclésiastiques, imprimée à Montargis chez Le Quatre. Cette motion captieuse et séduisante est d'autant plus dangereuse, qu'elle vient d'un homme d'esprit, qui est d'autant plus coupable qu'il en a fait, en cela, un mauvais usage. Son ouvrage a été d'autant plus dangereux que son valet de chambre, nommé Jouanne, a épousé, étant à son service, Mme Victoire Glenet, religieuse, et dans le chœur de la communauté des Saintes-Claire de Gien. Mais, par la suitte, M. de Villiers a fait ce qu'il a pu pour retirer du public le plus des

exemplaires possibles; mais ils ont été si multipliés, qu'il y en a encore beaucoup dans la ville, et que celui que j'ai conservé n'est que pour prouver jusqu'où les personnes même les plus spirituelles peuvent donner dans le travers, quand on ne va pas dans le sentier droit de la raison. Il est à croire que M. de Villiers s'est repenti, puisque Mme Victoire est sortie de chez luy en quittant le sieur Jouanne, pour retourner à la communauté des Saintes-Claires à Saint-Gondon, où Mme l'abbesse s'étoit retirée après la Révolution, au grand regret des habitants de Gien. Cette dame Victoire a fait pénitence, et est morte d'un cancer (1).

Le curé de Saint-Louis aiant été mis, par le Comité de Montargis, sur une liste de trente détenus, pour être envoyé au tribunal révolutionnaire, laquelle liste devoit être renouvellée par décade, jusqu'à ce que la maison d'arêt fut vuidée ainsi par la mort de tous les détenus, la Providence mit fin à un pareil malheur par la chute de Robespierre. Alors, le Comité de Montargis fut lui-même incarcéré et envoié ensuitte à Paris. Le curé de Gien fut renvoyé dans les prisons de sa paroisse, où il fut amené par la gendarmerie de Briare.

(*A suivre*).

---

(1) Sur Madeleine Glenet, dite sœur Victoire, qui avait servi Sophie de Monnier pendant son séjour au couvent des Saintes-Claires, voir les *Souvenirs* du docteur Isabeau, dans la *Nouvelle Revue rétrospective* du 1er mars 1902, page 173.

La Guerre de 1870 et la Commune.

Journal d'un officier d'État-major (*suite*).

Je cherchai à lui faire comprendre qu'une telle proposition était inacceptable, que, dans ma situation, la neutralité s'imposait.

Sur ses instances, je brisai net l'entretien et fus réintégré dans ma cellule.

21 avril. — Trois jours se passèrent sans événement nouveau.

Je fus enfin rappelé au cabinet du juge d'instruction.

Je retrouvai mon homme souriant, presque bienveillant, me disant que la Commune désirait me rendre la liberté, mais qu'elle ne pouvait accepter ma neutralité, et qu'elle avait besoin de mes services.

« Vous n'avez pas voulu du ministère de la Guerre, ajoutait-il, je vous comprends. Vous êtes habitué à la vie active ! Le Comité de défense l'a senti, et je suis chargé de vous offrir le commandement en chef des forces de la Commune. Acceptez ! Notre réussite à Paris nous assure le gouvernement en France, et vous devenez, de la sorte, la première personnalité de notre pays ! »

La grandeur de sa proposition lui semblait impossible à rejeter. Aussi parut-il étonné de mon refus sec.

Il demanda mes raisons ; je n'en donnai aucune, me cantonnant dans cette unique ré-

ponse, ma volonté expresse de demeurer entièrement neutre, tout en insistant sur ma mise en liberté, puisqu'aucun fait ne pouvait être allégué pour justifier ma détention..

Le juge d'instruction prit un air navré. Il me dit qu'il était peiné de mon refus et qu'il n'en présageait rien de bon pour mon avenir.

Comme il commençait à me menacer des rigueurs du Comité de Salut public, si je persévérais dans mes sentiments, je rompis net cet entretien, jugeant qu'il était opportun de lui faire comprendre qu'il n'avait rien à espérer, et que de nouvelles propositions seraient aussi inopportunes qu'inutiles.

Je réintégrai ma cellule, plus attristé que jamais, comprenant que ma situation s'était singulièrement aggravée et me préparant aux pires conséquences.

22 avril. — C'était un mouvement incessant de prisonniers à la Conciergerie.

Les arrestations devenaient de plus en plus nombreuses. On arrêtait dans toutes les situations et dans tous les postes : des journalistes, des commerçants, d'anciens fonctionnaires de l'Empire, des prêtres.

Une après-midi, entre autres, la cour se remplit de cris : c'était M. Chaudet, journaliste, que l'on venait d'arrêter. Il écumait de rage, insultait ses geôliers ; colère bien inutile devant la force brutale et le fait accompli !

Que peut, contre la force, un homme isolé ?

Ses cris, qui remplirent la prison pendant plusieurs heures, ne le sauvèrent pas. Il fut dirigé sur Sainte-Pélagie. Je sus plus tard qu'il fut fusillé. Son crime était d'avoir pour ennemi personnel le citoyen Rigault.

24 avril. — Depuis deux jours, un mouvement insolite avait lieu à la Conciergerie. On évacuait les cellules pour en disposer en vue des arrestations qui se multipliaient.

Dans l'après-midi, je fus enfin appelé chez le geôlier-chef.

Il me fit connaître que j'étais dirigé sur Mazas.

Je fus enfermé dans une voiture cellulaire et dirigé sur ma nouvelle maison.

A Mazas, je subis toutes les formalités imposées aux prisonniers de droit commun : je fus mensuré, inscrit sur le registre d'écrou. On me désigna pour la cellule 94, 5e division, celle réservée aux otages de la Commune. J'allais, du reste, me trouver en bonne compagnie : celle de l'archevêque de Paris, du curé de la Madeleine, de M. Bonjean, de nombreux gendarmes et gardiens de la paix, de diverses notabilités politiques.

Après avoir pris un bain sulfureux et reçu mes effets désinfectés à l'étuve, opération qui me fut précieuse, en sortant des horribles cellules de la Conciergerie, je fus enfermé dans mon nouveau domicile.

25 avril. — Les cellules, à Mazas, étaient propres, dépourvues de vermine. La nourriture

y était détestable comme celle de la Conciergerie et insuffisante. Le régime cellulaire nous y était appliqué. Chaque jour, une promenade d'une demi-heure dans un étroit couloir, où l'on demeurait seul, nous était permise.

La lecture, du moins, nous était possible. Je dévorai les romans de Dickens. Ils avaient cet avantage d'un texte très serré et de renfermer des pages nombreuses. Comme on avait droit à un volume par jour, j'avais ainsi ma pâture assurée.

10 mai. — Les jours succédaient aux jours. Cependant, le canon semblait se rapprocher de Paris, et j'aspirais à la délivrance qui venait, mais qui, à mon avis, se faisait bien attendre.

Les bruits les plus inquiétants commençaient cependant à circuler. On entendait, dans les couloirs, des conciliabules. Les anciens gardiens de Mazas avaient été conservés. Par habitude, ils continuaient à faire leur service, mais l'on sentait qu'en cas de danger, on pourrait peut-être trouver, en eux, des défenseurs. Souvent ils se rassemblaient sur les balcons servant de couloirs, le long des portes des cellules, et, là, causaient à voix basse.

Lorsque le hasard les rapprochait de la porte de ma cellule, je pouvais saisir quelques bribes de conversation.

C'est ainsi que j'appris les préparatifs de la Commune pour brûler Paris, la résistance qui se faisait chaque jour plus désespérée, la menace

faite par le Comité de Salut public de fusiller les otages.

Ces bruits semblaient redoutables pour notre avenir.

19 mai. — Ce matin, je vois entrer dans ma cellule une figure inconnue. Le nouveau gardien m'apprend que les anciens, devenus suspects, ont été remplacés par des agents choisis par la Commune, et qu'il est un de ceux qui ont été affectés à la 5e division.

21 mai. — Quelques jours se passent encore. Le canon semble se rapprocher. En tout cas, le combat, intermittent, ne cesse ni jour, ni nuit.

Pendant la nuit, vers les onze heures du soir, je suis réveillé par un grand bruit dans la prison.

Elle venait d'être envahie par les fédérés. A leur tête marchaient plusieurs membres de la Commune.

Ils s'étaient installés dans la cage vitrée située au centre des cinq sections de Mazas, et, là, faisaient grand tapage, parlant à haute voix. Rien ne se perdait de ce qu'ils disaient, la parole se répercutant sous les hautes voûtes de Mazas et arrivant, de la sorte, sonore et distincte à nos oreilles.

C'est ainsi que je fus informé que l'armée de Versailles avait enfin pénétré dans Paris du côté d'Auteuil, que l'on avait donné l'ordre d'incendier les monuments, que l'on voulait rester maître des otages.

Seulement, une difficulté se présentait : on n'avait à sa disposition que quatre voitures cellulaires et l'on ne pouvait emmener que la moitié des otages.

Le plus influent, celui qui paraissait diriger les débats de sa voix de stentor, finit, pour couper court aux disputes, par proposer une sorte d'appel des condamnés. Il lirait le nom et la position sociale, et les membres de la Commune présents décideraient, par oui ou par non, de l'envoi à la Roquette.

L'appel commença. On s'acharna sur les prêtres et les gendarmes. Mon nom arriva enfin. Les *non* furent en trop grand nombre ; on dépassa ma porte.

Lorsque les voitures cellulaires furent pleines, le silence se fit de nouveau et je pus me rendormir.

Les dangers s'étaient tellement accumulés sur ma tête que je demeurais insensible. J'étais presque devenu fataliste.

24 mai. — Le lendemain, la journée fut assez calme, mais on entendait plus distinctement le canon et la fusillade. Évidemment les Versaillais se rapprochaient de Mazas et du faubourg Saint-Antoine.

La nuit, le ciel était rouge des incendies qui illuminaient la capitale.

26 Mai. — Ce matin, la fusillade s'est beaucoup rapprochée.

Un mouvement insolite se fait dans la prison.

Mon gardien vient me prévenir que le Comité de Salut public, toute communication avec la Roquette étant coupée, a donné l'ordre d'élargir les prisonniers.

On nous fit passer, un à un, à l'économat et, chose étrange, suite des habitudes d'ordre conservées malgré le changement du personnel, on nous remit en possession de ce qui nous avait été enlevé lorsque nous avions été incarcérés.

C'est ainsi que je rentrai en possession de mon couteau et d'une somme de 22 fr. 50, véritable fortune au moment où j'allais être jeté sur le pavé de Paris.

Le plus sage eût été certainement de demeurer à Mazas jusqu'à l'arrivée des Versaillais ; nous y étions en sûreté et notre mise en liberté ne pouvait faire de doute. Mais le désir de la liberté fut plus fort que tout, et nous nous décidâmes, après délibération, à sortir de cette prison où nous avions passé de si cruelles heures d'attente.

Un autre sentiment aussi nous guidait, la crainte de voir la Commune revenir sur sa décision, au dernier moment, de voir Mazas envahi par un bataillon de fédérés et d'être passés par les armes.

A dix heures du matin, on nous ouvrit les portes de la prison. Elles donnaient sur le boulevard Mazas. Une barricade de fédérés occupait encore le pont du chemin de fer de Vincennes. Les Versaillais étaient maîtres de la place de la Bastille.

On se tiraillait, et les balles pleuvaient sur le boulevard.

Nous sortîmes un par un, et, longeant le mur, à l'abri par l'avancée de la porte, nous gagnions en courant la rue la plus proche, et pouvions rejoindre le faubourg Saint-Antoine, encore en possession de la Commune.

Le faubourg était plein de fédérés, de bataillons de vengeurs à la mine sinistre. Je m'éloignai rapidement. J'avais le sentiment qu'il fallait rejoindre au plus tôt l'armée de Versailles, mais comment faire?

Lorsque je m'approchai du lieu du combat, je tombai sur une barricade occupée par les fédérés : à l'une d'elles, on me saisit, on m'obligea à prendre un fusil, on voulait me forcer à combattre sous peine d'être fusillé.

J'eus grand'peine, profitant d'un moment d'inadvertance, à déposer mon arme et à m'enfuir pour gagner un terrain plus sûr.

C'est ainsi que j'arrivai, par des voies détournées, à la rue de Charonne. Je sentais que ma situation devenait, à chaque instant, plus critique. Sans domicile, j'étais condamné à courir à l'aventure. Le plus sage me parut de chercher asile dans une maison, d'y louer, si possible, une chambre meublée. Mais les concierges demeuraient sur leurs gardes. Partout où je me présentais, on m'éconduisait, on refusait de me laisser pénétrer. On se méfiait d'un inconnu, et l'on n'avait pas tort.

Je remontai ainsi la rue de Charonne et vers le soir j'atteignis les abords du Père-Lachaise.

Près du cimetière, à l'angle de la rue du Chemin-Vert, je vis une masure occupée par un marchand de vin.

L'homme avait une figure avenante, je mourais de faim. J'entrai, je demandai si je pouvais dîner. L'homme y consentit; il voulut bien également me coucher pour une nuit, mais pour une nuit seulement, et se fit payer d'avance.

Ce marchand de vin était un ancien militaire. Il redoutait par dessus tout le pillage de sa boutique. Aussi, prudemment, dès la nuit venue, il ferma ses volets et m'introduisit dans une arrière boutique donnant sur un clos. De la sorte, aucun rayon ne pouvait filtrer au dehors, et l'on pouvait croire la masure abandonnée.

Du reste, pour le moment, le cimetière n'était pas occupé. Le combat s'était ralenti, et l'on n'entendait que de loin en loin la fusillade du côté du Château-d'Eau, que n'avait pas encore dépassé l'armée de Versailles.

Je dormis assez bien, dans une chambre sommairement meublée, mais propre.

27 Mai. — Dans la matinée, je fus réveillé par mon hôte, qui me dit qu'il ne pouvait me garder plus longtemps, que ma présence était un danger pour lui. Il me fit déjeuner, et je me retrouvai dans la rue, plus indécis que jamais sur la conduite que je devais tenir.

Dans la soirée, mon hôte m'avait informé que

presque toutes les hauteurs de Belleville et de Ménilmontant étaient défendues par les barricades des fédérés, que c'était la place de résistance, la citadelle choisie par la Commune pour son dernier combat.

Il ne fallait pas songer à regagner de ce côté les boulevards.

Mais Montmartre avait été repris par l'armée de Versailles, et derrière les Buttes-Chaumont existaient, à cette époque, des terrains vagues qui, à la rigueur, pouvaient permettre de gagner Montmartre et de rejoindre les Versaillais.

Il existait, de ce côté, une série de jardins clôturés de haies; il me semblait qu'avec un peu de prudence, je pourrais m'y dissimuler et, peu à peu, me rapprocher de mon objectif.

C'est à ce plan que je m'arrêtai.

En 1871, la rue Compans, au nord de la rue de Belleville, était presque entièrement comprise au milieu de terrains vagues, vastes jardins utilisés pour la culture maraîchère, et enclos de murs.

J'arrivai, vers les neuf heures du matin, au coin de cette rue et de la rue de Belleville.

Jugeant le moment propice pour mettre mon projet à exécution, je m'enfonçai dans la rue Compans, entièrement solitaire, et je me mis en mesure de franchir le mur assez bas qui entourait l'un des jardins.

J'étais encore à cheval sur le mur, lorsqu'une forte patrouille de fédérés déboucha de la rue de

Belleville. Ma position insolite attira leur attention. Je fus entouré ; le chef me mit en demeure de produire mes papiers. Naturellement, je n'en possédais aucun. Le sergent insistait à haute voix, j'allais riposter, lorsqu'un des hommes, me tirant par la manche, me fit signe de demeurer tranquille et, après un colloque avec le sergent, obtint qu'on me laissât en repos, pourvu que je ne fisse pas mine de m'échapper.

Je compris tout ce zèle lorsque je vis arriver un grand jeune homme maigre, presque entièrement chauve, ceint d'une ceinture rouge à glands d'or.

C'était le citoyen Ranvier qui était chargé de la défense du secteur de Belleville, et qui faisait sa ronde dans le quartier. Il s'informa des causes de ma présence, et allait probablement me relâcher, lorsque survint malencontreusement une bande avinée de Vengeurs de Flourens.

Ils m'entourèrent, s'emparèrent de ma personne et, malgré les observations de Ranvier, déclarèrent, en m'insultant, que j'étais un mouchard et qu'il fallait me fusiller.

Ranvier, insulté également par eux, leva les épaules et les laissa faire.

Les Vengeurs m'entraînèrent en me donnant des coups.

Rue de Belleville, quelques mégères ivres remontaient la rue. Me voyant arrêté, elles se précipitèrent sur moi, m'insultant, me lançant des ordures à la face, vociférant : « Au mur le mou-

chard ! » Mes Vengeurs eurent quelque peine à me protéger.

C'est ainsi que je fis mon entrée dans l'ancien *Jardin d'Amour*, qui servait alors de Mairie au quartier de Belleville. En entrant, on passait par une première cour sombre. Sur le mur du fond, des éclaboussures de sang ; au pied du mur, deux cadavres encore pantelants. C'est dans ce lieu sinistre que se faisaient les exécutions. C'était là que, probablement, dans quelques instants, on me collerait au mur et que je serais fusillé.

Après avoir dépassé cette cour, on pénétrait sous une voûte qui conduisait dans une deuxième cour autour de laquelle étaient disposés les bâtiments où étaient répartis les bureaux, au rez-de-chaussée.

Les Vengeurs pénétrèrent avec moi dans cette deuxième cour et se trouvèrent en présence d'une compagnie de garde nationale qui venait relever la garde.

L'officier qui commandait cette compagnie, vit de suite de quoi il retournait. Il avait une figure honnête et joviale. Il me fit de suite entourer par ses hommes, et, en me rudoyant, me fit entrer dans une salle du rez-de-chaussée. Je ne sais même pas si, effectivement, il ne porta pas la main sur moi, criant que mon affaire était claire !

Mais pendant qu'il agissait ainsi, sur un signe, ses hommes faisaient sortir de la mairie les Vengeurs avinés qui m'avaient amené, et les maintinrent au dehors.

Ces hommes protestèrent quelques minutes, puis, sur un geste de celui qui les menait, se retirèrent pour procéder à quelque autre besogne louche.

L'officier, une fois que je fus seul avec lui, s'excusa de m'avoir ainsi malmené. « C'était nécessaire, me dit-il, pour vous arracher aux Vengeurs. Si je vous avais laissé entre leurs mains, dans dix minutes ils vous auraient fusillé. Laissez-moi faire, je vous tirerai d'affaire ! »

Je le remerciai et m'assis dans un coin de la salle, sur une chaise de paille.

Quelques instants après, apparut le citoyen Ranvier, qui rentrait de sa ronde. Il m'aperçut, ne m'adressa pas un mot, et pénétra dans son bureau, suivi par l'officier. Quelques minutes après, l'officier ressortait. Il m'annonçait qu'il avait obtenu que je ne fusse pas fusillé, mais à la condition expresse de m'enrôler dans les troupes de la Commune.

Je refusai énergiquement, et déclarai que je préférais tout à une pareille combinaison.

L'officier paraissait perplexe. Enfin, il se rapprocha de moi : « Je ne peux cependant pas vous laisser fusiller ! Vous avez l'air d'un bon *zig*, il faut pourtant avoir l'air, pour la forme ! Tenez, une idée ! Nous avons ici un poste de sapeurs-pompiers volontaires. Ce sont des pères de famille sur l'âge qui acceptent cette situation, comme vous, pour ne pas marcher contre les Versaillais. Leur service consiste à éteindre le feu, lorsqu'ils

sont requis par les sapeurs-pompiers réels, dont ils partagent le poste. Allez avec eux, ils vous adopteront, vous serez en sûreté, en attendant les événements. Tout le monde peut bien éteindre le feu ! »

J'acceptai cette combinaison. Il n'y avait, du reste, pas à hésiter. Le citoyen Ranvier pouvait ressortir d'un moment à l'autre, et, pour satisfaire les Vengeurs, il pouvait me sacrifier à leurs fureurs homicides.

Sortir de la mairie et parcourir les rues remplies de Fédérés et de Vengeurs eût été le comble de la folie. Je n'aurais pas fait dix pas sans être arrêté de nouveau, et alors ma situation eût été claire.

Je pénétrai donc dans le poste assez vaste affecté aux pompiers. Il était occupé moitié par des pompiers volontaires, moitié par des sapeurs-pompiers de la ville de Paris, commandés par un jeune caporal à la figure douce et énergique à la fois.

Après un court colloque de l'officier avec le sergent de pompiers volontaires et le caporal de sapeurs-pompiers, je fus accueilli au poste.

Ces gens n'étaient animés d'aucune mauvaise intention. Ils n'avaient qu'une pensée, voir se terminer le plus rapidement possible les terribles événements auxquels nous assistions. Presque tous avaient un état : cordonniers, menuisiers, petits patrons, en général possédant quelques petites choses, ayant de la famille, hommes d'ordre par conséquent.

Lorsqu'il se furent familiarisés, ils me racontèrent leurs peines, la ruine qui les menaçait, la nécessité pour eux, sous peine de mourir de faim, d'accepter une solde de la Commune, leur espoir de voir se terminer toutes ces abominations.

« Ce sont les assassins qui sont les maîtres, répétaient-ils. Que faire ? Ils tuent tout ce qui leur résiste ! »

Pendant deux mortelles journées, j'allais demeurer dans ce poste et les événements les plus sinistres allaient se dérouler en ma présence.

Quelques instants plus tard, l'officier de garde nationale qui s'était fait mon protecteur, m'apporta un papier timbré de la Commune qui me nommait pompier auxiliaire.

« Ne vous séparez pas de ce papier, me dit-il, c'est votre sauvegarde dans le cas où vous viendriez encore à être arrêté par les enragés qui nous font la loi ! »

Un mot maintenant sur la mairie de Belleville.

A l'angle de la rue de Belleville et de la rue de Palestine, existait autrefois, aux confins des terrains vagues qui s'étendaient jusqu'aux fortifications longeant le pré Saint-Gervais, un restaurant qui avait eu son heure de célébrité. C'était le fameux *Jardin d'Amour*. La guinguette possédait un vaste jardin, des tonnelles, des balançoires, et le peuple des faubourgs venait en masse s'y rafraîchir.

Le dimanche, les salles du rez-de-chaussée étaient disposées pour un bal public, où l'on s'ar-

rêtait volontiers en revenant de Romainville.

Sous l'Empire, les bâtiments, assez vastes, furent rachetés par la ville, qui y installa, à titre provisoire, la mairie du XXe arrondissement. Les jardins, très étendus, furent vendus et des constructions neuves s'y élevèrent rapidement.

En 1871, presque tout l'emplacement compris entre la mairie et les fortifications était construit.

La mairie donnait sur une place assez vaste, dont la partie nord était occupée par l'église Saint-Jean de Belleville, construction toute neuve, en pierre de taille, ayant, avec ses deux clochers gothiques, beaucoup d'analogie avec Sainte-Clotilde.

Les caves de la mairie, ainsi que les caveaux de l'église avaient été utilisés pour recevoir en dépôt une partie des munitions enlevées à Vincennes. Elles étaient bourrées de cartouches et de poudre, et constituaient un danger pour tout ce quartier.

Lorsque l'armée de Versailles entra dans Paris, les hauteurs de Belleville furent considérées comme le réduit de la résistance. Le cimetière du Père-Lachaise en constituait la citadelle.

Aussi, après la dislocation de la Commune, ses membres les plus compromis, Pyat, Ferré, Ranvier, se réfugièrent-ils à Belleville. Ils établirent à la mairie le siège du gouvernement. Ce fut de ce point, après y avoir rassemblé les dernières forces de la Commune, qu'ils purent prolonger la résistance.

Ce dernier boulevard eût pu être enlevé très rapidement, mais ordre était donné aux troupes de Versailles de n'avancer qu'avec la plus extrême prudence.

Cela permit au citoyen Ferré, secondé par Ranvier, de se maintenir pendant quelques jours. Le citoyen Félix Pyat avait jugé prudent de se sauver pour gagner l'étranger.

Pour maintenir parmi leurs troupes un semblant de confiance, on lançait, à chaque instant, les nouvelles les plus invraisemblables.

La Commune avait repris la place du Château-d'Eau, on était victorieux du côté de la Bastille. L'incendie de Paris obligeait l'armée de Versailles à se replier vers Auteuil.

Les vivres, et surtout le vin, étaient prodigués aux troupes, notamment aux Vengeurs de Flourens, devenus la garde prétorienne de Ferré et de Ranvier.

Tous ces hommes ne dégrisaient pas. Désœuvrés autour de la mairie, ils occupaient leur temps en commettant les pires forfaits.

Un de leurs jeux favoris était ce qu'ils appelaient *la Chasse*. Ils avaient disposé la place qui s'étendait devant l'église de Belleville en une sorte d'arène. Les rues y conduisant étaient fermées, et l'issue de chacune d'elles occupée par un peloton de Vengeurs.

Ils saisissaient alors le premier passant venu, à défaut de passant un habitant enlevé à sa boutique, ou cueilli dans une maison du voisinage,

et le poussaient sur la place en lui lançant des pierres, après l'avoir roué de coups.

Le malheureux, affolé, se précipitait, cherchant une issue. Comme elles étaient cernées, il courait en cercle. C'est à ce moment que la chasse commençait.

Les Vengeurs, au risque de se tuer eux-mêmes tiraient sur ce gibier d'un nouveau genre. Comme ils étaient ivres, ce n'est qu'à grand'peine qu'ils finissaient par l'abattre, après une tiraillerie qui dégénérait parfois en véritables feux de pelotons.

Sur la place, pour ne point laisser chômer l'intérêt, on faisait défiler des bataillons qui étaient censés se rendre aux barricades, mais qui, la comédie jouée, refusaient d'aller au feu et rebroussaient chemin vers des endroits désignés où, quelques heures après, on les obligeait à reprendre les armes pour une nouvelle parade.

Parfois venaient défiler sur la place les groupes les plus étranges. Je me rappelle, entre autres, un groupe d'amazones dirigées par une fort belle fille, richement costumée, et appartenant certainement à un cirque.

L'amazone, après quelques exercices équestres, se groupait avec ses compagnes, entonnait des chants patriotiques, puis partait, faisant semblant d'emmener sa troupe au feu.

Le poste affecté aux pompiers de service donnait sur la cour, près de la porte principale, toujours grande ouverte sur la place de l'Église. Par

cette porte j'assistais, malgré moi, à ces saturnales, écœuré de plus en plus de tout ce que je voyais, mais obligé, par prudence, à me tenir coi, pour ne pas servir à mon tour de gibier.

Le soir, au moment où l'orgie battait son plein, les batteries de Montmartre dirigèrent leur feu sur Belleville. La place, balayée par les projectiles, fut vite évacuée. Les obus mirent le feu aux maisons avoisinant la mairie ; nous fûmes obligé de manœuvrer pour éteindre l'incendie, qui fut assez rapidement circonscrit, et n'eut pas d'autre conséquence. Le feu de Montmartre ne dura que peu de temps, et le reste de la nuit fut tranquille.

Le citoyen Ranvier, inquiet sur le danger que présentaient les dépôts de poudre dans les caves de la mairie, au cas où le bombardement recommencerait, donna l'ordre de transporter les munitions au cimetière du Père-Lachaise.

On commença, alors, une opération d'autant plus dangereuse qu'elle était faite par des hommes avinés, fumant la pipe tout en faisant la chaîne pour faire passer les caisses de cartouches sur les voitures.

Il n'arriva cependant rien. La nature a de ces mystères !

27 mai. — Après avoir sommeillé deux ou trois heures sur le lit de camp du poste, je suis réveillé à l'aube, par une canonnade violente. La fusillade faisait rage aussi du côté du Château-d'Eau. Quelques Fédérés revenaient des barricades, disant que l'armée de Versailles avançait.

Les Vengeurs commencent à parcourir les rues en criant : *A la trahison!* Ferré et Ranvier les rassemblent sur la place de l'Église. Ils les haranguent, les assurent que la Commune remporte au contraire des succès et donnent pour preuve que l'on vient de faire prisonniers trente-deux gendarmes pris au Château-d'Eau.

Ils s'offrent de les livrer aux Vengeurs, pour leur montrer qu'il disent la vérité.

Les Vengeurs acceptent et partent, clairons en tête, du côté de la Roquette, où Ferré assure qu'ils viennent d'être enfermés.

Ces trente-deux gendarmes étaient des gardes municipaux qui avaient été fait prisonniers au commencement de la Commune, lors d'une ronde commandée aux Buttes-Montmartre.

Ils avaient été incarcérés à Mazas, et détenus comme otages. Ils avaient conservé leur uniforme.

Lors de l'appel des prisonniers à Mazas, ils avaient été compris avec les prêtres, dans le convoi dirigé sur la Roquette.

Ferré les livra aux Vengeurs de Flourens, ainsi que sept prêtres qui avaient été récemment arrêtés.

Je fus témoin, alors, d'une scène horrible.

Les Vengeurs, toujours clairons en tête, reviennent de la Roquette, escortant leurs prisonniers.

Ces hommes, gris pour la plupart, marchent en désordre, frappant leurs prisonniers, lors-

qu'ils ne vont pas assez vite. Ils sont suivis par une meute de mégères hurlant, brandissant des couteaux, criant : « A mort les Versaillais ! A mort les gendarmes ! Au mur ! »

Les gendarmes étaient tous de beaux hommes, à l'air martial ; ils marchaient en rang par quatre, avec un calme parfait.

Sept prêtres les suivaient, l'un presque un enfant. En arrière, un vieillard avec une couronne de cheveux blancs, trottinant, marchant aussi vite que ses forces le lui permettaient, bousculé par les Vengeurs, insulté par les mégères.

La colonne pénétra dans la mairie, par la petite cour où j'avais déjà fait mon entrée dans des conditions presque analogues, traversa la voûte, pénétra dans la seconde cour, et ressortit sur la place de l'Église. Elle défila devant les citoyens Ferré et Ranvier, qui se tenaient dans la deuxième cour.

Arrivé sur la place, le cortège s'arrête indécis, lorsque une voix crie : « Au terrain vague derrière la rue Haxo ! » Ce fut un trait de lumière.

Le cortège se met en mouvement, remonte la rue Haxo, et, arrivé au terrain vague, s'arrête.

Une partie des Vengeurs entraîne les gendarmes et les prêtres et les dispose sur un rang, à un mètre de distance. Ces hommes courageux, vraies cibles vivantes, attendirent ainsi la mort, sans sourciller, sans même essayer de fuir. A quoi bon, du reste ?

Les Vengeurs formèrent, en face d'eux, une ligne, et se mirent à tirailler. Ce fut un massacre ignoble. Ces hommes avinés furent obligés de tirer près d'un quart d'heure pour jeter à terre leurs prisonniers, dont beaucoup gisaient sur le sol, vivant encore.

C'est alors que les mégères se précipitèrent, armées de leurs couteaux, et se mirent à taillader leurs victimes, achevant les blessés, leur fouillant le ventre, les mutilant.

Cette scène horrible put se passer en 1871, dans la capitale du monde civilisé !

Elle prouve combien est légère la couche qui sépare le peuple de la brute !

Il est vrai que les Vengeurs de Flourens étaient des repris de justice de l'espèce la plus dangereuse, que beaucoup étaient de nationalité étrangère, qu'ils renfermaient de nombreux assassins de profession, que les mégères qui les accompagnaient étaient le rebut de la société, ayant probablement à leur actif tout un passé de crimes, mais le fait s'est produit sous l'œil paternel de deux membres de la Commune.

Je n'avais pas assisté à ces scènes hideuses, mais le petit caporal de sapeurs-pompiers, curieux de voir ce qui allait se passer, avait suivi le cortège, et tout le drame se déroula devant ses yeux.

Terrifié, tout tremblant, il vint me raconter ce qui venait de se passer. Je ne pouvais croire à tant de sauvagerie. Vers le soir, lorsque le ter-

rain de la rue Haxo fut abandonné, je voulus me rendre compte de l'authenticité de cet acte abominable, et je m'y fis conduire par le caporal.

Je vis les malheureuses victimes étendues à la place où elles étaient tombées. Nous constatâmes leurs blessures nombreuses, les coups de couteaux dont ils étaient couverts, et il fallut bien me rendre à l'évidence.

J'avais été guidé par l'espoir que, peut-être, une de ces victimes serait demeurée évanouie, et qu'à la nuit on eût, peut-être, pu leur porter secours et les conduire dans une maison secourable, mais toutes étaient froides : la besogne avait été bien faite !

Tant que je vivrai, cet horrible tableau demeurera devant mes yeux !

Jamais, lorsque, dans ma jeunesse, mon vieux professeur d'histoire nous parlait des massacres de 93, je n'eusse cru possible que de pareilles scènes pussent recommencer ! J'y assistai, cependant, peut-être l'un des seuls témoins vivant encore qui puisse les certifier et raconter par quelles causes elles purent se produire !

A la nuit, l'attaque des Versaillais parut se prononcer avec plus de vigueur. Les batteries établies à Montmartre battaient avec rage les hauteurs de Belleville. Des incendies se déclarèrent de nouveau. L'église de Belleville et ses deux clochers blancs tout neufs paraissaient être le point de mire des batteries versaillaises. Les alentours de la mairie et principale-

ment la place de l'Église n'étaient plus tenables.

Les citoyens Ranvier et Ferré se replièrent avec les Vengeurs de Flourens, dans la direction du Père-Lachaise.

Aussitôt les Vengeurs partis, les gardes nationaux et les pompiers auxiliaires, jetant leurs armes, se retirèrent, abandonnant la lutte.

La mairie demeura abandonnée. Les quatre sapeurs-pompiers de la ville, toujours commandés par leur jeune caporal, restèrent seuls, occupant le poste de mairie. Je demeurai avec eux, et nous nous arrangeâmes tant bien que mal pour passer la nuit.

Mon espoir était de voir arriver l'armée de Versailles et d'être enfin *délivré*.

29 mai. — Pendant la nuit tout parut s'apaiser, mais à l'aube, le feu reprit avec plus d'intensité et la fusillade parut se rapprocher.

La mairie commençait à devenir intenable. Les obus pleuvaient tout autour, et les toits étaient béants, percés par les projectiles.

Nous demeurions cependant toujours dans notre corps de garde, attendant les événements, lorsqu'un obus éclatant devant la porte du poste, la défonça. Ses éclats remplirent la chambre, la noyant de poussière.

Par une chance incroyable, aucun de nous ne fut atteint.

Le caporal, jugeant la situation critique, ordonna à ses hommes de tirer la pompe du hangar.

(*A suivre*).

La Guerre de 1870 et la Commune.

Journal d'un officier d'État-major (*Fin*).

Ils s'attelèrent et partirent vers leur quartier. Ne sachant où aller, je les accompagnai. Le caporal pensait que je pourrais trouver un refuge à la caserne des sapeurs-pompiers, située non loin de là, en attendant l'arrivée des Versaillais, mais le capitaine de service à la caserne en jugea autrement. Il me ferma sa porte et je fus de nouveau dans la rue, exposé à toutes les mésaventures.

J'errais depuis une dizaine de minutes, lorsque je fus arrêté par une patrouille de fédérés.

Le citoyen Ferré était, en effet, revenu, dès le matin, du Père-Lachaise, et avait établi son quartier général au marché couvert qui avoisine la rue des Rigoles. Il demeurait seul chargé de la défense du secteur. Ferré était un convaincu. Outré de la lâcheté des divers membres de la Commune qui l'avaient successivement abandonné pour se réfugier sur le territoire encore occupé par les Allemands, il avait groupé autour de lui les quelques bataillons sur lesquels il pouvait encore compter, et s'était jeté bravement au-devant de l'armée de Versailles, décidé à mourir à son poste et à ne pas survivre à la Commune expirante.

C'est ce qui explique mon arrestation. Je fus conduit au marché couvert où se tenait un commissaire de la Commune. J'exhibai le papier qui

me nommait pompier auxiliaire, et que j'avais heureusement conservé. Le commissaire, après quelques hésitations, leva les épaules et me remit un laisser-passer.

Je fus de nouveau libre. Mais il me fallait à tout prix trouver un refuge. En sortant du marché, j'avisai une haute maison. A la porte était affiché un écriteau : *Chambre meublée à louer*. J'entrai ; le concierge, un brave homme, voulut bien m'accueillir et me montrer un cabinet au cinquième étage. Je le louai pour huit jours et payai d'avance la somme de sept francs.

Décidé à ne plus sortir de mon immeuble avant l'arrivée des Versaillais, je descendis faire des provisions, de la charcuterie, un pot de confiture, un pain de quatre livres. Après ces achats qui avaient épuisé presque toutes mes ressources, je remontai dans ma chambre et attendis les événements.

Je ne demeurai pas longtemps tranquille. Devant le retour offensif du citoyen Ferré, l'armée de Versailles s'était de nouveau arrêtée. Bientôt les batteries de Montmartre commencèrent à tirer, et bombardèrent avec énergie notre quartier.

Les obus sifflaient sans interruption, démolissant les toits, allumant, deci, delà, un incendie. Un obus vint éventrer mon toit ; ma situation devenait dangereuse. Je descendis au rez-de-chaussée. J'y trouvai réunis tous les habitants de la maison.

Nous vîmes arriver presque aussitôt les pompiers, disant que la maison voisine venait de prendre feu et que, si nous ne voulions tous griller, il fallait les aider à manœuvrer la pompe.

Les hommes valides sortirent. Je fus du nombre, et nous nous mîmes au levier, actionnant la pompe.

Nous pompions depuis cinq minutes environ, lorsqu'un bruit formidable éclata au-dessus de nos têtes. Un obus venait de renverser la cheminée de l'immeuble sous lequel nous nous tenions; nous fûmes couverts de briques, de tuiles, de débris de toute sorte.

Je sentis un choc terrible, je venais d'être atteint à la cuisse par une tuile, qui ne fit heureusement que me prendre de biais. J'avais la jambe engourdie. Je crus d'abord à une fracture, mais je pus marcher en boitant. Je vis alors, autour de moi, presque tous ceux qui manœuvraient la pompe à mes côtés, gisant à terre, le crâne enfoncé ou les reins brisés par l'avalanche de projectiles qui nous arrivait d'un cinquième étage.

Je rentrai dans la cour de mon immeuble. La rue était intenable.

Pendant toute la soirée, le bombardement continua. La fusillade se rapprochait.

Ne pouvant remonter dans ma mansarde éventrée, le concierge mit à notre disposition une salle du rez de chaussée, où nous passâmes la nuit sur des chaises.

La nuit, du reste, fut calme. Le feu cessa pour ne reprendre qu'au matin.

30 mai. — Vers les six heures du matin, j'entendis un *hourra* frénétique. C'étaient les Versaillais qui arrivaient enfin. Tout le monde leur tendait la main; j'étais grisé par la vue de ce pantalon rouge que je n'espérais plus revoir!

J'attendis encore une heure ou deux, pour permettre aux Versaillais de prendre pied. Je remontai dans ma mansarde, déjeunai sommairement, fis un peu de toilette pour me présenter dignement dans Paris. J'avais la joie dans l'âme. Je détruisis tous les papiers qui eussent pu me compromettre, notamment ma nomination de pompier auxiliaire et le laisser-passer qui m'avait été délivré la veille.

J'aurais bien voulu pouvoir conserver ces pièces qui auraient été pour moi un précieux souvenir, mais la prudence voulait que j'éloignasse toute chance de suspicion, si je venais à être fouillé comme suspect par les Versaillais.

Me croyant libre, enfin, de pouvoir, sans trop de danger, rentrer dans Paris, je me mis en route par la rue de la Mare, traversai le chemin de fer de Ceinture, pris la rue des Amandiers, puis la rue des Cendriers pour gagner le Boulevard extérieur que je supposais occupé par les Versaillais.

Les rues étaient complètement désertes. Arrivé au croisement de la rue des Cendriers et du boulevard Ménilmontant, je vis de l'autre

côté du boulevard, au coin d'une rue, un officier de la ligne, me faisant des signes avec son sabre.

Je ne compris pas ces signes, et m'engageai bravement sur le boulevard. Je n'avais pas fait dix pas, que je vis déboucher de la rue qui me faisait face, des fuyards fédérés, sans armes, qui, en courant, cherchaient à traverser le boulevard en sens inverse.

Au même moment, un crépitement formidable se fait entendre : c'était un feu de salve partant d'une barricade versaillaise établie à la hauteur de la rue des Pannoyaux, et balayant le boulevard.

Des cris s'élèvent autour de moi ; presque tous les fédérés étaient étendus sur le sol, fauchés par le feu des Versaillais. J'étais sain et sauf, et arrivai de l'autre côté du boulevard. Je cherchai en vain mon officier qui, probablement, était rentré dans une des maisons avoisinantes, occupée par ses hommes.

L'officier, évidemment, me faisait signe de ne pas passer, et j'avais failli être victime de mon imprudence.

Le malheur avait voulu que je fusse rentré dans la fournaise !

Tout ce quartier était encore occupé par les fédérés, sous les ordres de Ferré. Ils occupaient les maisons et, des fenêtres, tiraient sur tout ce qui se présentait dans la rue.

Accueilli par les balles fédérées après avoir

échappé aux balles versaillaises, je tournai, en courant, dans la première rue à droite. Sitôt que je me trouvai dans cette rue, ce fut un feu roulant partant de toutes les fenêtres, et dont j'étais la cible.

Comment j'échappai, je ne saurais le dire. J'allais aussi vite que je le pouvais ; je vis une porte ouverte sur ma gauche, j'y pénétrai pour échapper à ce feu terrible.

Je sortais encore indemne du plus grand danger que j'eusse couru depuis le commencement de la guerre.

Étonné d'avoir pu pénétrer aussi facilement dans cette maison, le concierge, ancien gendarme médaillé, me mit au courant de la situation. Il me dit que sa maison avait été évacuée, il y avait deux heures, par les fédérés, qui avaient simplement abandonné une demi-douzaine de blessés qui râlaient sur des matelas dans la cour, et qu'en sa qualité d'ancien militaire, il avait jugé utile d'ouvrir toute grande la porte de l'immeuble, pour permettre aux Versaillais d'y trouver un refuge, s'ils venaient à pénétrer dans cette rue, occupée encore, en partie, par les troupes de la Commune.

Je demeurai dans la loge du concierge, lui disant juste ce qu'il fallait pour l'intéresser à ma cause. Il me conseilla de ne pas sortir avant que le quartier eût été nettoyé des fédérés, ce qui ne pouvait tarder, les Versaillais avançant lentement, mais sûrement, dans la direction du Père-

Lachaise, dernier foyer de résistance des communards.

Au bout de deux heures d'attente environ, nous vîmes enfin déboucher dans la rue une patrouille versaillaise.

Le concierge sortit aux renseignements, et vint me dire que le quartier était débarrassé des fédérés, et que je pouvais reprendre ma course.

Je le remerciai chaudement, et gagnai le rond-point de Ménilmontant. Il était occupé par une compagnie d'infanterie. Je me présentai au capitaine pour obtenir mon laisser-passer. Après quelques paroles échangées, il fit signe à ses hommes de me laisser la route libre, et je pus continuer mon chemin par les Boulevards extérieurs pour regagner la rue d'Amsterdam et la Madeleine, et retrouver enfin mon domicile.

Le long des Boulevards extérieurs, on avait établi, pendant le siège, une série de baraques en planches, qui servaient de casernement provisoire aux nombreuses troupes occupant alors la capitale.

Ces baraques étaient transformées en morgues où l'on déposait les cadavres. On y avait entassé pêle-mêle les fédérés retrouvés morts, ou fusillés après avoir été pris les armes à la main. Ces baraques étaient pleines, et le nombre des morts considérable.

Tout ce quartier, avec une partie de ses maisons éventrées, ses arbres hachés par les balles,

ses baraques peuplées de cadavres, était sinistre.

Je hâtai le pas, et vers les quatre heures du soir, je me présentai enfin à la porte de ma pension de famille, dans la cour du Retiro.

Mon excellente hôtesse poussa un grand cri en me reconnaissant. Tout le monde me croyait mort. Elle me conduisit à ma chambre. J'y trouvai la plupart de mes effets, mais elle était toute bouleversée.

Les fédérés, après mon départ, l'avaient fouillée de fond en comble, avaient saisi mes papiers, mes armes, l'argent qu'ils avaient pu trouver dans les tiroirs. Par bonheur, ils n'avaient pas aperçu une bourse renfermant mille francs en or, que j'avais dissimulée dans la poche de l'un de mes vêtements pliés dans l'armoire à glace.

Après les premières effusions, mon hôtesse me laissa libre de mes mouvements.

Je pus, avec une satisfaction complète, faire ma toilette, changer de linge. J'étais, du reste, complètement ahuri, j'avais un certain vide dans la tête, produit, en partie, par les émotions que je venais de traverser, en partie par le long jeûne des jours précédents.

Je ne pouvais rester en place, il me fallait me mouvoir, agir. Aussi, malgré les instances de l'excellente Mme Jacobus pour me faire partager son dîner, je quittai la maison de famille, et me dirigeai du côté des boulevards.

Je ne pouvais en croire mes yeux. C'était bien moi qui vivais, marchais dans ces lieux qui m'é-

taient familiers, mais que je n'espérais plus revoir !

Je poussai jusqu'au boulevard Saint-Martin. C'était une belle journée de la fin de mai, les promeneurs étaient nombreux, mais, sur toute les figures était peinte la tristesse, l'écœurement des scènes horribles auxquelles on avait assisté.

L'air était imprégné de l'odeur des incendies mal éteints.

Je pénétrai dans le restaurant Brébant. On causait à voix basse, tout le monde paraissait inquiet du lendemain, cependant on sentait autour de soi un grand calme, comme la fin d'une bourrasque terrible qui avait balayé la France, et dont les dernières fureurs s'étaient acharnées sur Paris.

Aussitôt après mon repas, je rentrai dans ma chambre. Je dormis peu, et ma nuit fut plus agitée que celles, si terribles cependant, que je venais de passer sur les hauteurs de Belleville.

2 juin. — Je vais aux renseignements. Une affiche placardée sur les murs informait les habitants de Paris qu'il était interdit de quitter la capitale sans un sauf-conduit délivré par la place de Paris, installée provisoirement au ministère des Affaires étrangères.

Comme il me tardait de régler les questions administratives qui me concernaient, et surtout de savoir si j'avais une lettre de service me désignant pour un emploi, je me rendis, après mon déjeuner, à la place.

Elle fonctionnait dans une vaste salle donnant sur un escalier largement ouvert. La salle était bourrée de monde. Je m'approchai du commandant remplissant les fonctions de chef d'État-major, et lui demandai un sauf-conduit pour me rendre à Versailles. Je lui déclarai mes qualités et l'informai que, prisonnier de la Commune comme otage, mon premier devoir, une fois en liberté, était de me rendre à la place pour faire constater ma situation.

Ce chef d'escadrons, qui appartenait au corps d'État-Major, et qui aurait pu cependant facilement s'enquérir de la véracité de mes paroles, notre corps étant peu nombreux et tous les membres se connaissant plus ou moins, ne me répondit pas. Il me quitta pour se rendre chez le général de Geslin, qui commandait la place, et, peu d'instants après, revint avec l'ordre de m'arrêter pour me faire conduire au Cherche-Midi.

Il m'en informa naïvement. Mon premier mouvement, sur la menace d'un nouvel emprisonnement, fut de me sauver. La fureur me donna une force herculéenne. Je bousculai les premiers rangs de la foule, le commandant cria de m'arrêter, mais les gens, toujours heureux de voir l'autorité flouée, favorisèrent ma fuite.

Revenu dans la rue, je pensai qu'il me fallait reprendre mon calme et réfléchir.

Je revins à mon hôtel, j'écrivis plusieurs lettres à des amis personnels pour les informer de ma situation et les prier de porter à la connaissance

du commandant de la place les faits me concernant, afin de me faire délivrer, en cas d'incarcération possible. Puis, mon calme tout à fait revenu, je passai ma soirée comme les précédentes, sur les boulevards.

5 *juin.* — Je demeure toujours aussi perplexe sur la conduite que je dois tenir. Après une journée passée à Paris, attendant que les communications fussent rétablies avec la province, je songeai que, par le fait, je pouvais me passer de sauf-conduit, que certainement, à la gare Saint-Lazare, devait se trouver un bureau militaire auquel je pourrais m'adresser. Je pris sur moi la lettre de service qui m'avait été délivrée par le ministère, à mon retour de captivité, et me rendis à la gare.

Il en fut comme je le pensais. Sur le vu de ma lettre de service, je fus autorisé à me rendre à Versailles, et pris de suite le train.

Ma première course fut pour me rendre chez M. Ugé. Ce dernier m'informa que le ministère avait, en effet, envoyé un pli cacheté à mon adresse, il y avait huit jours environ, mais que, n'ayant pas donné signe de vie depuis six semaines, il avait cru bien faire de ne pas accepter le pli qui devait certainement avoir fait retour au ministre.

Je courus au ministère, où je fus reçu assez froidement par M. Beaufrère, qui se borna à me dire que ma nouvelle lettre de service avait été envoyée à la place de Versailles, et que je devais

m'y présenter pour qu'elle me fût délivrée. Il ajouta, cependant, que, sur ma demande, j'avais été désigné pour un poste en Algérie.

Je me rendis de suite à la place. L'officier de service, un de mes anciens camarades, me regarda d'une drôle de manière ; ce fut à peine s'il me tendit la main. Il me pria d'attendre et, quelques instants après, me fit entrer dans le bureau du chef d'État-Major.

Celui-ci me considéra quelques instants avec étonnement, puis il m'interrogea avec bienveillance. Mon nom ne lui était pas inconnu. Je lui contai brièvement ma mésaventure de la Commune, la manière inespérée dont j'avais pu rejoindre l'armée de Versailles.

Il me dit alors qu'il croyait très véridiques mes explications, mais que, malheureusement, le général de Geslin avait écrit, la veille, une lettre au ministre, déclarant que j'avais dû prendre part au mouvement communal ; que, lorsque je m'étais présenté à la place de Paris, il avait donné l'ordre de m'arrêter, mais que je m'étais sauvé, et qu'il demandait mon arrestation partout où je me présenterais.

« Le ministre a obtempéré à la demande du général de Geslin, me dit le chef d'État-Major, et j'ai reçu l'ordre de vous faire arrêter dès que vous vous présenteriez.

« Je vais donc vous faire accompagner à Paris par le commandant D... et je ne doute pas, si vous réussissez à parler au général de Geslin, et que

vous lui parliez avec l'air de franchise avec lequel vous vous êtes exprimé en ma présence, qu'il ne vous relâche à son tour, et en informe le ministre.

« Dans tous les cas, je suis obligé de retourner votre lettre de service au ministre, en l'informant de la situation. Un dernier conseil : ne cherchez pas à vous échapper, vous aggraveriez sans motif votre situation qui me semble, en l'état, facile à éclaircir ! »

Un peu remonté par les paroles du chef d'État-Major, je le remerciai de sa bienveillance. Le commandant D... fut appelé, et je lui fus remis, ainsi qu'une lettre que le chef d'État-Major venait de signer.

Je partis pour la gare, en compagnie du commandant, qui avait l'air de fort méchante humeur. Comme il ne m'adressait pas la parole, je fis de même. Une fois dans le train, le commandant, ne pouvant plus y tenir, rompit le silence.

« Enfin, mon cher camarade, pouvez-vous me dire quelle mouche vous a piqué, de prendre du service près de la Commune ? »

J'assurai le commandant qu'il n'en était rien, et rétablis les faits.

« Tout cela est bel et bon ! Vous vous débrouillerez à Paris ; quant à moi, vous me faites faire une *fichue* corvée. J'étais engagé à dîner, je comptais passer une soirée agréable, et je n'ai même pas pu faire prévenir la maison qui devait me recevoir ! »

Le commandant D..., était presque obèse, rougeaud. Il devait aimer les bons dîners, et je compatis à son chagrin.

Il ne cessa de m'en rebattre les oreilles jusqu'à Paris, maugréant sur la fatalité qui l'obligeait à m'accompagner.

En arrivant à Paris, nous nous dirigeâmes de suite aux bureaux de la place. Le commandant s'acquitta au plus vite de sa besogne, et me remit au colonel Lamy, qui, depuis la veille, remplaçait le commandant X..., dans les fonctions de chef d'État-Major de la place de Paris.

Le colonel Lamy me connaissait, ainsi que ma famille ; il savait que j'étais incapable d'un acte déloyal, toute ma vie passée répondant du présent. Il lut la lettre de service que le ministre m'avait délivrée à ma rentrée de captivité.

Sur la demande qu'il me fit des causes qui m'avaient empêché de me fixer à Versailles comme j'en avais reçu l'ordre, je lui exposai que j'avais mon logement à Paris, que je n'avais pu me procurer un abri à Versailles, et que, seules, les lenteurs de l'administration ne parvenant pas à régler ma situation et à me payer ma solde, avaient retardé mon départ pour la province ; que, sur ces entrefaites, les événements ayant pris mauvaise tournure, j'avais été bloqué à Paris, et que j'avais fait le possible pour m'échapper, lorsque je fus arrêté à mon domicile.

Il m'écouta avec bienveillance, et me pria d'attendre. Son retour fut assez long ; il revint

accompagné du général de Geslin. Je lui exposai ce que j'avais raconté au colonel Lamy, ce dernier affirma qu'il me connaissait de longue date, que mes paroles paraissaient empreintes de vérité; que, du reste, elles étaient faciles à vérifier, puisque je donnais les dates de ma captivité à la Conciergerie et à Mazas.

Dans ces conditions, il obtint du général de Geslin que je ne serais pas conduit au Cherche-Midi, et que je serais remis en liberté.

J'allais me retirer, lorsque le général de Geslin me rappela. Il me fit observer que je ne pouvais partir ainsi, vu que l'ordre d'arrêt qu'il avait transmis au ministre continuait à courir, et qu'il était nécessaire que, le lendemain, je me rendisse à Versailles, au ministère.

En me quittant, le général me pria d'attendre une lettre signée de lui exposant les causes qui ne motivaient plus mon arrestation, et permettaient de me délivrer ma lettre de service.

Cette lettre me fut bientôt remise par le colonel Lamy, que je remerciai de la bienveillance qu'il voulait bien me témoigner.

La chance était encore pour moi, car, si le commandant à la mine renfrognée que j'avais rencontré la veille avait été maintenu un jour de plus à la place, j'aurais certainement fait connaissance avec la prison du Cherche-Midi.

Je passai, ce jour-là, une meilleure soirée.

Le ciel s'était éclairci, l'odieux passé n'était déjà plus qu'un songe. Il est curieux combien,

pour les âmes bien trempées, les dangers courus sont peu de chose, lorsqu'on a pu y échapper.

J'étais désigné pour l'Algérie, j'allais enfin pouvoir reprendre ma vie au grand air, dans un pays que j'aimais !

Un seul point noir : l'insurrection qui désolait notre colonie et où j'allais, comme en France, retrouver bien des ruines !

6 juin. — Je reprends, comme la veille, le train de Versailles, porteur de la lettre du général de Geslin.

Je me présente au bureau de l'État-Major, où M. Beaufrère, tout étonné de me revoir, me demande si j'ai vu le général de Geslin. Je lui donne la lettre dont j'étais porteur, lui exposant en peu de mots la situation. Rassuré sur mon compte, il me tend la main, et me dit qu'il espère que, dans ces conditions, on pourra me remettre de suite ma lettre de service.

M. Beaufrère, après m'avoir quitté quelques instants, revient avec ma lettre de service, me priant de la porter moi-même à la place de Versailles qui, seule, a qualité pour enregistrer la remise qui m'est faite. Il me remet en même temps une lettre du ministre pour le commandant de la place.

Je cours à la place faire régulariser ma situation, et, possesseur de ma lettre de service, je me précipite à l'Intendance qui, heureusement, en fonds, put me régler de suite l'arriéré de solde qui m'était dû depuis près d'une année.

Délivré de toute formalité, je rentre à Paris.

Je fis en toute hâte mes préparatifs de départ. Il me tardait de fuir Paris : il me faisait horreur !

11 juin. — Cinq jours plus tard, je débarquai à Alger, et fus désigné pour l'État-Major de la province de Constantine.

Je fus longtemps à me remettre moralement des secousses de cette année terrible !

Mon caractère avait vieilli de dix ans. Je ne pensais qu'à la revanche ; je me mis au travail avec ardeur et, pendant plusieurs années, menai une vie austère et retirée. Mes camarades ne comprenaient pas mon genre de vie ; de fait, je fus longtemps à porter le deuil de la patrie.

Je le porte encore dans mon cœur : je voudrais voir mon pays reprendre dans le monde le rang qu'il a perdu, mais les événements qui se déroulent depuis trente ans ne sont guère de nature à me permettre d'espérer !

Toute chose se modifie avec le temps. Nous retrouverons peut-être l'occasion perdue. Dieu fasse que nous soyons assez régénérés pour pouvoir en profiter !

Les armes de Napoléon Ier

Note du maréchal Bertrand (1).

Au mois d'Avril de l'année 1821, à l'île Sainte-Hélène, peu de jours après avoir fait son testament, l'Empereur me fit appeler, m'entretint de quelques-unes des dispositions qu'il venait de prendre et de quelques-unes qui lui restaient à faire, et me dit qu'il venait de me charger de porter ses armes à son fils, qu'il ne pouvait rien lui laisser de plus précieux, mais qu'il ne fallait les lui donner que lorsqu'il aurait atteint l'âge de seize ans, *car les remettre plus tôt, ce serait, disait-il, les donner à l'Autriche !*

Ce douloureux entretien se prolongea pendant deux heures, de six à huit heures du soir. L'Empereur parla de la France et de l'armée, de son fils et de ses parents, avec ce souvenir du passé et cette prévoyance de l'avenir qu'il a conservés presque jusqu'à son dernier soupir.

Dans une de ces courtes pauses qui se présentaient en passant d'un objet à un autre : « Le cours de nos destinées est si incertain, dis-je à l'Empereur, que je prie V. M. de m'excuser si je lui demande quelles seraient ses intentions, le cas survenant d'un malheur qui, j'espère, n'arrivera pas. Mais enfin, si une mort prématurée enlevait le jeune prince, votre fils, avant que

(1) Extrait des archives du général Gourgaud. Communication de M. le vicomte de Grouchy.

je pusse me conformer à vos intentions, quel usage devrais-je faire de vos armes ?

— *Vous les garderez*, me répondit l'Empereur, *il vaut autant que vous les ayez qu'un autre !*

Par un état joint à son testament, l'Empereur me chargeait aussi de remettre à son fils, une de ces boîtes, dites *nécessaires*, destinées aux voyages, celle qui lui servit le matin dans les grandes journées d'Ulm, d'Austerlitz, d'Iéna, d'Eylau, de Friedland, de l'île de Lobau, de la Moskowa, et de Montmirail. A quoi l'Empereur ajoutait : « Le comte Bertrand en est dépositaire depuis 1814. »

A cette occasion, quelques éclaircissements peuvent n'être pas inutiles.

En avril 1814, peu de jours avant le départ de Fontainebleau, l'Empereur avait fait le don, au maréchal Macdonald, d'un sabre, d'un autre sabre au duc de Vicence, et à moi de celui qu'il portait à la bataille d'Aboukir. Il en donna un également au général Drouot.

Il chargea de plus M. de Turenne, maître de la Garde robe, d'examiner ses *nécessaires*, et d'en choisir un dont il voulait me faire présent. M. de Turenne proposa à S. M. de me donner son grand *nécessaire*, qui était peu portatif. L'Empereur m'en fit gracieusement cadeau.

En 1815, à Rochefort, lorsqu'il avait le projet de s'embarquer pour l'Amérique, l'Empereur me dit qu'il lui serait agréable que je fisse venir son grand *nécessaire* des batailles, et qu'il m'en

payerait la valeur. Je répondis que je le ferais venir très volontiers, puisque telle était sa volonté, mais que j'attachais trop de prix à ce beau présent pour renoncer à en être propriétaire.

L'Empereur animé, dans ses derniers moments, du désir d'environner son fils de tous les souvenirs qui pouvaient lui rappeler la gloire de son père, exprima l'intention que ce meuble fût joint à tous les autres objets qu'il laissait à son unique descendant légitime. Certes, cette intention a été religieusement remplie.

Mais, puisque celui qui règle toutes choses n'a pas permis que les armes du héros puissent être remises à ce fils qui, appelé à sa naissance à de si hautes destinées, est mort, à la fleur de l'âge, prisonnier de la Germanie, ces armes, le legs le plus précieux qu'il pût faire à son fils, pour employer les propres expressions de Napoléon lui-même, sont devenues, par sa volonté expresse, ma propriété personnelle.

De ce don précieux, de ce dépôt inestimable, j'en dois compte à la postérité.

Je ne puis pas faire un meilleur usage de ces mêmes armes, devenues miennes incontestablement, que de les offrir à ma patrie, à cette France que l'empereur Napoléon, le grand Bonaparte, a environnée d'une gloire si étendue dans les cinq parties du monde, à ce peuple généreux qui lui avait inspiré cette devise : *Tout pour le peuple Français !*

D'un autre côté, lorsque Napoléon a écrit, dans son testameut, ces touchantes paroles : « Je désire que mes cendres reposent sur les bords de la Seine, au milieu de ce peuple français que j'ai tant aimé », n'est-ce pas pour moi un devoir de réclamer l'accomplissement de ce désir, désir que ses exécuteurs testamentaires ont fait connaître au dernier gouvernement, et que, depuis 1830, j'exprimai à la tribune nationale ?

Que la France, chez qui la gloire de Napoléon excite chaque jour de plus en plus, un juste orgueil, que la France réclame sa dépouille mortelle ; que ses cendres, selon l'expression antique dont il a fait usage, au lieu de rester solitaires et abandonnées sur un rocher, au milieu des mers, puissent reposer parmi nous, au pied de ce monument coulé avec l'airain pris à l'ennemi, à l'ombre de ces trophées élevés aux victoires de nos armes, alors je suspendrai l'épée du héros aux canons de la colonne d'Austerlitz !

S'il ne m'est pas donné de le faire, mes mesures sont prises pour l'exécution, après ma mort, de cette disposition patriotique. J'espère qu'elle aura l'assentiment des cœurs français, des âmes nobles et généreuses, au dedans comme au dehors de ma patrie !

A Paris, le 22 octobre 1836.

L'ancien Grand Maréchal BERTRAND.

Aujourd'hui quatre juin mil huit cent quarante, à deux heures de relevée.

Monsieur le lieutenant général Gourgaud, aide de camp du Roi, grand officier de la Légion d'honneur, s'est présenté au Carrousel, galerie neuve des Tuileries, par ordre de Sa Majesté Louis-Philippe Ier, roi des Français, pour déposer dans le Trésor de la Couronne, des armes de l'empereur Napoléon, qui venaient d'être remises à Sa Majesté par M. le lieutenant général comte Bertrand, ancien grand maréchal du Palais.

Au Trésor se trouvaient également réunis, par ordre du Roi :

Messieurs le comte de Montalivet, pair de France, intendant général de la liste civile, grand officier de la Légion d'honneur et Jamet, Victor, trésorier de la Couronne, officier de la Légion d'honneur.

Ces armes ont été aussitôt examinées avec le plus grand soin, et un état descriptif détaillé en a été dressé en présence des trois personnes réunies, par ordre du Roi. Ces états ayant été paraphés et signés, les armes ont été replacées dans les trois boîtes qui les contenaient, ces boîtes ont été refermées à clé, et déposées immédiatement dans l'armoire contenant les diamants de la Couronne, après avoir été scellées avec le cachet du Roi, dont le général Gourgaud était porteur.

Cela fait, le général Gourgaud s'est retiré

pour porter au Roi le cachet de Sa Majesté, et les clés des trois boîtes.

Fait à Paris, les jour, mois et an que dessus.

(Suivent les signatures.)

État descriptif des armes de l'Empereur Napoléon, qui ont été remises, le 4 juin 1840, à Sa Majesté Louis Philippe Ier, roi des Français, par le lieutenant général comte Bertrand, ancien grand maréchal du palais de l'Empereur.

N° 1. — Épée que portait habituellement l'empereur Napoléon, qu'il a portée jusqu'à sa mort, et sur la lame de laquelle il avait fait écrire ces mots encore très lisibles : « *Epée que portait l'Empereur à la bataille d'Austerlitz. 1805.* »

La partie touchant la garde est ornée de dessins en or inscrustés sur la lame, forme carrelet. En remontant à partir de la garde, sur la plus large face de la lame, on voit, au milieu de ces dessins d'or : 1° une tête de sanglier, 2° une tête de cheval, 3° un B.

La lame porte, en plusieurs endroits, des traces d'oxydation, dont le graissage a arrêté les progrès.

La garde est toute entière en or, elle n'a qu'une coquille rabattue sur le côté extérieur de la lame, et est richement ciselée.

Au pommeau, sur le côté extérieur, est un casque ; sur le milieu de la poignée, même côté,

on voit une tête d'Alexandre coiffée d'une peau de lion, et, sur la coquille rabattue, la tête de César.

Le quillon est terminé par une petite tête de lion.

Au pommeau, sur le côté intérieur, est un hibou ; sur le milieu de la poignée, même côté, une tête d'Alexandre, coiffée d'un casque, sur le côté duquel on distingue un homme à cheval.

Sur la partie intérieure du quillon, et on lit ces mots : « *Biennais, orfèvre du Premier consul.* »

La garniture du haut du fourreau, en or, est ornée, sur sa face extérieure, de dessins à palmettes, et le bouton porte une tête de cheval. La face intérieure de la dite garniture est polie et, au bas, est gravé le n° 2.

Le cuir du fourreau a beaucoup souffert, et est écaillé en plusieurs endroits.

Le bout de la garniture du fourreau, également en or, est ciselé et, au milieu, sur la face extérieure, on voit un soleil encadré dans un petit lozange.

L'extrémité du bout est en acier.

L'épée entière, depuis l'extrémité supérieure du pommeau, jusqu'à la pointe de la lame, a $0^m,86$ de long, sur lesquels la garde est comprise pour $0^m,13$.

Le fourreau, dans toute sa longueur, les garnitures comprises, a $0^m 77$ de longueur.

La lame ne s'enfonce pas jusqu'au bout, à cause du retrait du cuir.

N° 2. — Epée-glaive que l'Empereur Napoléon a portée au Champ de Mai, en 1815.

La lame est plate et enrichie, sur la face intérieure, de dessins en or, de relief, placés dans l'ordre suivant, en remontant le long de la lame, à partir de la garde : 1° Un N dans une couronne de lauriers surmontée d'une couronne impériale ; 2° Une aigle tenant un foudre dans ses serres ; 3° Un manteau impérial au milieu duquel sont inscrites les lettres I. R. ; 4° Deux couronnes enlacées de chênes et de lauriers ; 5° Une branche de chêne et une branche de laurier, attachées ensemble.

La face intérieure de la lame ne porte aucune figure, ni ornement.

La garde est entièrement en or.

Le pommeau est formé par une couronne impériale, sur laquelle on distingue une couronne de fer. Le dessus du pommeau est plat, et porte le cachet de l'Empereur, autour duquel on lit : *Napoléon, Empereur et Roi.*

La poignée, sur sa face extérieure, présente trois abeilles, entourées chacune de chênes et de lauriers.

Sur les quillons, en croisette, on lit : *Honneur, patrie.* Au centre des quillons, est une aigle, les ailes déployées, et tenant dans ses serres un foudre et un bouclier. Cette aigle, qui est surmontée d'une couronne impériale, porte à son col la croix émaillée de la Légion d'honneur. Sur le bouclier, on voit un N entouré d'étoiles.

A la droite de l'N est une épée, et, à la gauche de l'N, une plume. Un bandeau surmonte le tout, et on y lit ces mots : *Veni. Vidi. Vici.*

Une guirlande de chêne et de laurier est suspendue aux deux extrémités des quillons, et les réunit en passant sous le bouclier.

La face intérieure de la poignée est identique à la face extérieure.

Le fourreau est en écaille, enrichi, dans toute sa longueur et sur ses deux côtés, d'abeilles et d'aigles en or. La garniture d'en haut, toute en or, porte des dessins à palmettes, avec des abeilles sur ses deux faces. Deux anneaux battans sont fixés à sa partie supérieure, pour suspendre l'épée, et un peu au dessus de l'attache, on lit : *Biennais, orfèvre de Leurs Majestés Impériales, à Paris, 1806.*

La garniture du milieu du fourreau, toute en or, représente, sur ses deux faces, un foudre ailé. La garniture du bout, toute en or, représente, dans sa partie supérieure, une abeille, et, au dessous, une palmette ; le bout du fourreau, ou dard, est en acier, et porte, de chaque côté, une abeille inscrustée en or.

La longueur totale de l'arme, dans son fourreau, qu'elle remplit entièrement, est de $0^{m},92$, sur lesquels la garde est comprise pour $0^{m},17$.

N° 3. — Poignard fort riche, qui a été donné par le pape Pie IV à Lavalette, grand maître de l'ordre de Malte, à la suite de la levée du siège fait par les Turcs, en 1565.

La lame est blanche, à quatre pans, et a $0^m,19$ de longueur. Une cannelure sur l'arête du milieu et de chaque côté, se prolonge jusqu'à $0^m,03$ de la pointe. Le talon est sous la lime bâtarde.

Toute la garde est en or fin, couverte d'émaux; elle a $0^m 12$.

La poignée, du plus beau travail, est du meilleur style de la Renaissance.

Le pommeau, rond, porte quatre têtes de face, sur ses quatre côtés.

La poignée porte trois têtes de chaque côté ; celles du milieu, plus grandes, sont seules de profil.

La croisette est à enroulemens à jour, et porte, de chaque côté, une figure vue de trois quarts.

Le fourreau est moderne ; il est en velours rouge, avec chape, bout, et deux bandes de rattache en or. Il a été fait par Biennais, dont le nom se trouve dans la partie supérieure ; il a pour ornemens des aigles, des abeilles et des palmettes.

La longueur totale du poignard, dans le fourreau, est de $0^m,335$.

Ces trois armes sont renfermées dans une seule et même boîte en noyer, fermant à clé.

N° 4. — Une boîte plaquée acajou et filets d'ébène, contenant deux paires de grands pistolets à double détente, de la manufacture ; d'armes de Versailles.

1° Une paire est garnie en argent, avec fonds damasquinés en or.

La garniture de cette paire est ornée de figures : l'aigle impériale surmonte la pièce de sous garde, sur le devant.

Les calottes oblongues à six pans, portent au milieu la tête de Minerve : les deux extrémités représentent des têtes d'éléphants, et les quatre autres faces portent les attributs des Sciences et des Arts.

Les canons à pans et à fonds azur sont parsemés d'étoiles ; ils ont $0^{m},265$. Les tonnerres sont décorés d'ornements et d'attributs en or de relief ; sur le pan du milieu sont des figuiers en pied.

Les platines, de forme ronde, sont richement incrustées d'or de relief.

Les montures sont en noyer avec mascarons en ébène.

Un des deux pistolets de cette paire n'a pas de baguette.

2° L'autre paire de pistolets est garnie en argent, avec les mêmes sujets, mais les fonds sont en argent, comme les sujets eux-mêmes.

Les canons, de la même longueur et de la même forme que les précédents, sont couverts, dans toute leur longueur, d'ornements en damasquine.

Les platines, carrées, sont richement incrustées d'or de relief.

Les montures, en noyer, sont incrustées

d'ébène près les calottes. Le restant des bois est orné de placage en or très riche, représentant, entre autres ornemens, quatre griffons ailés sur chaque poignée.

La boîte, garnie intérieurement en velours violet, contient, en outre, tous les ustensiles nécessaires au chargement de ces armes, ainsi qu'à leur nettoyement.

N° 5. — Sabre demi courbe.

La lame porte une inscription en arabe, avec talon doré.

La garde est en cuivre doré et en bois.

Le pommeau est formé par une tête de cheval qui tient quatre chaînes reliées au milieu par un médaillon, et fixées au quillon de devant pour servir de garde.

La poignée est en bois recouvert de peau de roussette ; sur le milieu de la face extérieure est incrusté un médaillon représentant une Minerve, de profil, et, au dessus, un médaillon représentant Mercure. Sur le milieu de la face intérieure est un médaillon en losange contenant un chiffre dans lequel on croit reconnaître un V.

La croisette, ou quillons, porte au centre, sur la face extérieure, une tête de femme, coiffée d'un casque surmonté de plumes. Sur le point correspondant de la face intérieure est une Minerve en pied. Les deux quillons portent, en outre, sur chaque face, six têtes à moustaches : les deux extrémités sont deux têtes de Méduse.

Le fourreau est en peau de chagrin, revêtu,

sur la face intérieure, d'un maroquin rouge. Il est garni de trois pièces en cuivre doré, et richement ciselé en repousse. La face extérieure du fourreau est ornée de neuf médaillons. Le premier, près de l'entrée, représente une femme s'appuyant d'une main sur un bouclier portant un portrait d'homme, et de l'autre, sur un socle où sont inscrites ces trois lettres : R. P. F. Les huit autres médaillons représentent des sujets militaires.

La face intérieure est ornée de dix médaillons, ou compartiments, représentant des villes, paysages et ornements en attributs divers. Au bas du premier compartiment, on lit *A. Tielberg, fournisseur de la Cour, à Stockholm.*

L'entrée du fourreau est ornée, sur sa face extérieure, d'un rang de demi perles.

Le fourreau est terminé par un dard en acier, fixé par deux vis.

La longueur du sabre dans son fourreau est de $1^m,03$ sur lesquels la garde est comprise pour $0^m,17$.

Le sabre est contenu dans une boîte en maroquin rouge, garnie intérieurement en basane rouge. Une poignée unique est fixée au centre, sur un médaillon représentant un paysage.

L'arrestation du roi à Varennes et le Conseil général de Brioude (1791).

Délibération du Conseil général (1).

Aujourd'hui vingt-quatre juin mil sept cent quatre-vingt-onze, assemblée extraordinaire du Conseil général de la commune a été tenue, à laquelle s'est rendu M. Croze, procureur sindic du District, qui a été prié d'y prendre place, et M. le Maire a dit :

« Messieurs,

M. Raynaud de la Roche, qui s'est trouvé hier à l'assemblée primaire de Lempde, a annoncé qu'un courrier envoyé au Département du Cantal, lui avait fait part des dépêches de l'Assemblée nationale, qui annonçaient au Département l'enlèvement du roi, et je viens m'empresser de vous faire part de cette nouvelle allarmante pour vous prier de délibérer à ce sujet. »

Sur quoi, la matière mise en délibération, il a été arrêté que, pour s'assurer de la vérité ou de la fausseté du récit, M. Raynaud serait prié de se rendre à la municipalité pour lui rendre le

---

(1) Archives municipales de Brioude. Communication de M. Paul Le Blanc. — Les détails de l'arrestation de Louis XVI à Varennes sont connus ; ce qui l'est moins, c'est l'effet produit dans le royaume par l'événement. On s'en rendrait facilement compte en réunissant les délibérations des municipalités, à cette époque. Nous ne manquerons point de publier celles dont nos lecteurs jugeraient à propos de nous envoyer le texte.

plus grand détail de ce qu'il saurait de positif à ce sujet.

Il a été également arrêté que M. de Montfleuri, l'un des membres du directoire du Département de la Haute-Loire, M. Ducrot, commandant la Garde nationale de cette ville, et M. Crose Gisaguet, officier et commandant la gendarmerie nationale, seraient invités à se rendre au Conseil de la commune pour concerter avec ces Messieurs, sur les mesures qui paraîtraient les plus sages à prendre dans cette circonstance.

Et ces Messieurs s'étant rendus, ainsi que MM. Vidal et Touchebeuf, membres du directoire, et MM. Vidal aîné et Rochette, députés des Amis de la Constitution, et ayant pris place, il a été délibéré à l'unanimité que trois courriers seraient envoyés, dès l'instant, aux municipalités de Clermont, Issoire et Saint-Flour, pour leur demander ce qu'elles sauraient de positif et auraient fait à ce sujet, en les engageant à la coalition la plus intime. Et il a été arrêté que, provisoirement, l'article du règlement du conseil de la Commune qui permet le remplacement, serait suspendu, et que chacun de MM. les gardes nationaux inscrits dans les registres de la garde nationale, seraient tenus de monter leur garde en personne.

Et sur ce qui nous a été représenté, par M. le procureur de la Commune, que, dans le moment d'un récit fait pour allarmer et agiter les esprits, il paraissait à propos de veiller avec un nouveau

soin sur tout ce qui peut avoir trait à la police, il a été arrêté que le corps de garde serait composé de vingt-quatre hommes, que M. le commandant serait prié de leur ordonner des patrouilles continuelles, et, dès l'instant, M. Soleau s'est empressé à offrir les soins de la gendarmerie nationale à ses ordres, qui ont été agréés.

Il a été arrêté également que deux commissaires de la municipalité se transporteraient chez les débitants de poudre pour en constater la quantité, et qu'il serait enjoint aux débitants de poudre de cette ville de ne plus en délivrer sans un ordre exprès de la Municipalité et de M. le commandant de la Garde, qui a été prié de faire, d'ailleurs, pour l'exécution des règlements et le maintien de la discipline, tout ce que son patriotisme lui inspirera; que tous particuliers habitants seront invités à rester dans la ville, sans pouvoir en sortir jusqu'à nouvel ordre, sous tel prétexte que ce soit, et que tous les citoyens seront tenus de déclarer, dans deux heures, les armes et munitions qu'ils peuvent avoir en leur pouvoir. (Midy).

Suit l'arrêté publié et affiché cejourd'hui :

« Citoyens,

Au nom de la patrie, au nom de notre Constitution régénératrice, au nom de la liberté qui fait notre bonheur, vos officiers municipaux

chargés par vous du maintien de la loi et de la tranquilité publique, vous invitent à vous rallier à eux, dans un moment où les nouvelles alarmantes annoncent que la chose publique est en danger (4 heures du soir).

Le roi des Français, que nous nous plaisions à appeler du doux nom de restaurateur de la liberté, séduit ou forcé par les factieux ennemis de la Révolution, a été enlevé dans la nuit du 20 au 21.

L'Assemblée nationale, empressée d'apprendre à la France entière cette cruelle nouvelle, a envoyé, par des courriers extraordinaires, dans tous les départements, une expédition du décret pris par elle provisoirement, dans cette circonstance critique. Elle y paraît moins affectée du départ du roi, que de l'effet que pourra produire, dans les départements, cette nouvelle alarmante. Elle invite tous les citoyens à ne s'occuper que du maintien de la paix et à se reposer sur elle avec confiance.

Tout annonce que la sécurité la plus entière règne au milieu de nos augustes législateurs qui, fiers de l'esprit public, s'occupent moins de suivre la trace du monarque fugitif, que de découvrir les auteurs, fauteurs et complices d'un enlèvement auquel elle aime encore à croire que le cœur de Louis seize n'a eu aucune part.

C'est pour répondre au vœu de nos législateurs, que nous vous invitons, chers concitoyens,

à nous aider de tout votre pouvoir, pour le maintien de la tranquilité publique. Évitons les excès d'un patriotisme prompt à s'enflammer! Ce n'est pas par le sang de nos ennemis que nous pourrons assurer les fondements de notre constitution sainte! L'Assemblée nationale vous en donne l'exemple : les lois doivent seules gouverner les empires, et, parmi ces lois, celles qui assurent la liberté, la prospérité des citoyens, sont celles qui doivent recevoir, en ce moment, leur plus grande exécution. Ne vous laissez pas égarer par la crainte de ces chaînes terribles qui vous ont si longtemps accablés, pensez que vous êtes libres et que l'abus de votre liberté peut seul vous la faire perdre! Mais, avec de la prudence, rien ne pourra y porter atteinte, et, vainqueurs des projets perfides des ennemis de la chose publique, vous jouirez, malgré eux, du bonheur que vous assure notre nouvelle Constitution.

Fermeté et prudence, citoyens! C'est la devise de tous bons Français, dans ce moment d'orage. Reposez-vous avec confiance sur nos soins! Jaloux de répondre à un choix qui nous honore, vous nous trouverez toujours dans le chemin de l'honneur et de la liberté. Nous avons juré, en vos mains, de contribuer de tout notre pouvoir au maintien de la Constitution. Fidèles à notre serment, nous sommes prêts à verser notre sang pour la patrie, mais nous avons besoin de vos bras pour l'exécution de la loi, et de votre sou-

mission aux ordres que vous donnerez, par notre organe, pour la sûreté des citoyens et de leurs propriétés. »

C'est d'après ces considérations que la Municipalité ayant avisé, par les moyens les plus efficaces, à la sûreté et à la tranquilité publique, a arrêté : 1° qu'il sera enjoint à tous les citoyens de se retirer chez eux, après dix heures sonnées, passée laquelle heure ils ne pourront aller dans les rues sans lumière.

2° Que les citoyens ne pourront former aucun attroupement de jour, ni de nuit, dans les rues et sur les places publiques.

3° Que le service de la garde nationale se fera de jour et de nuit, par tous les citoyens, depuis l'âge de dix-huit ans jusqu'à soixante, sans qu'il soit permis à aucun citoyen de se faire remplacer au corps de garde, et ce provisoirement, eu égard à la circonstance critique de l'empire français, la municipalité n'entendant derroger que pour la sûreté publique, au décret relatif au service des gardes nationales.

4° Que ceux qui, par état, ne peuvent monter la garde en personne, devront faire remettre à l'officier de garde la somme de vingt-cinq sols, et que cette somme sera donnée par l'officier au citoyen qu'il aura choisi lui-même pour le remplacement.

Arrête, en outre, qu'en cas d'événements pendant la nuit, tous les citoyens seront tenus

d'illuminer aussitôt que la générale battra (7 heures).

Et le vingt-cinq juin, deux heures du matin, par suite de la présente séance et sans interruption, l'assemblée délibérant, sur l'observation faite par un des membres qu'il serait important, dans une situation aussi critique, d'aviser au moyen de découvrir les ennemis de la chose publique, et que l'un des plus sûrs serait peut-être de prendre connaissance des nouvelles qui pourraient être adressées aux citoyens de cette ville et du canton par le courrier d'aujourd'hui; que d'ailleurs, cette précaution tendrait à assurer le repos et la tranquilité de ceux des citoyens qui peuvent être suspectés injustement, et que cette précaution paraissait être désirée par le plus grand nombre de citoyens;

A arrêté, ouï M. le procureur de la commune, que, vu la circonstance impérieuse, et sans tirer à conséquence, la malle serait déposée à la municipalité à l'instant de son arrivée; que M. le directeur de la poste sera tenu de se rendre à la municipalité avec le courrier, pour y faire l'ouverture et le triage des paquets; qu'il sera dressé un état exact des lettres adressées aux citoyens de la ville et des environs, avec le nom de chaque particulier; que les paquets remis à M. Fouillet, la délivrance desdites lettres sera faite en présence du commissaire de la municipalité, qui nommera des citoyens qui seront invités à faire part des nouvelles qui pourraient intéresser le

salut de la patrie; la municipalité, n'entendant, à cet égard, entreprendre en aucune manière sur le respect dû au sceau desdites lettres, mais se voyant obligée, pour le salut du peuple et pour la tranquilité générale, de prendre des précautions capables de prévenir, s'il est possible, les auteurs, fauteurs ou complices adhérant à l'enlèvement du roi et de la famille royale.

Fait et arrèté les dits jour et an.

Au registre sont les signatures.

Le dit jour vingt-cinq, neuf heures du matin, se sont présentés à la municipalité MM. Croze procureur sindic, et Lagrange, administrateur du Directoire, lesquels ont communiqué les nouvelles qu'ils venaient de recevoir du Département, qui constatent l'enlèvement du roi, et nous ont témoigné le plus grand désir de se concerter, dans tous temps, avec nous, pour l'intérêt public.

La municipalité a témoigné sa vive reconnaissance à Messieurs les administrateurs, et les a assuré de son entier dévouement.

Sur les dix heures, la municipalité a reçu une députation de la société des Amis de la Constitution, séant en cette ville, et, les membres de cette société ayant été introduits et pris place, ont annoncé que la société, occupée sans cesse du maintien de la Constitution, a arrêté que les membres qui la composent, désirant coopérer à la tranquilité publique, feront, jusqu'à nouvel ordre, le service de la garde, et, en même temps,

ils ont, au nom de la société, invité la municipalité à s'occuper de la vérification des armes qui peuvent être dans les différentes maisons des ci-devant nobles de cette ville, qui peuvent paraître suspectes aux citoyens.

La municipalité a témoigné à MM. les députés de la société des Amis de la Constitution, combien elle était sensible à leurs offres pour le service de la garde, et leur a dit d'assurer la société qu'elle prendrait en considération leurs observations.

Le reste de la journée a été continuellement occupé en visites réciproques du corps administratif et municipal, pour aviser d'accord au maintien de la sûreté publique. M. le commandant de la garde nationale est venu, dans l'intervalle, prendre les ordres de la municipalité, et conférer avec elle sur le service de la garde.

Sur les cinq heures du soir, deux députés de la société des Amis de la Constitution ont été introduits, et ont fait part à la municipalité des nouvelles qu'ils venaient de recevoir de Clermont, par un courrier extraordinaire qu'ils avaient dépêché en la dite ville. Ces nouvelles, très intéressantes, donnaient des détails de l'enlèvement du roi, et annonçaient qu'on croyait que Sa Majesté avait été arrêtée ; elles donnaient à connaître aussi les mesures prises par les villes d'Issoire et de Clermont pour assurer la tranquilité publique.

MM. les députés de la société, après avoir

reçu de la municipalité les témoignages de la plus vive reconnaissance, se sont retirés, et MM. les officiers municipaux se sont occupés, jusqu'à minuit, de faire faire des patrouilles et d'assurer par tous les moyens qui étaient en leur pouvoir, le repos des citoyens pendant la nuit. Après quoi, l'assemblée s'est séparée.

Fait et délibéré les dits mois et an.

Au registre sont les signatures.

Aujourd'hui dimanche vingt-six juin mil sept cent quatre vingt onze, deux heures du matin, la municipalité, extraordinairement convoquée, s'étant assemblée, il a été fait lecture d'une lettre arrivée de Clermont par exprès, à laquelle était jointe copie d'une lettre au directoire de District de Gannat, qui annonce l'arrestation du roi et de la famille royale, à Varennes en Clermontois.

La municipalité, empressée de partager la joie de tous les bons citoyens, sur une nouvelle aussi intéressante, a, à l'instant, expédié des exprès dans toutes les municipalités de son canton, et dans tous les chefs-lieux des cantons ou districts, pour apprendre aux citoyens cette heureuse nouvelle, par une annonce particulière, à l'issue de la première messe.

Les membres de la municipalité, après avoir donné des ordres pour le service de la garde, s'étant retirés pour vaquer à leurs affaires et aux devoirs de la religion, se sont réunis à onze heures, pour délibérer sur un objet de la plus

grande importance, qui se trouve consigné sur le registre de police. S'étant séparée de nouveau sur les deux heures, elle s'est réunie à l'issue de vêpres, pour délibérer sur différents objets relatifs à l'ordre du service de la garde, qui demandait, dans ce moment, une surveillance d'autant plus grande que l'affluence des étrangers était considérable, tant par rapport à la fête, que par rapport à l'arrestation du sieur Bosredon.

Sur les cinq heures du soir, l'arrivée d'un détachement nombreux des gardes nationales d'Auzon, Champagnac, a donné lieu à une délibération importante, consignée sur le registre.

Le dit jour, sur les six heures, un courrier extraordinaire, arrivé de Clermont, a apporté les nouvelles de Paris, parmi lesquelles était une lettre de M. Grenier, notre député, qui nous donne les détails les plus circonstanciés de l'évasion et de l'arrestation du roi et de la famille royale.

Sur quoi la municipalité, jalouse de faire part à tous ses concitoyens, de détails aussi intéressants, a convoqué de suite une assemblée générale dans l'église des ci-devant Capucins. L'assemblée générale ayant été dissoute sur les huit heures, les officiers municipaux se sont retirés en la maison commune, pour y clore la présente séance, laissant à M. le maire le soin de donner à M. le commandant de la garde nationale et de la gendarmerie nationale, le mot d'ordre pour le service de la nuit.

Au registre sont les signatures.

Requête de la Comédie française contre la Comédie italienne (1683).

A M. de la Reynie, lieutenant général de police (1).

Suplient humblement les seuls comédiens françois du Roy establis suivant les intentions de Sa Majesté, et par votre ordonnance, Monsieur, en date du 23me Juin 1673, rue Mazarini, à l'hôtel dit Guénégaud, disant qu'il est de notoriété publique que les comédiens italiens establis à l'hôtel de Bourgogne se donnent, depuis quelque tems, la liberté, de leur authorité privée, de *représenter la comédie en françois*, ayans commencé par des scènes particulières, puis par des actes de comédie tous entiers, comme par exemple dans celle qu'ils appelent *Arlequin procureur* (2), de la composition d'un autheur françois (3); ensuite introduisant sur leur théastre des gens à leurs gages pour y réciter aussy en françois conjointement avec eux.

Enfin, les suplians sont avertis de toutes parts que lesdits Italiens se mettent en estat de porter

---

(1) Communication de M. FRANTZ FUNCK-BRENTANO. Bibl. nationale, collection Delamare. Mœurs. Fonds fr., 21625. On lit en marge : « La troupe des Comédiens françois. Septembre 1683. » — Nous devons à M. GEORGES MONVAL les notes qui accompagnent cette pièce intéressante.

(2) C'est *La Matrone d'Ephèse* ou *Arlequin Grapignan*, comédie en 3 actes, représentée à l'hôtel de Bourgogne le 12 mai 1682, avec un grand succès.

(3) Fatouville, l'un des plus féconds fournisseurs de l'ancien Théâtre Italien, était natif de Normandie et conseiller au Parlement de Rouen.

la chose plus loin, et que, trouvans de la facilité parmy quelques gens qui veulent s'ériger en autheurs italiens en langue françoise, ils ont fait travailler *le sieur Pradon, nouvellement, sur un sujet du célèbre monsieur Racine*, qui est sa tragédie de *Titus et Bérénice*, dont ils ont fait faire une parodie en vers françois à dessein de la réciter sur leur théastre, laquelle parodie commence par ce vers de monsieur Racine :

A-t-on veu, de ma part, le roy de Comagène (1)?

Cette entreprise est directement contraire aux ordres du Roy, qui portent que Sa Majesté ne veut plus, doresnavant, *qu'une seule et unique troupe de comédiens françois dans Paris*, auquel effect elle auroit réuny ses deux troupes par sa lettre de cachet en datte du 21 Octobre 1680, cy attachée, et à vous adressée, Monsieur, pour la faire exécuter, par laquelle il est précisément porté que sa dite Majesté ne veut que cette seule et unique troupe de comédiens françois, affin de rendre les représentations plus parfaites au gré de sa dite Majesté.

Mais, dans le tems que les suplians s'attachent à cette perfection que le Roy demande, et particulièrement aux plus belles pièces de théastre, dont celles de monsieur Racine sont du nombre, lesdits comédiens italiens, par une malice affec-

(1) La *Bérénice* de Racine avait été représentée pour la première fois à l'Hôtel de Bourgogne le 21 novembre 1670. La parodie de Pradon fut donnée sur le même théâtre, le 11 octobre 1683.

tée, veulent tascher à les détruire en les faisant parodier pour *les traduire en ridicule, comme ils ont cy devant commencé par le Cid*, et puis par *Andromède* de l'illustre monsieur de Corneille, dont les suplians ont eu l'honnesteté de ne pas former leurs plaintes, espérant que lesdits Italiens ne passeroient pas plus avant, les en ayant fait avertir avec douceur.

Outre que cette entreprise est contre les ordres et les intentions du Roy qui n'a pas establi lesdits comédiens Italiens pour représenter la comédie en françois, si elle estoit tolérée, cette guerre de théastre à théastre qu'ils déclarent aux suplians ne leur causeroit pas seulement des pertes considérables, mais elle pourroit avoir des suites fâcheuses pour les uns et pour les autres. A quoy lesdits suplians vous prient, Monsieur, de pourvoir par vostre prudence et vostre équité.

Les pièces de messieurs de Corneille, Racine et Molière sont, pour ainsy dire, le patrimoine et l'héritage des suplians, dont ils ont acquis successivement les fonds par les payemens qu'ils en ont faits. Ainsi, ils ont grand intérest de s'opposer aux parodies dudit sieur Pradon, qui peut, d'ailleurs, faire parroistre ses talens en composant des comédies italiennes ou en traduisant en italien celles qu'il a faites en françois.

Mais il ne s'agist pas seulement icy de parodies. Le Roy, ne voulant dans Paris que trois théastres d'espèces différentes qui y sont présentement établis — l'un pour les opéras en musi-

que de M. Lully, l'autre pour les suplians, et le troisième pour lesdits Italiens, sans que les uns puissent entreprendre sur les droits des autres, comme il a paru dans les deffenses expresses qui ont esté faites auxdits comédiens d'avoir de la musique et des danseurs, attendu que ces sortes d'ornemens sont accordez au sieur Lully pour son théastre d'Opéra. Ainsy lesdits Italiens doivent se tenir dans les règles et ne jouer leurs pièces qu'en langue italienne, d'où *ils ont le titre de comédiens Italiens*, comme, respectivement, les suplians ne peuvent ni ne doivent réciter qu'en françois.

Il y a plus : lesdits comédiens Italiens, en faveur de ce qu'ils sont étrangers, jouissent du théastre de l'hostel de Bourgogne gratis, Sa Majesté ayant ordonné verbalement audit sieur de Lully de leur payer, par chacun an, la somme de douze cents livres, et aux suplians de leur payer aussy, par chacun an, la somme de huict cent livres, ces dites deux sommes faisant ensemble celle de deux mil livres, prétextées pour payer par lesdits Italiens le loyer de leur théastre, ce qui a esté exécuté jusques à présent, et ce que les suplians ne prétendroient et ne pouroient plus faire à l'avenir, si lesdits comédiens Italiens fesoient encor de pareilles *tentatives ou entreprises*, n'estant pas juste qu'ils passent les règles de leur establissement et empeschent les suplians de jouir paisiblement du privilège que Sa Majesté leur a accordé d'estre seuls et uniques comédiens françois.

Ce considéré, Monsieur, il vous plaise, après la déclaration que font les suplians de ne réciter jamais en italien, sur leur théastre, dans pas une de leurs comédies, ordonner que deffences seront faites aux comédiens Italiens de contrevenir aux ordres de Sa Majesté, ny de réciter ou faire réciter en françois, sur leur théastre, soit en prose ou en vers, en quelque manière ou prétexte que ce puisse estre, à peyne de désobéissance, telle peyne arbitraire qu'il vous plaira contre chacun des contrevenans, et de toutes pertes, dommages et intérêts.

Et vous ferés bien (1).

Le Club de Bayeux (1790) (2).

M. Voidel, député à l'Assemblée Nationale.

Monsieur,

J'ai été informé que le Comité des recherches a connaissance d'une affaire où je dois figurer avec d'autres citoyens de Bayeux. J'ignore ce qui peut y avoir fait connaître mon nom. Ce que je

(1) Cette juste requête ne fut point prise en considération ; la parodie de *Bérenice* fut insérée dans l'*Arlequin Protée* de Fatouville, représentée le 11 octobre 1683, par les comédiens italiens. Pradon y perdit ses entrées au théâtre de Guénégaud « pour avoir désobligé la Trouppe », et l'Hôtel de Bourgogne continua jusqu'en 1697 à représenter des scènes françaises, dont le recueil de Gherardi nous a conservé la meilleure partie.

(2) Communication de M. Paul d'Estrée.

Arch. nationales, XXIX, 337. Pièces secrètes remises au Comité des recherches en novembre 1790.

sais, Monsieur, c'est que la Municipalité de notre ville, sur le réquisitoire du procureur de la Commune, a fait entendre plusieurs témoins et m'a décrété d'ajournement personnel.

En ayant été instruit, et voyant qu'on ne me signifiait pas mon décret, je me suis retiré par devers MM. les deux Commissaires, officiers municipaux chargés de faire l'information, pour qu'on me le signifiât, afin de rendre un compte exact de ma conduite et me justifier. Ils promirent de m'entendre au plus tôt ; mais, tout restant dans la même inaction, je présentai requête à notre municipalité pour la prier de me faire prêter interrogatoire dans le plus bref délai, et je n'ai encore pu réussir.

Enfin, Monsieur, je viens d'apprendre que le Comité des recherches dont vous êtes membre s'occupe sérieusement de cette affaire. C'est pourquoi j'ai cru devoir m'adresser à vous et j'ose me flatter, Monsieur, que vous recevrez avec bonté la confiance que je vous témoigne. Je m'empresse donc de vous faire un récit fidèle de ma conduite.

Dans le mois d'août dernier, m'étant trouvé chez M. Toustain avec plusieurs honnêtes citoyens on vint à parler des papiers publics. Le vœu général fut que, si on trouvait un appartement commode, on pourrait se réunir une quinzaine de personnes pour lire ceux qu'on voudrait faire venir. M. Toustain offrit sa maison. On l'accepta et on fit un acte par lequel chaque signant s'engageait de payer sa quote-part, et dans lequel on

inséra qu'on ne provoquerait, n'offenserait ni n'attaquerait qui que ce soit, mais que, dans le cas où des brigands nous attaqueraient, nous nous secourerions mutuellement aux termes des Droits de l'homme décrétés par l'Assemblée Nationale.

Comme nous n'étions, Monsieur, que cinq à six, nous cherchâmes à augmenter notre nombre, et même on résolut, pour ôter tout soupçon qu'on pourrait avoir sur notre *Club*, d'y admettre gratuitement quelques personnes du peuple. C'est pourquoi je crus bien faire en disant à un nommé Lecomte, citoyen honnête et mon perruquier, d'aller chez M. Toustain lire l'acte de notre Club et de le signer, s'il le voulait, après qu'il l'aurait lu. J'ajoutai même que nous serions bien aises de l'avoir avec nous, vu qu'il était plein de bon sens et de gaieté.

Voilà ma conduite! Peut-elle être incriminée? Je ne doute point, Monsieur, que vous ne vous y employiez de toutes vos forces pour un citoyen honnête qui vous réclame et qui se voit calomnié. Votre mérite, votre bienfaisance, votre patriotisme et vos qualités me le font espérer!

J'attends, avec la plus vive impatience, l'honneur de votre réponse et vos conseils.

Je suis, avec un profond respect, etc.,

Bayeux, ce 27 novembre 1790.

De Conjon,

homme de loi, secrétaire perpétuel de la Société royale littéraire de Bayeux, membre de plusieurs Académies, de la Société anacréontique des Rosati d'Arras, des musées de Paris, de Bordeaux, etc., etc.

Souvenirs de l'abbé Vallet

député de Gien à l'Assemblée Constituante (1789-1807). *Suite.*

En arrivant à Gien, ainsi escorté, avec son beau-frère Naudin, qui revenoit de Gien même, aiant rencontré la patache qui reconduisoit le curé prisonnier, voulut l'accompagner et revint avec lui; personne ne pouvoit le croire; on n'avoit entendu parler de rien à cet égard. Il demanda aux gendarmes, à son arrivée, de descendre chez son père, et qu'il se rendroit la nuit à la maison d'arêt; on y consentit. On peut se figurer la scène qui s'est passée, en se voyant au milieu de sa famille.

Les gendarmes, sûrs de sa parole, se promenoient dans la ville pour le laisser plus libre. Il en profita pour aller à sa maison, où il fit quelques arrengemens nécessaires, en cas de nouveaux évènemens, et, le soir après soupper, il fut reconduit à la prison, où il fut écroué de nouveau. Il y trouva MM. Henry de Longueve, son ancien ami et collègue de l'Assemblée constituante, Ratoin, curé de Châtillon-sur-Loire, et plusieurs autres. Le lendemain, sa famille vint le voir. . . . .
. . . . (*4 lignes biffées*.
Ce fut un grand nombre de ses paroissiens auxquels on ne permit point d'entrer et qui lui témoignoient, au bas de sa fenêtre, un attache-

ment qui n'étoit point douteux, et encore moins fourbe et hipocrite.

M. Ysabeau, son beau-frère et membre du Comité, put se promener dans la cour : alors il vit par hasard M. Rameau, son parent et membre du District. Il lui proposa d'arrenger les ors des ornemens qu'on avoit défaits pour les vendre. En conséquence, il lui donna la clef du magasin. Le curé en profita, et se disant en lui-même : « On m'a mis en prison pour n'avoir rien fait, maintenant faisons quelque chose pour mériter d'y être ! » Alors il mit de côté tout ce qui lui convenoit le mieux pour servir à l'église, si jamais le culte venoit à être rétabli, comme il paroissoit n'en point désespérer. Et quant sa domestique, ou des dames de ses amies venoient le voir, il les faisoit entrer dans le magasin, s'enfermoit avec trois ou quatre d'entre elles, lesquelles se garnissoient, sous leur premier jupon, des étoffes les plus belles et les plus riches et les emportoient par compte chez elles, ainsi que des gallons fins qui se trouvoient dans des boîtes, au point que, en quelques jours, il avoit de quoi remonter la paroisse en ornemens tels qu'on les voit aujourd'huy, et qu'il ni eût plus que les damas et les bougrans à acheter par la suitte.

Un de ces jours, le Comité de Gien, après lui avoir fait demander son consentement pour ôter les balcons de sa maison et de sa terrasse, s'il vouloit les donner à la Nation, il y consentit volontiers par écrit. Ensuite on envoya son beau-

frère Ysabeau pour lui demander, en outre, la rampe de son escalier, et qu'on alloit l'enlever. Le curé se récria à l'infamie et dit qu'il n'en avoit point donné son consentement par écrit, qu'il protestoit contre, et qu'il préféroit rester en arrestation, et que l'on verroit, par la suitte, ce qu'il en résulteroit. Le curé sortit et la rampe resta. Mais le curé fut mis en arrestation dans sa propre maison, pendant six semaines ou deux mois, et il s'occupoit pendant ce temps à mettre au net ses Mémoires et à rédiger la plus grande partie des nottes sur Gien dont il comptoit composer l'histoire, si M. Brillard, ancien lieutenant général, n'avoit pas le courage de l'achever

. . . .
. . . .*(16 lignes biffées)*.

C'étoit alors une jolie époque ! La misère étoit alors à son comble. On manquait de pain partout, et le peu qu'on avoit n'étoit pas mangeable ; encore se l'arrachoit-on des mains ! Il falloit crier *Vive la République !* pendant que l'on mouroit de faim. Alors on trouva le curé encore bon à quelque chose : on le nomma commissaire avec son frère, curé de Briare, pour aller visiter les granges dans les campagnes, faire amener du bled dans la ville, distribuer le pain à la Maison commune, et cela pendant plusieurs mois. Il y avoit à Gien, au château, une bande de réfugiés de la Vendée, ce qui augmentoit encore la disette.

Pendant ce temps là, on faisoit du salpètre

dans l'église des Saintes-Claire, et, en fouillant les terres à cet effet, on déterroit tous les morts dont on jettoit tous les ossemens en un tas dans la cour, ce qui fit que, à l'ouverture de cette église, M. le curé fit faire une grande fouille dans la chapelle de Saint-Clair, où est la châsse de ce grand saint (*sic*), et fit mettre dessus la tombe d'un de ses grand'père, Gabriel Vallet, procureur et bienfaiteur de la communauté des Saintes-Claire, qui étoit, auparavant, enterré dans l'église avec bien d'autres de sa famille et des familles les plus distinguées de la ville.

Il n'en fut pas de même de l'église paroissialle de Saint-Laurent. Comme on l'avoit vendue à un nommé Deleus, perruquier et membre du Comité révolutionnaire, qui en a fait une salle de comédie, et qui y a bâtis une maison avec une cave, il a déterré tous les corps morts; on les a amoncellés sur la petite place devant cette salle, et quant tout fut exhumé, il commença à les faire conduire à la rivierre, où les habitans avoient la douleur de voir ainsi prophaner les cendres de leurs encestres. Les choses commençant un peu à s'adoucir, le curé l'aiant appris, proposa aux authoritées de faire conduire les restes des ossemens, avec lesquels les révolutionnaires de la populace jouoient à la boulle dans les rues avec les têtes, proposa de les faire conduire à ses frais dans le cimetière de Saint-Genouil, où il fit la même chose qu'aux Saintes-Claire.

On n'en faisoit pas moins des fêtes funèbres au sujet de la mort de Jean de Bry et Roberjot (1); on traînoit un char dans les rues, représentant les trois figures des députés de la Convention qui avoient été assasinés. Les autoritées, qui étoient en deuil et à cheval, devançaient le char funèbre en criant : *Vengeance !* C'est ainsi qu'on cherchoit à rendre les honneurs funèbres aux uns, tandis qu'on ne craignoit pas de souiller les tombeaux des autres.

Le 15 août, les autoritées constituées de la ville avoient applaudi à la chutte du tiran démagogique, le scélérat Robespierre; ils avoient appuyés, en même tems, avec beaucoup de complaisance, sur les vertus patriotiques des habitans de la commune. Dans les mêmes circonstances et le 21 du même mois, la Société populaire de Gien exprima les mêmes sentiments; sa voix se fit entendre pour la dernière fois, attendu qu'on ne trouve plus rien de fixe à cet égard jusque sa clôture définitive, ainsi que de la fin des séances permanentes des Sections, qui étoient au nombre de deux, sous les noms de la Montagne et de la Loire. Ces clôtures se sont faites assez paisiblement. . . . .
. . . .
. . . . (*8 lignes biffées*).

---

(1) L'auteur fait ici un anachronisme : c'est en 1798 que Claude Roberjot, Jean Debry et Bonnier furent victimes de l'attentat de Rastadt.

1795

Le 26 janvier, M. Guérin Pierre du Marchais, député de Gien à la Convention, qui avoit voté dans le procès du Roy pour la réclusion, dans l'espérence de le sauver (quoiqu'on eût dû sçavoir qu'on ne pouvoit pas le juger), fut nommé l'un des commissaires qui devoient prononcer sur la mise en accusation de l'infâme Carrier. Il fut envoyé dans différentes missions pour pacifier le midy, tant à Marseille qu'à Toulon, où il se conduisit avec une douceur et une prudence qui prouve bien ses opinions politiques et même particulières. Ses adresses et ses proclamations l'ont rendues un personnage estimable dans plus d'un genre, et ses administrés étoient heureux de trouver, dans des temps si malheureux, un homme doux, juste et compatissant, qui n'a remporté, de toutes ses missions, que des dettes, attendu qu'il donnoit tout, au lieu de piller et de voler comme faisoient la plupart des conventionnels; aussi est-il mort, pour ainsi dire, de la mort des justes, à Gien, comme on le verra par la suitte, et regretté de ses concitoyens dont il a emporté l'estime, étant mort, en outre, en bon chrétien.

Mais on eut la douleur, à Gien, d'apprendre que M. Bellefond, qui avoit été vicaire de Gien, après l'avoir été de la paroisse d'Autry, et étant devenu curé de Jard, proche Sancerre, avant la fermeture des églises, lequel s'étoit comporté à

Gien comme un saint, avoit fait une infamie dans sa paroisse, où il étoit monté en chaire après l'Évangil, un dimanche, dit à ses paroissiens qu'il renonçoit à son baptême, et qu'à cet effet il déchiroit son extrait baptistaire, ce qu'il fit en effet en jettant les morceaux par le peuple, et que, pour leur prouver qu'il se déprestrisoit, en même tems il quitta son estolle et son aube qu'il jetta également, du haut de la chaire, sur les fidels, en proférant des imprécations contre la religion.

Lorsque l'abomination commence par le sanctuaire, qui peut arrêter le désordre? Cela fait-il honneur à la Révolution, et n'est-ce point un déshonneur pour l'état ecclésiastique? Il est bien clair que tous les prêtres ne sont pas des anges, mais on peut bien dire, sans orgueil, qu'ils ne sont pas tous de pareils monstres! Il sortit ensuitte de l'église sans finir la messe — en cela il se rendit justice, il n'en étoit plus digne, — et disparut de nos contrées.

Le curé de Gien s'occupoit, cette année, de confectionner la bâtisse de dessus son magasin, jusqu'aux environs du Carême, qu'alors le Gouvernement aiant permis l'ouverture des églises, il fit sur le champ raccommoder celle de la paroisse pour pouvoir y dire la messe le jour de Pasques, comme il l'avoit toujours espéré, même dans les temps les plus désespérés pour la religion, et, pour cela, il emprunta une somme de deux mille six cents francs qu'il prêta à la

fabrique, sans aucun intérêt, pour lui être rendue quand l'on pourroit.

Alors, comme il croioit avoir scandalisé ses concitoiens en les laissant croire qu'il avoit fait son serment sans restriction, dans la crainte d'être déporté, comme il l'auroit été effectivement, si on l'eût sçu, il crut qu'il étoit de son devoir de faire une réparation publique, qu'au dire, cependant, de ses supérieurs, il auroit pu se dispenser. Mais, comme il n'ignoroit pas que le signe vaut le jeu et que le publiq ne sachant pas qu'il avoit fait son serment avec restriction, il étoit fondé à le regarder comme un *intrus*, à l'égard des paroissiens de Saint-Laurent, puisqu'on ne connoissoit point son acte notarié, se contentant de dire publiquement qu'il agissoit en sûreté de conscience et qu'il s'étoit mis en règle à cet égard, ainsi que pour tout le reste; néanmoins il se crut obligé d'aller à Auxerre trouver MM. les Grands vicaires, pour faire sa rétractation en règle, avec les pièces justificatives de sa conduite.

Il emmena avec luy son frère, curé de Briare, pour en faire autant. Ils furent tous les deux absous. On leur conseilla de ne point faire de rétractation publique, que ce n'étoit pas encore le tems, et que, pour le curé de Gien, il pouvoit s'en dispenser, vu les pièces qu'il produisoit. Mais il ne fut pas plus tôt arrivé à Gien, qu'il ouvrit son église paroissiale le jour de Pasques. Il réconcilia l'église en dedans, ne pouvant

exercer aucunes fonctions en dehors. Il y avoit un peuple immense et toute la bourgeoisie; jamais une plus grande décense n'a régnée dans l'église. Il commença la messe, et, après l'Évangil, il monta en chaire et dit :

« *Peccavîmus Domino*. Nous avons tous péché devant le Seigneur.

« Qui d'entre nous n'a point de reproches à se faire dans tout ce qui s'est passé depuis plus d'un an ? Soyons de bonne foy, et convenons qu'il en est très peu. Les uns trop foibles, — je suis du nombre, — les autres trop fougueux; les uns trop intolérants, les autres remplis d'indifférence ; ceux-cy trop intéressés pour sçavoir faire un sacrifice à la chose publique, ceux-là trop libérals du bien même qui ne leur appartenoit pas ; les uns déraisonnants sans cesse, les autres voulants faire de l'esprit ; ceux-cy cherchants à se venger sous prétexte de défendre la cause générale, ceux-là sans caractère, sans énergie, se laissants opprimer comme des esclaves. Voilà, en peu de mots, la conduite de la plupart de ceux qui m'écoutent !

« Quant à nous, mes frères, malgré les précautions que nous avions prises pour mettre notre conscience en sûreté dans l'exercice de nos fonctions, nous ne pouvons nous dissimuler que plusieurs d'entre nous soient fondés à croire, par notre silence, que nous anticipions sur des droits qui ne nous appartenoient pas.

« Quoique nous n'aions jamais eu l'intention

de rien faire contre les loix de l'Église; quoique, dans toute notre conduite, nous n'aions jamais eu pour but que de conserver la religion et de maintenir la paix dans le pays, nous ne pouvons nous dissimuler que notre lâche complaisance à nous prêter à tout n'a servie de rien, puisque, par le fait, nous sommes privés depuis longtemps de l'exercice du culte de notre sainte religion.

« Je désavoue donc aujourd'huy publiquement et je rétracte tout ce que j'ai pu faire de contraire aux loix de l'Église et aux saints canons. Je me suis réconcilié avec Dieu par le ministère des autoritées ecclésiastiques qui m'ont rétablies dans mes fonctions, plutôt par grâce pour vous que pour moy, et d'après le désir du peuple et le besoin extrême où il se trouve du ministère légitime et canonique; et je suis dans la ferme résolution de me soumettre, par la suitte, aux peines canoniques que l'Église pourra prononcer, car je n'ai jamais eu d'autres désirs, et n'en aurai jamais d'autres, que de vivre et de mourir dans la foy catholique, apostolique et romaine !

« Ainsi donc, à commencer dès aujourd'huy, je suis prêt à exercer toutes mes fonctions à l'égard de mes véritables et légitimes paroissiens, et je me suis fait authoriser de nouveau à l'égard de ceux sur lesquels je n'ai aucune juridiction, à exercer charitablement les même fonctions, jusqu'à ce qu'ils puissent s'adresser à ceux

qui, seuls, peuvent répondre du salut de leurs âmes ! »

Le reste, qui est dans le même genre et qu'il seroit trop long de rapporter, se trouve dans le recueil des prônes de M. le curé.

Plusieurs personnes pleuroient, le curé lui-même fut suffoqué. Après la grande messe, on chanta le *Te Deum*. Dieu sçait avec quelle satisfaction ! On apporta à vespres vingt-deux enfans à baptiser. L'église étoit absolument comble, le matin et le soir ; on fut obligé de laisser les grandes portes ouvertes, attendu que la foulle étoit immense au dehors, et cependant il n'y eut jamais plus de décence dans l'église. La joie étoit dans tous les cœurs ; c'étoit une allégresse générale par toute la ville.

Le lendemain, lundi de Pasques, même cérémonie. Le curé prêcha la résurrection, on apporta vingt-sept baptêmes après vespres ; il y avoit des enfants qui parloient. Le curé resta au confessionnal jusqu'au soir. Le mardy, la même chose à peu près pour les baptêmes et les confessions. Arrabloy, Nevoy, Dampierre, Saint-Gondon, Poilly, Saint-Martin, Saint-Brisson, Les Choux, Langesse, Boismorand, venoient à Gien, et on leur portoit les sacremens, parce que l'église de Gien se trouvoit la seule ouverte dans les environs, excepté à Briare où le frère du curé de Saint-Louis en fit autant. On disoit hautement : « L'église de Gien a été la *dernière fermée*, et *la première ouverte !* » Mais le

curé de Gien se trouve absolument seul pour tant d'ouvrage jusqu'en 1803. . . . .
. . . .
. . . . (*17 lignes biffées*).

M. Rameau, maire de Gien, aiant entendu murmurer de cette tenue des registres, plusieurs jours avant l'ordre d'arrêter le curé, fut le trouver un soir, sous prétexte que son secrétaire avoit oublié un acte, et que, comme il se doutoit bien qu'il tenoit des nottes et que cela étoit fort heureux pour eux, afin de se mettre en règle, il demanda à parcourir les registres, parce qu'il ne sçavoit pas depuis quel temps avoit été omiz l'acte que l'on demandoit. Le curé lui montra de confiance tous ses registres; il y avoit bon feu dans la cheminée; M. Rameau s'étoit muni des pincettes, et il jetta tous les registres au feu, en disant : « Ah ! malheureux, vous voulés donc vous faire déporter ? » Le curé le remercia, mais il auroit mieux aimé qu'il les eût emportés pour les cacher lui-même. Il dit : « Qu'on vienne actuellement, je suis tranquil, j'assurerai bien qu'il ni a point de registres ! »

Huit jours après, sortant de souper de chez M. le maire, M. le Berche, lieutenant de la gendarmerie (il étoit fort tard, contre l'ordinaire, et il faisoit un froid excessif), s'approchant du curé, lui dit : « Vous vous retirés bien tard ! Il y a très longtemps que je vous attends pour vous prévenir que, si vous avez des papiers suspects chez vous, vous aiez la complaisance de les ôter, parce

que je viens de recevoir, à l'instant, l'ordre de vous arrêter à trois heures du matin, et de vous conduire au Département. Mes cavaliers l'ignorent parce que j'ai voulu vous prévenir auparavant, et convenir du tems dont vous aviés besoin pour vous mettre en règle. . . . .
. . . . (*12 lignes rayées.*)

S'étant expliqué avec luy, ce parent, qui arrivoit d'Ouzouer-sur-Trézée, ignoroit toutes choses. Il fut au Département et mit ces messieurs au fait de tout, et leur dit que le curé s'étoit rendu de lui-même en prison d'Orléans pour leur prouver qu'il n'avoit rien à craindre ni à redouter et que, si on vouloit le voir, on pouvoit venir avec luy. Tout stupéfaits, ils convinrent que le curé étoit bien hardy, et que cela prouvoit bien qu'il n'étoit point coupable : « Il l'est si peu, répondit M. Gentil, que c'est chez moy qu'il est en prison, et qu'il y est venu de lui-même, et je veux le garder pendant huit jours ! » M. Gentil invitoit à dîner deux ou trois de ces messieurs à tour de rôle, et on s'amusa beaucoup de l'aventure.

Le curé, sachant que M. l'abbé Blin, Grand vicaire d'Orléans, avoit également reçu des pouvoirs de Mgr l'évêque d'Auxerre pour approuver les prêtres des portions de son diocèse réunis à l'évêché d'Orléans, fut le voir et porta avec lui toute sa correspondance et les pièces justificatives de sa conduite, même celles relatives à son serment. Il trouve ce monsieur qui ignoroit

toutes ces choses, prévenu contre luy par M. Boullier, curé de Saint-Laurent de Gien, et par plusieurs dames de Gien qui vouloient former un party. Le curé lui laissa tous ses papiers pendant les huit jours qu'il resta à Orléans, et, à leur dernière entrevue, M. Blin luy dit : « Vos supérieurs ont plus de tord que vous, mais cela ne vous justifie pas entièrement ! » Et il resta toujours un peu prévenu contre luy, parce qu'il ne s'étoit pas émigré avec Mgr l'évêque d'Auxerre. Il le confirma, cependant, dans les pouvoirs que lui avoit déjà donnés MM. les Grands vicaires d'Auxerre, et le curé revint à Gien exercer ses fonctions, et arriva la veille de Noël pour dire la messe de minuit à ses paroissiens qui avoient été sans secours depuis son départ, et qui le virent enfin tranquil, et cela avec la plus grande joie.

Dans cet interval, il y eut un schisme à Gien, mais il n'étoit pas dangereux ; ce n'étoit qu'un certain nombre de dames et de demoiselles qui croioient se donner de l'importance, mais le curé, par son silence et sa conduite, sut déjouer tout ce complot, et, comme elles vouloient faire parler d'elles, la plus forte pénitence que l'on puisse leur imposer ici, c'est de ne pas les nommer pour faire voir le cas qu'on en faisoit ; il y avoit une proche parente du curé, à la tête.

M. le curé n'en avoit pas moins fait imprimer le catéchisme de son ancien diocèse d'Auxerre,

dont on ne trouvoit plus d'exemplaires dans sa paroisse. Il avoit, à cet effet, écrit une lettre à M. Boitel, premier imprimeur à Gien, à la datte du 15 juin dernier, et qui se trouve en tête de ce catéchisme, et, à la suitte, les vœux du baptême de sa composition, dans un petit recueil relié, dans sa bibliothèque.

1796 — 1797 — 1798 — 1799

Pendant ces quatre années, il ne se passa rien de remarquable à Gien, ce n'étoit pas un mal : la révolution continuoit assez d'en faire, dont voicy quelques traits mêlés à d'autres petits évènemens sans intérêt et sans dattes, parce que je ne me souviens que des évènemens et non des époques.

M. Fernault, trésorier du chapitre de Gien, M. Clergeault, curé de Poilly, M. l'abbé Mestre, chanoine de Gien, ayant appris la rétractation du curé, se réunirent à luy; et ce dernier, M. Mestre, écrivit à Mme Bricon, parente du curé, qui faisoit schisme avec lui, une lettre déposée dans les archives, par laquelle il lui mandoit qu'elle seroit grandement coupable si elle persévéroit dans son éloignement pour la paroisse : ce fut bien le reste quand ils sçurent, en leur particulier, comment le curé avoit fait son serment !

MM. les Grands vicaires d'Auxerre blasmèrent, par lettres déposées également aux archives, les dames et demoiselles schismatiques

qui avaient attirées à Gien un certain abbé Mojon, natif de Gien même, aiant la tête plus qu'exaspérée, avec un jeune abbé Vergnelay, aussi de Gien, aiant une tête un peu légère, qui, pour se donner de l'importance, souffloient le feu de la discorde, confessoient les dames récalcitrantes dans leurs chambres, y disoient la messe en secret. Les autoritées voulurent s'en mêler, les membres du Club complottèrent de fouetter publiquement ces prétendues prêtresses sur la place de Saint-Louis. Le curé, l'aiant appris, menaça ces messieurs de quitter le pays, si on se portoit à un pareil excès, et, comme on étoit persuadé qu'il étoit homme à tenir sa parole, ce complot horrible n'eut pas lieu.

On sçut gré au curé de sa conduite, et surtout de ce qu'il avoit lui-même, dans le tems, engagé M. le curé de Saint-Laurent à confesser un paroissien de Saint-Louis qui avoit coutume d'aller à luy, lequel, étant à l'article de la mort, ne voulut recevoir que de sa main les derniers sacremens. Alors le curé de Saint Louis pria le curé de Saint-Laurent de rendre ce service au mourant, et, comme il ne pouvoit le faire sans s'exposer à être déporté, s'il étoit surpris à exercer, aiant refusé le serment, le curé de Saint-Louis s'offrit au curé de Saint-Laurent de faire lui même le guet pour empêcher qu'il ne fût pris en flagrant délit par les Jacobins, et ne quitta les montagnes du château que quand il fut sûr, après l'opération faite, que M. le curé

de Saint-Laurent étoit revenu sain et sauf chez luy, sans qu'on l'ait vu prendre les sacremens à la paroisse, étants les deux seuls qui en fussent instruits.

M. Christophe, curé de Vailly, dans le diocèse de Bourges, aiant aussi refusé le serment et exposé, par conséquent, à la déportation, vint se se réfugier un soir chez le curé de Saint-Louis. Le curé le cacha toute la nuit, et pour ne se point exposer l'un et l'autre à la déportation, le curé de Gien le plaça secrètement chez une demoiselle Guingand, couturière, qu'il dirigeoit. Il loua un cabinet à côté de la chambre de cette fille, par laquelle il faloit passer pour y entrer, ils traînèrent une grande armoire devant la porte, après en avoir levé un panneau de derrière, à volonté, affin qu'on pût lui passer à boire et à manger. Ensuite on remettoit le panneau, et, devant, on y plaçoit des draps ployés, de sorte qu'en ouvrant cette armoire, on ne se seroit douté de rien. Ce monsieur resta ainsi caché pendant plus de six semaines ou deux mois; ensuite il fut se cacher chez son frère Christophe, perruquier à Gien.

Un chaudronnier, raccommodeur de faillance, se présenta chez le curé de Gien, se disant envoyé par son frère le curé de Briare, pour raccommoder les pots à fleurs en faillance. Cet homme était d'une très belle prestance, et le curé lui aiant donné de l'ouvrage, cet homme lui dit : « Vous devriés apprendre, cela pourroit peut-

être un jour vous être util, comme à moy! » Cet homme, d'après ce que M. le curé de Briare lui avoit dit, s'ouvrit au curé de Gien; il lui montra tous ses papiers, qui étoient en règle dans une boîte de fer blanc, au fond de sa botte, et où étoient ses lettres de prêtrise, et où il étoit démontré qu'il étoit le neveu du père de la Chaise, jésuitte et confesseur de Louis XIV; que lui-même étoit Bénédictin et procureur général de la maison de Tours, où il vouloit retourner, parce qu'il y avoit encore des parens dans la ville. Il revenoit d'Italie, où le séjour ne lui convenoit pas; d'ailleurs, il avoit la maladie du pays; il avoit, en outre, obtenu de faux passeports qu'il montra, à la faveur desquels il revenoit de son émigration. Il montra au curé une ceinture garnie de louis d'or, et le pria de lui en changer plusieurs pour de l'argent blanc, afin de n'être point soupçonné en les changeant ailleurs. Il avoit demeuré à Rome chez un ferblantier qui lui avoit montré à raccommoder de la faillance, et montra lui-même au curé la manière de s'y prendre, lequel fit faire des outils semblables, et, depuis, s'amusa à raccommoder tant bien que mal ses pots à fleurs tels qu'on les voit sur sa terrasse. Il avoit également demeuré dans la maison des Bénédictins d'Orléans, où est actuellement la préfecture.

Le 10 avril 1796, arriva l'affaire de Sancerre qui eut une influence, à Gien, assez considé-

rable. Il ne s'agissoit rien moins que de couper le pont, pour empêcher toute réaction sur la ville. Le curé et les principaux habitans s'y opposèrent, sentant tous les inconvéniens qui en résulteroient pour longtemps, dans leur pays. Le directeur du jury du tribunal criminel de Gien fit arrêter un nommé Dervour que l'on ignoroit être un agent des cinq Directeurs; il fut bientôt relâché.

Le 26 juillet 1796, message du Directoire exécutif aux deux conseils pour solliciter un second notaire en faveur de la commune de Gien. Ce second notariat de Gien date du 13 Octobre 1796.

L'administration départementale du Loiret publia un nouveau règlement pour la police des prisons de Gien et autres lieux où sont établis les tribunaux correctionels. Alors tous les suspects furent renvoyés chez eux.

Après la suppression des districts, jusqu'à l'établissement des sous-préfectures, Gien a été assés paisible. L'éducation publique étoit toujours la même; mais, dans cette année parut l'ouvrage dont M. Macarel avoit précédemment publié le prospectus, dont j'ai déjà parlé.

En 1797, M. Vallet père étoit juge de paix à Gien depuis un certain tems. En 1798, M. Vallet père fut obligé de donner sa démission de juge de paix, parce qu'il étoit devenu tellement sourd qu'il n'entendoit pas même le bruit du canon, et quand on le tiroit à côté de lui, et qu'il voioit

la lumière, il disoit tout haut : « Il a ratté ! »

En 1799, il fut demeurer avec son épouse chez leur fils le curé qui, n'aiant pas de quoi vivre, n'aiant aucun traitement, ils firent l'abbandon de tous leurs biens à leurs enfants; et, comme les paroissiens avoient commencés à assurer au curé 1000 livres en l'année 1795, et que, l'année suivante, ce traitement n'avoit pas monté à la moitié, et que ainsi de suitte cela alloit toujours en diminuant, comme le curé se contentoit de son peu de patrimoine, il monta un jour en chaire et remercia ses paroissiens de la bonne volonté qu'ils avoient eu pour luy, et qu'il se contenteroit désormais de ce que ses parents lui avoient donnés. On le nomma, cette même année, administrateur de l'hospice.

Ce fut cette même année que se forma la maison d'éducation de M. Lorquet, au nombre de cinq classes, et fit imprimer son exercice littéraire, sçavoir cinq classes pour le latin, quatre classes pour le français; ensuite pour la mythologie, la sphère et la géographie, suivis de deux pièces de comédie.

M. Rameau fut élu maire définitif.

1800.

Du 17 février. — Dans la loy concernant la division du territoire français et son administration, la sous-préfecture de Gien fut comprise sous le n° 3, et on luy donna pour chefs-lieux de cantons : 1° Gien, 2° Ouzouer sur Loire, 3° Bonny,

4° Châtillon sur Loire, 5° Sully. Une sous-division postérieure a remplacé Bonny par Briare; l'arrêté est du 1er octobre 1801. Le canton de Gien est composé de Gien, Saint Brisson, Saint Martin, Poilly, Saint Gondon, Coullons, Nevoy, Arrabloy, Boismorand, les Choux, le Moulinet et Langesse. M. Pierre Germain Dartonne de Gien est le premier sous-préfet de Gien.

Le curé s'occupa, cette année, des réparations à faire à l'église de Saint Louis que le gouvernement venoit de rendre au culte. Pour cela, il acheta le retable des Minimes, avec les colonnes de marbre noir, que M. Berton lui vendit 150 livres, les dalles du sanctuaire et du chœur également pour 150 livres, la chaire et les stalles pour 200 livres. M. de Villiers, de Dominus (1), lui donna l'autel en marbre de sa chapelle, ainsi que le tableau qui est une croix. Il fit relever le sanctuaire de deux marches de plus, ce qui fait trois; et le chœur de trois marches, attendu qu'il ni en avoit point, et cela pour empêcher la rivierre d'y entrer. Il fit descendre de la paroisse l'ancienne chaire de Saint Louis, qu'il y avoit fait monter dans le tems du Club, et on la remit à Saint Louis; il fit placer celle des Minimes à la paroisse, avec un second rang de stalles dans les deux églises. Les réparations de Saint Louis ont coûté 2696 livres.

Tout étant bien préparé, avec la permission

(1) Château situé à Saint-Gondon.

des suppérieurs ecclésiastiques, il fut nommé pour en faire la bénédiction, et il choisit, à cet effet, le jour même de Saint Louis. Il fit venir son frère, curé de Briare, quoique malade, pour assister à cette cérémonie, et se hasarda d'en faire la réconciliation, même en dehors, d'après les horreurs qui avoient été commises dans cette église par les révolutionnaires. Après l'Évangil, il monta en chaire, et dit au peuple qui remplissoit l'église, dont on avoit été obligé de laisser les portes ouvertes, à cause de la foule immense qui remplissoit la place publique :

« Ce temple, mes frères, consacré autrefois au Seigneur en l'honneur de Saint Louis, dont nous célébrons aujourd'huy la fête, vient d'être réconcilié à Dieu sous la même invocation..... Cette pieuse cérémonie exige de votre part de grandes et sérieuses réflexions. Je pourrois bien vous dire, comme J. C. le disoit autrefois aux Juifs : « *Domus mea, domus orationis; vos autem fecistis speluncam latronum.* Ma maison étoit une maison de prière, et vous en avez fait une caverne de voleurs! » Et le reste comme dans ses prônes. Toutes les autoritées y assistoient, M. Dartonne à la tête, comme premier sous-préfet de Gien, M. Rameau comme maire définitif. M. Dartonne, natif de Gien, étoit premièrement advocat en parlement; en 1799, il fut élu président de l'administration municipale, et sous-préfet en 1800. Et alors M. Rameau fut nommé maire. On peut dire qu'ils étoient les

deux pères du peuple de Gien, généralement aimés et estimés, et qui méritoient de l'être. Quand ils parloient au public, ils étoient sur le champ écoutés, parce qu'on sçavoit bien qu'ils ne vouloient que le bonheur des habitans.

M. Rameau avoit eu encore plus de tems de faire ses preuves, aiant été nommé lieutenant de maire le 2 Août 1788, M. de la Barre étant maire, ensuite échevin pour les assemblées primaires le 19 Janvier 1790, époque du renouvellement des municipalités. Il fut nommé vice-président de l'administration de District le 4 Juin 1790, et a remplis cette même mission pendant toute la durée du District, M. Peigné, de Sully, étant président. Ensuitte M. Rameau fut élu président de l'administration municipale le 23 mars 1793, jusqu'au 8 Avril 1799, que lui succéda M. Dartonne. Enfin M. Rameau fut nommé définitivement maire de Gien le 14 May 1799, et continue ainsi même en 1819.

M. Antoine Lahaussois, boulanger, et M. Chevallier, marchand fripier, étoient alors procureurs fabriciens de la paroisse, et assistoient également à la cérémonie de la bénédiction de l'église Saint Louis. Le premier, M. Lahaussois, avoit tant de zèle pour la religion que, pendant les réparations de cette église, il servoit lui-même les maçons, rouloit les pierres à la brouette. Le deuxième donnoit de sa boutique tout ce qu'il pouvoit donner de plus convenable à l'église.

Mais le curé ne s'étoit déterminé à cette réparation immense de l'église Saint Louis que parce que la liberté des cultes aiant été décrétée et aiant été prêchée par lui-même la veille de l'Épiphanie, comme on le voit dans ses prônes, où il commença son discours, après l'Évangil, à la messe, par ces paroles : *Pax vobis !* (la paix soit avec vous !) et où il fit valoir les avantages de la paix, il fit connaître en même tems les suittes funestes de la guerre, etc., mais plus encore parce qu'il tenoit de tout cœur à cette église qui étoit sa première épouse : son frère, curé de Briare, assistoit à cette cérémonie; il se sentoit déjà atteint de la maladie dont il mourut peu de tems après, qui jetta le curé de Gien dans la douleur la plus amère, que la religion seule a pu modérer.

Mais, comme il étoit absolument seul de prêtre à Gien et presque toujours en fonctions, et, par conséquant, obligé de garder la soutanne toute la journée, ce qui étoit défendu lorsqu'on ne faisoit point une fonction du ministère, allant voir un malade dans le champ et ayant, cependant, pris la précaution, pour n'être point inquiété, de mettre un surplis sur son bras, avec les saintes huilles dans sa poche, fut insulté par trois militaires étrangers qui, abbordants le curé, lui demandèrent pourquoi il portoit la soutanne. Il répondit qu'il étoit dans ses fonctions.

(A suivre).

Lettres d'un bourgeois nantais pendant les guerres de Vendée (1793-1795) (1)

Nantes, 16 Mars 1793. — J'ai reçu l'honneur de votre lettre du 12 courant. Je vous avois écrit le 14, pour vous informer que j'allois faire le nécessaire pour la réclamation des vins en votre nom, et pour avoir un jugement qui ordonne le compulsoir de vos livres, mais ma lettre n'a pu partir. Je fus à la poste pour la porter ; on me dit qu'il ne partiroit point de courier. Je ne sçay si on la ferà partir aujourd'huy, car tout est arrêté et suspendu par la position la plus fâcheuse où l'on se trouve, et par la guerre civile qui vient de s'élever dans notre pays.

Depuis lundy dernier, toutes nos campagnes sont partout soulevées et rassemblées en armes. On a envoyé des détachements de gardes nationales dans différents endroits, mais ils n'ont pu arrêter l'insurrection : ils ont trouvé partout des attroupements considérables de paysants, et que de la résistance. Ils ont commis des excès partout.

Je suis dans les plus grandes inquiétudes pour mon frère et sa famille, qui sont à leur campagne.

---

(1) Communication de M. Lionel Bonnemère.

Cette correspondance, adressée à M. Savatier Chambon fils, par M. Jr Gasnier jeune, de Nantes, qui était chargé du placement de ses vins et ne manquait point, dans chacune de ses lettres, de lui donner des nouvelles de la guerre civile qui désolait la contrée, offre un curieux tableau de l'état des esprits dans une des grandes villes autour desquelles se déroulaient ces tristes événements.

M. et M[me] Chesnard sont aussy à la leur, avec une de mes filles. Je n'ay pu avoir de nouvelles ny des uns, ny des autres, car on ne peut aller ny venir d'aucun endroit. Toutes les communications de la campagne ne sont pas praticables, tout est arrêté, même les couriers, également que sur la rivière. Notre ville est continuellement en armes pour se garder et maintenir la tranquillité. On ne peut être dans une crise plus fâcheuse, sans sçavoir quand elle pourra finir.

Comme cela suspend tout icy, le procureur n'a encore pu rien faire pour votre affaire, et je ne sçay quand il le pourra.

23 Mars. — La présente n'a pu partir le jour que je vous l'ay écrit, non plus qu'une précédente du 14, par l'interruption de tous couriers. Il y a toujours beaucoup d'agitation partout ; cependant on est parvenu à en arrrêter un peu les suites, et comme, depuis quelques jours, on a envoyé 1 500 hommes jusqu'à Ancenis, et que la route paroît plus libre, on a annoncé qu'on feroit partir ce soir un courier pour Angers, et c'est par cette voye que je vous écris la présente.

J'ai sçu jeudy, par une femme qui avoit été la veille chés mon frère, qu'il avoit couru les plus grands risques, mais qu'il ne lui étoit arrivé aucun mal. Pour M. et M[me] Chesnard, comme la tranquillité s'est un peu rétablie de leur côté, ils sont revenus icy mercredy dernier, avec ma fille, de leur campagne.

Tous les batteaux montants, descendants ont

été arrêtés à Mauves et Thouaré. On envoya jeudy, la nuit, des batteaux armés d'icy, qui en ont ramenés une bonne partie.

Je ne puis rien vous dire de l'affaire de votre réclamation, toute affaire étant suspéndue icy.

Il n'est arrivé, jusqu'à ce jour, aucun courier.

25 Mars. — Depuis quinze jours, je n'ay pu vous faire passer de mes lettres que samedy dernier 23 courant, par un courier qu'on a fait partir le soir pour Angers, pendant que l'armée qu'on avoit envoyé à Ancenis avoit chassé et éloigné les brigands sur la route, car depuis la révolte et soulèvement de toutes nos campagnes, tout se trouvoit intercepté par terre et par eau, et il n'a pu partir ny arriver de courier.

Quelques routes paroissent un peu plus libres depuis que, dans plusieurs endroits, les paysants sont rentrés chés eux, mais il y a encore des rassemblements dans beaucoup d'endroits, surtout dans toute la partie de la rivière attenante au Poitou, et on attend des forces pour pouvoir rétablir l'ordre partout, car le soulèvement a été si considérable, que notre ville n'a pu suffire qu'à se garder elle-même, toutes les tentatives qu'on avoit fait d'abord n'ayant fait qu'exposer les corps de troupes qu'on avoit envoyé dans plusieurs endroits, et qu'on n'a pu délivrer qu'en y envoyant des renforts avec du canon.

Le corps de troupes qu'on a envoyé à Ancenis étoit de 1500 hommes avec trois canons et tout l'attirail de guerre nécessaire à cette expédition.

Ce renfort est arrivé à propos à Ancenis qui étoit menacé d'une attaque. Il est revenu hier au soir icy, avec quelques prisonniers et un drapeau blanc qu'ils ont pris à Oudon. Ce corps a dispersé les brigands partout où il a passé. Il est bien à souhaiter qu'on parvienne à remettre le calme dans notre pays.

28 Mars. — J'ay reçu l'honneur de votre lettre du 16 courant. Elle ne m'est parvenue que lundy au soir par l'interruption que nous avons eu dans les couriers, et dont il a été dix à onze jours sans en arriver ny en partir d'icy. Le trouble continue dans notre pays, malgré toutes les forces qu'on a envoyé, à différentes fois, de plusieurs côtés. On n'est parvenu qu'à rendre la route d'Ancenis un peu plus libre, et on a laissé à Oudon un détachement de 200 hommes, pour conserver cet endroit qui étoit au pouvoir des rebelles, ce qui fait que, depuis samedy dernier, les couriers partent pour Angers.

La route de Rennes est aussy, à présent, assés libre, mais tout le côté du Poitou est toujours dans le même état, et toutes les routes fermées par les rebelles. On dit qu'ils ont un camp à Lalloué, sur la route de Clisson, à deux lieues d'icy. Il est parti d'icy ce matin un corps de 1500 hommes avec du canon, qui a pris sa route par les ponts. Il y a apparence qu'ils se portent de ce côté là.

Les rebelles se sont emparés de Machecoul, Clisson, Guérande, Savenay et de presque tous

nos districts. Il y a que celuy de Paimbeuf où ils ont été repoussés, et Ancenis qu'on a aussy empêché de tomber dans leurs mains, par les forces qu'on y a envoyé la semaine dernière Il seroit bien à souhaiter de voir cesser cette calamité. On attend des forces pour réduire notre pays ; il n'y a que notre ville qui a pu tenir, et où les brigands ne sont point venus, quoiqu'ils en avoient eu le projet il y a quinze jours.

On met toutes les issues de la ville en état de deffense. Je n'ay point eu de nouvelles de mon frère depuis celles qu'on me donna la semaine dernière. J'en suis toujours inquiet, car c'est de ce côté que sont les grands rassemblements.

Le procureur a présenté requête aux juges pour votre réclamation ; ils n'y ont pas encore rendu d'ordonnance, à cause de la suspension qu'il y a dans leurs affaires. Le procureur compte l'avoir samedy, et me mettre la semaine prochaine en état de vous la faire passer.

On a reçu, lundy, des lettres de chés vous, du 23, qui disoient qu'on avoit fait sàuter la poudrière.

1er Avril. — J'ay reçu l'honneur de votre lettre du 28 passé, samedy au soir, le courier n'étant arrivé icy qu'assés tard, car tous nos couriers ne vont point la nuit, à cause des risques, ce qui ne m'a mis à lieu de répondre que ce jour à votre susdite. Il en a été de même dans votre précédente du 16, à laquelle je n'ai pu répondre que jeudy dernier 28, n'étant arrivée icy que le lundy

25 passé, et ce jour là le courier apporta cinq à six malles qui manquoient, ce qui retarda beaucoup la distribution par la quantité de lettres, qu'on n'eut que le lendemain matin.

Vous m'apprenés la réception de mes lettres des 11, 16 et 26. Il n'y a eu que celles là à vous parvenir, ayant supprimé celle du 14 que j'ay trouvé inutile de faire partir, celle du 16 vous rapportant ce qu'elle contenoit. Ma dernière du 28 aura pu un peu retarder, car le courier parti vendredy matin revient ici de Mauves où il n'avoit pu passer. Il repartit vers midy avec un détachement de 200 hommes, dont partie le conduisit à Mauves et partie jusqu'à Oudon, et le lendemain, un détachement d'Oudon ramena le courier du jour qui venoit icy, nos routes n'étant toujours pas bien libres.

Je vois, par votre susdite, que vous arriviés de l'armée de Vihiers par un congé que vous aviés obtenu. Il paroît que, de ce côté là, les forces commençoient à se rassembler, puisque vous y comptiés déjà 11 à 12 mille hommes, pour aller contre les brigands de Cholet. Il se rassemble, à mesure, d'autres corps d'armées, dans d'autres endroits.

J'ai reçu, hier, une lettre de M. Cesbron, du quartier général à Ingrande, où il est quartier maître de l'armée qui y est rassemblée. Nous avons besoin que toutes les forces se rapprochent de notre pays pour repousser les brigands qui sont toujours partout en insurrection, et qui se

sont emparés de toutes les villes de notre département. Il n'y a que Paimbeuf et Ancenis qu'on a pu conserver.

Notre garde nationale est tous les jours en mouvement et sur pied, pour aller contre les révoltés, soit d'un côté, soit de l'autre. Jeudy dernier, il partit d'icy 1 500 hommes qui se sont rendus à Paimbeuf, et ont dû aller de là à Pornic pour reprendre cette ville qui a été pillée par les brigands. Il y a apparence que ce corps ira jusqu'à Machecoul.

Samedy dernier, un autre corps de nos gardes nationales fit une expédition heureuse sur Lalloué, à deux lieues d'icy, route de Clisson, où les brigands avoient un camp garni de quatre petits canons qui commencèrent à tirer sur notre corps d'armée sans y toucher. Notre artillerie y répondit par un feu très vif, tua et blessa leurs canonniers, et après une fusillade de part et d'autre qui nous blessa seulement quatre hommes et qui en tua une quinzaine de leur côté, on leur fit dix prisonniers, et on s'empara de tout le camp, des quatre canons et de tous leurs vivres et provisions. On ammena le tout, le soir, icy.

On a fait partir encore hier deux détachements, l'un de 100 hommes sur la route d'Ancenis, l'autre de 8 à 900 hommes avec du canon de 12, pour aller faire le siège du château de Ponthus, à cinq lieues d'icy, sur la route de Châteaubriant, d'où un corps d'armée s'avance pour seconder cette expédition.

On dit le général la Bourdonaye du côté de Redon, pour se porter, de là, sur la Roche-Bernard et Guérande. Nous sommès de tous côtés entourés d'ennemis, et il n'y a que des forces qui puissent parvenir à dissiper et réduire les rebelles, qui ont partout arboré le signe de la contre-révolution.

Je n'ay toujours point de nouvelles de mon frère ; tout est intercepté et rien ne passe de ce côté là ; le camp qui étoit à Lalloué est sur la route de chés luy.

4 *Avril.* — Nous sommes dans la même situation pour nos campagnes, qui sont toujours révoltées. Depuis le retour de l'expédition qu'on a faite sur le chemin de Clisson, les rebelles y sont revenus s'y rétablir.

Le corps qu'on avoit envoyé au château de Ponthus en est revenu mardy. Un corps de troupes de Laval y étoit déjà rendu, et le château avoit été évacué. On y a mis le feu, l'armée s'est portée du côté de Nort où il y a eu une action. On y a tué une soixantaine de rebelles; et on en a ammené icy plus de 80 prisonniers.

Notre corps d'armée qui s'étoit porté à Paimbeuf, a repris Pornic, et avoit pris la route de Machecoul, mais les chemins s'y sont trouvés impraticables. On a eu bien de la peine à retirer les canons qui étoient embourbés, et on y a laissé même quelques chariots, ce qui a obligé le corps de se replier. On dit que les rebelles sont en force à Machecoul.

Les troupes venant du côté de la Rochelle se sont avancées aux Sables d'Olonne. On a appris, ce jour, qu'on avoit repris cette ville, qu'avec des boulets rouges on a mis le feu à leurs poudres qui a fait beaucoup de mal dans le camp des ennemis qui a été attaqué. On leur a tué et fait prisonniers 500 hommes et pris une pièce de canon de 18, avec d'autres de moindre calibre.

La route de la campagne de mon frère étant toujours bouchée, je n'ai pu en avoir aucune nouvelle, si l'armée de Vihiers, après avoir pris Cholet, se portoit de ce côté là, cela pourroit le dégager, avec les forces qu'on pourroit y envoyer d'icy.

Le général la Bourdonnaye est arrivé hier au soir icy, de Rennes, avec un bataillon de gardes nationales.

Il est parti ce matin avec cette troupe et 600 hommes de notre garde nationale, pour Savenay. Il est aussy arrivé, ce matin, icy, un bataillon venant d'Angers, et on en attend d'autres. Sitôt que les forces se rassembleront de notre côté, il faut espérer qu'on pourra parvenir à réduire les rebelles !

6 Avril. — Suivant les nouvelles d'Ancenis et Varades, les rebelles sont toujours maîtres de Saint-Florent, et on dit qu'ils ont mis le feu à la Meilleraye. On a fait partir d'icy, jeudy et vendredy, le bataillon venu de Rennes et de nos gardes nationales pour se porter à Savenay, qui a été repris.

Ce matin, il est encore parti d'icy deux gros détachements composés du bataillon venu d'Angers, de nos gardes nationales avec quatre pièces de canon : l'un s'est porté sur la route de la Rochelle, aux Sorinières, et l'autre à Lalloué, route de Clisson. Les rassemblements continuent toujours dans ces deux endroits, et dans tout ce côté de la rivière, jusqu'à Machecoul.

Ces deux détachements doivent être, ce soir, de retour icy. On ne sçait quand on verra la fin de ces troubles.

11 Avril. — La circonstance où nous sommes toujours ne fait que donner du retard aux affaires par le service continuel de notre garde nationale, tant pour la garde de la ville que pour les expéditions au dehors.

Toutes les dernières nouvelles de Paris nous font connoître la trahison de Dumouriez, et les projets perfides qu'il avoit formé contre sa patrie.

Nous sommes toujours occupés icy des moyens d'arrêter les progrès de la révolte de notre département. On est parvenu à l'appaiser un peu, du côté de la Bretagne, et quelques bataillons ont passé par icy pour aller dans les endroits qu'on a repris, et y rester pour maintenir la tranquillité, mais toute la partie du côté du Poitou et attenante à l'Anjou, est toujours dans le même état.

Dans les deux sorties qu'on fit samedy dernier sur le chemin de Clisson et de la Rochelle, on amena quelques prisonniers et des vivres du

camp des brigands qui s'étoient enfuis. On en a encore fait une, hier, sur le chemin de Clisson, jusques vers Lalloué, mais sans avoir presque rien trouvé.

Toutes ces sorties se font sans qu'on sçache la destination. Comme le détachement étoit fort, on avoit cru qu'il pourroit se porter jusques vers le Loroux, qui est l'endroit d'un grand rassemblement, et où ils ont des patriotes qu'ils tiennent prisonniers. Si on avoit été de ce côté là, on auroit passé par le quartier de mon frère, et j'aurois pu en avoir quelques nouvelles, mais il ne vient toujours icy personne de sa paroisse pour m'en donner, et il n'y a pas de possibilité d'aller ny d'envoyer de ce côté là.

Le procureur vient de me remettre les pièces pour votre réclamation, et je vous les joins inclus.

15 Avril. — (A Madame Savatier-Chambon). — Étant aujourd'huy de garde, je n'ay que le tems qu'on m'a donné d'aller dîner chés moy pour répondre à l'honneur de votre lettre du 13, par laquelle vous m'apprenés que votre mary étoit retourné à l'armée, et que vous alliés lui envoyer la permission que vous aviés obtenu de votre municipalité pour le faire revenir pour suivre les formalités à faire pour la réclamation des vins. J'espère que cette pièce que vous luy avés envoyé luy aura fait avoir un congé, pour être à lieu de faire ce qu'il conviendra, et je compte que la réclamation ne souffrira plus

de difficulté, sitôt qu'il pourra me retourner le tout en règle.

Les passages à la campagne de mon frère sont toujours fermés par les brigands, qui occupent tous les chemins; ce qui empêche d'avoir aucune nouvelle de ce quartier. On n'a pu aller encore que jusqu'à deux lieues, où ils avoient établis des camps, mais ils y reviennent sitôt qu'on en est retiré, et nous avons trop d'endroits d'où il y a à les chasser, pour ne pouvoir trop diviser nos forces. Il n'y a que les armées venantes du pays haut qui puissent nous aider à réduire tous les révoltés.

La prise que vous m'apprenés de Coron, et que de là on se portoit sur Vezin, approche l'armée de Cholet. Si on réduit cette ville, cela déroutera bien tous les brigands de notre voisinage. La prise de Saint-Florent par l'armée venue d'Angers a commencé à les déconcerter; il ne restera plus que Machecoul où ils sont en forces, mais où ils pourront être attaqués par l'armée qui les a battu aux Sables.

Nous n'avons que ce côté là de notre rivière qu'on ne pourra réduire que par la force ; tout l'autre côté est, à présent, plus tranquille, et il y a, dans plusieurs endroits, des troupes en garnison pour empêcher les attroupements. Il seroit tems que cela finisse, depuis cinq semaines que nous sommes entourés d'ennemis!

Je vois que votre mary avoit beaucoup de fatigue à essuyer.

Ma femme et mes enfants vous disent bien des choses.

20 Avril. — J'ay reçu l'honneur de votre lettre du 18 courant, par laquelle vous m'apprenés votre retour à Saumur, bien fatigué par toutes les attaques que vous avés eu à faire à Coron et sur le chemin de Vezin, contre les brigands, d'où ils ont été chassés et poursuivis, en abandonnant Vezin et Cholet dont votre armée s'étoit emparé, ainsy que de Chemillé, et qu'il y avoit eu bien du sang répandu, de part et d'autre, surtout à Bressuire, où votre général avoit été repoussé avec perte de trois pièces de canon et beaucoup de monde !

C'est une guerre bien malheureuse, et dont on ne voit pas encore la fin, quoiqu'il faut espérer que toutes les forces qui se portent de tous côtés pourront parvenir bientôt à arrêter les désordres de tous les brigands, et à faire cesser cette calamité.

Ils occupent toujours toute la côte méridionale de notre rivière, tant au dessus qu'au dessous de la ville. Nous avons continuellement des détachements de gardes nationales, pour garder différents endroits de l'autre côté de notre rivière et aussy Paimbeuf où on les a repoussé, à toutes les tentatives qu'ils y ont fait. On a aussy établi, sur toute notre rivière, des batteries flottantes pour en empêcher le passage.

On dit que leur plus grande force est à Machecoul ; il paraît qu'on va aller les attaquer de

ce côté là, et qu'il y a un projet formé pour attaquer cette ville, car il est parti d'ici, ce matin, une armée d'environ 3 000 hommes d'infanterie et de cavalerie sous les ordres du général Beysser, avec un train d'artillerie de dix pièces de canon, caissons et toutes les munitions nécessaires, et des ouvriers avec haches, bûches et autres instruments pour combler-les tranchées faites sur les chemins. Il est parti, en outre, plus de vingt charrettes chargées de planches, bois de charpente et de toues, pour servir à faire un pont à un passage à trois lieues d'icy, sur la route de Machecoul, où il y avait un bac qui a été coulé à fond.

On pourra sçavoir, sous peu de jours, le succès de cette expédition qui paroît concertée avec l'armée que nous avons dans le Bas Poitou, et lorsqu'on aura réduit ce quartier, il ne restera que celuy de notre pays entre Saint-Florent, Cholet et Clisson, d'où, avec les forces de vos quartiers on pourra parvenir à chasser les brigands, et y rétablir la paix. A Oudon, on les voit distinctement assemblés de l'autre côté.

On a débité, à la Bourse, que le général Berruyer auroit repris Clisson, que les brigands avoient évacué, ce qui seroit bien intéressant, et il est à souhaiter que cette nouvelle se confirme.

22 Avril. — Vous me donnés des nouvelles de votre armée qui ne me paroîtroient pas favorables, puisqu'elle auroit été obligée de quitter Vezin,

Coron et Vihiers, pour se porter à Concourson près Doué. Les nouvelles qui nous en sont venues, ces jours derniers, par Angers, nous apprenoient la prise de Cholet, mais celle qu'on avoit donné de la prise de Clisson par le général Berruyer ne s'est pas confirmée.

Nos batteaux armés de canons, qui étoient montés jusqu'à Ancenis, en sont de retour hier icy, et ont ammené, sous leur escorte, une cinquantaine de batteaux venant du pays haut, et qui étoient restés à Ancenis; les bateliers ont dit qu'à leur passage devant Champtoceaux, on étoit à l'attaquer, et qu'on s'en étoit emparé. Les brigands sont encore maîtres de toute la côte au dessous de cet endroit, et ils ont beaucoup de batteaux qu'ils avoient arrêtés cy-devant et qu'ils gardent si bien, que ce ne sera qu'en forçant leurs postes qu'on pourra les délivrer.

Notre armée, partie d'icy samedy, a eu un combat au passage du Port Saint-Père contre les brigands qui étoient retranchés au nombre de 400, dans le cimetière qui domine toutes les issues du bourg. Ils y avoient établi un canon de 18, avec quelques autres moindres. Ils ont mis deux fois le feu au gros canon qui, heureusement, n'est point parti, car il auroit pu faire bien du ravage dans notre armée. On a tiré plus de 200 coups de canon sur le bourg, et on s'en est emparé, ainsy que de leur artillerie, après une fusillade de deux heures, où huit des nôtres ont été blessés, et ramenés icy samedy au soir.

On a dit un de nos canonniers tué pour avoir passé devant le canon au moment qu'on le tiroit; on a dit aussy qu'une balle morte étoit venu dans le mouchoir de col du général Beysser. L'armée a dû partir dimanche du bourg du Port Saint-Père pour se porter vers Machecoul; on tient un détachement de gardes nationales tout prêt à partir au premier moment; on dit que Machecoul sera bombardé, s'il y a de la résistance.

25 Avril. — Vous m'apprenés de bien mauvaises nouvelles de votre armée de Vihiers qui avoit été dispersée après le combat entre Vezin et Cholet, et dont une partie avoit fui jusqu'à Doué, sans sçavoir ce que l'autre étoit devenue. Cela va bien déranger les opérations contre les brigands, et on en voit déjà l'effet, suivant ce qu'on débitoit hier icy, que le général Berruyer, qui avoit pris Champtoceaux, s'en étoit retiré, et on disoit qu'il prenoit la route de Doué, sans doute pour soutenir l'armée dispersée ; les brigands étoient rentrés à Champtoceaux, mais il paroît qu'on étoit toujours maître de Saint-Florent.

Ainsy, lorsque nous comptions cette armée dans notre voisinage, elle va beaucoup s'en éloigner. Le général Berruyer n'avoit porté une partie de son armée que du côté de Morvau et Beaupréau, mais n'a point été jusqu'à Clisson.

Depuis l'attaque et prise que notre armée, partie d'icy samedy, a faite du passage et prise du Port Saint-Père, elle s'est portée, dimanche, la nuit, sur Machecoul où l'avant garde se rendit

à huit heures, lundy matin, et il y eut quelques coups de canon tirés de part et d'autre. L'armée parut à 9 heures et demie sur trois colonnes, pour attaquer Machecoul, mais les brigands, au nombre d'environ 3 000, l'abandonnèrent et prirent la fuite dans la forêt de Machecoul. On y entra sans coup férir; on trouva, dans les fossés du château, les victimes malheureuses que ces brigands avoient sacrifié et enterrés, après avoir commis sur elles toutes sortes de cruautés dont l'humanité même frémit. Les uns en comptent 150, d'autres jusqu'à 300, que ces cannibales ont massacrés. On est arrivé à délivrer 60 autres prisonniers qui devoient subir le même sort, le lendemain.

On dit qu'il vient, de Machecoul, un convoy de grains, de bestiaux, et de tous ceux qui vont se rendre icy avec leurs effets, — le général, pour ne pas affoiblir son armée, ne pouvant y laisser de garnison, — et qu'il va continuer ses courses dans notre département contre les brigands. On dit aussy que Saint-Florent a été évacué, ce qui seroit la suite des mauvaises nouvelles de votre pays.

Je n'ay toujours point de nouvelles de mon frère, tout son quartier étant encore occupé par les brigands; il y a apparence que notre armée pourra s'en revenir de ce côté là pour l'en délivrer!

27 *Avril.* — Vous continués de me donner des nouvelles bien fâcheuses et inquiétantes sur

l'état de votre armée. Pour ceux dont on n'a point encore de nouvelles, il est bien à souhaiter qu'ils ayent pu n'être pas tombés entre les mains des brigands !

Depuis ces fâcheuses nouvelles, l'armée de Berruyer s'est retirée des endroits qu'elle occupoit dans notre voisinage : un bataillon d'Angers, que nous avions icy, est parti ce matin pour s'en retourner. Les dernières nouvelles d'Angers nous disent qu'on y attendoit plusieurs régiments de ligne. Il paroît qu'on a besoin de troupes bien pourvues et disciplinées, pour réparer l'échec qu'on vient d'éprouver.

De notre côté, les nouvelles sont bonnes : notre armée est établie à Machecoul. Dans toutes les lettres de notre général, il se loue de son armée ; dans celle de la prise de cette ville, il dit que l'attaque a été faite avec vigueur et dans le plus grand ordre, que les brigands, après s'être défendu pendant deux heures, ont évacué la ville, en s'enfuyant à toutes jambes.

Son quartier général y est établi ; il a envoyé à Bourgneuf un détachement de 300 hommes sous les ordres de M. Deurbroucq, notre commandant, et un autre du même nombre à la Garnache et Challans. Par les lettres de ce jour, 1800 hommes de l'armée de la Vendée s'étoient réuni à Chalans à ce détachement, et notre général agissoit de concert avec le général Bouron, qui commande cette armée, pour attaquer et poursuivre les brigands.

Avant hier est arrivé un convoy de Machecoul, qui a amené les veuves des malheureuses victimes de ces brigands. Ce matin en est arrivé un autre qui a amené des religieuses et deux demoiselles La Rochefoucauld, filles d'un chef des brigands de la Vendée. On dit qu'elles ont été présentes à toutes les horreurs qui ont été faites à nos prisonniers.

Depuis la prise de Machecoul, on a appris la fâcheuse confirmation de la mort de César Maupassant, qui étoit commissaire du département, et qui avoit été tué dans le tems du soulèvement de cette ville.

On attend tous les jours 1500 hommes de troupes venant de la Bretagne, et aussi le général Canclaux, commandant par intérim à la place du général La Bourdonnaye. L'arrivée de ces troupes va mettre à lieu de former une autre armée avec nos gardes nationales, et il y a à espérer que ce sera pour la porter du côté de Clisson, ce qui délivrera le quartier de la maison de mon frère.

J'ay vu, ce matin, un homme venu de ce côté là, qui m'a dit qu'il avoit sçu que mon frère n'avoit pas été tiré de chés luy, et n'avoit point été prisonnier. On dit que tous ceux que les brigands ont pris dans ce quartier, et qui sont détenus au Loroux, devoient être transportés chacun dans leurs paroisses, ce qui donnera des espérances pour ces prisonniers.

29 *Avril.* — Je vois que votre armée de Vihiers

se replioit à Doué et aux environs, en attendant les forces qu'on a demandé à la Convention nationale, et que vous étiés toujours sans nouvelles de ceux qui manquoient dans les compagnies, ce qui doit donner bien de l'inquiétude. L'armée de Berruyer étoit aussy en retraite, et il paroît qu'on avoit même quelque crainte pour Angers, et que les brigands ne se portassent aux Ponts de Cé.

Toutes ces nouvelles sont bien fâcheuses au moment où l'on espéroit venir à bout de les dissiper! Cela ne fait que prolonger la position fâcheuse de tous les endroits où ils sont répandus; il est bien à souhaiter qu'il vienne bientôt des forces suffisantes pour remettre le calme partout!

Il est arrivé, hier, icy, un bataillon de volontaires venant de Rennes; il en arrive un autre aujourd'huy : il y a apparence qu'avec ce renfort on va former une autre armée pour la porter du côté de chés mon frère, qui est le quartier qu'il y a encore à réduire.

Les nouvelles reçues ce matin de Machecoul par le détachement arrivé icy, et qui a escorté un convoy de quelques prisonniers, nous apprennent que l'isle de Noirmoutiers s'est rendue : cette isle devoit être attaquée par l'armée, et par les frégates qui la bloquoient par mer; sur une sommation de notre général, il avoit été envoyé quatre députés de l'isle, avec des conditions qui ne luy avoient pas convenu. Dans l'intervalle,

les frégates ont fait descendre 350 hommes à terre, et l'isle s'est rendue.

C'est un poste important repris, car il pouvoit servir à favoriser les entreprises que les ennemis de la République pourroient faire sur nos côtes. On dit qu'il se trouve dans cette isle dix-huit cents tonneaux de froment d'approvisionnement.

2 Mai. — Les opérations contre les ennemis qui nous environnent se trouvent bien dérangées par les événements fâcheux arrivés aux armées qui étoient à leur poursuite. On a bien besoin qu'il vienne des forces tant chés vous qu'à Angers, et icy, pour les attaquer avec succès et arrêter leurs brigandages.

Il nous est arrivé, ces jours derniers, quelques bataillons de ligne et de gardes nationnaux. On en attend encore ; le quartier général de toutes nos forces est établi icy.

Noirmoutiers a été repris par la force navale qui devoit l'attaquer avec notre armée, et notre général s'y est rendu avec 600 hommes qui y resteront en garnison. Pendant cette expédition, on a envoyé quelques détachements d'un côté et de l'autre, aux environs de Machecoul.

On vient de recevoir des nouvelles très fâcheuses d'un de ces détachements composé de 600 hommes, et qui s'étoit porté à quatre lieues de Machecoul, à un endroit nommé Le Gé. Il y a été attaqué par un nombre considérable de brigands qu'on fait monter à plus de six mille. Notre détachement a été attaqué de tous côtés et

mis en déroute. On faisoit monter d'abord le nombre de tués et prisonniers à plus de 300. On apprend, ce jour, par un courier qui vient d'arriver, que ceux de notre troupe qui manquoient rentroient à mesure à Machecoul, et il n'en paroissoit qu'environ 50 de moins. On dit aussy que ce courier vient d'apporter la nouvelle au Département que l'armée bordelaise étoit tombée, une heure après notre défaite, sur les brigands, leur en avoit tué plus de 600, et repris les deux canons que notre troupe avoit perdus dans l'attaque.

Il paroîtroit, de cette dernière nouvelle, que cette opération avoit été concertée avec l'armée de la Vendée et une partie de la nôtre, mais que notre détachement a été attaqué avant que l'armée bordelaise ait été rendue.

4 Mai. — L'arrivée chez vous de deux de vos grenadiers, envoyés chez vous par les brigands, sur leur parole, et pour faire des propositions, a fait connoître le sort de votre compagnie de grenadiers qui avoit été faite prisonnière. Après s'être défendu pendant trois jours, et avoir été obligé de se rendre faute de munitions, le bataillon des fédérés du Finistère est arrivé icy depuis deux jours, venant de votre armée. Un de ces volontaires dit, hier, qu'ils s'étoient trouvés à la malheureuse affaire de Coron, où leur bataillon avoit perdu 120 hommes, et il me rapporta la fuite de tous les païsants dans l'armée, malgré les menaces qu'on leur avoit fait. Il me dit qu'ils

avoient essayé de dégager vos grenadiers d'un château où les brigands les entouroient, mais qu'ils n'avoient pu y parvenir.

Il nous est arrivé icy plusieurs de ceux qui s'étoient trouvés à l'attaque de notre détachement à Legé. Il est venu aussi plusieurs blessés; ils se sont battus pendant trois heures contre un nombre considérable de brigands; ils ont été obligés de prendre la fuite après la perte de leurs canonniers et de leurs canons, et de se sauver comme ils ont pu, à Machecoul, après avoir été longtemps poursuivis. On dit qu'il en manque environ de 200 des nôtres, soit tués ou prisonniers.

La nouvelle qu'on avoit donné des Bordelais, et qu'on disoit être tombés sur les brigands après cette action, ne s'est pas confirmée, et il paroît qu'elle n'a pas eu lieu.

Cette guerre paroît bien difficile par les surprises auxquelles on est exposé contre des gens qui connoissent le pays, et qui sçavent profiter de tous les avantages qu'il peut leur donner !

Il nous arrive icy, tous les jours, des bataillons venant de Bretagne: on en fait passer à mesure à Machecoul, et il paroît que d'autres vont les suivre. On a besoin de beaucoup de forces, tant icy que dans votre pays, pour pouvoir réduire le grand nombre de brigands. On n'a encore fait aucune entreprise du côté de Clisson ; toute cette partie jusqu'à la rivière, en remontant, est toujours au pouvoir des révoltés.

On garde seulement le côté de Mauves et d'Oudon, pour les empêcher de passer la rivière. Il y a aussy toujours quelques batteaux armés de canons en station ; il en partit encore trois d'icy hier au soir, et il y en a deux autres qu'on est à mettre en état pour y placer des canons.

6 mai. — Vos affaires étoient toujours dans le même état, et les brigands vous donnoient des inquiétudes qu'ils ne se portent dans votre pays ; il faut espérer qu'il ne tardera pas à vous arriver des forces pour les repousser. On marque de Tours que la Légion germanique y étoit rendu pour se porter chés vous, et que d'autres corps suivront, de même qu'à Angers.

L'échec que nous avons eu à Legé nous a occasionné la perte d'environ 200 hommes tués et prisonniers, suivant les détails qu'on a eu de Machecoul. Il partit, hier, d'icy, à trois heures du matin, un corps de mille hommes avec six pièces d'artillerie, qui se porta sur le chemin des Sables, où est situé Legé : il a été jusqu'au pont James, à quatre lieues d'icy, et est revenu icy cette dernière nuit à minuit. On dit qu'il y a eu contr'ordre d'aller plus loin, sur la nouvelle que l'armée du Poitou s'étoit portée à Legé, l'avoit pris, et délivré cent de nos prisonniers, de même que les deux canons que nous avions perdu.

On attend les détails ultérieurs de ce qu'on vient d'apprendre, par le retour de notre troupe.

(*A suivre*).

Souvenirs de l'abbé Vallet

député de Gien à l'Assemblée Constituante

(1789-1807). *Suite.*

Ils lui dirent des invectives si atroces que le curé, s'adressant à celui du milieu d'entre eux qui étoit le plus forcené, lui dit : « Il ne peut y avoir qu'un prêtre apostat, ou un moine défroqué qui puisse parler de la sorte ! Souviens-toy que, peut-être avant six mois, tu auras la gueule cassée ! Cependant, par esprit de charité, je demande à Dieu de te pardonner, comme je te pardonne, mais le succès ne dépend que de toy seul ! »

Il fut tout interdit, et le curé, continuant son chemin, entendit ses camarades qui lui disoient : « Ah ! mon Dieu, il t'a deviné, il a bien reconnu que tu étois un prêtre ! »

Le curé, en revenant chez luy, les rencontra encore, et les saluant, ils luy rendirent son salut.

Le curé, aiant donc deux églises à desservir, disoit, les dimanches et fêtes, deux grandes messes et deux paires de vespres : la première grande messe à 7 heures, la messe de paroisse à 10 heures ; il prêchoit aux deux messes, faisoit le catéchisme à 1 heure ; les premières vespres à l'oratoire à 2 heures, les secondes vespres à 3 heures, à la paroisse. Il confessoit ensuite tant qu'il y avoit du monde, alloit voir tous les jours tous les malades, les administroit dans le besoin,

et, comme il y avoit une espèce d'épidémie, il enterroit quelquefois, par jour, jusque cinq grandes personnes, sans compter les enfants : aussi il tomba malade et pensa succomber. Et cela n'étoit point étonnant, aiant toujours été seul depuis 1795 jusqu'en 1803, obligé de confesser même sa mère, d'enterrer ses plus proches parens, même sa tante.

Également en 1800, la Société royalle des sciences physiques, médicales et d'agriculture d'Orléans a accordée à M. Ysabeau, dans sa séance publique du 2 may, un diplôme d'associé membre de laditte académie.

La ville de Gien n'avoit obtenu, en 1795, l'église de la paroisse, parce que Pierre Jarri, dit Versailles, Louis Roullet, vignerons, Antoine Lahaussois, boulanger, Pierre Beaulier, Claude Raimond, Vallet père, Étienne Fauconnet, Pierre Thibault, Paul Gilet, Louis Guérin père, et Claude Benjamin Vallet, domiciliés, s'offroient d'affermer ou d'acheter l'église du château, et qu'ils la choisissoient pour y exercer le culte catholique, laquelle déclaration fut faite par écrit devant MM. Bazin, maire, Bouzy, Escallirer, Deroin, Maslier, Pasteau, Maillot, Luré, officiers municipaux, et Marais, secrétaire.

Mais cette fois-cy, le curé s'étoit présenté seul, et, d'après le décret qui rendoit au culte les édifices non alliénés, il demanda à la municipalité les clefs de l'église Saint-Louis, qui lui furent remises sur le champ, et aussitôt il y mit les ou-

vriers. Il étoit tems qu'il s'y prît, car on parloit de la soumissionner pour en faire les écuries de l'auberge de là Magdelaine. Le curé l'auroit plutôt achetée de ses deniers!

Le curé fut nommé, cette année, par M. Maret, préfet d'Orléans, membre de la Commission de l'hospice de Gien, sur la présentation de M. Dartonne, sous préfet de Gien.

M. Brillard, ancien lieutenant général de Gien écrit à M. le curé, qu'il ne lui faut plus que deux années pour tout finir, pour ce qui concerne l'histoire de Gien. Et, cependant, tout a été perdu à sa mort!

Le curé avoit fait, au nom de ses paroissiens, une pétition pour redemander le retour de son ancien évêque d'Auxerre, et cela d'après une circulaire de M. l'abbé Viard, son grand vicaire, mais que, pour des raisons de prudence, il ne crut pas devoir mettre à exécution que le 6 août suivant.

1801

Alors il monta en chaire, et, après avoir lu la circulaire, il dit : « Mes frères, personne n'a été plus à portée que moy de connoître plus particulièrement M. l'évêque d'Auxerre, etc. » Et, après avoir dépeint tout le bien qu'il avoit fait, même à Gien, comme on peut le voir dans ses Mémoires, et l'intention où il étoit de venir finir ses jours dans cette ville, il ajouta : « N'est-il pas dans l'ordre spirituel de réclamer son pre-

mier pasteur?..... Et si le gouvernement nous rend nos églises, n'est-il pas naturel que des enfans réclament leur père légitime et spirituel?..... Je vais vous lire ma pétition; elle est dictée par les sentimens d'un fils qui, dans l'ordre spirituel, se fera non seulement un devoir, mais plus encore un vrai plaisir de rendre à la vertu persécutée l'hommage qui lui est dû! »

Cette pétition, en double, se trouve dans les archives de la fabrique. L'original a été envoié à M. l'abbé Viard, Grand vicaire d'Auxerre, avec une lettre du curé, par laquelle il offroit de nouveau à son évêque de lui passer, par devant notaire, un acte pour luy assurer la jouissance de sa maison pendant toute sa vie.

M. le curé, qui venoit d'être nommé, par M. le Préfet, membre du juri d'instruction, sur la présentation de M. le Sous-Préfet de Gien, avoit fait, cette année, pour 2601 livres de réparations à la paroisse, pour le rétablissement du pavillon de la sainte Vierge, qui étoit à découvert, et pour la construction d'une croisée, pour joindre le vieux chœur à l'église, dans l'espérance de le joindre un jour à la nef. Il fit, en même tems, raccommoder toutes les vitres. Cette réparation rendit la paroisse un peu plus décente, attendu qu'on ne pouvoit y entrer sans être mouillé, pour aller à la chapelle de la sainte Vierge, qui se trouvoit hors de l'église.

1802

Il y eut, cette année, un procès considérable à Gien, entre M. de Poterat de Thou et M. Burreau de Saint-Amand, qui a gagné.

L'église de Saint-Laurent n'aiante été comprise ni comme paroisse, ni comme oratoire, dans la nouvelle organisation des cultes, fut vendue comme domaine national. On avoit réservé le chœur pour faire un prétoire, attendu que c'étoit un cul de lampe magnifique; mais l'envie de tout détruire l'a fait vendre également, et on y a bâti un caffé et la salle de comédie.

Le 3 octobre il y eut un arrêté qui transféroit la foire de Gien du 21 ventôse au lundy de la seconde semaine de Carême et qui en fixe la durée à six jours, comme avant la Révolution.

Puisse-t-on ainsi revenir sur tout ce qui est mal fait! Mais on a beaucoup de chemin à faire.

Le curé de Gien apprit, par M. Brillard, d'Orléans, et conseiller de préfecture, qu'on le calomnioit dans l'esprit de M. Bernier, nouvellement nommé à l'évêché d'Orléans, comme aiant rétracté sa rétractation faite en chaire le jour de Pasques, et à laquelle avoit assisté le même M. Brillard, et cela pour faire nommer par le nouvel évêque M. Boullier, curé de Saint-Laurent, en place de M. Vallet, curé de Saint-Louis de la même ville, parce que le premier s'étoit émigré, et que le second étoit toujours resté à son poste.

M. Blin, Grand Vicaire d'Orléans, étoit pour M. Boullier, mais, d'après la demande de M. Dartonne, sous-préfet de Gien, de M. Rameau, maire de la ville, de M. Guérin du Marchais, député de Gien à l'Assemblée, qui s'étoit adressé à M. Simon, parent du Premier Consul, M. Maret, préfet d'Orléans étant également pour le curé de Saint-Louis, d'après le vœu du plus grand nombre des principaux habitans et de presque tout le peuple, le Conseil ecclésiastique d'Orléans étant en plus grande partie pour celui qu'on réclamoit ainsi, l'évêque ne voulut pas prononcer, et emporta la nomination en blanc à Paris, en disant que le Premier Consul en décideroit.

Le curé de Saint-Louis, instruit de tout, luy écrivit avant son départ pour Paris la lettre suivante, dont il n'eut aucune réponse :

« Monseigneur, je viens d'apprendre, que, dans votre sagesse, vous avés cru devoir me transporter de la paroisse de Gien à celle de Montargis, pour mettre M. Boullier à celle de Gien. En ecclésiastique soumis à son évêque, je ne m'oppose pas à cet arrangement, si c'est pour la plus grande gloire de Dieu.

« Mais qu'il me soit permis de vous faire, auparavant, quelques observations que vous pèserés sûrement, et alors vous ferés justice.

« Sans vous dire que je suis curé de Saint-Louis de Gien, et que cette paroisse est la plus considérable, aiant plus des deux tiers de la ville

et toute la campagne ; qu'elle est la première et la plus ancienne ; que, depuis 1782, j'ai été nommé par mon légitime évêque, quoique je n'eus alors que vingt-sept ans, curé de cette paroisse, où j'ai été baptisé, étant originaire de Gien ; que je suis, par conséquent, plus ancien curé que M. Boullier, puisque c'est moy qui l'ai mis en possession de celle de Saint-Laurent dont j'avois été, auparavant, vicaire ; que je suis actuellement réclamé, non seulement par tous mes paroissiens, mais même par les autoritées constituées de toute la ville ; que j'ai fait bâtir une maison considérable pour me tenir lieu de presbitère, attendu qu'il n'y en a point à Gien ; que j'ai avancé, en outre, de mes deniers, plus de 6000 livres pour rétablir les églises de Gien, sans quoi on n'y exerceroit point actuellement le culte catholique ; que j'ai prêté cette somme sans aucun intérêt jusqu'à ce jour, et qu'elle m'est toujours due ; que, depuis 1795, j'ai toujours exercé seul les fonctions du saint ministère, tant à Gien que dans les paroisses des environs ; que j'ai, en outre, un père et une mère âgés, l'un et l'autre, de plus de quatre-vingts ans, que je ne pourrois abandonner sans ingratitude.

« Mais ce qu'il y a encore de plus fort, c'est que, connoissant particulièrement mes paroissiens depuis si longtems, aiant épousé ma paroisse, je répugne au divorce, avec d'autant plus de raison qu'aiant été sept mois et demi en prison à Montargis (et Dieu sçait pourquoi !) j'ai été à

même de connoître l'esprit du pays, et je suis assés franc pour vous dire aujourd'huy que je n'ai pas les facultées nécessaires pour remplir une place d'une aussi grande importance.

« Je crois donc rendre service à la religion que de vous dire, que, si mes services ne vous sont point agréables à Gien, je préfère me retirer absolument du ministère; et alors je resterai dans ma maison pour ne point quitter ma patrie, en vous assurant que je ne troublerai en rien M. Boullier que vous voulés mettre à ma place, et que je me bornerai uniquement à dire une messe basse, les festes et dimanches, pour accomplir le précepte à mon égard.

« Recevés l'assurance des sentimens les plus respectueux avec lesquels je ne cesserai d'être, Monseigneur, etc. »

Le curé apprit ensuite, par le canal de la préfecture, que M. l'évêque et son conseil, excepté M. Blin, avoient envisagés les services signalés du curé de Saint-Louis à l'égard de la ville de Gien, l'avoient nommé curé de Gien *incognito;* et ce ne fut que le 5 janvier 1803 qu'il reçut du Gouvernement sa nomination faite le 3 du même mois.

1803

En conséquence, le curé de Saint-Louis se rendit à Orléans le 9 janvier, d'après la nomination de M[gr] l'évêque par sa lettre du 3, de celle de M. le préfet du 8 nivôse an XI, de celle de

M. Portalis, conseiller d'État, du 30 frimaire an XI, par laquelle le Premier Consul agrée la nomination de M. Claude-Benjamin Vallet à la cure de Gien.

Ce jour là même, le curé se rendit à la cathédrale d'Orléans, revêtu de son surplis, avec tous les curés du département, et prêta son serment sur le saint Évangile entre les mains de M. le préfet auquel il dit tout haut : « Oui, je le jure, et à vous reconnaissance ! » Le préfet se leva alors de dessus son trône, tendit la main au curé qui lui donna la sienne, laquelle il serra devant tout le monde. Ensuite le curé fut au trône de l'évêque, qui avoit vu ce qui s'étoit passé, et lui promit soumission et obéissance comme l'avoient faits les autres curés.

On lui délivra ensuite un extrait du procès-verbal de sa prestation de serment, de la part de M. le préfet.

Sa lettre d'institution de la part de M. l'évêque comme curé de Gien, lui fut remise. Il fut ensuite dîner à l'évêché avec M. Boullier, cy devant curé de Saint-Laurent de Gien, et qui venoit d'être reçu curé de Sully, pour le dédommager un peu de ce qu'il n'avoit point eu la cure de Gien. M. l'Évêque, après s'être concerté avec le curé de Saint-Louis, le nomma doyen rural de l'arrondissement de Gien, ce qui mettoit ces deux curés toujours en relations ensembles, et ce qui fit un bon effet dans le pays, pour la religion.

Le lendemain, M. le curé de Saint-Louis fut le seul des curés invité à dîner chez M. Maret, préfet, avec Mgr l'évêque d'Orléans; et, le surlendemain, il prit la route de Gien avec Mme Rameau, sa cousine, épouse de M. le maire de Gien, laquelle l'avait conduit elle-même dans sa voiture, pour être témoin de cette belle cérémonie, et voir son parent curé de Gien : « Dieu veuille que ce soit pour la dernière publication ! » lui dit-il en la remerciant.

Ce fut au commencement de cette année que M. Frandeville, neveu de M. Felletat, protestant, enterré dans la tour de la ville, proche le jardin de l'auberge de l'eau, fit l'expérience d'un ballon, et, d'après plusieurs conseils que M. le curé lui donna, on se détermina à le faire partir au pont de Laré. Il y avoit un monde infini. L'expérience réussit à merveille : le ballon traversa la Loire, il fut tomber majestueusement dans un champ en la paroisse de Saint-Martin, et mit le feu à du chaume qui n'étoit point ramassé, et que les habitants éteignirent sur le champ.

On trouva, dans une maison des bois de Gien, un homme mort. Il alloit souvent travailler sur le canal de Briare; il étoit revenu un soir, et, comme on ne le vit pas le lendemain, on crut qu'il étoit reparti de bon matin pour Briare; mais, n'entendant plus parler de luy, on s'en informa à Briare et on assura qu'il n'avoit point pris de part aux derniers voiages pour Paris. Alors, on soupçonna quelque chose ; les voisins firent

rhumeur, la justice s'en mesla : on ouvrit la porte et l'on trouva l'homme mort dans son lit, mais la tête étoit absolument mangée par les rats, et ce qui le confirma, c'est que, pendant qu'on faisoit l'inventaire, on les vit arriver par bandes et monter sur le lit pour continuer de dévorer leur proie. Il ne restait de la tête que le crâne ; les yeux, les aureilles, la peau, la cervelle, tout étoit mangé !

M. Rameau, médecin, appelé avec le curé, ordonnèrent sur le champ l'inhumation, et le médecin déclara que si les bras et le corps étoient intacts, c'étoit parce qu'ils étoient sous la couverture, et que les rats n'avoient point osés entrer sous les draps !

Une autre bande de rats, dans les environs du domaine de la Gâcherie, traversoient les terres au nombre de vingt-cinq ou trente, entrèrent dans la bergerie, montèrent sur le dos des moutons et, après leur avoir rongés la laine, finissoient par leur seigner le col et faisoient périr ces bêtes. M. le curé, appellé pour bénir le troupeau, ne put revenir de son étonnement en voiant par lui-même ce qu'il n'avoit pas voulu croire ! Et ce fléau dura un certain temps, et le jour où il y fut, il en vit au moins cinquante ou soixante entrer par les portes, les fenêtres, les trous. Alors, avec les assistans, on se mit à crier et à les poursuivre plus d'un quart de lieue à coups de pierre, à travers les terres ensemencées, et, depuis, ils ne sont plus revenus.

Un nommé Bouvet, meunier d'un moulin à vent, aiant volé six cents francs en assignats à un de ses voisins, n'aiant aucunes preuves contre lui, celui qui étoit volé soupçonnant son voisin à qui il confioit quelleque fois la clef de sa maison quand il alloit travailler en journée comme tailleur d'habit, fut trouver M. le curé de Gien. Celui-cy, qui connaissoit un peu le meunier pour n'être pas trop honneste homme, imagina un stratagème.

M. le curé alla trouver M. de Gerissay, président du tribunal, et lui confia, sous le secret de la confession, le soupçon qu'il avoit contre le coupable, et lui proposa le rôle suivant pour découvrir la vérité :

M. le curé fit venir Bouvet chez luy, et luy dit que non seulement il étoit soupçonné, mais que l'on avoit dit à la justice que l'on étoit sûr que c'étoit lui qui étoit le coupable. Il protesta de son innocence avec des sermens inouis. Alors, comme on en étoit convenus, le curé fit advertir M. de Gerissay avec son costume de juge. Le coupable étoit prévenu par le curé qu'on devoit l'arrêter ce jour là. Alors M. de Gerissay, frappant à la porte de la chambre où étoit le coupable avec le pasteur qu'il appela, et celui cy disant à Bouvet : « Ah ! c'est M. le président ! Cachés-vous dans mon cabinet pour qu'il ne vous voie pas, car vous seriez perdu ! Il vient probablement pour votre affaire et pour vous faire arrêter ! »

A l'instant, il se cache. En regardant derrière

le rideau de la porte vitrée, il voit le président en costume, il l'entend dire qu'il sçait que Bouvet est venu trouver le curé; celui cy répond : « Monsieur, vous voiez qu'il n'y est pas! — Tanpis! j'étois venu avec la gendarmerie pour le prendre! — N'importe, dit le curé, j'ai bien des choses à vous dire à ce sujet, mais je vous demande, auparavant, la permission d'aller finir, dans mon cabinet, une lettre très pressée, et, de suitte, je reviens à vous! — Faites! dit le magistrat, j'attendrai volontiers pour vous donner les preuves que j'ai contre Bouvet. Jamais il ne se tirera de là; une fois qu'il sera en prison, c'en est fait, les témoins sont entendus, c'est un homme perdu! »

Le curé entrant dans son cabinet, Bouvet se jette à ses genouils, et, luy baisant les mains : « Je suis un homme perdu, lui dit-il, si vous ne me tirez de là! Il ne tient qu'en vous, répondit le curé, rendez les six cents francs! — Mais j'ai déjà dépensé dix-huit francs! — N'importe, dit le curé, je les rendrai pour vous, et je dirai qu'on ne doit plus soupçonner personne, parce que l'argent est retrouvé! »

Le curé retourna à M. de Gerissay, auquel il fit un signe convenu. Il fulmina contre le voleur, mais, l'assurant que l'argent se retrouveroit aujourd'huy : « A la bonheur, dit-il, sans quoi je fais arrêter aujourd'huy Bouvet! — Mais, Monsieur, s'il est innocent! — N'importe! il s'en tirera comme il pourra! » Et il partit.

Bouvet, tout tremblant et pâle comme la mort, sortit de chez le curé par la porte de la rivière, et, sur le champ, rapporta la somme, moins les dix huit francs, et s'en retourna se cacher. On fit venir le tailleur et on lui remit la somme, et il voulut, en outre, donner quinze francs pour les pauvres, qui ont été remis au bureau d'aumônes.

Le 22 janvier 1803, M. l'abbé Méreault, chanoine d'Orléans et archidiacre de Gien, arriva pour mettre en possession de l'unique paroisse de Saint-Louis, dans le cy-devant chapître de la même ville, M. Claude Benjamin Vallet comme curé de la ville de Gien, ainsi qu'il suit.

Ce 22 janvier à midy, on fit une décharge des deux pièces de canon qui étoient à la ville, on battit la générale et on mit les cloches en branle. M. l'archidiacre arriva l'après-midi et, le soir, on recommença la même décharge d'artillerie jusque trois fois, et, le lendemain dimanche matin, 23 janvier, même cérémonie, et toute la garde nationale se mit sous les armes.

A dix heures, le clergé de la ville, précédé des bannières, des bâtons de confréries et des croix des églises, se sont rendus à la maison curiale pour prendre M. l'archidiacre, qui sortit en rochet et moisette, aiant l'étolle au col et une autre sur le bras. M. le curé l'accompagnoit seulement en surplis. Le cortège se rendit ainsi à l'Hôtel de ville, où la municipalité et toutes les autorités les attendoient, à la tête desquelles

étoient MM. Dartonne, sous-préfet, et Rameau, maire.

On se rendit processionnellement à la paroisse et, entre M. l'archidiacre et M. le curé, étoit M. le sous-préfet. Les corps respectifs les suivoient sur deux lignes, moitié de la garde nationale en avant, tambourg battant, et l'autre moitié en arrière, suivie des deux pièces de canon, qui montèrent par la rue du Lion d'or pour gagner l'esplanade, pendant que le cortège montoit par la rue du Château, suivis d'un nombreux concours de cytoiens.

Arrivés à la grande porte de l'église, M. Rameau, maire, présente à M. le curé les clefs de la paroisse dans un plat ; il mit la main dessus, et, aussitôt, on fit une décharge des deux canons. Aussitôt, M. l'archidiacre passa l'étolle dans le col du curé, on mit la cloche en branle, et M. l'archidiacre entonna le *Veni creator*, présenta de l'eau bénite à l'ancien nouveau curé, et le conduisit processionnellement au grand autel, qu'il lui fit baiser, lui fit faire l'aspersion sur le peuple autour de l'église, le conduisit à la stalle du curé, où il s'assit le premier, le conduisit aux fonts-baptismaux qu'il lui fit ouvrir et fermer, lui fit toucher la corde de la cloche que l'on mit de nouveau en branle, le fit entrer et s'asseoir après lui dans le confessionnal, et, enfin, le conduisit au banc de l'œuvre et monta en chaire quand le *Veni creator* fut fini.

Alors, il fit un discours très éloquent et rempli

de métaphysique, fort au-dessus de bien du monde, mais que les connaisseurs sçurent bien apprécier. Le curé monta ensuite, et prit encore pour texte : *fiet unum ovile et unus pastor*. Il dit ensuite des choses plus à la portée des auditeurs, et, après avoir fait l'éloge de M. le curé de Saint-Laurent que ses paroissiens, ainsi que lui, étoient fondés à regretter pour ses mérites et ses vertus, après avoir déploré les malheurs de la Révolution et s'être récrié contre les sistèmes des impies, il a assuré que, malgré leurs vains efforts, la religion triomphera, que l'Église subsistera toujours : *Et portæ inferi non prævalebunt adversus eam !*

Descendu de chaire, M. l'archidiacre le conduisit de nouveau au maître autel, lui fit ouvrir le tabernacle et toucher les vases sacrés. Ensuitte, on commença la procession autour de l'église, après quoi le curé célébra la grande messe et donna la bénédiction du Saint-Sacrement, et M. l'archidiacre entonna le *Te Deum*, après lequel on se rendit au banc de l'œuvre, où M. l'archidiacre fit rédiger son procès-verbal de prise de possession, et pendant laquelle également M. Bazin, notaire apostolique, rédigoit son acte de mise en possession.

Après la signature des deux témoins et de M. le maire, la garde nationale et les autoritées constituées conduisirent M. l'archidiacre chez M. le curé, où il y eut un splendide repas. Le soir, les vespres furent très solennels, le curé fit

officier M. l'archidiacre. Il resta plusieurs jours à Gien, où il fut également fêté par les principeaux habitans, et s'en retourna ensuite chez M. le comte de Saint Brisson, qui avait également assisté à toutes les cérémonies.

M. Mereault, de retour à Orléans, aiant reçu une lettre de remerciement du curé, pour être venu le mettre en possession, celui cy lui répondit pour le remercier de la bonne réception qu'il lui avoit faite, et l'assuroit, en même temps, qu'il alloit s'occuper de lui procurer un vicaire. Il étoit tems, car le curé avoit toujours été seul depuis 1795, obligé de dire deux grandes messes, deux paires de vespres, prônes aux deux messes, faire les catéchismes, les confessions, les baptêmes, les administrations, les mariages, les enterremens, et aller voir les malades, même dans les paroisses voisines; et on lui envoya, en effet, par la suitte, M. l'abbé Brillard pour son premier vicaire; il étoit fils de M. Brillard, ancien lieutenant-général du baillage royal de Gien.

Le cardinal Caprara, légat en France, ayant absout M. l'abbé Vié, ancien curé d'Aillant, qui s'étoit marié avec Mlle Callier, sa parente, tous deux habitans de Gien, lesquels, mariés civilement, voulurent faire réhabiliter leur mariage en face de l'Eglise, le curé de Gien craignant d'affaiblir la confiance de ses paroissiens, s'il faisoit ce mariage, ce à quoi Mgr Bernier l'engageoit, s'y refusa; ce qui pensa lui attirer une

interdiction de la part de l'évêque qui, aiant goûté enfin ses raisons, délégua M. l'abbé Tonnelier, doyen de Châtillon sur Loing, pour venir donner à Gien la bénédiction nuptiale à ces époux d'un nouveau genre, et ils furent mariés dans la chapelle de l'Hôtel-Dieu, en présence du curé et du maire de la ville.

Peu après, ce même curé fut dénoncé comme binant à Gien, *sub eodem tecto*, tandis qu'il disoit ses grandes messes dans les deux églises de Gien seulement, comme il en avoit obtenu la permission de MM. les Grands Vicaires d'Auxerre et d'Orléans, ce qu'il ne lui fut pas difficil de justifier, et alors on le laissa tranquil.

La fête de Dieu arrivée, les autoritées de Gien, désirantes de faire sentir au public qu'il ni avoit plus, dans Gien, qu'une seule paroisse, demandèrent au curé que la procession du Saint Sacrement fît le tour des deux paroisses en une seule fois.

En conséquence, la procession se mit en marche à huit heures précises. On avoit fait des reposoirs trois fois plus qu'à l'ordinaire. On descendit par la rue du Château, on vint sur la place de Saint-Louis, pour aller par la rue du Bordeau, de là dans la rue de la Barre ; on entra comme de coutume à Saint Louis, on fut par la rue du Port et du Marché aux herbes, on fut par la grande rue jusqu'à la croix du Champ. On revint pour gagner la rue des Sainte Claire, pour monter à la porte César ; on revint par le Cheval

blanc jusqu'à l'Hôtel de la Monoye, pour dessendre au puits d'Avril jusqu'à la Croix rouge, pour tomber dans la Génabie, et de là dans la rue du Lion d'or, pour aller, par la place, regagner la rue du Château, pour remonter à la paroisse et y chanter la grande messe qui n'a finie qu'à une heure et demie, près de deux heures.

M. Rameau, maire de Gien, et M. Bouzy, conseiller à l'élection, M. Antoine Lahaussois, ancien procureur fabricien, ainsi que M. François Depée, furent nommés, le 2 novembre 1803, premiers procureurs fabriciens par Mgr l'évêque d'Orléans.

On envoya par la poste, et sous enveloppe, au curé la prophétie suivante et sans signature :

Aix la Chapelle.

Un Capucin, mort à Fleury (1) avant la Révolution françoise, recommanda au prieur du couvent (de Saint-Benoist) de faire remettre à son frère un papier cachetté, que celui-cy ne devoit ouvrir que trois ans après sa mort. Ce papier contenoit la prophétie suivante :

« La colère de Dieu éclatera d'une manière terrible sur la France, et, de là, se répandera sur toute l'Europe. Un homme de la Méditerranée étonnera cette partie du monde par ses

(1) Fleury-sur-Loire, aujourd'hui Saint-Benoît-sur-Loire, célèbre abbaye.

conquestes et fera la guerre aux royaumes catholiques, mais alors il éprouvera une grande humiliation, et, huit années après la guerre injuste dirigée contre l'Espagne, il périra, non par le feu ou l'épée, mais par l'effet d'un châtiment qui jettera le monde entier dans l'épouvante!... »

M. Thomas de Gerissay fit cadeau à M. le curé de Gien d'une pièce de vers qu'il fit en l'honneur de Mgr Bernier, évêque d'Orléans, plénipotentiaire du gouvernement françois auprès de Sa Sainteté, et nommé cardinal *in petto* par le souverain pontife, imprimée à Orléans chez Rouzeau-Montaut, avec une petite pièce, en tête, au Premier Consul, sur la nomination de M. Bernier à l'évêché d'Orléans, avec un petit impromptu à l'occasion des victoires, adressé à Mgr l'évêque d'Orléans. Cette pièce, qui est longue, se trouve dans les archives de la fabrique de Gien, et reliée avec les mandements, et étoit très connue dans la ville sous cette dénomination :

Du haut d'un grand balcon que la chute est sinistre!

M. Bernier avoit envoié un mandement à la datte du 16 juin, pour ordonner des prières publiques pour la prospérité des armes de la France.

Ce fut aussi cette année que le Conseil de la commune arrêta qu'il seroit payé au curé de Gien une somme de trois cents francs pour lui tenir lieu de son loyer de presbitère, et qu'il y auroit deux vicaires auxquels on donneroit à

chacun deux cents francs, y compris le logement, non compris ce que pourra donner la fabrique.

Dans le même tems, M. le préfet a envoyé un arrêté du gouvernement pour autoriser les prêtres à porter l'habit ecclésiastique.

Par une lettre de l'évêché, on donne la conduite à tenir relativement aux festes supprimées ou transférées, d'après l'intention du légat, à la datte du 19 avril 1803, et une autre pour la conduite à tenir pour le mariage de ceux qui, de différents diocèses, n'auront cependant besoin que d'une dispense, lorsqu'il leur en faudra, et que, quand il ne voudront pas aller à confesse, on n'a que le droit de les exhorter, d'après le concile de Trente qui dit *hortatur*, etc.

Mgr l'évêque, d'après sa lettre du 22 juin écrite à M. l'abbé Demadière, son Grand Vicaire, conformément à son mandement du 31 mars 1803, aiant permis de célébrer le jeudy de la grande fête de Dieu, dans les églises seulement, le curé de Gien, pour donner plus de pompe à cette solennité, annonça que l'on feroit, dans la paroisse, la première communion ce jour là, et qu'alors on feroit, le soir, la procession du Saint Sacrement dans l'intérieur : d'abord aux fonts pour le renouvellement des vœux de baptême, un autre reposoir à l'autel de la Sainte Vierge pour la consécration et mettre les enfans sous la protection de la mère de Dieu, un autre reposoir dans le vieux chœur, dans la chapelle de Saint Nicolas, et, à cet effet, tout le vieux chœur étoit

tendu avec des draps blancs; et enfin un dernier reposoir à la chapelle de Saint Vincent, ce qui dédomagea un peu les enfans de la première communion de la procession qui se faisoit dans la ville, ce jour-là.

Le mandement pour la fête de l'Assomption de la Sainte Vierge étant arrivé, on a chanté, à la grande messe, le *Sub tuum præsidium* ordonné; toutes les autoritées y étoient, ainsi que la garde nationale, et le soir à 4 heures, pour les vespres, on fit aussi le salut ordonné, après quoi on chanta le *Te Deum*, en actions de grâces pour le rétablissement de la religion catholique.

Arriva ensuite l'ordonnance de Monseigneur concernant l'établissement des fabriques dans les églises de son diocèse, en datte du 31 Juillet, et l'arrêté de M. le Préfet sur la vaccine, en datte du 22 Août, un autre mandement pour des prières pour l'heureuse disposition du tems et autres besoins du diocèse, son ordonnance concernant les oblations, sa circulaire pour connoître les trente plus imposés pour composer le conseil de la fabrique, une lettre circulaire du doyen rural pour avertir qu'on ne doit rendre compte des questes de l'église, confrairies et revenus semblables qu'à M. l'archidiacre ou autre délégué de sa part, en datte du 10 décembre.

Le curé de Gien a fait un mémoire auprès de l'évêque pour obtenir la reconstruction du vieux chœur de la paroisse, mais vainement: on ne lui

a pas même répondu. M. le préfet s'est contenté à cet égard, d'envoyer seulement un arrêté sur les presbitères, réparations des églises, des cimetières etc., sans faire mention des constructions à refaire.

Ce fut aussi à la fin de cette année que M. Viard, ancien Grand Vicaire d'Auxerre et curé de la cathédrale, écrivit à M. le curé de Gien une lettre de félicitation de ce qu'il venoit enfin d'être nommé définitivement curé de l'unique paroisse de Gien.

1804

Dans le mois de Janvier, M. le curé de Gien a payé de ses deniers 2101 livres pour les réparations de l'église Saint Louis sur la place, et 2601 livres cinq sols pour le pavillon de la chapelle de la Sainte Vierge, qu'il prête aux habitans sans intérêt, par acte sur les registres des archives de la fabrique : ces deux sommes sont à datter depuis 1795, lors du rétablissement du culte catholique.

Mgr Bernier envoia un mandement pour le jubilé, datté du 27 Janvier, relativement au rétablissement de la religion catholique en France, en même tems pour manger des œufs pendant le Carême et même se servir d'alimens gras les dimanche, lundy, mardy et jeudy de chaque semaine, jusqu'au vendredy de la semaine de la Passion, inclusivement.

Ce fut le samedy 10 Mars que commença le jubilé; il avoit été commencé le dimanche d'auparavant par la lecture du mandement, et la veille, qui étoit le vendredy, toutes les cloches de la ville, à cinq heures du soir jusqu'à six heures, ont annoncé la grande messe solennelle du Saint Esprit, précédée du *Veni creator* pour dix heures le samedy, et où toutes les autoritées et la garde nationale ont assistés avec leur artillerie, à la porte de l'église.

Le lendemain dimanche, M. le curé a expliqué en chaire, que le jubilé étoit une indulgence plénière qui étoit accordée aux fidels pour la rémission des peines temporelles qui restent à expier, après que le péché a été remis.

Le premier dimanche du jubilé, 21 Mars, après les vespres, la première procession est partie du chœur, après avoir fait les prières ordonnées pour la première station au grand autel, après lesquelles, pour la deuxième station, on s'est rendu à la chapelle de la Sainte Vierge. La station finie, on a tourné autour du vieux chœur pour sortir par la grande porte et se rendre au premier oratoire sur la place Saint-Louis : et, la station finie, on s'est rendu aussi processionnellement à la croix du Champ pour la quatrième et dernière station. Ensuite on est retourné à la paroisse par la rue des Sainte-Claire, suivis d'une foule innombrable des habitans de la ville et de la campagne.

(*A suivre*).

Bataille de Trafalgar (1805).

Journal du commissaire de la Marine à bord du « Bucentaure » (1).

Depuis plusieurs jours, la flotte anglaise, composée de 33 navires qui bloquaient le port de Cadix, ne se montrait plus. Nous savions, par les rapports qui nous étaient faits, qu'elle s'était partagée en deux escadres, que l'une se tenait dans la baie de Jérémie, sur la côte d'Afrique, et l'autre sur le cap de Sainte Marie, à l'ouest de Rota. Une division de bâtimens légers observoit les mouvemens de l'armée combinée.

Divers avis annoncèrent que l'armée ennemie était réduite à 18 vaisseaux; nous savions qu'il en était rentré deux à Gibraltar, qui avaient été démâtés par un coup de vent, que cinq autres avaient été détachés pour escorter, dans la Méditerranée, un convoi considérable. Cela ne faisait qu'une différence de sept; on présuma que huit autres auraient pu aller à la poursuite de la division du contre amiral Lallemand, qui s'était montrée devant Lisbonne et devant Cadix.

Cette circonstance parut favorable au général Villeneuve et, le 26 vendémiaire an XIV, à cinq heures du soir, il fit le signal de se disposer à mettre à la voile. Le vent était au Nord Est, mais foible. Pendant la nuit, les bâtimens se

(1) Communication de M. le VICOMTE DE GROUCHY. Papiers du général comte Caffarelli.

désafourchèrent et se disposèrent à appareiller.

Le 27, le vent régna dans la même partie ; il n'était pas assez fort pour faciliter la sortie des vaisseaux qui étaient dans le fond de la baye, près de la Caraque (arsenal de Cadix). L'escadre légère, commandée par le contre amiral Magon, fut la seule qui, dans cette journée, put sortir de la rade.

Dès que les bâtimens qui étaient en observation eurent apperçu les mouvemens de l'armée combinée, ils s'éloignèrent de la côte et, par des décharges répétées d'artillerie, ils firent des signaux.

Le 28, à neuf heures du matin, l'armée combinée, composée de 23 vaisseaux, 5 frégates, 2 bricks, se trouva dehors avec les vents variables du Sud au Sud Ouest, grand frais, mêlé d'orages. Elle porta la bordée dans le Nord Ouest. A quatre heures après midi, elle était à dix lieues environ de la côte ; le vent ayant passé au Nord-Ouest, elle laissa passer et cingla dans le S. S. E.

Une division de neuf bâtimens de guerre observait depuis le matin les mouvements de l'armée. A dix heures, la vigie signala dix-huit voiles dans le N. O. Le général fit le signal de former la ligne de bataille : le peu de vent qu'il y avait alors ne permit pas d'exécuter cette manœuvre avec célérité. Toute la nuit, l'ennemi fut en présence, à la distance de deux lieues environ, ayant des frégates en intermédiaires.

Le 29, au point du jour, l'armée ennemie était dans la même direction et à la distance de trois lieues ; elle ralliait ses bâtiments dispersés. A huit heures, elle se dirigea sur nous et courut vent arrière avec bonnettes hautes et basses, mais le vent était si foible qu'elle ne pouvait filer tout au plus que deux nœuds.

Pendant ce tems, l'armée combinée se formait sur une seule ligne de bataille, en tenant le plus près stribord amures, mais l'état du vent ne permettant pas à chaque vaisseau de prendre le poste qui lui était assigné, ils se plaçaient où ils pouvaient, et maîtrisés par la houle et par les courants, il était impossible qu'ils se maintinssent dans leurs positions, ce qui produisoit des intervalles dans la ligne.

Telle était la position de l'armée combinée, lorsqu'à neuf heures, l'armée anglaise, qui n'était plus qu'à deux lieues et que l'on reconnut être composée de vingt sept vaisseaux, deux frégates et deux bâtimens légers, se forma en deux colonnes, ayant à leur tête, l'une quatre vaisseaux à trois ponts, l'autre trois. Elles s'éloignèrent en formant un angle au sommet duquel était l'arrière garde. Elles paraissaient vouloir se porter, l'une sur le centre, l'autre sur la queue de l'armée combinée.

A dix heures, le général fit virer de bord, tof pour tof ; dans ce moment, les vaisseaux de la tête avaient trop laissé arriver ; le général leur fit le signal de tenir le vent et de serrer la ligne.

A onze heures et demie, l'armée ennemie changea ses dispositions d'attaque, elle rapprocha les têtes de ses colonnes de manière à porter toutes ses forces sur notre centre ; elle avait une légère brise de N. O., tandis que nous étions en calme. A midi, le vaisseau, *le Royal Souverain*, monté par le vice amiral Collingwood, chef de file de la 2e colonne ennemie, coupa notre ligne entre le vaisseau à trois ponts espagnol *la Sainte Anne* et le vaisseau français *le Fougueux*. Il doubla le premier sous le vent, et le combat s'engagea sur ce point.

La première colonne, ayant à sa droite le vaisseau *le Victory*, que montait l'amiral Nelson, se dirigea vers *le Bucentaure*, sur lequel se trouvait l'amiral Villeneuve. Celui-ci commença le feu à midi. Il avait pour matelot de l'avant le vaisseau espagnol *la Santa Trinidad* de 130 canons, et pour matelot de l'arrière le vaisseau français *le Neptune*, de 80, mais ce dernier, ayant laissé arriver, fut remplacé par le vaisseau français *le Redoutable*, de 74, qui, ayant jugé l'intention de l'ennemi, força de voiles et vint mettre son beaupré par les haubans d'artimon du *Bucentaure*, pour empêcher que la ligne fût une seconde fois coupée. *Le Victory* aborda ce vaisseau qui le combattit avec une audace étonnante. Il parvint même à jeter du monde sur son bord, et il s'était déjà rendu maître du pont, lorsque le vaisseau anglais *le Téméraire*, suivi de deux autres trois ponts, vinrent écraser *le Redoutable* par leur artillerie. Ce

vaisseau succomba enfin, mais après le plus glorieux combat (1).

Après s'être rendu maître du *Redoutable*, *le Victory* et les vaisseaux qui le suivaient n'eurent plus à combatre que *le Bucentaure; la Santa Trinidad* avait laissé arriver et abandonné son poste, et les autres vaisseaux de l'avant et de l'arrière du général en avaient fait de même. *Le Bucentaure* se trouvait donc enveloppé par la colonne ennemie qui l'avait doublé sous le vent, et dont une partie le combattait à portée de pistolet (2).

Dans cette pénible situation, ce vaisseau fut bientôt désemparé, le mât d'artimont tomba le premier, ensuite le grand mât, et tous les deux du côté de stribord; par leur chûte, ils renversèrent les mantelets des sabords, et empêchèrent

---

(1) C'est en engageant le combat que l'amiral Nelson reçut le coup de feu à la suite duquel il mourut. On n'a pas su précisément si le coup était parti de la grande hune du *Bucentaure*, sur lequel étaient placés des grenadiers du 16e régiment d'infanterie de ligne, ou du *Redoutable*.

Je remarquai avec douleur que *le Victory*, qui avait essuyé notre feu pendant trois quarts d'heure avant de commencer l'attaque, n'avait pas sa mâture endommagée, ce qui prouvait l'ignorance de nos canonniers. (*Note du manuscrit.*)

Voir dans la *Revue rétrospective*, tome VI, page 213, l'extrait intitulé *Par qui fut tué l'amiral Nelson*. (*Note de la Rédaction.*)

(2) En commençant le feu, le général fit signal aux vaisseaux de la tête de virer de bord pour venir prendre part au combat. Le général Dumanoir, suivi de quatre vaisseaux, n'arriva qu'après la reddition du *Bucentaure*. (*Note du manuscrit.*)

les batteries de jouer; inutilement on essaya de les débarasser, la mitraille de l'ennemi balayait le pont d'une manière horrible; on fut obligé de renoncer à cette opération et on fit descendre le peu d'hommes disponibles qui s'y trouvaient. Il n'y resta que six personnes: le général, un lieutenant de vaisseau, un lieutenant d'artillerie de marine, un aspirant, un timonnier et moi (1). Les haubans de misaine étaient presque tous coupés; le mât, percé alors de plusieurs boulets, ne tarda pas à tomber.

C'est dans cette position et dans cet état que le vaisseau amiral fut rendu à l'ennemi. Un canot du vaisseau anglais *le Conquérant* vint l'amariner; il emmena le général Villeneuve, le capitaine de pavillon, le colonel commandant les troupes expéditionnaires, un lieutenant de vaisseau, aide de camp de l'amiral, et un aspirant; j'obtins la faveur de rester à bord jusqu'à l'arrivée d'un second canot.

Une demi heure après la reddition du *Bucentaure*, le vaisseau *le Formidable*, monté par le contre amiral Dumanoir, passa au vent suivi des vaisseaux *le Mont Blanc*, *le Scipion*, *le Duguay*

(1) Le capitaine de pavillon, M. Magendie, était descendu au poste des blessés dès le commencement du combat, sous le prétexte d'une blessure à la bouche, blessure qu'il n'avait pas reçue puisque, trois jours après, les Anglais lui ayant permis de venir à Cadix prendre ses effets, je dinai avec lui chez l'amiral Rosily; il n'avait pas même les traces d'une égratignure! (*Note du manuscrit.*)

Trouin. Ils étaient précédés par *le Neptuno*, vaisseau espagnol, mais celui-ci était combattu par deux vaisseaux anglais qui le canonnaient par la hanche, sous le vent. Ce vaisseau, n'ayant pas été secouru, et ayant perdu sa mâture, succomba après une vigoureuse résistance. Les vaisseaux précités continuèrent leur route dans le S. S. O.

L'épaisseur de la fumée ne me permit pas de suivre, pendant l'action, les mouvements de l'armée dont la ligne, rempue sur divers points, se prolongeait très au loin, mais, après la prise du *Bucentaure*, je vis sous le vent un grand nombre de bâtimens désemparés, et entièrement démâtés ; je reconnus plusieurs trois ponts anglais et, parmi ceux des Espagnols, *la Santa Trinidad* et *la Santa Anna;* je vis brûler et sauter *l'Achille*, et couler *l'Intrépide*, vaisseaux français.

A cinq heures et demie, ceux des vaisseaux de l'armée combinée qui pouvaient encore manœuvrer se réunirent sous le vent en tournant le plus près babord amures.

Dans la nuit, le vent passa à la partie S. E. en fraîchissant. Le 30, au matin, le vent était grand frais, il ne paroissoit de l'armée combinée que des bâtimens désemparés et l'armée ennemie qui, maîtresse du champ de bataille, s'occupoit à donner des secours à ceux des siens qui avoient souffert. Le vaisseau *le Conquérant* nous avait pris à la remorque. Plusieurs fois le gre-

lin cassa (1). Le vent et la houle nous portaient sur la côte d'Espagne, tout annonçait une prochaine tempête; l'armée anglaise, craignant de s'affaler, avait pris le large, et *le Conquérant*, désespérant d'élever *le Bucentaure* au vent, la suivit.

Nous restâmes sans escorte : il n'y avait à bord que 70 Anglais, la plupart ivres, et, parmi notre équipage, il restait environ 400 hommes en état d'agir. Aussitôt le projet fut conçu de se rendre maître du vaisseau, le salut commun l'exigeait, puisque nous courions sur la côte. Les Anglais s'aperçurent de notre intention, ils s'armèrent, mais qu'aurait pu faire une poignée d'hommes contre des gens excités par le désir de s'affranchir de la prison ou d'une mort presque certaine? Cependant, on usa de modération; on fit sentir aux officiers anglais que toute résistance de leur part serait inutile, et que, d'ailleurs, ils devaient observer qu'ils n'étaient pas en état de conduire le vaisseau dans la situation où il se trouvait. Ils se rendirent à ces justes observations et se bornèrent à demander à être traités, eux et leurs gens, avec les égards qu'ils croyaient mériter, et à être renvoyés à Gibraltar sous la promesse de faire rendre un pareil nombre de prisonniers français.

---

(1) J'ai appris, ensuite, que la remorque avait été coupée deux fois par un quartier maître nommé Delaye, qui se tenait caché auprès des bittes, et qui avait tué la sentinelle anglaise qui était en faction à ce poste. (*Note du manuscrit*).

Tout fut ainsi convenu, et nos marins s'empressèrent d'établir, sur les tronçons des mâts, des bâtons de bonnettes, sur lesquels ils gréèrent des voiles légères. A six heures, nous étions en route pour Cadix, d'où nous étions éloignés d'environ quatre lieues. Le vent soufflait avec une telle violence que, sous cette faible et mauvaise voilure, nous filions cinq nœuds et demi.

Nous renaissions à l'espérance, l'équipage se livrait à la joie que lui inspirait l'idée de ne plus être prisonnier, mais un danger plus affreux que celui auquel nous venions d'échapper nous attendait encore.

La tempête était dans toute sa force, la pluie tombait à grands flots, le ciel était obscur et ne nous permettait pas de distinguer les points principaux de la côte; toutes nos boussoles étaient brisées et nous courions presque au hazard. Les vaisseaux *l'Aigle* et *le Fougueux*, qui étaient dans le même état que *le Bucentaure*, nous passèrent de l'avant, en faisant à peu près la même route.

Il n'y avait pas de pilote côtier à bord, et l'on n'avait pas pu faire un relèvement certain. Un homme de l'équipage, qui disait avoir fait la pêche pendant cinq ans sur cette côte, dirigeait le vaisseau (1).

(1) Un officier anglais m'observa que nous courions sur la côte, qu'il falloit naviguer deux quarts sous le vent et se diriger sur des feux que nous apercevions au loin et qu'il dit

On apercevait le fanal de la tour Saint Sébastien, et l'obscurité ne permettant pas de bien juger la distance, on s'en crut plus éloigné que nous ne l'étions réellement. En effet, à huit heures, le vaisseau toucha sur les récifs et, au premier coup, le gouvernail fut démonté! Ayant de l'aise, *le Bucentaure* dépassa le banc et se remit à flot : on se hâta de mouiller.

C'était le moment du flux; cette circonstance favorable nous faisait espérer de passer la nuit sans naufrages; néanmoins, comme la mer était très grosse, et qu'elle occasionnait un fort tangage, le vaisseau talonnait toutes les fois qu'il faisait une abattée. On s'occupa, pendant la nuit, à alléger le bâtiment en vidant les pièces d'eau et de vin, en jettant à la mer tout ce qui était disponible, tant sur le pont que dans la cale, et, de cinq en cinq minutes, on tirait le canon et on brûlait des amorces pour demander secours.

A quatre heures du matin, ne voyant paraître aucune embarcation, et craignant l'effet du jusant, on se détermina à mettre à la mer une petite yole dans laquelle s'embarqua M. Donnadieu, aspirant, et un matelot, pour aller à Cadix informer le consul de France de la situation du vaisseau, et réclamer les secours que sa position exigeait. A peine ces braves gens étaient partis,

---

être ceux de la ville de Rota. Je rapportai cet avis au lieutenant de vaisseau qui commandait et au chef d'État major. Ils ne crurent pas devoir le suivre. (*Note du manuscrit.*)

qu'un canot arriva. L'aspirant qui le commandait était envoyé du vaisseau *l'Indomptable* pour prendre connaissance de nos besoins. Il n'était pas difficile, cependant, de prévoir quels sont ceux d'un bâtiment qui est en danger de naufrage. Enfin, ce canot fut renvoyé pour avertir tous les bâtimens de la rade de l'état dans lequel nous nous trouvions.

Le 1er brumaire, à 5 heures du matin, les coups de talons se répétaient avec d'autant plus de force et de fréquence, que la marée baissait. L'eau commençait à pénétrer dans la cale, mais, n'étant pas encore très abondante, les pompes en arrêtaient les progrès. A sept heures, plusieurs canots arrivèrent ; comme ils n'apportaient rien de ce qui aurait été nécessaire pour sauver le vaisseau (d'ailleurs ç'aurait été trop tard) on débarqua les blessés, les troupes passagères et ensuite l'équipage. Les secousses devenaient toujours plus fortes et, pour la solidité du vaisseau, il aurait été englouti avant que l'on eût pu achever le débarquement. A neuf heures, la grande quantité d'eau qui était dans la cale et les craquemens de la membrure annoncèrent sa prochaine destruction. Je me jetai dans un canot espagnol qui se trouvoit près du bord et, à dix heures, le vaisseau avait disparu.

Au moment où j'entrais dans la rade de Cadix, une partie des bâtimens échappés du combat, lesquels avaient mouillé la veille de notre naufrage, remettaient à la voile sous les ordres

de M. Cosmao, pour aller dégager deux bâtimens désemparés qui paroissoient au large et qui étoient remorqués par un vaisseau et une frégate ennemis. Quelques heures après, la frégate l'*Hortense* rentra, conduisant à la remorque le vaisseau espagnol le *Neptune*, et, le soir, la division revint au mouillage en ramenant la *Santa Anna*, vaisseau à trois ponts de la même nation, mais le *Rayo*, de 90, qui était aussi sorti le matin, resta en mer; par suite de ses mauvaises manœuvres, il tomba aux mains de l'ennemi et naufragea deux jours après.

Les bâtimens de l'armée combinée qui rentrèrent à Cadix dans la nuit qui suivit le combat, sont les suivants :

Français.

Le *Pluton*, de 74. Le *Neptune*, de 80. L'*Indomptable*, de 80. L'*Argonaute*, de 74. Le *Héros*, de 74. L'*Hortense*, frégate de 40. L'*Hermione*, id. de 40. La *Cornélie*, id. de 40. Le *Rhin*, id. de 40. La *Thémis*, id. de 36. Le *Furet*, brick de 16. L'*Argus*, id. de 16.

Espagnols.

Le *Prince des Asturies*, de 112. Le *Rayo*, de 90. Le *San Julio*, de 74. Le *Saint François d'Assise*, de 74. Le *Montanès*, de 74. Le *Saint-Léandre*, de 64.

Dans la nuit du 30 Vendémiaire au 1er Bru-

maire, l'*Algésiras*, vaisseau français de 74, rentra. Il était entièrement dématé, il avait été pris et repris ensuite par l'équipage.

La tempête, qui s'était calmée dans la journée du 18 Brumaire, recommença le lendemain avec la même violence que les jours précédents; les vaisseaux espagnols le *Neptune* et le *Saint-François d'Assise*, ayant cassé leurs câbles, furent jetés à la côte, où ils périrent. L'*Indomptable* éprouva le même sort, deux jours après : sur 900 hommes qu'il avait environ à bord, 178 seulement furent sauvés. Il avait reçu une partie de l'équipage du *Bucentaure*, et surtout beaucoup de blessés.

Des deux vaisseaux français qui étaient à la côte vers la tour de San Pedro, le *Fougueux* périt. Il ne se sauva que 32 hommes. L'*Aigle*, après avoir été exposé à la tourmente pendant 24 heures, parvint, quoique démâté, à se remettre en mer et rentra à Cadix, mais, n'ayant pas pu tenir sur la seule ancre qui lui restoit, il s'échoua devant le port de Sainte-Marie. Tous les hommes qui étaient à bord furent sauvés ; on aurait également sauvé le vaisseau, si l'arsenal de la marine avait eu des pontons à fournir.

Si, dans le combat, quelques uns des vaisseaux français n'ont pas fait leur devoir, il en est d'autres qui se sont bien comportés : le premier est, sans contester, le *Redoutable*, commandé par le capitaine Lucas. Cet officier ne montra pas moins d'habileté dans sa manœuvre, que de sang

froid et de bravoure dans le combat. De 643 hommes d'équipage, il en perdit 474, et, sur les 169 restant, 70 étaient blessés ; on doit citer après, le *Bucentaure*, l'*Algésiras*, le *Pluton*, l'*Aigle*, le *Fougueux*, l'*Intrépide*, l'*Achille*, le *Berwick*, le *Swift*. La frégate la *Thémis* fut la seule qui fit son devoir. Attachée au général Gravina, elle donna la remorque à son vaisseau, lorsqu'il fut démâté.

Parmi les vaisseaux espagnols, quelques-uns prirent une part active au combat, mais d'autres se rendirent sans avoir éprouvé la moindre avarie. Je ne les connaissais pas encore assez pour les distinguer dans la mêlée ; il me serait donc impossible de les nommer. En général, ils étaient mal armés ; leurs équipages, composés d'hommes ramassés à la hâte au moment du départ, n'étaient exercés ni aux manœuvres des voiles, ni à celles du canon. Ces vaisseaux ne purent conserver leurs postes dans la ligne, ce qui contribua beaucoup à la défection de l'armée.

Apparition d'une île nouvelle dans l'Archipel grec, en 1708 (1).

C'est auprés de *Santorini*, l'isle de l'Archipel, vers l'Europe, proche l'isle *Theresia*, vers l'Occident, qui en fut autrefois séparée par un tremblement de terre, selon le témoignage de Pline et de Pausanias, que s'est élevée tout d'un coup celle qui donne lieu à d'étonnantes réflexions de la part des phisiciens, bien embarassez à découvrir la cause d'un phinomène si extraordinaire.

La nouvelle isle s'est élevée entre celles qu'on nomment communément petite et grande *Kaïmeni*, ou autrement les deux isles brûlées. Le 21 mai

---

(1) Réimpression d'une brochure introuvable de seize pages intitulée *Relation d'une nouvelle île de Santorin sortie des fonds de la mer*. A Paris, chez Jacques Édouard, 1708.

Bien qu'il s'agisse ici, non plus d'une île qui tend à disparaître, mais au contraire d'une île qui sort des flots, on remarquera, dans ce récit, la mention de phénomènes analogues à ceux qui ont accompagné l'affreuse catastrophe de la Martinique.

Santorin, ancienne Thera, île de l'archipel grec, mesure 15 kilomètres de long sur 7 de large. Elle affectait la forme d'une circonférence, avant la catastrophe volcanique qui, en l'an 237 av. J.-C , selon Pline, lui donna la forme d'un croissant, et la sépara des îlots de Thérésia et d'Aspronisi. Dans la suite apparurent d'autres îlots : *Palæo-Kaïmeni* (la Vieille brûlée) en 197 av. J.-C.; *Micra-Kaïmeni* (Petite brûlée) agrandie en 1573 ; enfin *Neo-Kaïmeni* (Nouvelle brûlée) lors des éruptions volcaniques de 1708-1709. C'est de cette dernière qu'il s'agit ici ; de nos jours encore, elle projette des vapeurs sulfureuses.

de l'année 1707, on s'aperçut, entre midi et une heure, dans toute l'isle de *Santerini*, d'un grand tremblement de terre, et on l'attribua avec raison, dans la suite, au soulèvement de cette masse énorme de rochers que l'auteur de la nature a rendus ensevelis pendant un si grand nombre de siècles au fonds des abîmes. On remarque que ce tremblement a été le seul fracas que la nouvelle isle ait faite, à son arrivée sur la surface des eaux, qui fut deux jours après, c'est-à-dire du 23 mai jusqu'au 13 ou 14 du mois de juin; car durant cet intervalle on la vit toujours croître tant en largeur qu'en hauteur, d'une manière même tout-à-fait sensible, sans faire aucun bruit, ni causer d'autre trouble que celui de l'incertitude de ce qui pourroit arriver dans la suite.

Le lundi 23 de mai, quelques personnes qui s'étoient levées de bonne heure pour jouir de la fraîcheur, remarquèrent dans ce golphe, au lever du soleil, entre les deux isles brûlées, dont je viens de parler, une espèce de rocher flottant qui paroissoit être, au commencement, les débris d'un bâtiment qui venoit de faire naufrage, et qui sembloit aller s'échoüer et s'achever de briser contre la petite *Kaïmeni* dont il étoit plus proche.

Quelques mariniers de la côte le crurent si bien que, dans l'espérance de quelque butin, dont les gens de mer sont fort avides, ils allèrent reconnoître de près ce que c'étoit. Mais à leur arrivée, ils désabusèrent ceux qui avoient été

dans la même pensée, et leurs apprirent que c'étoit un *ecüeil* (c'est le nom qu'on donne à cette lourde masse de rochers) que la mer venoit de pousser du fonds de ses entrailles, et qui paroissoit encore à peine.

Le mardi 24, plusieurs personnes, parmi lesquelles il y avoit plusieurs ecclésiastiques, étonnées d'un tel prodige, voulurent (à l'exemple de l'ancien Pline qui voulut examiner de près le Mont Vésuve) voir de près cette merveille de la nature. Il y en eut même d'assez fermes pour se faire débarquer sur ce nouvel *ecüeil* encore tout mouvant, et qui croissoit même à veuë d'œil sous leurs pieds.

Ils rapportèrent de cette nouvelle terre diverses curiositez, entr'autres des huîtres d'une grosseur extraordinaire, et d'un goût excellent : ces huîtres se trouvant attachées au rocher, s'élevoient au-dessus de l'eau, à mesure que l'*ecüeil* croissoit en hauteur.

La nouvelle isle avoit donc, dans les premiers jours de juin, que ces curieux la parcoururent, près d'un demi mille de circuit, et environ vingt-cinq pieds de hauteur ; son augmentation pendant les jours suivans, ne parut pas si sensible, et on croïoit qu'elle ne croîtroit pas davantage. Mais dans la suite, la mer, qui devenoit plus trouble de jour en jour par le mélange d'une quantité extraordinaire de différentes matières qui sortoit jour et nuit du fonds de ses eaux, et dont on distinguoit aisément les divers minéraux

par la diversité des couleurs qui se faisoit remarquer sur la surface des eaux, commença à répandre l'épouvante, et à renouveler les allarmes des peuples et des cantons.

Le minéral qu'on voïoit plus dominer sur ces eaux, étoit le soufre, et depuis *Santerini*, jusqu'à vingt mille d'éloignement, on en voïoit la mer toute teinte. L'agitation des eaux augmentoit à veuë d'œil, autour du nouvel *écüeil;* d'ailleurs la chaleur immodérée que ressentoient ceux qui en approchoient de trop près, et la quantité de poissons qu'on trouvoit morts sur le rivage, donnoit lieu à de tristes réflexions aux habitans de *Santerini*. La puanteur extraordinaire dont l'air, à plus de trois mille de là, étoit tout infecté, et le bouillonnement des eaux augmentant à chaque moment, fournissoient de nouveaux sujets d'effroi.

Enfin, le vendredi au soir 16 juillet, le soleil étant près de se coucher, on se crut entièrement perdu, lorsqu'on vit paroître, entre la nouvelle isle et la petite *Kaïmeni*, comme une grande chaîne de rochers noirs et obscurs qui sortoient d'une immense profondeur d'eaux. On en compta dix-sept ou dix-huit, un peu séparés les uns des autres, mais qui sembloient prests à se joindre et à s'unir à la nouvelle isle, comme il arriva, en effet, à peu de jours de là.

Le samedi 17, on les distingua encore fort clairement, et ceux dont on avoit eu peine à voir, le soir précédent, les pointes, parurent enfin

d'une grosseur extraordinaire. Le 18, qui étoit un dimanche, on commença à en voir sortir la fumée, et on entendit des bruits souterrains qui sembloient partir du centre de la nouvelle terre, mais qui étoit encore trop enfoncée dans la mer pour pouvoir laisser distinguer la nature de ce bruit.

Alors les Santorins pensèrent à se garentir de l'orage qui les menaçoit; les isles voisines se trouvèrent bientôt remplies de familles qui s'y allèrent réfugier. On assigna des jours de jeûne et de prières dans toute l'isle, pour désarmer le bras de Dieu qui sembloit élevé contre les Santorinois. Pendant ce tems-là les rochers s'unirent, et paroissoient former une autre isle, toute différente de la blanche qui avoit d'abord paruë, et la fumée devenoit plus épaisse et plus abondante.

Enfin le lundi 19 juillet, le feu dont on craignoit tant l'éclat, se fit voir; il étoit petit dans les commencemens, et si peu vif qu'il ne causa pas d'effroi: mais il parut croître à mesure que l'isle augmentoit; et toutes les nuits, sur le haut de cette nouvelle montagne, on remarquoit comme une quantité prodigieuse de petits fourneaux ardens et tous embrasés. On fut encore plus effrayé, une de ces nuits, de voir, dans la moïenne région de l'air, une lance enflamée qui venoit de l'Orient à l'Occident, et qui paroissoit menacer le château de Scars, où les Latins, pour la plus grande partie, font leur demeure ordinaire.

On ne manqua pas, dans la suite, de dire que ce phinomène avoit présagé la violente persécution des Grecs schismatiques du païs contre les Latins, dans laquelle plusieurs ecclésiastiques de l'Église romaine ont péri, y ont terminé leur vie par un glorieux martyre à Constantinople. Cette persécution eût même été d'une bien plus grande violence, et d'un plus long tems, sans l'autorité du roi que monsieur de Ferriol, son ambassadeur à la Porte, sçut interposer à propos.

L'isle brûlée augmentoit toujours, et elle s'étendoit principalement vers le midi et le nord, et la mer y paroissoit, par conséquent, plus agitée et plus chargée de soufre et de vitriol. Le bouillonnement des eaux y étoit plus violent, la fumée plus grande, en un mot le feu plus grand et plus terrible : l'infection y étoit devenuë si insuportable, qu'elle ôtoit, même aux plus robustes, la liberté de la respiration, et causoit aux plus foibles de fréquens évanouissemens. La fumée qui en sortoit comme une grosse montagne, se mêlant, à quelques jours de-là, à un broüillard épais, et fort commun dans ces quartiers-là, quand le vent du Midi y soufle, ravagea en trois heures de tems presque tout le raisin qu'on alloit bientôt vendanger.

Il arriva, peu de jours après, de terribles changemens dans les deux isles. La blanche qu'on espéroit qui ne croîtroit plus, étoit fort augmentée en hauteur. La noire brûlée avoit augmentée surtout en longueur; et toutes deux, quoique

différentes en couleur, se trouvoient si parfaitement jointes, qu'elles n'en faisoient plus qu'une seule. La fumée et le feu se firent diverses ouvertures. Les bruits souterrains devinrent plus fréquens et plus distincts, et on entendit plusieurs fois tirer, du milieu de cette isle, comme de grands coups de canons, et on vit pousser en l'air plusieurs pierres tout en feu.

Le jour et la nuit, ces furieuses décharges qui faisoient raisonner les portes et les fenestres des chambres des Santorinois, et ébranloient les maisons les plus solides, se faisoient entendre. Ces pierres enflamées s'élançoient à perte de veuë dans l'air, y venoient ensuite tomber et s'éteindre dans la mer à plus de cinq milles de là, en forme de fusée.

On remarquoit, dans le tems de ces décharges, d'abord un grand éclat de feu, semblable à celui des plus grands éclairs, et on voïoit sortir ensuite avec la plus grande impetuosité, une fumée noire et affreuse, toute mêlée de cendres, et si épaisse, qu'elle avoit peine à se dissiper en l'air, où elle paroissoit former un gros nuage de divers couleurs qui venant à se résoudre peu à peu en poussière fine et subtile, alloit enfin tomber comme une pluïe sur le païs voisin, particulièrement sur *Santerini*, où elle tomboit avec tant d'abondance, que la terre en étoit souvent toute couverte : on entendoit aussi quelquefois un bruit plus fort, et d'un plus grand éclat que ne le feroit de six ou sept gros canons qui tireroient tous ensemble ;

par là le feu se faisoit, de jour à autre, plus d'ouverture, et paroissoit plus distinctement.

Chaque nuit fournissoit de nouvelles scènes, et toutes aussi différentes que le sembloit la diversité des figures que le feu prenoit en sortant de la nouvelle isle ; tantôt il sembloit que ce n'étoit qu'une cendre embrasée qui s'éparpilloit en l'air en forme d'aigrette, et qui, venant ensuite à se répandre sur l'*écüeil*, le faisoit paroître tout en feu : d'autres fois il sembloit que c'étoit véritablement une décharge de nos plus gros mortiers, qui jettoient comme autant de bombes et de carcasses, même des rochers entiers tout enflamés, capables de détruire les plus grands bâtiments. Souvent ce n'étoit que des pierres d'une médiocre grosseur, mais poussées si abondamment, que plus d'une fois la petite isle en a été toute couverte, et si bien éclairée, qu'on ne pouvoit se lasser de la considérer.

Sur la fin du mois d'aoust, ces affreuses décharges étoient encore assez rares, mais dans le mois de septembre, elles devinrent plus fréquentes, et au mois d'octobre, elles se faisoient entendre tous les jours. Les dernières lettres, enfin, de l'Archipel marquent qu'elles ne discontinuoient presque plus, mais que le bruit n'en étoit ni si fort, ni si impétueux, les pierres ni si grosses, ni d'une si grande abondance, l'agitation des eaux beaucoup plus modérée, et la mer un peu moins trouble, paroissoit devoir reprendre bientôt sa première couleur. L'in-

ſection étoit aussi fort diminuée, et depuis un mois et demi, dans le tems qu'on écrivoit ces nouvelles, on ne sentoit presque plus rien à *Santerini.* La fumée cependant devenoit de jour en jour plus épaisse et plus noire, les feux plus grands, et paroissoient quelqueſois s'élancer jusqu'au ciel ; les bruits souterrains continuels et si violens qu'on ne les distinguoit presque pas de celui du tonnere ; la pluye de cendre et de poussiere devenuë journalière sur *Santorini.*

Quelques phisiciens avoient assuré que cette nouvelle isle cesseroit de croître à l'entrée de l'hyver, mais leurs conjectures se sont trouvées fausses ; car l'hiver dernier elle alloit toujours en s'augmentant du côté du midi tirant au Ponant, où il semble que la nature travaille à faire un port capable de mettre à l'abri toutes sortes de bâtimens.

Le Grand Seigneur a envoyé visiter cette nouvelle isle, et tout l'archipel se trouve à présent rempli d'une affluence extraordinaire de monde qui veut se convaincre par soi-même de la vérité d'une si grande merveille, et dont les naturalistes raportent peu d'exemples.

Un professeur de droit payé en blé (1796).

Lettre du représentant A.-G. Camus à Poncet-Delpech.

2 Thermidor, An IV.

Citoyen mon ancien collègue, je sens la gêne où doit vous mettre l'état de la monnoye dans laquelle vous êtes payé, ainsi que tous les fonctionnaires publics. Nous ne cessons de nous occuper de cet objet, et, hier, nous avons pris une résolution qui vous apportera quelque soulagement : nous avons ordonné que la moitié de votre traitement vous seroit payé en bled.

J'ai parlé à mon collègue Cambacérès du désir que vous auriez d'avoir un exemplaire de son *Code civil ;* il m'a promis de vous l'envoyer incessamment.

Salut et fraternité.

CAMUS.

---

(1) Arch. nationales. Communication de M. PAUL LE BLANC. Camus (Armand-Gaston), alors député du département de la Haute-Loire, à la Convention, avait été, à la Constituante, le collègue de Jean-Baptiste Poncet-Delpech, lequel était député du Tiers-État de la sénéchaussée du Quercy. Poncet-Delpech était alors « professeur de législation » à l'École centrale du département du Lot, à Cahors.

Un fils du général Dugommier (1812-1844) (1).

Rapport d'un adjoint du ministère de la Marine au Ministre.

Paris, 25 mai 1812.

Le sieur Dugommier (Désiré), officier de flottille, auquel S. E. avait donné ordre de se rendre à Corfou, et qui n'a pas obéi à cet ordre, expose qu'il a perdu tout espoir d'avancement dans la marine et demande sa démission.

Le sieur Dugommier, fils du général de ce nom, est âgé de 28 ans et est né à la Guadeloupe.

Si Monseigneur est dans l'intention d'accepter la démission, on a l'honneur de proposer à

(1) Sous ce titre, *Le général Dugommier, sa vie, sa correspondance,* vient de paraître, à la librairie Lavauzelle, un nouveau livre très documenté de notre collaborateur M. le capitaine Pineau, le distingué biographe de *La Tour d'Auvergne.* Dans ses recherches sur le vainqueur de Toulon, sur le brillant commandant en chef de l'armée des Pyrénées orientales, M. Pineau a mis la main sur une série de pièces curieuses relatives à son fils Désiré Dugommier qui, malgré une carrière militaire bien remplie, ne dépassa point le grade de capitaine.

Nous les publions telles qu'il a bien voulu nous les communiquer. Ajoutons qu'elles répondent, dans une certaine mesure, à une question posée par notre confrère l'*Intermédiaire des Chercheurs*, dans son numéro du 1er octobre dernier, sur les enfants du général, qui a laissé, outre le fils dont nous nous occupons, trois autres fils et une fille, tous cinq légitimes.

Né le 31 août 1787, à la Basse-Terre (Guadeloupe), Désiré, fils de Jacques Dugommier, alors major des milices, et de Marie-Dieudonnée Bottée, vint en France en 1794, et fut élevé dans une maison d'éducation de Belleville, près Paris.

Après avoir passé par le Prytanée de Compiègne (1798-1801),

S. Exc. de répondre à ce jeune homme immédiatement dans ce sens.

Approuvé, Decrès.

Désiré Dugommier au Ministre de la Guerre.

Paris, 27 mars 1812.

Monseigneur,

Dugommier (Adonis) (1), fils du général de ce

---

il devint élève de marine le 11 avril 1801 et aspirant de 2e classe l'année suivante. Nous le voyons naviguer sur différents bâtiments de guerre jusqu'en 1813, où il donna sa démission. Nommé sous-lieutenant au 45e régiment d'infanterie en 1813, il ne rejoint pas son corps. Nous le retrouvons successivement adjudant sous-officier aux voltigeurs de la Jeune Garde et au 66e d'infanterie, puis congédié en 1814; aux voltigeurs de la Garde et au 4e régiment de voltigeurs, avec lequel il assiste à la bataille de Waterloo. Licencié, à Guéret, le 1er juillet 1816. Sous-lieutenant au dépôt des colonies en 1817. Congédié l'annnée suivante. Sous-lieutenant, puis lieutenant en 1819 à la Légion de la Marne, qui devient le 51e de ligne en 1821.

En 1823, il prend part à la campagne d'Espagne, est nommé capitaine au 51e de ligne le 9 octobre 1825, passe au 54e le 2 février 1827, puis au 5e de ligne le 10 août 1830. Chevalier de la Légion d'honneur le 9 juin 1831.

Il prend du service dans l'armée belge le 25 octobre 1831, rentre au 5e de ligne l'année suivante, passe au 2e bataillon d'infanterie légère, puis à la Légion étrangère en Afrique où il fait campagne de 1833 à 1835.

Rentré en France, il est versé le 31 mars 1836 au 54e régiment d'infanterie, et retraité à Colmar le 29 mai 1838.

En 1844, il habitait Paris, faubourg Saint-Jacques, et en 1861, la rue Saint-Charles, à Vaugirard. La date de sa mort n'est point connue, et le nom de Dugommier est éteint, aujourd'hui.

(1) Le prénom qui figure dans son acte naissance est *Désiré*; il ne reçut que postérieurement celui d'*Adonis*.

nom, a l'honneur de prier Votre Excellence de permettre qu'il lui soit délivré copie de l'acte qui constate sa naissance, déposé aux Archives, avec les titres de la pension que le gouvernement lui accorda, en l'an III, en récompense des services de son père.

Il est, avec le plus profond respect, Monseigneur, de Votre Excellence, le très humble et très obéissant serviteur.

ADONIS DUGOMMIER,
Rue Greneta, 18.

Rapport d'un chef de bureau au Ministre de la Guerre.

8 mai 1817.

M. le lieutenant général commandant la 1re division militaire fait connaître le désir qu'aurait le sieur Dugommier, fils de l'officier général de ce nom, et ex-adjudant sous-officier, d'être employé au dépôt de l'île de Ré, pour être ensuite envoyé à la Guadeloupe, où il est né.

M. le comte Despinoy (1) appuie la demande de ce jeune homme avec d'autant plus d'instance, qu'il se trouve à Paris sans moyens d'existence, et sans qu'aucun parent puisse venir à son secours.

Le dépôt de l'île de Ré est pourvu de sous-

(1) Hyacinthe-François-Joseph Despinoy (1764-1848), général de division.

officiers de tous grades et notamment d'adjudants sous-officiers. Mais le sieur Dugommier ayant annoncé lui-même que sa position ne lui permettait pas d'attendre, et qu'il était disposé à partir pour ce dépôt, en quelque qualité que ce soit, on propose au Ministre de décider, par exception, qu'il y sera placé comme sergent.

Le chef de bureau,

DESCHAMPS.

Approuvé, 8 mai.

Rapport d'un chef de bureau au ***Ministre*** *de la Guerre.*

Du 3 juin 1817.

M. Dugommier (Désiré), âgé de 33 ans, fils de feu le général en chef de ce nom, mort en activité de service, demande que sa position soit fixée.

(Résumé de ses états de services).

Le bureau de l'organisation a fait décider par le Ministre, le 8 mai dernier, qu'il serait placé, par exception, comme sergent, au dépôt de l'île de Ré.

Bien que M. Dugommier n'ait pas rejoint le corps dans lequel il avait été nommé sous-lieutenant, il n'en a pas moins servi d'une manière très active dans la Jeune Garde, depuis le 1er janvier 1813. Il s'est aussi fait remarquer, par son zèle et son activité, au dépôt de la 1re division militaire et les chefs sous les ordres desquels il

était employé, lui ont donné des témoignages de sa bonne conduite.

M. le lieutenant général comte Despinoy a fait connaître en dernier lieu qu'il importe d'autant plus que cet officier reçoive une destination, qu'il se trouve à Paris sans aucun moyen d'existence et sans qu'aucun parent puisse venir à son secours.

M. le Maréchal jugera, sans doute, que le fils d'un ancien général, mort commandant en chef d'une armée, qui est régulièrement pourvu du grade de sous-lieutenant, a des droits à être admis au traitement qui y est affecté. En conséquence, on a l'honneur de proposer à S. E. de décider que M. Dugommier sera admis à la solde d'expectative jusqu'à ce qu'il puisse être placé dans un bataillon colonial.

Le chef de la 2e division, Le chef de bureau,
COMTE DE MEULAN. BOINVILLE.

Approuvé (6 août). *Au dépôt des Colonies.*

L'avocat Sebire, à Désiré Dugommier.

Paris, 24 mars [1825].

Monsieur,

Nous n'avons pu, malgré tous nos efforts, faire arriver votre affaire contre votre sœur (1) et

(1) Claire Antoinette, dite Justine, morte en 1833 à la Basse-Terre (Guadeloupe).

votre belle sœur (1), avant la fin du mois de Mars, ainsi que vous l'auriez désiré; les rôles d'audience sont tellement chargés, que la cour se refuse à toute espèce d'indication.

Il faut donc, quoique cela puisse vous coûter, solliciter une prolongation de congé, car votre présence ici est indispensable pour me mettre à même de donner des explications sur tous les faits que l'on pourrait avancer et que nous ne saurions prévoir.

J'ai l'honneur de vous saluer,

SEBIRE,
Avocat à la Cour royale de Paris.

Désiré Dugommier au comte de Tromelin, lieutenant général inspecteur.

Brest, le 3 octobre 1826.

Mon Général,

J'ai l'honneur de vous demander mon changement de corps pour les motifs suivants :

1° Le manque total d'égards envers les officiers que l'on traite toujours grossièrement dans le service;

2° La suppression de toute prérogative prescrite par les règlements pour faire considérer l'autorité des capitaines;

3° Le caprice remplaçant les dispositions

---

(1) Anne-Marie-Antoinette-Louise Zecca, femme de Chevrigny, morte en 1825.

contenues dans les règlements, ce qui donne lieu à des punitions injustes, dont les motifs sont exagérés et dénaturés ;

4° Le déni de justice; car on n'a jamais fait droit à une réclamation bien fondée. Il faut subir souvent des arrêts infligés sans aucun examen; ce qui produit l'irritation et la haine pour les chefs, et nécessairement la haine des chefs pour leurs subordonnés;

5° L'autorité sans bornes dont abuse l'adjudant-sous-officier Mallarmé, neveu de M. le lieutenant-colonel, ses mauvais traitements ont empêché plusieurs sous-officiers de se rengager à cette inspection. Ils vont le faire pour d'autres corps. Cet adjudant, fort de son népotisme, n'a pas pour nous le respect qu'il nous doit. Au mois de mai dernier, il m'a insulté, en présence de ma compagnie. J'ai fait un rapport, mais il a fini par jouir de l'impunité;

6° Le nommé Souje, soldat de ma compagnie, a fait huit jours de prison pour avoir réclamé justement un pantalon de drap à M. l'Intendant militaire inspecteur Thomas ;

7° Avoir été mis aux arrêts pour avoir dit à l'officier d'armement de suspendre le remplacement d'un bois de fusil, parce que le bois de réparation n'était fait que pour le chien; que le changement du bois serait illégal, qu'il fallait une décision particulière que j'allais provoquer. Malgré les arrêts, le fusil est encore là ;

8° La mauvaise foi que l'on a mise en m'infli-

geant des arrêts de rigueur pour opiniâtreté à ne pas me présenter chez M. le chef de bataillon pour visite, à l'issue de ma punition, de lui avoir écrit une lettre sur un ton insubordonné;

9° Pour avoir quelquefois exposé mes griefs et en avoir demandé le redressement, être accusé d'exaltation, d'insubordination, de former un exemple dangereux pour la discipline. Moi, détruire la discipline!.. Celui qui me note ainsi me connaît à peine : on ne le voit jamais, il est resté à la Rochelle dix-huit mois sans paraître à la caserne. Il ne m'a jamais jugé que sur les rapports d'officiers intéressés à me nuire et qui n'étaient pas les plus estimés.

Je suis honteux, mon Général, de me trouver dans la nécessité de vous faire un pareil exposé; mon caractère y répugne, mais je dois me justifier.

Si je calomnie, j'ai forfait à l'honneur, je n'appartiens plus à l'armée!

Je suis avec un profond respect, mon Général, votre très humble et très obéissant serviteur.

Dugommier,
Chevalier de Saint-Louis,
Capitaine au 51e

Rapport du lieutenant général comte de Tromelin, au Ministre de la Guerre.

26 janvier 1827.

M. le lieutenant général, comte de Tromelin, qui a passé la revue d'inspection du dépôt du

51[e], a rendu compte de la nécessité de faire changer de corps M. Dugommier (Désiré), capitaine de ce régiment qui, par suite de son caractère difficile et insubordonné, vit dans la plus mauvaise intelligence avec ses chefs et ses camarades. Cet officier qui reconnaît lui-même l'embarras de sa position, sollicite aussi son changement de corps, par une demande sur laquelle il se plaint des procédés du lieutenant-colonel envers lui. Cet officier est âgé de 42 ans. Il a commencé son service dans la marine et compte 26 ans de services effectifs et 11 campagnes. Capitaine depuis le 9 octobre 1825. Les précédentes inspections sont très favorables à M. Dugommier, mais, à celle de 1826, il a été noté ainsi qu'il suit par M. de Possoz, lieutenant-colonel commandant le dépôt du 51[e] d'infanterie :

« Caractère aimable avec les étrangers, despote et brutal avec ses subordonnés, sans déférence pour ses supérieurs, cet officier est indéfinissable. Puni souvent, et déjà plusieurs fois pour des fautes graves qui avaient un caractère d'insubordination, ne s'est point corrigé.

« Dans son intérêt particulier et dans celui du service, surtout, je pense qu'un changement de corps seul pourrait le ramener dans la voie du devoir dont son excessif amour propre l'éloignera de plus en plus, s'il reste au régiment.

« Il est instruit en théorie et en pratique, d'une très belle tenue, et sert avec zèle. »

Par M. le lieutenant général comte de Tromelin.

L'inspecteur général confirme en partie la note du colonel, mais tous les torts ne sont pas de son côté : dans la position où est cet officier vis-à-vis de ses chefs, il est nécessaire de le faire changer de corps, changement qu'il demande lui-même. C'est, d'ailleurs, un très bon officier, fils du général du même nom, et qui mérite des égards.

Un emploi de capitaine revenant au placement étant vacant au 54e, par la réforme de M. Malhautier, on pourrait, etc.

Le chef de bureau,

O'Neill.

Approuvé. 26 janvier 1827.

Le comte de Wall, maréchal de camp, au ministre de la Guerre.

Paris, 5 août 1828.

J'ai eu l'honneur, Monseigneur, d'annoncer à V. E., le 27 juillet dernier, que le capitaine Dugommier, capitaine au 54e, devait partir le lendemain. Cet officier ne s'est mis en route qu'hier, par la voiture de Lyon. Un procès pour lequel il était retenu à Paris paraît avoir épuisé ses ressources, et il n'avait pu, jusqu'à présent, se

procurer les fonds nécessaires pour faire son voyage.

Je suis, etc.

Le maréchal de camp commandant la 1re division, en l'absence du lieutenant général.

COMTE DE WALL.

Le capitaine Dugommier au ministre de la Guerre.

Paris, 20 juillet 1830.

Monseigneur,

Le capitaine Dugommier, du 54e de ligne, a l'honneur d'exposer à V. E. que, par suite d'un procès qu'il vient de suivre au Tribunal de la Seine, il se trouve, à l'égard de son corps, dans une position telle qu'il ne peut plus y continuer son service. Élevé au Prytanée et pensionné de l'État, comme fils du général Dugommier, cette qualité, dont il jouit depuis son enfance, vient de lui être contestée d'une manière aussi odieuse pour la mémoire de son père, que malheureuse pour lui. Par la nature du procès, cette question restant insoluble, la publicité a placé le capitaine sous l'empire d'un préjugé qui flétrit. Cette position étant insupportable dans un régiment dont l'attention était fixée sur l'issue de son affaire, il lui est impossible de rejoindre. Il supplie donc V. E. de vouloir bien l'employer à Alger, au Sénégal, ou à Cayenne.

Il est, avec le plus profond respect, Monseigneur, etc.

DUGOMMIER,
rue de Grenelle Saint-Germain, 65.

Le capitaine Dugommier au directeur du personnel du ministère de la Guerre.

Paris, 13 août 1830.

Mon général,

Ainsi que vous avez bien voulu m'y autoriser, j'ai l'honneur de vous exposer les motifs pour lesquels je désirais vous entretenir. Capitaine au 54e régiment, en garnison à Grenoble, je suis en congé à Paris, depuis janvier dernier, pour affaire grave.

Le 15 juillet, votre prédécesseur, dans un entretien particulier, accueillit ma demande d'un changement de corps pour l'Afrique et d'une prolongation de congé jusqu'à son obtention. Cette demande n'ayant pu avoir de suite et n'en pouvant avoir actuellement, je n'ai plus le désir de quitter la France, mais, ayant pris part au mouvement national, j'ai un motif de plus de ne pas rejoindre le 54e. Cependant, je ne puis rester plus longtemps dans ma position : mon congé est expiré depuis le 31 juillet. Le terme de mon procès ne peut plus se prévoir. Depuis trois années, il m'a occasionné des frais énormes et me tient depuis sept mois à Paris, sans solde. Je vous supplie donc, mon général, de vouloir bien me donner une marque de bienveillance en

m'attachant, aujourd'hui même, à une troupe, ne serait-ce que provisoirement.

Je suis, avec respect, etc.

DUGOMMIER.

Rapport d'un adjoint
au ministre de la Guerre.

15 août 1830.

M. Dugommier, capitaine au 54ᵉ, en ce moment à Paris, a sollicité, le 17 juillet dernier, son passage dans un régiment stationné aux colonies.

Aujourd'hui, il expose qu'il n'a plus de motifs pour quitter la France, et il demande à passer dans un corps stationné dans la division ou dans un régiment de nouvelle formation.

Il existe une vacance de capitaine dans le 5ᵉ. Cet emploi ne revenant pas à l'avancement, on pourrait le confier au capitaine Dugommier.

(*Le ministre approuve.*)

État fourni par le 5ᵉ régiment de ligne.

État des officiers qui demandent à être admis dans les corps de nouvelle formation, en Afrique.

Givet, 13 mai 1831.

DUGOMMIER, capitaine. — Cet officier a beaucoup de mérite, est habitué aux voyages de long cours, et peut être utile.

Le colonel,
BRIAND.

L'inspecteur général,
Vicomte JAMIN.

Le baron Evain au ministre de la Guerre.

Monsieur le Maréchal,

J'ai l'honneur de vous informer que, par arrêté royal en date du 13 de ce mois, le capitaine de 1re classe Dugommier (Désiré), officier français en mission en Belgique, est honorablement démissionné sur sa demande, et autorisé à retourner en France.

Le sous-directeur de la Guerre,
Baron Évain.

Note jointe à la lettre précédente.

Par lettre du ministre de la Guerre du 3 décembre 1832, le lieutenant général commandant la division est informé que le capitaine Dugommier, détaché dans l'armée belge, n'avait pas cessé de faire partie du 5e de ligne; qu'il doit rejoindre le dépôt du régiment, où il restera à la suite jusqu'à ce qu'il puisse être pourvu à la première vacance qui surviendra parmi les officiers de son grade.

Le capitaine Dugommier au colonel Briand, du 5e régiment de ligne.

Calais, 14 mai 1833.

Mon colonel,

J'ai le désir de me marier, et j'ai tout disposé pour pouvoir contracter cet engagement. La personne que je vais épouser est distinguée. Elle est la fille de M. Duchesne, armateur, mort

à la Martinique, que j'ai connu lorsque je servais dans la marine. C'était un homme fort honorable. Cette demoiselle vit auprès de sa mère, dont elle soigne la vieillesse, qui est d'une famille de Caen, ancienne et très considérée.

Comme elle est enfant unique, elle aura pour patrimoine une propriété d'un revenu net de 3 000 livres que possède sa mère. Un de ses oncles paternels qui a pris soin de son éducation, et qui l'affectionne beaucoup, lui assurera cent mille francs, sur sa succession.

Le certificat exigible n'étant qu'une formalité légale, n'a pu faire mention de ces arrangements que des considérations de famille ne permettent pas de divulguer encore et qui ne doivent s'effectuer que lorsqu'il n'y aura plus aucune entrave au mariage. Je vous les expose afin que vous puissiez apprécier les avantages que m'offre l'union que je projette, et dont le plus précieux sont les qualités de la demoiselle, qui m'assurent le bonheur domestique.

Je vous prie donc, mon colonel, de vouloir bien obtenir du ministre de la Guerre l'autorisation qui m'est nécessaire, pour réaliser cette union.

Je suis avec respect, mon colonel, etc.

Le capitaine DUGOMMIER (1).

---

(1) La demande, transmise au ministre de la guerre par le colonel Briand, est accordée le 29 mai.

Notons ici l'âge de la demoiselle : elle est née à Caen en 1803 ; elle a, par conséquent, 30 ans.

Le même au même.

Calais, 22 mai 1833.

Mon colonel,

Lorsque je demandai un emploi en Afrique, je motivai ma demande sur ce que je croyais ne plus faire partie du cadre d'activité de l'armée. Il m'a été répondu, alors, que j'étais dans l'erreur. Je dois donc m'étonner qu'on donne suite, actuellement, à une demande dont les motifs n'existaient pas, et depuis longtemps sans objet. Et, comme j'attends l'autorisation de contracter un mariage avantageux, je vous prie de vouloir bien retourner au Ministre de la guerre l'ordre que vous me transmettez et de lui représenter que j'ai le désir de terminer ma carrière militaire au 5e de ligne; que ce serait sacrifier tous mes intérêts et les avantages que me donnent mes services, que de me déplacer sans un grade supérieur.

Je n'ai pas 47 ans, je suis très capable de servir, quoique les droits à la retraite me soient acquis. Si le ministre veut disposer de mon emploi, en France, priez-le de me placer dans la position que mes services m'ont acquise.

Je suis avec respect, mon colonel, etc.

Le capitaine Dugommier.

Rapport d'un chef de bureau au Ministre.

22 juin 1833.

M. Dugommier, capitaine au 5e d'infanterie de ligne, a été nommé, sur sa demande, à un emploi

de son grade vacant par organisation dans le 2e bataillon d'infanterie légère d'Afrique.

Aujourd'hui, M. Dugommier demande à ne pas suivre cette destination; il expose, à cette occasion, qu'il n'avait sollicité son passage en Afrique que dans la persuasion où il était, à son retour de Belgique où il avait été autorisé à prendre du service, qu'il ne faisait plus partie des cadres d'activité de l'armée française. Il ajoute qu'ayant été détrompé à cet égard, et mis en pied dans le 5e régiment de ligne, où il n'avait pas cessé de compter à la suite des officiers de son grade, il pensait que sa demande pour passer en Afrique avait été considérée comme non avenue.

Le chef de l'État major général de l'armée du Nord annonce, en transmettant la réclamation de M. Dugommier, que le colonel du 5e de ligne témoigne le désir de garder cet officier qu'il regarde comme un bon serviteur, et prie, en conséquence le ministre de révoquer l'ordre de passage qui le concerne et qui lui serait d'autant plus préjudiciable qu'il est sur le point de contracter, en France, un mariage fort avantageux.

Il n'a pas encore été pourvu au remplacement de M. Dugommier dans le 5e de ligne. On croit en conséquence, pouvoir, sans inconvénient, proposer au ministre de décider que cet officier sera maintenu dans ce régiment. Il sera pourvu ultérieurement à l'emploi auquel il avait été

nommé dans le 2e bataillon d'infanterie légère d'Afrique.

Le Chef de bureau,
MAHÉRAULT.

Approuvé (22 juin 1833).

Supplément.

En exécution de la décision prise ci-dessus par le ministre, M. Dugommier, qui avait été désigné, pour le 2e bataillon d'infanterie légère d'Afrique, devait être maintenu dans le 5e régiment d'infanterie de ligne.

Aujourd'hui, ce capitaine forme une demande tendant à suivre la destination qui lui avait été assignée au 2e bataillon d'infanterie légère d'Afrique ; il annonce à cette occasion, que, lorsqu'il reçut l'ordre de passer dans ce corps, il fut, nonobstant sa réclamation, rayé des contrôles du 5e régiment et que, maintenant que son déplacement est effectué depuis un mois, il est satisfait d'aller à Alger.

Il n'a pas encore été pourvu à l'emploi auquel M. Dugommier a été nommé au 2e bataillon d'infanterie légère d'Afrique. En conséquence, on propose au Ministre, de laisser la décision d'après laquelle cette destination lui a été assignée, avoir son effet, et de révoquer celle d'après laquelle cet officier devait être maintenu au 5e de ligne.

Le Chef de bureau,
MAHÉRAULT.

Approuvé (5 juillet 1833).

Madame Duchesne au ministre de la Guerre.

Paris, 11 juillet 1833.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur d'adresser à V. E. une plainte contre le capitaine Dugommier, au 5e d'infanterie, 4e bataillon, en garnison à Calais, de nouveau partant au 2e bataillon léger d'Afrique, à Alger. Cet officier, ayant fait à V. E. sa demande en mariage avec Mlle Duchesne (Bathilde-Véronique), Monseigneur lui ayant accordé la permission, vu que la demoiselle a rempli toutes les formalités exigées par la loi, si S. E. veut se faire remettre sous les yeux la demande en mariage de cet officier portant le n° 5146, elle verra que ce que j'ai l'honneur d'avancer est de la plus grande vérité.

Lorsque tout a été préparé, il a déclaré qu'il n'avait aucun papier (1) : il a fallu faire faire une pièce et rendre un jugement pour remplacer son extrait de naissance et l'acte de décès de ses parents, qu'il n'a jamais connus, puisqu'il est fils naturel, chose que j'ai ignorée jusqu'à présent.

---

(1) Le 18 juin 1833, le capitaine Dugommier demeurant à Paris, rue des Cordiers, n° 11, se fait délivrer, par-devant le juge de paix du 11e arrondissement, une déclaration supplétive des actes de sa naissance et du décès de ses père et mère qu'il n'a pas pu se procurer, la colonie n'ayant pas répondu à ses demandes réitérées. Cette déclaration, faite en conformité des articles 70, 71, 755 du Code civil, est signée de sept témoins qui affirment le connaître sous le nom de Désiré Dugommier.

Cette pièce a coûté 90 francs. Il m'a priée de la payer pour lui, en disant qu'il n'avait pas d'argent. Je l'ai fait. Maintenant que les bans ont été affichés et que tout est prêt, il dit qu'il ne veut pas se marier et qu'il ne se soucie pas de M. le Ministre ou de personne, qu'il le fera quand il voudra, qu'il ne restera que deux ou trois mois à Alger et reviendra à sa volonté. Il vient encore de faire une chose affreuse à Calais : pour venir à Paris, il y a un mois, il a tiré à vue sur moi pour une somme de 300 francs, et je ne lui ai jamais rien dû ! Et cela sans me prévenir ! C'était pour tromper plus facilement la confiance du banquier. En plus, il a obtenu la signature du cafetier où vont tous les officiers du régiment.

Le 1er courant, on m'a présenté le billet qui m'a très surprise. J'ai répondu que j'ignorais ce que l'on me demandait : le cafetier sera dupe de sa confiance, il est obligé de payer les 300 fr. !

Je vous fais, Monseigneur, tous ces détails pour vous mettre à portée de juger de son peu de délicatesse. C'est avec la plus grande peine que je me vois forcée, comme mère de la demoiselle, de vous dévoiler qu'il l'a trompée et qu'il existe un enfant dont il est le père, et il refuse de l'épouser ! Je vous supplie, Monseigneur, de prendre en considération le noir chagrin d'une mère et d'une jeune personne que je vois dépérir, se voyant déshonorée et n'osant se montrer dans ma famille, dans une position aussi pénible, après avoir reçu une belle éducation.

Je ne demande à V. E. que de faire réparer l'honneur de ma fille en le faisant marier de suite avant son départ ; il en a le temps, vu qu'il vient d'obtenir de V. E. une prolongation de congé d'un mois, qu'il n'a demandé que pour avoir le temps de se marier.

Sa permission et tous les papiers sont à la mairie; il ne faut, maintenant, qu'un jour pour terminer le mariage.

J'ose espérer que V. E. voudra bien porter toute son attention à la réclamation que j'ai l'honneur de lui adresser, en me débarrassant d'une peine aussi déshonorante.

Daignez, Monseigneur, je vous supplie, agréer les hommages et le respect le plus profond de celle qui a l'honneur d'être, de V. E., etc.

Mme DUCHESNE, DAVID DE MAUDELONDE.
rue de Sèvres, 48.

L'adresse du capitaine Dugommier, rue de Sèvres, 48.

Le Ministre de la Guerre au lieutenant général commandant la 1re division militaire (1).

Paris, 12 juillet 1833.

Général,

Mme David de Maudelonde, veuve Duchesne, demeurant à Paris rue de Sèvres, 48, a porté

(1) Le ministre de la guerre par intérim était alors Sébastiani, remplaçant le maréchal duc de Dalmatie, pendant une absence de celui-ci qui, du 6 juillet au 14 août 1833, accompagna le Roi dans un voyage.

contre M. Dugommier, capitaine au 2e bataillon d'infanterie légère d'Afrique, qui se trouve actuellement en congé à Paris, une plainte d'après laquelle cet officier aurait eu, envers cette dame, les torts les plus graves. Vous ferez appeler auprès de vous M. Dugommier, qui demeure également rue de Sèvres, 48. Vous l'inviterez à donner des explications sur les faits qui lui sont reprochés par Mme Duchesne, dont je vous adresse la plainte en communication. Vous ferez, s'il y a lieu, à cet officier les représentations sur sa conduite et vous l'engagerez à remplir les devoir que l'honneur lui prescrit.

Vous me rendrez compte des dispositions dans lesquelles vous aurez trouvé M. Dugommier, et vous me ferez le renvoi de la lettre ci-jointe.

Le capitaine Dugommier
à M. le lieutenant général commandant
la 1re division militaire.

Paris, 17 juillet 1833.

Mon général,

La plainte présentée par la dame Duchesne, à M. le Ministre de la Guerre, et qui vous a été adressée pour que j'y répondisse, m'a été communiquée par M. le chef d'état-major, ainsi que la lettre d'envoi par laquelle vous êtes invité à m'exhorter à contracter l'engagement que me dicte l'honneur. C'est déjà, par cette invitation, préjuger un fait inconnu : je pense, contraire-

ment, que ce sont la morale et l'honneur qui me dictent les motifs qui me font agir, en n'épousant pas la demoiselle Duchesne. Quoique les convenances s'opposent à ce que je développe ces motifs, et qu'il me répugne extrêmement de le faire, à cause de la nature des faits, cependant je suis dans la nécessité d'en faire un exposé succinct, afin que ma conduite soit bien appréciée, d'autant plus que la calomnie, quelque odieuse qu'elle soit et de quelque part qu'elle vienne, laisse toujours quelque impression, et que je n'ai à me reprocher qu'une faiblesse commune à tous les hommes qui se laissent prendre aux séductions des femmes sans vertu.

En 1827, étant à Paris pour suivre un procès considérable, je rencontrai aux Tuileries Mme Duchesne et sa fille, âgée alors de 23 ans. Je les reconnus pour les avoir vues à Brest, où elles tenaient un bureau de loterie attenant au corps de garde de la place (la fille, étant jolie, attirait les regards de l'officier de service). Je les abordai et, leur rappelant cette circonstance, je demandai à faire leur connaissance. Elles me répondirent qu'elles ne recevaient personne et prirent mon adresse. Après deux jours, elles m'écrivirent pour m'indiquer leur demeure, m'invitant à les voir. J'y allai. La mère me dit qu'elle agissait auprès du Ministre de la Justice pour rentrer dans une propriété dont elle prétendait avoir été dépouillée par abus de confiance, et me demanda un avocat. Je l'adressai au mien.

Dans cette première visite, elle m'emprunta cent francs et me fit successivement d'autres emprunts.

Mon avocat lui ayant fait connaître que mon procès me donnait l'espoir d'une grande fortune et que ma cause était bonne, cette femme résolut, dès lors, de s'attacher à moi. Elle m'exposa qu'il lui faudrait 20 mille francs pour rentrer dans sa propriété qui en valait 60 mille, et qu'elle espérait que je les lui prêterais après le gain du procès. Je lui en fis la promesse. Cependant, comme elles m'avaient coûté cher en parties de plaisirs et emprunts, je voulus mettre fin à cette aventure et j'annonçai à ces dames que j'allais loger à Belleville, et je les quittai. Mais quarante-huit heures après, quel fut mon étonnement de les trouver logées dans une chambre voisine de la mienne, dans la maison du restaurateur où j'étais, à Belleville. J'en fus très mécontent, prévoyant ce qui arriva : il me fallut payer leur logement et leur nourriture pour les deux mois qu'elles passèrent dans cette maison !

Mon procès éprouvant des entraves, je rejoignis mon régiment, et ces femmes retournèrent à Brest.

Dix-huit mois s'étant écoulés, je revins de nouveau à Paris en 1830. Je ne pensais plus à la mère, ni même à la fille, lorsqu'un matin elles entrent toutes deux dans ma chambre. Elles avaient écrit au régiment pour savoir ce que j'étais devenu et, apprenant que j'étais à Paris,

elles jugèrent que mon procès allait finir et partirent de Brest pour avoir part au gain. Je les reçus de manière à m'en débarrasser ; mais cela ne faisait pas leur compte ! Elles revinrent ; enfin la demoiselle était singulièrement embellie, j'eus l'inexcusable faiblesse de me laisser encore enlacer, et, comme elles étaient toujours sans argent, elles furent à ma charge durant six mois.

Mon procès fut enfin jugé : contre toute attente, je le perdis. Alors la dame Duchesne se trouva singulièrement désappointée ! N'espérant plus les 20 mille francs sur lesquels elle comptait pour la propriété qu'elle prétendait recouvrer, elle conçut l'idée de me faire épouser sa fille, et, depuis deux années, elles ont suivi cette résolution avec l'opiniâtreté qu'inspire l'absence de toute pudeur. D'abord la mère m'envoya sa fille au régiment, à Givet, et je dus payer tous les frais de ce voyage, et la renvoyai.

Mon régiment entre en Belgique ; elle m'écrit que, retournant à Givet, elle est restée dans un hôtel à Mézières, qu'elle y doit et qu'elle est désespérée si je ne la tire pas de cette position : je lui fis remettre l'argent nécessaire pour la débarrasser, lui signifiant de rejoindre sa mère. Elle arrive en Belgique, je la fais repartir. Elle me suit à Valenciennes. Je vais en mission en Belgique pour y servir ; elle arrive à Liège !

Durant deux années, elle m'a suivi de ville en ville, malgré tout ce que j'ai pu faire. La mère

avait calculé que, sa fille ayant un enfant, par honneur je ne l'abandonnerais pas dans une auberge, sans ressources ; que, chaque fois que je lui donnerais de l'argent pour partir, elle s'en servirait pour me suivre et me persécuter ; qu'ainsi je serais moi-même l'instrument de ma perte jusqu'à ce que, n'y pouvant plus tenir, je sois réduit à l'épouser. Aussi n'aï-je jamais pu disposer de l'enfant. Elle prenait mon nom, se réclamait de moi, et je me résignai à cette nécessité qui, ayant épuisé mes ressources, me jeta dans des embarras inextricables. Le chagrin me fit quitter le service belge, où je serais actuellement lieutenant-colonel !

Comme j'effectuais mon retour en France, la fille de la dame Duchesne se rendit à Lille, où était mon régiment, où je rentrais après avoir passé une année en Belgique. Craignant de perdre ma trace, elle retourna à Louvain d'où j'étais déjà parti, et le hasard me la fit rencontrer à Tournai, parce qu'elle portait mon nom dans l'hôtel où elle s'arrêta, n'ayant plus d'argent. Rentré au 5e de ligne, à Lille, je partis pour tenir garnison à Calais. Je lui écrivis que, pour la dernière fois, je lui envoyais mon dernier sou, et que je comptais qu'enfin elle rejoindrait sa mère. Je le crus réellement, mais non, elle est venue à Calais où elle est restée plusieurs mois, malgré toutes mes supplications, ne voulant rien considérer, après m'avoir ruiné !

Sa conduite lui était-suggérée par sa mère qui

voulait arriver à ses fins, et qui, me sachant à bout, crut le moment favorable pour le mariage. Cette femme envoya à sa fille un certificat de fortune qu'elle fit faire par intrigue. Ce certificat me donna l'idée de feindre de vouloir me marier, pour remettre la fille à sa mère, sans éclat, et terminer ainsi cette persécution.

Dans cette conjoncture, je reçus l'ordre de partir pour Alger. Ayant déclaré à la demoiselle Duchesne que, pour cette fois, elle n'avait rien à attendre de moi pour payer ses comptes, que j'avais, jusqu'alors, eu les moyens d'éviter le scandale en payant, mais qu'il allait avoir lieu. Effrayée de sa position, elle en fit part à sa mère qui lui écrivit de se procurer de l'argent, qu'elle avait les moyens de payer et qu'elle le ferait. J'empruntai donc cet argent, qu'il faut que je rembourse.

Arrivé à Paris, la dame Duchesne me déclara qu'elle voulait que j'épousasse sa fille avant mon départ pour Alger. Elle fit faire, sans mon autorisation, à la mairie, toutes les dispositions nécessaires et me vint dire que, tout étant prêt, je n'avais plus qu'à signer. Elle me menaça de me jouer des tours, de tout faire pour me perdre parce qu'on ne croirait pas ce que je pourrais dire, mais qu'on ajouterait foi à tout ce qu'elle écrirait... *parce qu'elle est mère !*

J'en ai assez dit pour qu'on me juge. Le reste doit se taire. J'ai poussé la générosité et la délicatesse jusqu'à l'extrême sottise ; mais

me marier, ce serait la dernière des lâchetés !

Je suis, avec respect, mon général, etc.,

Le capitaine DUGOMMIER.

Le général Pajol au ministre de la Guerre.

Paris, 19 juillet 1833.

Monsieur le Maréchal,

M. le capitaine Dugommier, du 2e régiment d'infanterie légère d'Afrique, a eu connaissance, à mon état-major, de la plainte de Mme veuve Duchesne, qui accompagnait la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 12 de ce mois. Conformément à vos ordres, cet officier vous adresse des explications que vous trouverez ci-jointes, avec la plainte que je vous renvoie, et ces explications, qu'il est difficile d'apprécier, ne permettent guère d'espérer de pouvoir l'amener au but désiré par Mme Duchesne.

Veuillez, etc.

Le lieutenant général,
pair de France,
commandant la première division militaire,
PAJOL.

Le capitaine en retraite Dugommier au ministre de la Guerre.

Paris, 10 avril 1844.

Monsieur le Ministre,

Le capitaine en retraite Dugommier a l'honneur de vous exposer que, parmi les pièces qui

composent son dossier déposé au bureau des pensions, il se trouve une plainte adressée, en 1833, par la dame Duchesne, à M. le Ministre de la Guerre, à laquelle est annexée la réponse que le capitaine y dut faire, par ordre de M. le lieutenant général commandant alors la 1re division militaire, qui la transmit.

Ces pièces, M. le Ministre, qui importent à l'état civil d'un enfant, sont devenues nécessaires à l'exposant. Il vous supplie donc de vouloir bien l'autoriser à les retirer, ou, s'il y a empêchement, d'ordonner qu'une copie lui en soit délivrée.

A cette première supplication, le capitaine en ajoute une seconde dont l'objet est de lui permettre de prendre connaissance de son dossier, pour y puiser des renseignements qui lui seraient utiles. Cette permission lui paraît pouvoir être sollicitée, lorsqu'il considère son grand âge et qu'il a survécu aux personnes hostiles dont il pourrait rencontrer les noms.

Il est, avec un profond respect, etc.

DUGOMMIER,
103, rue de la Harpe.

Les préliminaires du Concordat (1801).

Lettre de Mgr Pisani, évêque de Vence (1).

Les Administrateurs
composant le Directoire du Département du Var
à M. l'Évêque de Vence.

Toulon, le 8 Octobre 1790.

Nous avons l'honneur de vous envoyer, Monsieur, un exemplaire de la proclamation du Roi sur les décrets de l'Assemblée nationale concernant la constitution civile du clergé et la fixation de son traitement. L'exécution de cette loi nous est spécialement confiée et nous ne doutons pas que, vous conformant à ses dispositions, vous ne cessiés à l'instant toute fonction épiscopale en ce qui concerne le gouvernement des paroisses, la concession des dispenses et tous les autres actes de la juridiction ecclésiastique, et que vous ne donniés, par là, une preuve de votre soumission aux loix.

Nous avons l'honneur d'être très sincèrement, Monsieur, etc.

Les administrateurs composant
le Directoire du Département du Var.

---

(1) Communication de M. Émile Baussy.— Au moment où l'on parle d'une dénonciation possible du Concordat, il n'est point sans intérêt de publier des documents sur son établissement. Ces lettres de Mgr Pisani de la Gaude, évêque de Vence, ensuite évêque de Namur, ne laissent point de fournir des indications utiles à cet égard.

Réponse de l'évêque de Vence.

Lorsque la Nation, Messieurs, s'est emparée de toutes nos propriétés ecclésiastiques fondées sur les titres les plus solides, maintenues par une possession de plusieurs siècles, placées sous la sauvegarde des lois anciennes de l'Église et de l'État, garanties par les plus rigoureuses censures, personne de nous ne s'y est opposé. Si notre conscience ne nous permettoit pas de les livrer, nous ne les avons pas, du moins, refusées (1), et peut être notre silence nous sera, un jour, reproché devant Dieu.

Mais, aujourd'hui, vous m'enjoignés, d'après l'explication que vous donnés, sans doute, aux décrets concernant le clergé, de renoncer encore au gouvernement spirituel de mon diocèse, d'y cesser tout exercice de la jurisdiction spirituelle. Si je la tenais des hommes, je la céderais en preuve de ma fidélité à la Nation, à la Loi, au Roi; mais je la tiens, cette jurisdiction, toute de J. C. et de son vicaire sur la terre. Mes pères dans l'épiscopat l'avaient reçue d'eux avant que l'Empire eût adopté la religion catholique, et je dois toujours (maintenir) cette jurisdiction, dût la religion catholique être proscrite de l'Empire.

Le salut des âmes confiées par le Souverain Pasteur à ma sollicitude pastorale, mon propre

(1) *Tollant eos, si libitum est, imperatori, non dono, sed non nego* (*Ambros. de Basilic. non tradend.*).

salut et le vôtre me font donc une obligation étroite de ne pas abandonner volontairement mon Église. Un évêque étranger ne pourrait la gouverner légitimement. Les canons très exprès des divers conciles interdisent toute jurisdiction à un tel évêque (1), et je ne puis livrer mon peuple au schisme. Dès que la loi humaine et la loi divine sont en opposition, il n'y a pas à balancer : jugés vous-mêmes devant l'Éternel si je dois plutôt obéir aux hommes qu'à Dieu (2). L'authorité temporelle peut contraindre, un évêque soit souffrir (3) !

Ma volonté est de ne pas abandonner mon troupeau, mon devoir est de ne pas résister à la force (4) ; si elle m'éloigne de mes ouailles, mon

(1) *Placet, secundum divinæ legis et sancti Evangelii auctoritatem, ut nemo nostrum alienos limites transgrediatur* (*Conc. carthag.*, 397). *Si quis episcopus in jus fratris sui suam conatus fuerit inserare potestatem, ut dioceses alienos transgrediendo terminos a patribus constitutos pervadat..... ab universorum fratrum et consacerdotum suorum communione se alienum efficiendum non dubitet* (*Conc. turonens.*, 82).

Nullus alienam parochiam usurpat, aut ejus ordinationem nullus in locum viventis episcopi audeat aspirare (*Concilium generale, Lugd.*, 517).

Ne parochiam cujuslibet episcopi alterius civitatis episcopus canonum temerator invadat (*Concil. arvernense* [Clermont], 541).

(2) *Dixerunt ad eos : si justum est in conspectu Dei vos potius audire quam Deum, judicate* (*Act. apost.*).

(3) *Si ille faceret quod solet esse regiæ potestatis, ipse subirem quod sacerdotis esse consuevit* (*Ambros. de Basil. non tradend.*).

(4) *Volens nunquam deseram, coactus repugnare non novi* (*Ambros.* ibid.).

corps sera absent, mais mon esprit et mon cœur habiteront toujours au milieu d'elles.

J'ay l'honneur d'être, Messieurs, très sincèrement, etc.

(Signé) ✝ CH. FR. JÉR., ÉVÊQUE DE VENCE.

A Monsieur Jean Paul Isnard, prêtre, rue du Pô, vis à vis l'église Saint Antoine, n° 1494, 4ᵉ étage, à Turin.

Venise, le 11 Avril 1801.

J'ay reçu, Monsieur, votre lettre du 18 Mars, et j'ai été charmé d'apprendre que vous n'étiez point encore parti pour la France. Vous y auriez été exposé à faire une démarche que je suis bien loin d'approuver. Il est essentiel que des prêtres tels que vous ne varient point dans leurs principes et qu'ils se montrent constamment fidèles à l'enseignement de leur évêque légitime dont ils ont partagé les souffrances et dont ils partageront un jour, je l'espère, les consolations.

J'ai sçu que M. le chanoine Rostan, arrivé dans son pays, y avoit fait la promesse exigée. Il n'ignoroit pas que je ne l'admettois point sans réserve, et sa démarche a causé du désordre parce qu'il a voulu exercer le culte public, c'est à dire célébrer la messe dans une église, et par là faire ressortir la résistance des prêtres qui me restent fidèles et qui, soumis à mes enseignements, ne font point la promesse, parce que

le magistrat ne veut pas la recevoir avec la réserve que j'ai prescrite : *sauf la religion catholique*.

Il est fâcheux que l'évêque dont vous me parlés déclare formellement qu'on peut faire, en toute sûreté de conscience, cette promesse *pure* et *simple*, et il est étonnant qu'il appuye son avis *sur l'usage constant* de l'Église romaine, *sur le sentiment des plus habiles théologiens, sur celui d'un grand nombre de prélats respectables :* il auroit dû prouver ce qu'il avance, dès qu'il a tant fait que d'énoncer les motifs de sa déclaration.

Je crois qu'il auroit été difficile d'attester l'usage de l'Église romaine pour motiver le licite d'une promesse de fidélité à une constitution qui n'a jamais eu d'exemple dans l'histoire.

Ce que nous savons de très positif, c'est qu'à l'égard de la constitution républicaine donnée aux Romains en 1798 (constitution dont les bases et les principes étoient à peu près les mêmes, pour la partie morale et religieuse, que celle de France), Pie VI ne permit d'y jurer fidélité qu'avec la réserve expresse *sauf la religion catholique* (on peut voir son bref italien daté de Florence le 16 Janvier 1799).

Ce que nous savons, c'est que les plus habiles théologiens, d'accord sur ce point avec les moralistes, même payens, soutiennent que, dans *le doute positif* qu'une action soit illicite, il n'est pas permis de la faire, et Pie VI s'appuya sur

cette règle pour interdire le serment de la liberté (*cum in dubio jurare non liceat*). Voyez la réponse à la question 12, *in responsis datis*, 1794).

Or, ici, il existe tout au moins un doute positif sur le licite ou l'illicite de la promesse en question :

1° la grande majorité des évêques de l'Église gallicane, ainsi que nous le justifierons cy aprez, a défendu la prestation *pure et simple* de cette promesse.

2° le pape Pie VII, dans son bref du 17 mai 1800 à M. l'évêque de Luçon, observe que la raison principale de ceux qui n'admettent pas cette promesse *pure et simple*, c'est la crainte que cette fidélité n'affecte des objets que la religion condamne :

Ne promissio fidelitatis istius quam per sese spectatam ultro consentiunt omnes potestati publicæ debitam, ad alia detorqueatur quæ sine religionis offensione præstari nequeant.

3° Pie VII examine encore les raisons de part et d'autre, il les pèse avec maturité, il croit devoir suspendre encore son jugement.

Ce sont là, ce me semble, des motifs assez puissans pour établir *un doute positif* sur le licite de cette promesse, et par suite pour interdire, en l'état, sa prestation pure et simple.

Ce que nous savons, en troisième lieu, c'est que le grand nombre des prélats (du moins des évêques de l'Église gallicane) est d'un avis tout

opposé à celui de l'évêque dont vous me parlés — et la preuve en est dans le témoignage de notre métropolitain, d'après les lettres qu'il m'a écrites, dans celui de plusieurs de mes confrères qui me l'ont aussi écrit, et surtout dans celui de S. Ém. le cardinal Antonelli, par sa réponse aux vicaires généraux de Marseille que je vais vous transcrire, afin que vous puissiez détromper les personnes qui agissent de bonne foi :

Question III. — Est-il permis de promettre fidélité à la Constitution dité de l'An VIII?

Réponse. — Il semble que la décision de Pie VI (que j'ai citée cy-dessus) devroit servir de réponse à cette question. Comme, néanmoins, le Saint Siège n'a pas encore prononcé définitivement sur cette nouvelle Constitution, tout fidèle, à plus forte raison tout prêtre, doit, en attendant, suivre provisoirement l'opinion de la majorité des évêques françois, dans laquelle, par provision, repose la puissance et autorité judiciaire et directrice. *Quelques suffrages séparés et en très petit nombre* ne suffisent pas pour arrêter la marche sûre et majestueuse de l'Église enseignante : *or, la très grande majorité bien reconnue des évêques de l'Église gallicane a décidé* qu'on ne pouvoit faire la promesse de fidélité à la Constitution de l'An VIII *qu'avec réserve et restriction*. La prudence sacerdotale exige donc un grand respect pour leur décision provisoire, jusqu'à ce que le Saint Siège ait donné la sienne.

En voilà bien assez, mon cher Monsieur, pour

réfuter pleinement la déclaration hasardée de l'évêque. — J'ai fait moi-même *un mémoire très détaillé* sur la nature de la promesse exigée, le résultat en est qu'on ne peut pas la faire sans réserve. J'ai envoyé ce mémoire à Rome. Il est un peu long, les copies seroient coûteuses, et l'envoi encore plus, je ne puis donc vous en procurer la lecture : mais vous en savez assez pour régler votre conduite présente. Attendons encore un peu, et tout se légitimera, et peut être nous nous reverrons dans notre église.

Tous mes complimens à votre sœur et à M. le prieur d'Alerasti (?)

A vous, dans le Seigneur,

✝ C. F. J., Évêque de Vence.

Ce 12 septembre 1801.

Absent de Venise où je serai de retour le 21 de ce mois, j'ai reçu seulement, monsieur, votre lettre du 29 Août, et j'y réponds le plutôt qu'il m'est possible.

Rien n'est plus sûr que l'existence d'un Concordat passé entre le Pape et le Gouvernement français. Il est à présumer que la nouvelle formule du serment à exiger des prêtres aura été réglée dans cet acte et, par conséquent, approuvée par le Saint Siège. Ainsi, il n'y aura plus de difficulté qui puisse arrêter la rentrée des bons prêtres en France, s'ils n'ont d'autre obstacle que de la part du spirituel.

Mais, pour prendre une détermination sage et prudente, il faut attendre que ce Concordat soit publié et exécuté. Tout promet qu'il le sera le 21 de ce mois; vous en serés même instruit avant nous, étant plus près des frontières. L'ordre aux François de sortir du Piémont semble indiquer le désir du gouvernement françois de faire rentrer principalement les prêtres.

Je vois avec consolation se rapprocher le moment où les ministres fidèles pourront exercer tranquillement les fonctions du saint ministère, mais pour le faire avec ordre, il est essentiel que les pouvoirs partent du même centre. En attendant que MM. Archier et Savornin, mes Grands Vicaires, soient rendus à Vence, vous vous adresserés à M. Blacas, mon préposé. Ce n'est pas que je ne prévoye la prochaine suppression de mon siége, mais jusqu'au moment où elle sera légalement opérée et d'une manière canonique, je resterai toujours dans l'exercice de ma jurisdiction spirituelle : ainsi j'instruirai les prêtres de mon diocèse du moment que je n'aurai plus cette jurisdiction.

Il est possible même que le légat *a latere* la suspende avant que j'aye renoncé à mon titre, et comme je serai empressé à donner toujours l'exemple de la soumission au Saint Siège, mon intention est que mes prêtres obéissent à son légat, dès le moment que ses ordres leur seront communiqués. La paix de l'Église, le bonheur de mon infortunée patrie sont l'objet continuel

de mes prières, de mes vœux, et je ne puis trop tôt y concourir par mes actions et mon adhésion à tout ce qu'aura réglé le Saint Siège, pour le plus grand bien des enfans de l'Église.

Quel que part où la divine Providence me souffrira, je conserverai toujours le souvenir des prêtres fidèles qui, par leurs vertus et leur constance, ont soutenu la mienne. Je demanderai au Seigneur de bénir leurs nouveaux travaux et de leur en assurer un jour la récompense. Patience, mon cher monsieur, courage, zèle et persévérance dans la vertu, c'est ce que vous avez montré jusqu'à ce jour; il n'y a qu'à les pratiquer jusqu'au moment où Dieu vous appellera pour recevoir votre couronne.

Je vous embrasse *in osculo sancto* et suis, avec l'affection la plus paternelle, dans le Seigneur, à vous,

† C. F. J., Évêque de Vence.

Candidats chambellans de Napoléon Ier.

Liste des personnes qui sollicitent l'honneur d'être nommés chambellans de S. M. l'Empereur et Roi (1).

M. Briançon de Bellemont. — Agé de quarante trois ans, ancien chevalier de Malte, et capitaine de cavalerie, fils du marquis de Belle-

(1) Sans date. Communication de M. le vicomte de Grouchy. Bibl. nationale, f. fr., n° 6577.

mont, lieutenant général et cordon rouge, a épousé Mlle de Choiseul-Gouffier; il est propriétaire d'une terre fort considérable dans le Loir et Cher, où il a fait un immense établissement de bergeries. Il jouit au moins de 50 000 francs de rentes, et d'une très bonne réputation. Il a eu l'honneur d'être présenté l'année dernière.

M. d'Allaman. — Agé de trente ans, d'une très bonne famille originaire d'Allemagne, établie à Genève depuis la Réforme. Ses parents ont toujours tenu, depuis lors, un grand état dans cette ville, où ils jouissent d'une grande considération. Celui-ci réunit déjà une grande fortune, et en attend une bien plus considérable de son père, qui est fort âgé. Il est frère de madame de la Turbie, dame de S. A. I. madame la princesse Pauline, et beau frère de M. de Cavour, premier chambellan de la princesse Borghèse. Il est généralement estimé et considéré. Il a eu l'honneur d'être présenté il y a trois ans.

M. de Radepont. — Fils d'un lieutenant général, âgé de trente six ans. Président du collège électoral du département de l'Eure. Jouit de 50 000 livres de rentes, et a épousé Mlle de Clermont-Tonnerre.

M. le duc de Loos et Corswarem. — Ci devant prince souverain, a présidé la députation et commandé la garde d'honneur du département de la Lippe. Il est maire de la ville de Rheine, et a été nommé député au Corps législ-

latif, par décret du 2 avril 1812. Il était, anciennement, décoré de l'ordre de l'Aigle rouge de Prusse.

Il jouit de 60000 livres de rentes et d'une grande considération dans son département, où il a constamment donné l'exemple du plus entier dévouement à Sa Majesté.

M. de la Chatre. — Seule souche existante d'une illustre maison, a servi avant la Révolution et est membre du collège électoral du département de l'Indre.

Il désire se dévouer, ainsi que ses enfants, au service de Sa Majesté. Si elle jugeait que son âge et le peu de fortune que lui a laissée la Révolution, ne lui permissent pas d'occuper la place de chambellan, peut être jugerait-elle à propos de l'appeler à un autre emploi dans sa Maison.

M. de Chapt de Rastignac. — Agé de quarante deux ans, d'une très bonne et très ancienne maison de Périgord; son père était officier général; lui-même a servi jusqu'à la Révolution. Il est veuf de Mlle de La Rochefoucauld, et, par son mariage, neveu de M. le comte de Montesquiou. Il a été président du collège du département du Lot, député par ce collège près de Sa Majesté, et jouit de plus de 50000 francs de rentes en fonds de terre. C'est un homme de fort bonne compagnie, dont la conduite a toujours été irréprochable sous tous les rapports.

M. Olivier de Nérac. — Agé de quarante-quatre ans, ancien officier de carabiniers, fils de

l'ancien ambassadeur en Hollande, jouissant de plus de 80 000 francs de rentes, provenant de successions qu'il a nouvellement recueillies. Il vient d'épouser Mlle de Noailles, dont le père, fils du maréchal de Mouchy, a été tué en Amérique, au service de France, il y a quelques années. C'est un homme aimable et spirituel.

M. de Sesmaisons (*rayé*). — Agé de trente deux ans. Fils du comte de Sesmaisons, ancien colonel du régiment de Condé, et de Mlle de Goyon, fille du commandant de Bretagne. Il a épousé Mlle d'Ambray, fille de l'avocat général. Il appartient à une bonne maison de Bretagne, et est appelé à une grande fortune, tant de son chef que de celui de sa femme. C'est un homme d'esprit et de mérite, qui s'est toujours bien conduit et a une fort bonne réputation.

M. de Verteillac. — Fils du comte de Verteillac, ancien officier général et gouverneur du Périgord, a été capitaine au régiment de Mestre de camp de cavalerie. Est marié à Mlle d'Appelle Voisin de la Roche du Maine, d'une des premières familles du Poitou, et nièce du sénateur comte d'Harville.

Il a présidé la députation du canton de Dourdan, qui a été reçue par l'Empereur à Rambouillet. Il a, depuis, ainsi que sa femme, été présenté à Sa Majesté.

Il jouit de 80 000 francs de rentes.

M. de Rochefort d'Ally. — Chef d'une des plus anciennes maisons d'Auvergne, fils d'un

ancien officier général qui commandait, en 1790, la province des Cévennes. Il a épousé la nièce de M. le cardinal de Bayonne, que Sa Majesté a nommée dame pour accompagner S. A. I. Madame. Il est membre du collège électoral du département de la Meurthe, et jouit de 40 000 francs de rentes.

M. Félix de Hunoldstein. — Agé de trente-quatre ans. Sa famille, originaire d'Allemagne, faisait partie de la noblesse immédiate de l'Empire germanique. Elle est alliée à S. A. S. le grand duc de Francfort. Depuis la réunion de la Lorraine, son père a été attaché au service de la France; il était maréchal de camp en 1788. Il a été, depuis, président du Directoire du département de la Moselle, et candidat au Sénat en 1807.

Il a épousé Mlle de Bourdeille, de la famille de Pierre de Bourdeille, sire de Brantôme.

Sa fortune le met à même de soutenir avec honneur la place de chambellan.

Après avoir quitté le service de l'ancien prince de Wurtemberg, dont il était chambellan, il a été successivement membre du collège électoral de la Moselle, membre du conseil général de ce département, et maire de sa commune.

Il a été présenté, ainsi que sa femme.

M. Arthault de la Ferrière. — Ancien officier de cavalerie au régiment d'Orléans, petit neveu de feu le marquis de la Ferrière, lieutenant général. Il est membre du collège électoral

du département du Rhône et de la députation de la ville de Lyon ; c'est un homme fort riche et de très bonne compagnie, qui a eu l'honneur d'être présenté à Sa Majesté.

M. Joseph de Narbonne-Lara. — Agé de quarante deux ans, marié à Mademoiselle de Beauffremont, fille du prince de Listenois, ancien vice amiral de France, il est cousin de M. le comte Louis de Narbonne, aide de camp de l'Empereur.

Il était major en second, avant la Révolution, et gentilhomme d'honneur de M. le duc d'Angoulême. Il jouit de 80 000 francs de rentes.

M. le comte de Salm. — Membre de l'Empire germanique, avant la réunion de la rive gauche du Rhin à la France, il est âgé de trente sept ans, chancelier de la quatrième cohorte de la Légion d'honneur, et est membre du Corps législatif. Il a rempli diverses fonctions auxquelles Sa Majesté l'a appelé. Il jouit de 50000 francs de rentes, et a obtenu la création d'un majorat de comte, et a commandé la garde d'honneur, lors du passage de Sa Majesté à Cologne. S. A. I. madame Pauline l'honore de sa protection.

M. de Prunelé. — D'une bonne et ancienne famille militaire, a servi lui-même avant la Révolution. Il est membre du collège électoral et du conseil général du Département de Seine-et-Oise, député au Corps législatif par le département du Finistère. Il a épousé Mlle de Vieuxmaison, jouit de 30 000 francs de rente, et a eu l'honneur d'être présenté à Sa Majesté.

M. d'Armaillé. — Agé de quarante-trois ans, d'une bonne maison de Bretagne, sa famille a toujours servi. Son grand-père est mort officier général, ainsi que son père. Lui-même a eu le brevet de colonel. Il jouit de 80 000 francs de revenu en terres, en Anjou, et possède une belle maison à Paris, qu'il habite. Il s'est toujours bien conduit aux différentes époques de la Révolution ; il est bon père, bon mari, aimé et estimé généralement.

M. de Forbin-Janson. — Agé de trente ans, fils du colonel du 5e régiment d'Anjou, homme d'une très bonne maison de Provence, ayant eu dans sa famille des amiraux, des cardinaux, etc. Marié depuis cinq ans à Mlle de Septeuil, jouissant d'une fortune agréable, destiné à une fortune considérable, homme de fort bonne compagnie.

M. de Liedel de Well. — Membre du collège électoral du département de la Roër, où il possède des biens-fonds de la valeur de 4 à 500 000 francs. Il jouit de 40 000 francs de rentes.

M. de Savoie-Carignan (*rayé*). — Fils du prince Eugène de Savoie-Carignan; entré au service en l'an X. Il a été un des officiers d'ordonnance de Sa Majesté et a, depuis, obtenu le grade de chef d'escadrons, avec le titre de baron. Il a épousé Mademoiselle de la Vauguyon.

M. d'Ormesson. — Agé de vingt-huit ans. Issu d'une famille des plus illustres et des plus anciennes dans la Robe. Son père a été conseiller

d'État et contrôleur général. Il jouit d'une fortune honnête et a épousé la fille du général comte de Grouchy. C'est un jeune homme bien élevé et d'une bonne conduite.

M. MOLLERUS (*rayé*). — Agé de trente-deux ans, fils de M. Mollerus, ancien ministre de Hollande et député au Corps législatif. A été capitaine au service de la Hollande, écuyer et chambellan du Roi, jusqu'à l'époque de la réunion. Il a très peu de fortune.

L'esthétique du peintre Millet.

Lettre de Jean-François Millet à Théophile Thoré (1862) (1).

Barbizon, 18 Février 1862.

Mon cher Thoré,

Puisque vous voulez bien vous occuper de mes tableaux exposés chez Martinet, je voudrais un peu vous dire quelle a été l'idée qui me les a fait faire; vous jugerez s'il y a quelque chose à tirer de ces notes. D'abord, je dois vous dire que je cherche à exprimer, dans ce que je fais, le sens rustique, que ma devise serait volontiers : RUS!

---

(1) Communication de M. LUCIEN JOTTRAND.

Dans la *Femme qui revient du puits,* j'ai tâché de faire qu'on ne puisse la prendre ni pour une porteuse d'eau, ni même pour une servante; qu'elle vienne de puiser de l'eau pour l'usage de sa maison, l'eau pour faire la soupe à son mari et à ses enfants, qu'elle ait l'air de n'en porter ni plus, ni moins lourd que le poids des seaux pleins, qu'au travers de l'espèce de grimace qui est comme forcée, à cause du poids qui lui tire sur les bras et du clignement d'yeux que lui fait faire la lumière, on devine sur son visage un air de rustique bonté.

J'ai évité avec une espèce d'horreur, *comme toujours,* ce qui pourrait regarder vers le sentimental; j'ai voulu, au contraire, qu'elle accomplisse avec simplicité et bonhommie, et sans le considérer comme une corvée, un acte qui est, avec les autres travaux du ménage, un travail de tous les jours et l'habitude de sa vie.

Je voudrais bien aussi qu'on imagine la fraîcheur du puits et que son air d'ancienneté fasse voir que beaucoup, avant elle, y sont venus puiser de l'eau.

Dans les moutons qu'on vient de tondre, j'ai cherché à exprimer cette espèce d'hébêtement et de confusion qu'éprouvent les moutons quand on vient de les dépouiller, et aussi la curiosité et l'ébahissement de ceux qui ne sont pas encore tondus, en voyant revenir parmi eux des êtres aussi nuds; que l'habitation ait bien un air rustique et paisible, qu'on puisse supposer le clos

en herbe où sont plantés les peupliers qui doivent l'abriter, que cela ait un air d'assez antique fondation pour que des générations y aient déjà vécu.

Une femme donnant le déjeuner à ses enfants. Je voudrais que ce soit comme une nichée d'oiseaux à qui leur mère donne la becquée. L'homme travaille pour nourrir tout cela.

Puis, dans le cas où vous jugeriez nécessaire d'en faire la remarque, je désire, dans ce que je fais, que les choses n'aient point l'air d'être amalgamées au hasard et pour l'occasion, mais qu'elles aient, entre elles, une liaison indispensable et forcée, que les êtres que je représente aient l'air voués à leur position, et qu'il soit impossible d'imaginer qu'ils pourraient être autre chose.

Somme : que gens ou choses soient toujours là pour une fin. Je désire mettre bien pleinement et fortement ce qui est nécessaire, mais je professe la plus grande horreur pour les inutilités et les remplissages, lesquelles choses ne peuvent avoir d'autre résultat que l'affaiblissement.

Je ne sais s'il y a quelque parti à tirer de ce que je viens de vous dire, mais le voilà tel quel.

Recevez, mon cher Thoré, une bonne poignée de main, avec souhaits de parfaite santé.

J.-F. Millet.

Souvenirs de l'abbé Vallet

député de Gien à l'Assemblée Constituante

(1789-1807). *Suite.*

La deuxième procession s'est faite le dimanche suivant, la première station au grand autel, la deuxième dans la chapelle de Saint-Nicolas, au fond du vieux chœur; la troisième on est allé par la ville à Saint-Lazare, derrière les Minimes; ensuite, pour la quatrième station, on est revenu au cimetière du Champ, et, de là, à la paroisse par les Chévenières.

La dernière procession s'est faite le dimanche de Quasimodo, la première station au maître autel, la deuxième à l'autel de Saint-Vincent, la troisième à la croix de Mission, la quatrième à l'oratoire sur la place Saint-Louis, et, de retour à la paroisse, on a chanté le *Te Deum* et donné la bénédiction du Saint Sacrement. Il y a eu 1974 personnes qui ont faits leur jubilé à la Sainte Table : pour une paroisse de près de 6000 âmes, c'est encore passable pour un tems de Révolution! Heureusement que M. le curé avoit reçu pour vicaire le respectable M. l'abbé Hutin, d'Orléans, qui, arrivé le 8 Février, l'a grandement secondé dans cette circonstance.

Mgr l'évêque d'Orléans envoya un mandement du 19 Février pour ordonner des prières publiques pour la conservation des jours du Premier Consul. Ce mandement ayant été lu le troisième dimanche du Carême, le curé annonça la messe

d'actions de grâces solennelle pour le quatrième dimanche de Carême, prêcha sur la circonstance, et le Saint Sacrement fut exposé dans toutes les églises.

Le 27 Février, M. Vallet, curé de Gien, fut nommé, par M. le préfet, membre du collège électoral de l'arrondissement de Gien.

Du même jour, il reçut une circulaire qui lui annonçoit que le jubilé étoit prorogé de trente jours par Son Éminence le cardinal légat, ce qui augmenta encore le nombre de ceux qui firent leur jubilé.

Et, à cette occasion, on rapporte que M. Séguier de Saint Brisson, aiant fait lui-même son jubilé après être revenu de ses égaremens, un de ses fermiers qui ne faisoit pas plus que luy ses Pâques et qui faisoit le paysan philosophe quand il se trouvoit au cabaret, disant qu'il ne mettroit jamais le pied à l'église, voiant son seigneur convertis, finit par se convertir luy-même, et ses camarades se moquants un jour de lui parce qu'il avoit fait ses Pâques, il leur répondit : « Je vois bien, actuellement, qu'il y a un bon Dieu, parce que M. le comte l'a dit ! » Tant il est vrai que le bon exemple entraîne toujours l'homme qui n'est pas entièrement pervertis, et que les grands sont grandement coupables quand ils ne donnent pas le bon exemple !

M. et Mme Vallet, père et mère de M. le curé de Gien, aiant toujours demandés à Dieu de mourir ensembles pour éviter les chagrins d'une

pareille séparation, Mme Vallet mourut le 27 Avril 1804, et M. Vallet le 29 Avril 1804. L'une fut enterrée le 1er May, et l'autre le lendemain. Le curé leur fit mettre à chacun une tombe à côté de la chapelle de Notre Dame de Pitié, avec ces inscriptions :

Cy-gît la plus tendre des mères, dame Marie Magdeleine Rame, épouse de M. Claude Raimond Vallet, ancien maire de cette ville, décédée le 27 Avril 1804, âgée de 85 ans. Priez Dieu pour son âme !

Et sur celle de son père, M. le curé fit mettre :

Cy-gît le melieur des pères, M. Claude Raimond Vallet, ancien maire de cette ville, décédé le 29 Avril 1804, âgé de 83 ans. Priez Dieu pour son âme !

M. le curé a fait réserver une espace entre eux deux pour se faire mettre au milieu de parens qui lui étoient si chers, et a fait préparer sa tombe à cet effet, qui est disposée, en attendant, dans la chapelle du cimetière.

Ce fut le 23 May que Mgr l'évêque annonça au curé de Gien, par une circulaire, la nomination de Bonaparte comme empereur des Français, et une autre du 26 May, pour chanter le *Domine fac imperatorem* et chanter pour lui, avant la messe, le *Veni Creator* et le *Te Deum* après vespres, d'après le mandement du 31 May pour la prospérité de son règne.

Le 30 Juin, M. le maire écrivit à M. le curé pour lui annoncer l'institution d'une rosière

et de vouloir bien l'annoncer aux prônes, d'après un décret impérial et un arrêté du préfet, par lequel il fut adjugé vingt-cinq louis à celle qui seroit choisie pour rosière et qui épouseroit un militaire retraité. Après le mariage à l'église, la noce se fit à la municipalité.

Le 19 Juillet, le père Touvé, religieux augustin, de la Bussière (1), fut interdit pour s'être ingéré d'exercer les fonctions curiales dans l'église d'Arrabloy (2), réunie à la paroisse de Gien; mais le curé de Gien, touché de commisération à l'égard de ce Père qui étoit dans la dernière misère, et qui logoit dans la sacristie, écrivit en sa faveur à l'évêché, et, après l'avoir fait relevé des censures qu'il avoit encourues, le fit autoriser à dire la messe à Arrabloy et à y exercer les autres fonctions jusqu'à sa mort.

Le 12 Août, M. le doyen rural à Sully écrivit à M. le curé de Gien pour lui annoncer, de la part de Mgr l'évêque, le rétablissement de la procession de l'Assomption, et que l'on eût à y substituer les prières pour l'Empereur, en place de celles de nos roys.

Ce fut le 19 Septembre que fut décidée la réunion du bout du pont à la ville de Gien, précédemment de la commune de Poilly, et tout le territoire compris entre le chemin de la Trape-

---

(1) Village à 14 kilomètres de Gien.
(2) Paroisse à 6 kilomètres de Gien.

rie, la rue des Nymphes, le petit chemin de Poilly et la rue des Gascons. On verra, par la suite, comment ce territoire a été réuni à la paroisse de Gien.

Le 27 Septembre, par une circulaire, Mgr l'évêque félicita, au nom du pape, MM. les curés, sur ce qu'il a appris d'avantageux relativement au jubilé, et, le 26 Octobre, il envoya un mandement pour des prières publiques pour le voiage du Saint Père en France, en vertu duquel on devoit chanter le *Benedictus* tous les dimanches et festes après les grandes messes, et aux saluts du Saint Sacrement, jusqu'à ce que Sa Sainteté fût de retour à Rome.

Le 29 Novembre, presque tout Gien se rendit à Briare pour voir N. S. père le pape. Le curé s'y rendit comme les autres ; mais, étant arrivé comme le souverain pontife faisoit son entrée à Briare, il n'eut que le temps de se revêtir de son surplis et se présenta à la voiture du Saint Père avec son compliment à la main, n'aiant pu alors le faire de vive voix. Le pape le fit prendre par un de ses cardinaux. Il étoit conçu en ces termes :

Ad summum pontificem, patrem nostrum Pium septimum,

Claudius Benjaminus Vallet, pastor Sancti Ludovici genabensis Cœsaris, propè Briarium,

Sanctissime pater,

Benedictus qui venit in nomine Domini...

Fiet unum ovile et unus pastor...
Viderunt oculi mei salutare nostrum...

VALLET,
pastor Sancti Ludovici Genabensis.

Pendant que le pape lisoit, il suivit la voiture jusqu'à l'endroit des relais. Le pape croiant alors que c'étoit un autre ecclésiastique, lui demanda ce qu'il désiroit : alors le curé de Gien lui dit qu'il étoit celui qui lui avoit présenté l'écrit qu'il venoit de lire, et qu'il lui demandoit sa bénédiction. Un des cardinaux tendit la main au curé pour le faire monter. Alors il se prosterna au pied du Saint Père, qui lui donna sa bénédiction et l'aida à se relever. Les habitans de Gien et de Briare disoient hautement : « Le pape a fait monter le curé de Saint Louis de Gien dans sa voiture, et il va l'emmener avec lui à Paris pour assister au couronnement de l'Empereur! »
Mais, aiant salué très respectueusement le souverain pontife, qui lui dit qu'il falloit qu'il fût coucher à Fontainebleau, il descendit de voiture et salua ensuite les cardinaux qui lui rendirent le salut. Le lendemain, ce fut la nouvelle de toute la ville, qui estimoit le curé très heureux d'être arrivé un peu tard pour ne point avoir la bénédiction avec le clergé, mais d'en avoir eu une particulière pour luy, en aiant eu, en outre, l'honneur de monter dans la voiture du pape. Le nombre des voitures à la suite du Saint Père étoit considérable, et la joie générale étoit ré-

pandue sur tous les visages de voir le chef de l'Église et le vicaire de J. C.

Enfin, on reçut à Gien, le 24 Décembre, le mandement de Mgr l'évèque d'Orléans pour le *Te Deum* en actions de grâces du sacre et du couronnement de leurs Majestés impériales, qui fut chanté le dimanche, immédiatement après les vespres, et auquel toutes les autoritées et tous les habitans de la ville assistèrent. L'église étoit pleine de monde, et il y en avoit encore dehors.

1805

Un nommé Bottet, coutelier, homme facétieux, surnommé *Misère*, parce qu'il se plaignoit toujours de la fortune, quoiqu'il fût à son aise, étant tombé malade, se faisant administrer après avoir reçu les sacremens, fit courir dans la rue après le curé, qui retournoit sous le dais à l'église, en lui disant que le malade le demandoit.

Celui cy retourna sur le champ; aiant mis le saint ciboire sur la table, il fut au lit du malade qui jettoit les hauts cris. Le curé lui demandant ce qu'il vouloit et cherchant à le consoler, le malade lui répondit : « Ah ! Monsieur, que de personnes vont se réjouir de ma mort! — Pourquoi? lui répondit le curé ; vous sçavés que vous estes aimé de vos parens, de vos voisins et de toute la ville, quelle raison de vous chagriner ainsi? Ah! répondit-il, c'est que quand je serai mort, il n'y aura plus de *misère!* ». Le curé s'en retourna à

l'église et revint ensuitte lui faire la mercurialle qu'il méritoit.

Mais un autre plaisant un peu timbré étant sollicité par son épouse à demander un prêtre, lors de la maladie dont il mourut, lui répondit : « Ma femme, je suis bien venu au monde sans domestique, je m'en retournerai bien sans valet ! » pour faire allusion au nom de M. Vallet.

Le 5 Février, Mgr l'évêque d'Orléans envoya un mandement pour permettre l'usage des œufs pendant le Carême, sans permettre de manger de la viande, comme il l'avoit déjà fait, ce qui fit beaucoup murmurer dans le pays, vu que les autres diocèses en faisoient usage.

Ce fut à la datte du 31 Mars que M. le curé de Gien reçut son brevet pour toucher un traitement de 1500 livres par an comme curé de première classe, déduction faite de la pension de 260 livres, jusqu'à ce qu'il ait l'âge de 70 ans, car alors il touchera la pension en sus.

Le 15 Avril, M. l'abbé Clavelot fut nommé archidiacre de Gien, à la place de M. l'abbé Méreault qui fut généralement regreté à Gien : mais on reconnut bientôt, à Gien, qu'on le retrouvoit dans M. l'abbé Clavelot, par l'intérêt qu'il prit à cet arrondissement et par l'intérêt particulier qu'il portoit au curé de Gien. Il commença par lui demander, de la part de l'Empereur, des renseignemens sur tous les curés du canton, ce qui fut fait à la satisfaction de tout le monde.

Mgr Bernier envoia un autre mandement pour annoncer l'établissement de son séminaire. Le curé fit adjuger par an une somme de 60 livres par la fabrique, et, le jour de Pasques, il fit une queste dans son église, qui fut très abondante, et qu'il fit passer à Orléans.

Le 15 Juillet, aiant reçu une circulaire de Mgr l'évêque relativement à la vaccine, le curé prêcha en sa faveur.

Le 9 Août, M. l'archidiacre écrivit à M. le curé d'indiquer un logement à Gien pour Mgr l'évêque qui comptoit y venir donner la Confirmation. Le curé répondit que le logement le plus décent, selon luy, étoit d'accepter sa maison, et qu'il écrivoit en conséquence à Monseigneur pour le prier de l'accepter ; et l'évêque répondit au curé qu'il acceptoit son offre et qu'il arriveroit le 28, et qu'il donneroit la Confirmation le 29.

Monseigneur arriva le mercredy 28, donna la Confirmation le 29. On vint le chercher processionnellement chez M. le curé. Les cordons du dais étaient portés par les autoritées. Il y avoit un cortège nombreux d'ecclésiastiques, tout le tribunal, la municipalité, la justice de paix, la gendarmerie, les principaux habitans et une très grande multitude de citoyens, les paroisses de Poilly, de Saint Gondon, de Saint Brisson, de Saint Martin qui marchoient avec leurs bannières et leurs croix.

Mgr Bernier, extrêmement replet, étant revêtu de ses habits pontificaux, par une chaleur

extrême, étant sous le dais, sa mître sur la tête, sa crosse à la main, parvenu au milieu de la montagne du Château, suant à grosses gouttes, se retourna vers le curé qui étoit à sa droite, lui dit : « Ah ! Monsieur le curé ! où me menés-vous ? Vous me conduisés au Calvaire ! — Non, Monseigneur, lui répondit le curé, vous montés au Thabor ! » L'évêque sourit, et, se ranimant, il parvint à la porte de l'église où le curé lui présenta l'eau bénite et l'encens.

Aiant fait cesser le son des cloches : « Monseigneur, lui dit le curé, c'est pour moi un devoir aussi flatteur qu'honorable à remplir que de vous exprimer publiquement la satisfaction que je ressens, et que tous les fidels de cette paroisse partagent, en vous voiant entrer pour la première fois dans le temple auguste dont vous estes le premier pasteur ! »

Placé sur son trône dans le sanctuaire, le curé monta en chaire et lui dit :

« Monseigneur, la cérémonie qui nous rassemble aujourd'hui présente un caractère sacré bien différent de celui qu'offrent les cérémonies mondaines, à l'arrivée des grands de la terre ; elle a pour but la religion et doit nous inspirer à tous le plus profond respect pour le chef de ce diocèse. Heureux pasteur ! Heureux peuple ! »

Et, après avoir prouvé que Monseigneur étoit un heureux pasteur pour tout le bien qu'il avoit fait par le Concordat, il tira sa conséquence que le peuple de Gien devoit être heureux de le pos-

séder, et que, après avoir perdu Monseigneur d'Auxerre, ce malheur ne pouvoit être mieux réparé, et que l'on devoit, par conséquent, adresser des vœux au Ciel pour la conservation de sa personne sacrée.

Après la Confirmation, on reconduisit M. l'évêque chez M. le curé, en chantant le *Te Deum ;* après quoi il y eut un dîner où toutes les autoritées, les plus notables habitans, MM. les procureurs fabriciens assistoient.

M. le curé s'apercevant qu'il y avoit toujours une espèce de nuage entre lui et l'évêque, et n'ignorant pas qu'on lui avoit persuadé, à Orléans, qu'il avoit donné ses lettres de prêtrise pour être brûlées lors de la Révolution, cherchant à avoir un entretien particulier avec luy, comme il logeoit dans sa chambre, étant seul avec luy, comme il admiroit la belle vue du Berry et qu'il se félicitoit d'être à Gien, le curé lui répondit : « Monseigneur, sans M. Maret, préfet d'Orléans, qui m'a fait nommer à ma cure, je n'aurois pas la satisfaction de vous recevoir aujourd'huy chez moy. — Quoi ! répondit l'évêque, il ni en a point d'autres que moy qui vous ait nommé à la cure de Gien ! — Oui, Monseigneur, répondit-il, mais à la vive sollicitation de M. Maret auprès duquel les autoritées de Gien m'avoient recommandé ! — Sans tout cela ! répondit l'évêque ; c'est moy seul qui vous ai nommé ! — Eh bien, Monseigneur, je vous en remercie, et, comme vous êtes logé dans ma

chambre, voici la clef de mon cabinet : vous y trouverez toutes mes lettres d'ordre et celles de prêtrise que je n'ai jamais voulu remettre au Comité révolutionnaire, préférant plutôt d'être guillotiné. Vous y trouverés aussi, dans une boîte de fer blanc, la pièce qui vous prouvera que j'ai fait mon serment avec restriction publique ! »

Après plusieurs autres colloques dans le même genre, l'évêque s'enferma dans le cabinet, et, le lendemain, lui avoua qu'il avoit parcouru tous ses papiers, dont il avoit tiré une notte qu'il lui remit, en lui faisant promettre de la lui rendre pour achever de détromper les Grands Vicaires d'Orléans sur son compte.

Alors il dit au curé : « Je vous avoue, Monsieur, que l'on m'avoit bien trompé sur votre compte, et je ne vous croiois pas si bien en règle ! — En ce cas, répondit le curé, j'espère, d'après cela, Monseigneur, que vous me renderez maintenant la justice que je crois avoir le droit d'attendre de Votre Grandeur ! » Il serra la main du curé sans lui dire un seul mot.

Mais après être revenu de confirmer à Briare, il dit à la table du curé de Gien, en présence des autoritées : « Messieurs, il ni a peut-être pas, en France, un seul prêtre qui soit plus en règle que votre curé, dans les circonstances malheureuses où il s'est trouvé, et qui mérite absolument votre confiance, comme il aura toujours la mienne ! »

Le curé lui avoit montré également les testa-

mens qu'il avoit faits pendant la Révolution, et le prélat y avoit applaudi. Il rendit ses visites dans Gien, toujours accompagné de ses Grands Vicaires et du curé.

Après avoir donné, le dimanche, la Confirmation à Briare, le lundy il donna la Confirmation à Gien, aux paroisses d'Autry, de Coullons.

Le lendemain mardy 3 septembre, il fit son entrée dans le premier oratoire, sur la place Saint-Louis, et le curé luy dit, à la porte de l'église :

« Monseigneur, votre entrée dans cette église, qui étoit autrefois ma paroisse, m'est un sûr garant que vous ne nous délaisserez pas longtemps par la suitte, et que vous me mettrez à même de vous dire, dans la sincérité de mon cœur : « *Intra in domum tuam*, *Domine !* »

Le mercredy, il fut donner la Confirmation à Châtillon-sur-Loire, à Beaulieu où les autres paroisses de ce canton se rendirent, et il revint, le soir, coucher à Gien, pour se reposer le jeudy.

Le vendredy matin, après avoir embrassé le curé en montant en voiture, il lui remit un paquet cacheté, avec ordre de ne l'ouvrir qu'une demi-heure après son départ. Il contenoit l'ordonnance de la réunion du bout du Pont à la paroisse de Gien pour le spirituel, en datte de Briare du 1er septembre 1805. Il y avoit une autre lettre, dans le paquet, pour M. Rabbier, curé de Poilly, pour le prévenir de cette réunion d'une partie de sa paroisse à celle de Gien.

De retour à Orléans, l'évêque écrivit au curé de Gien une lettre la plus honneste et la plus flatteuse, pour les neuf jours qu'il étoit resté chez luy, et lui dit combien il désiroit de trouver l'occasion de se rapprocher de luy et de bien remercier tous les habitans, et surtout les autoritées, des procédés obligeans qu'ils ont eus pour luy. Il reçut, en même tems, une circulaire pour ne point faire d'inhumations sans un certificat de l'officier public, et cela d'après un décret impérial.

On reçut un mandement du 28 septembre pour des prières des quarante heures, pour la prospérité des armes de l'Empereur des François, roy d'Italie. On faisoit alternativement ces prières à la paroisse et au premier oratoire, et cela le même jour.

On reçut aussi une circulaire qui annonçoit qu'on venoit d'obtenir le petit évêché pour recevoir des sujets pour l'état ecclésiastique, et un mandement du 31 octobre pour chanter, le dimanche suivant, un *Te Deum* pour les victoires remportées en Allemagne, et une circulaire de Bonaparte pour son entrée à Vienne. Et, pour finir cette année, on reçut un mandement du 20 novembre pour chanter un *Te Deum* pour la victoire d'Austerlitz, en Moravie.

1806.

Le 1er janvier, la fabrique de Gien, sur la demande de M. le curé, a accordé 200 livres de

supplément à MM. les vicaires qu'ils partageront ensemble, et que, quand l'oratoire des Sainte Claire sera établie, l'hospice s'étant engagé à donner 200 livres à M. le second vicaire pour le desservir, alors les 200 livres cy dessus partagés, resteront pour M. le premier vicaire.

M. le curé, aiant fait bâtir de ses deniers la chapelle du cimetière du Champ, les procureurs fabriciens lui promettants de lui en tenir compte, Mgr l'évêque lui envoya la permission d'en faire la bénédiction le 21 janvier.

M. l'abbé Hutin, deuxième vicaire de Gien, fut obligé de s'en retourner à Orléans, exténué de fatigue par son trop grand zèle, qui le conduisit au tombeau, après un crachement de sang continuel. Il a été regretté de toute la ville, et ses supérieurs convenoient que c'étoit une grande perte pour le diocèse. Le curé lui fit faire un service solennel, auquel presque tous les paroissiens se sont rendus. Ce fut M. l'abbé Perche qui lui succéda.

Par une circulaire de Mgr l'évêque, du 17 février, il demandoit que la fabrique assurât une rente au séminaire, mais on avoit pris les devants, puisqu'elle avoit déjà assuré une rente de 60 livres par an.

Le 28 août, M. de Rancourt père, étant décédé, fut inhumé au cimetière du Champ. Il étoit généralement aimé et estimé dans le pays. Il étoit le père des pauvres, comme cela a toujours été de père en fils.

Ce fut le 9 may que M. Louis Macaret, de Gien, fut nommé procureur impérial du tribunal de première instance de Gien : il fit honneur au pays par son sçavoir et sa bonne conduite.

Le 12 may, lundy des Rogations, M. le curé fit la bénédiction de la chapelle de Notre Dame de Pitié, dans le cimetière du Champ. On s'y rendit processionnellement. La grande messe y fut chantée ce jour là, et tous les ans, le lundy des Rogations, on y va en procession. Ensuitte on va sur la route d'Orléans : on monte à *Genabum* (1) et on revient par les Bondons, pour chanter la grande messe à la paroisse. La fête patronale de cette chapelle se célèbre le vendredy de la semaine de la Passion. On y chante une grande messe, et on fait une procession autour du cimetière, en dehors, en chantant le *Te Deum* et, au retour, le *Libera*.

Ce fut le 11 juin que M. l'abbé Morin, d'Orléans, et vicaire d'Olivet, fut nommé second vicaire à Gien, à la place de M. l'abbé Perche qui, aiant trop d'envie de retourner dans son pays, fut chargé de la desserte des prisons d'Orléans où, par son zèle, il en est devenu victime, y aiant amassé une maladie qui l'a conduit au tombeau.

M. le curé de Gien, aiant témoigné à Mgr l'évêque le désir de voir le rétablissement de l'église des Sainte Claire pour en faire un

---

(1) Gien le Vieux.

deuxième oratoire de sa paroisse, le prélat aiant obtenu un décret de l'Empereur à cet effet, le 25 juin, lui en envoia une copie que le curé publia en chair, en exhortant ses paroissiens à concourir à une si belle œuvre, et qu'il avoit chargé Mme des Anges, supérieure de l'hospice, de recevoir les libéralitées des habitans, qui montèrent à cent pistoles. M. le curé en paya le reste, qui étoit de 544 livres, 6 sols 6 deniers.

Aussitôt, on mit la main à l'œuvre, pour rétablir une église entièrement dévastée, et où on avoit fait des fouilles de tous côtés, pour faire du salpêtre, lors de la Révolution.

On avoit jeté dehors, dans un coin de la cour, tous les ossemens des morts enterrés dans l'église, et où se trouvoient ceux des grands pères de M. le curé. Il avoit eu le soin de les faire recouvrir avec les démolitions de l'église, aiant bien son intention par la suitte. Il fit faire, alors, une grande fouille dans la chapelle ditte de Sainte Claire, qui sert de chœur aux dames de la communauté, et fit mettre dessus la tombe d'un de ses grands pères, qu'il avoit trouvée employée dans la cour de l'hospice.

On y lit : « *Cy-gît M. Gabriel Vallet, notre procureur et bienfaiteur, qui décéda le 27 août 1610. Dieu aye son âme !* »

Le total des réparations est monté à 1 544 livres, 6 sols, 6 deniers, sans compter 150 livres que que M. l'abbé Brillard, premier vicaire, a donné pour faire peindre sur le mur le retable en l'hon-

neur de l'Immaculée Conception de la très Sainte Vierge, ce qui fait que cette église a été dédiée sous l'invocation de Notre Dame.

Du 24 juin, on reçut un mandement pour la procession du jour de l'Assomption, et pour faire mémoire de saint Napoléon, martir à Alexandrie, lors de la persécution des empereurs Dioclétien et Maximien. La procession, après les vespres, s'est rendue, le jour de l'Assomption, à l'oratoire, sur la place Saint Louis, pour faire la station ordonnée. Par le même mandement, il étoit ordonné que le premier dimanche de décembre, on ajouteroit une oraison, *pro gratiarum actione*, avec un discours analogue à l'une et à l'autre fète, le second discours sur le couronnement de l'Empereur, et la victoire remportée à Austerlitz. Mgr l'évêque envoia aussi une pétition qu'il fit imprimer à ce sujet, pour se conformer aux prières. Le curé prêcha sur la fête de l'Assomption seulement.

Le 28 août fut la date d'un autre mandement pour admettre un nouveau catéchisme à l'usage de toutes les églises de l'Empire français, dont le curé ne s'est jamais servis, tenant toujours à l'ancien du diocèse d'Auxerre, qu'il avoit fait réimprimer, dans le tems, à Gien.

M. le curé avoit écrit à Paris, dès le mois de juillet, pour avoir une nouvelle Sainte Vierge pour la chapelle de la paroisse, et elle fut placée pour l'Assomption, à la satisfaction des habitans. Elle a coûté 120 livres que M. le curé a encore avancés.

On reçut également, ce mois-cy, quoique à la date du 17 juillet, une circulaire de l'évêque, avec un extrait d'un décret de l'Empereur, portant que les administrations des hospices et des bureaux de bienfaisance feroient acquitter les fondations pour lesquelles on avoit été mis en possession de quelques biens, ce qui fit que, par la suitte, on rétablit, à l'hospice de Gien, une messe basse tous les samedy des Quatre tems, pour M. Jean Aunay de Sully.

Le 29 septembre, on reçut une circulaire de M. le Vicaire Général, qui prescrit les prières des quarante heures, pour obtenir de Dieu la prolongation des jours de M. Bernier évêque d'Orléans, malade à Paris. Cette lettre étoit accompagnée d'une ordonnance de MM. les Grands Vicaires d'Orléans. Mais le 30 octobre, M. l'abbé Demadière, grand vicaire et grand archidiacre d'Orléans, annonça à M. le curé la mort de ce respectable prélat, qui a fait de si grandes choses, qui a honoré l'épiscopat par ses talens, qui a soutenu la religion en contribuant au rétablissement de la paix religieuse et civile, dans toute la France; Il étoit né à Daon, département de la Mayenne, le 31 octobre 1764. Il fut nommé Étienne-Alexandre-Jean-Baptiste-Marie Bernier, sacré évêque d'Orléans le 11 avril 1802, et mourut à Paris le 1er octobre 1806. Les obsèques de ce prélat ont été célébrées le 4 octobre, dans l'église de l'abbaye Saint-Germain.

Telle fut à peu près l'annonce que fit, en chaire,

M. le curé, après la lecture du mandement de MM. les Grands Vicaires, en datte du 6 octobre et annonçant pour le lundy suivant un service solennel à la paroisse pour le repos de l'âme de ce vertueux prélat. Toutes les autoritées et presque tous les habitans se sont faits un devoir de s'y rendre, et, le dimanche suivant, on a chanté le *Veni Creator* pour obtenir de Dieu un nouvel évêque selon son cœur.

Cet année fut malheureuse encore, tant pour M. le curé que pour qui que ce soit. Il reçut une lettre de M. l'abbé Viard, grand Vicaire de Troyes et curé de la cathédrale de Saint-Étienne d'Auxerre, dont il étoit autrefois grand vicaire, par laquelle il lui annonçoit la mort de Mgr Jean-Baptiste-Marie Champion de Cicé, évêque d'Auxerre, décédé à Halberstadt, en Saxe, où il s'étoit retiré, pendant la Révolution, avec Mlle Élisabeth, sa sœur, M. le curé en tomba malade de chagrin. Lorsqu'il fut un peu rétabli, il annonça un service solennel pour son bienfaiteur, et toute la ville s'y rendit pour prier en commun pour le père spirituel. Mlle de Cicé, aiant envoié l'épitaphe de Mgr son frère, imprimée et parfaitement bien faite, à M. le curé de Gien, celui-cy la fit encadrer, comme on la voit dans sa chambre, au-dessous de la gravure de Monseigneur.

Comme le premier dimanche de décembre, jour anniversaire du couronnement de l'Empereur, approchoit, le curé, averti par des membres

des autoritées que l'on étoit mécontens de ce que, le jour de l'Assomption, il n'avoit rien dit de Saint-Napoléon ni de l'Empereur, et aiant répondu que la Sainte Vierge étoit au-dessus de Saint-Napoléon, et que si le mandement ordonnoit un discours analogue, il le recommandoit de même pour le premier dimanche de décembre; et comme, ce jour là, il ni avoit point d'objet aussi respectable que l'Assomption, alors il verroit ce qu'il auroit à faire, il entendit, entre haut et bas : « Eh bien ! nous l'attendons à ce jour là, et nous verrons ! »

Il fallut donc fondre la cloche, et, ce jour là, le curé monta en chaire, pour déjouer la cabale que l'on formoit contre lui, et dit :

«*Terra illuminata est a gloria ejus!*» (Sa gloire s'est répandue par toute la terre. *Apoc.*, chap. 11).

« Quand on n'a, pour bornes de sa gloire, que le monde entier, convenons, Messieurs, que c'est une destinée bien rare ! Cependant y a-t-il un seul texte, dans l'Écriture, qui convienne plus à Napoléon, premier Empereur des Français, et peut-on mieux vous dépeindre en si peu de mots le cours rapide de tous ses brillants exploits : *Terra illuminata est a gloria ejus* ?

« J'avoue, cependant, mon impuissance à cet égard : ainsi Messieurs, à quoi vous attendés-vous et que demandés vous de moy, dans un jour à jamais mémorable et où nous avons les plus heureux souvenirs à célébrer ?

« Non, je ne parlerai plus de ces tems de dé-

sordre et de troubles, où l'esprit ténébreux et de discorde confondoit le devoir avec la passion, le droit avec l'intérêt, la bonne cause avec la mauvaise, la vertu avec le vice, l'innocence avec le crime, nous le sçavons, Messieurs, par expérience!

« Temps de troubles, de douleur et d'effroy, vous n'êtes donc plus ! Le héros qui gouverne la la France, aiant reçu, à pareil jour, de Dieu, par les mains du Souverain pontife, la couronne impériale, a établis parmi nous un gouvernement solide et réparateur. Il a relevé les autels du Dieu vivant et la France alloit goûter toutes les douceurs de la paix.

« Mais notre Empereur comptoit sur la foi des traités qui lui avoient été jurés. Bientôt il se trouve, malgré luy, dans la dure nécessité d'appeler ses braves aux frontières et de se mettre à la tête de ses armées, pour arrêter la malveillance de deux puissances rivales qui ne s'étoient réunies que pour conjurer la ruine de l'Empire français !

« Arriver, battre, vaincre et triompher à Austerlitz, c'est ainsi que fut déjouée la coalition de ces princes vendus à l'intrigue de l'Angleterre!

« Après une victoire aussi éclatante, ne pouvions-nous pas espérer de voir luire parmi nous des jours sereins qui nous auroient fait oublier tous nos meaux, qui nous auroient mis à même de témoigner notre amour à notre victorieux souverain et notre reconnoissance éternelle, pour le Dieu des armées, qui a pris aussi visiblement

l'Empire français sous sa protection toute-puissante ?

« Mais un de nos anciens alliés, qui auroit bien dû nous être fidèle, s'étant laissé aussi corrompre par ces orgueilleux insulaires, et n'aiant plus voulu reconnoître que notre puissance et notre grandeur sont au-dessus de l'envie... Et Dieu l'a permis, ô mes concitoyens, oui Dieu l'a permis, que ses meilleures troupes aient été vaincues à Iéna, en attendant que les instigateurs d'une guerre si désastreuse puissent eux-mêmes porter la peine et le châtiment qu'ils se sont attirés par leurs forfaits !

« Eh ! où m'emporte mon zel ? Ai-je donc oublié que je suis un ministre du Dieu de paix ? Et ne sommes-nous pas rassemblés, aujourd'huy, dans ce temple auguste, pour remercier l'autheur de tout bien, par un *Te Deum* solennel que nous chanterons ce soir après vespres, en reconnaissance de tant de bienfaits aussi signalés ? Et n'est-ce pas pour rappeler à votre esprit la solennité d'un si grand jour, que Sa Majesté Impériale a ordonné que le courage militaire soit récompensé, en l'unissant avec la rosière choisie par le Conseil général de la commune, pour servir d'encouragement aux filles vertueuses et les engager à fuir les vices et les débordemens du siècle pervers et corrompu dans lequel nous vivons ?

« Non Messieurs, non, ne demandons point la guerre, dût elle même être préjudiciable à nos

plus cruels ennemis, et rapellons-nous qu'il est souvent de la fatalité des combats, que le sang le plus pur, est quelquefois répandu le premier!

« Demandons plutôt à Dieu, Messieurs, qu'il nous accorde une paix générale, non pas cette paix de l'esclavage qui ressemble au sommeil de la mort, mais cette paix qui, seule, peut assurer la tranquilité de la France, de ses voisins, de ses alliés, et le bonheur universel des Français!

« C'est ce que je vous souhaite, au nom du Père, etc. »

Les officiers de la Garde nationale surtout, zélés bonapartistes, disoient : « Enfin, notre aumônier est converti; il n'y a rien de mieux qu'un poltron échauffé ! »

Et, depuis, on l'a laissé tranquil à Gien !

Les chantres et les bedeaux de la paroisse, aiant appris que MM. les vicaires s'étoient plaints à M. le curé que leurs traitements de la ville et de la fabrique n'étoient pas suffisants pour les faire vivre à Gien, et celui-cy leur aiant abandonné une grande partie de son casuel, ils crurent que le curé leur abandonneroit, comme aux vicaires, le reste de son casuel. Mais celui-cy, persuadé qu'ils étoient suffisamment payés, avoit pris la précaution de mettre en écrit tout ce qu'ils avoient reçus, ainsi qu'il suit :

MM. les vicaires eurent. . .	492 l. 12 s.
De plus chacun, de la ville. . .	200 l.
De plus chacun, de la fabrique. .	200 l.

(*A suivre*).

Saint-Domingue sous le Consulat.

Fragment de Souvenirs de la générale Lallemand (1).

Je suis née en 1788, à Paris, au Marais, rue du Temple, n° 6. Mon père, d'une famille de robe, avait une fortune immense, et ses biens étaient à Saint-Domingue. Dès les premiers jours de ma naissance, s'annonça cette destinée bizarre et malheureuse, qui devait changer en malheurs les grands biens que j'epprouverais.

Un oncle me laissa, en mourant, toute sa fortune dont une partie, se montant à 180 000 francs, placée chez un banquier qui fit banqueroute, me fut aussitôt enlevée. Mon oncle avait laissé à mon père sa place de trésorier général de la colonie de Saint-Domingue. Il nous quitta bientôt, ma mère et moi, pour aller remplir sa charge à Saint-Domingue. Peu de temps après, éclata la révolution de France.

Ma mère, effrayée et dirigée par les conseils de ses amis, se décida à émigrer. Elle choisit l'Angleterre pour lieu de refuge, et nous fit d'abord partir moi, ma gouvernante et ma bonne.

(1) Communication de M. le commandant MORILLOT.
Née Roberjot-Lartigue, l'auteur de ces *Souvenirs*, dont on n'a malheureusement pu retrouver qu'un court fragment, épousa le général baron Lallemand, dont nous avons publié une intéressante lettre au duc de Bassano, dans notre tome XIV, p. 300, et des *Notes sur l'Embarquement de l'Empereur à Rochefort en* 1815, dans notre tome XI, p. 1, où se trouvent, en outre, des renseignements biographiques le concernant.

Nous montâmes en voiture et partîmes au Chili. ou ma mère avait une maison de campagne.

Il fallait traverser Paris; nous y entrâmes, et ce jour là était précisément le 10 août signalé par tant d'horreurs. Le peuple n'eut pas plutôt remarqué les armes qui étaient sur la voiture, qu'il s'en empara. criant que nous étions des aristocrates. et l'entraînèrent sur la place de Grève. On voulait nous y faire périr; on nous jetait les têtes et les membres des malheureux massacrés, en nous annonçant un sort pareil.

Tout espoir était perdu pour nous, quand un savetier, conservant encore de l'humanité au milieu des concitoyens égarés, nous prit sous sa protection, bien puissante et respectable alors! Il répondit de nos bons sentiments; mes larmes, l'effroi de ma gouvernante l'avaient attendri, et nous lui dûmes la vie.

On nous laissa passer, et nous continuâmes notre route avec un empressement d'émigrer bien justement augmenté. Depuis, ma mère reconnut le service que nous rendit alors le savatier, et elle lui fit une rente.

Nous arrivâmes heureusement à Abbeville. Ma mère vint nous y rejoindre, et nous passâmes en Angleterre. Nous y restâmes cinq ans. Ma mère manqua y mourir de la poitrine et se conserva par miracle. Moi, je faillis me brûler en pension, et je ne me sauvai que par un autre miracle.

Cependant mon père, qui avait de nos nouvelles, nous engagea à aller le rejoindre dans la Colonie.

Outre le désir de nous revoir, il avait un autre motif de nous rappeler. Il craignait les dépenses excessives de ma mère à Londres.

Nous nous embarquâmes à Falmouth. Au bout de huit jours du plus heureux voyage, notre bâtiment fut attaqué par un corsaire français beaucoup plus fort que lui. N'étant point préparés à un événement semblable, nous fûmes obligés d'aider les matelots à faire des gargouces dont nous manquions. Le signal de combat donné, on engagea les femmes à se retirer à fond de cale. Ma mère, fort malade, craignant l'odeur qui y règne, persista à rester dans la grande chambre.

Dans un moment semblable, ne voulant pas être éloignée d'elle, je restai à ses côtés. Alors, craignant pour moi, elle se décida à aller rejoindre les autres femmes. A peine elle venait de quitter sa place, qu'un boulet de canon y passa.

On nous descendit des blessés; ma mère les pansa, et, craignant pour moi ce spectacle horrible, elle ordonna à ma gouvernante de me bander les yeux. Jamais je n'ai pu oublier les cris déchirants que poussaient ces malheureux! La victoire, enfin, se déclara pour nous, et, le vingt-cinquième jour, nous arrivâmes à la Jamaïque.

En descendant du bâtiment, rien ne me frappa davantage que la vue d'un nègre et d'une négresse entièrement nus, dont l'un n'avait qu'un chapeau et l'autre une paire de savates, et qui se saluaient

mutuellement. Après un court séjour à la Jamaïque, nous nous rendîmes à Saint-Domingue où nous trouvâmes mon père qui nous reçut avec des transports de joie.

Il y avait une année que nous étions arrivées à Saint-Domingue, année passée dans la paix et le bonheur, lorsque les nègres forcèrent les Anglais à évacuer. Ma mère, craignant pour mon père âgé de 60 ans, le décida à se retirer à Saint-Thomas. Elle, étant prête d'accoucher, resta à Saint-Domingue où elle donna bientôt le jour à mon frère.

Toussaint Louverture ayant pris possession de la colonie, tous nos biens furent séquestrés. Ma mère se décida alors à les affermer, et cette personne si brillante, si délicate, ayant à peine la force de passer de son appartement à sa voiture, se fit premier gérant de ses biens, et trouva moyen non seulement d'offrir l'hospitalité à sa famille, mais encore d'amasser une fortune assez considérable. Enfin, elle se distingua tellement par ses talents, par son humanité, ses vertus, que Toussaint Louverture vint chez elle rendre hommage à son admirable conduite.

Alors eut lieu l'expédition du général Leclerc. Toussaint, furieux des efforts des Français, jura de ne leur remettre la colonie qu'en cendres, et de massacrer tous les blancs. Un soir que nous étions sur la galerie, respirant le doux parfum des orangers et des jasmins qui entouraient la

maison, ma mère chantait un air d'*Armide* qui transportait toujours mon grand-père, et jouait avec les boules de mes grands cheveux blonds, quand des cris horribles se firent entendre.

Toutes les femmes de l'atelier se précipitèrent en foule, en disant qu'on brûlait les habitations, qu'on tuait les blancs! Une d'elles montra à ma mère les flammes de l'habitation..... voisine de la nôtre.

Tremblant pour son vieux père et M. de Lastours, émigré aussi, auquel j'étais promise en mariage, elle entraîna ces Messieurs dans un bois de bambous qui paraissait impénétrable, et nous laissa, mon frère et moi, à Mme le Cars, persuadée qu'on respecterait au moins les femmes et les enfants.

A son retour, elle trouva les soldats du général Charles mettant le feu à la grande case et à celles attenantes. On nous laissa pour tout refuge un petit pavillon contenant une seule chambre, ne nous permettant de rien emporter. Nos meubles, bijoux, hardes, tout fut donc livré aux flammes.

Retirés dans le petit pavillon, presque grillés par le feu qui nous entourait, nous vîmes une véritable représentation de l'Enfer : les nègres courant, dansant au milieu des flammes, heureux de tout ce qu'ils pouvaient m'arracher. Nous avons vu aussi huer une maîtresse qui était une mère pour eux, car elle les soignait, pansait leurs blessures elle-même, mettant sans cesse la

paix entre eux. Mais ces barbares eurent-ils jamais de la reconnaissance ?

Mon grand-père, effrayé du bruit et des cris, sortit du bois pour venir à notre secours. A l'instant, lui et M. de Lastours furent arrêtés. Ma mère jura qu'elle ne souffrirait pas qu'ils quittassent l'habitation. Les soldats, après lui avoir parlé avec respect, la menacèrent, si elle ne sortait pas d'au milieu d'eux ; ils allèrent jusqu'à la frapper avec leurs sabres et la crosse de leurs fusils.

Effrayée, je me jette dans les bras de mon grand-père : on m'en arrache en meurtrissant mes faibles membres de coups. Enfin, étonnés de tant de courage, voyant ma mère déterminée à suivre ces Messieurs, si elle ne pouvait les garder, ils les laissèrent, disant qu'ils allaient prendre de nouveaux ordres du général Charles.

Nous passâmes la nuit et la journée les plus terribles, entourés de nègres égorgeant les bestiaux sous nos yeux, faisant cuire cette viande avec les restes des intestins, nous insultant et nous forçant à les servir dans cet horrible festin.

Ils battirent les trois seules négresses qui nous étaient restées fidèles, et dansèrent autour d'elles en leur chantant les paroles les plus horribles.

Le soir de cette terrible journée, on vient nous porter l'ordre de suivre un détachement de troupes qui partait pour les Mornes. Nous ne

pûmes trouver qu'un cheval pour faire cette pénible route : on me mit dessus avec ma gouvernante à peine remise de la fièvre jaune, et nous voyageâmes toute la nuit par une pluie terrible, battus quand la fatigue nous forçait à nous arrêter. Enfin, abîmés de coups et de lassitude, nous arrivâmes, après dix heures de marche, dans des rochers et des haliers, sans avoir pris un instant de repos, sur notre habitation des *Mateux*.

Ma mère y fut respectée, on consentit à faire notre prison de cette habitation, le commandeur nous donna sa case, on mit une garde à la porte, plusieurs femmes d'habitants s'étant réunies à nous.

Nous nous établissons donc dix-huit dans deux mauvaises chambres ayant deux matelas et des nattes pour meubles, et, pour toute nourriture, on nous donna des haricots sans sel ni beurre, de l'eau affreuse, bourbeuse. Presque tout le monde fut malade : cela ne put inspirer la moindre pitié !

Tous les soirs, on nous comptait, et l'on nous promettait la mort pour le jour suivant. Habitués à cette idée, elle nous était devenue familière. Nous en étions arrivés à discuter sur le genre de mort qu'on nous ferait subir. On se disputait et, enfin, une jeune fille se mit en fureur en apprenant qu'on la dépouillerait de ses vêtements ; sa pudeur ne put supporter cette idée.

Pour consolation, nous avions un livre de prières et, pour toute distraction, un jeu de cartes. Une jeune créole faisait des patiences pour savoir le moment où nos tourmens finiraient. Au bout d'un mois, les robes et les pantalons se déchirant, on fut obligé de prendre la toile des matelas pour en faire. Nous jetâmes le coton et restâmes sur la terre, préférant cela à la malpropreté que cause ce coton sans couverture. Croirait-on que, dans des circonstances aussi tristes et aussi graves, on pense encore à rire?

Une vieille folle très avare était parvenue, avec de l'argent qu'elle avait conservé, à se procurer quelques œufs; elle croyait les avoir bien cachés; notre docteur, qui était avec nous, et dont j'ai oublié de parler jusqu'ici, découvrit la cachette, fit un trou aux œufs avec une épingle, et les vida. Nous la vîmes, le lendemain, faire un grand discours sur la gourmandise, et l'adresser aux rats, persuadée qu'eux seuls avaient pu découvrir son trésor, car c'en était bien un alors! Nous ne savions ce qu'elle voulait dire, le docteur nous l'expliqua et nous en rîmes beaucoup.

Je vais raconter aussi un autre incident qui causa beaucoup d'inquiétude à ma mère : enfermée ainsi, je parvins à m'échapper, un soir où nos gardes dormaient, heureuse de respirer l'air pur dont j'avais été privée depuis si longtemps, et ayant cette sécurité de la jeunesse qui, ne connaissant pas encore toute la férocité des

hommes, est sans défiance contre elle. Je parcourais les environs de la case. Je tombai, sans m'en douter, au milieu d'une douzaine de nègres entourant un grand feu et en écoutant un autre qui leur contait des miracles. Avec ma grande robe blanche, mes grands cheveux blonds épars sur mes épaules, mon apparition, dans ce moment, les frappa à un tel point, qu'ils se prosternèrent contre terre, criant que j'étais la vierge Marie! Effrayée, je me sauvai et, en rentrant, je trouvai ma pauvre mère dans un état de désespoir qu'à peine ma vue put calmer.

Depuis six semaines, nous attendions la mort chaque jour, quand, une nuit, nous fûmes réveillés par le bruit des armes, et nous entendîmes les brigands qui les portaient discuter s'ils nous feraient mourir en mettant le feu à la maison et nous empêchant d'en sortir, où s'ils nous égorgeraient.

Leur superstition nous sauva : l'un d'eux assura qu'on était poursuivi toute sa vie par l'ombre des victimes qu'on massacrait la nuit, qu'il valait mieux attendre. Heureusement pour nous qu'avant le lever du soleil, un ordre arriva pour nous faire rejoindre l'armée qui, poursuivie par les Français, s'enfonçait dans les Mornes impratiquables à tout autre qu'à des singes ou à des nègres.

Aussi, au bout de deux jours, nos pieds furent dans un tel état, qu'il nous fut impossible de poursuivre notre chemin. Mon grand-père, mou-

rant presque, ne pouvait faire un pas de plus. Le matin, avant de se remettre en route, ma mère dit qu'il fallait faire finir ce supplice. Elle fut donc demander au général, avant qu'il ne se remît en marche, de nous faire fusiller.

Le général l'assura que jamais son intention n'avait été de la faire mourir, qu'elle était aimée et vénérée de tous ceux qui la connaissaient, qu'il suivait les ordres de son père en la faisant suivre avec les autres blancs, qu'elle n'avait rien à craindre, que les hommes seuls excitaient leur haine.

Elle lui dit qu'elle ne voulait pas d'une grâce qui séparât son sort de celui de son père. Elle adressa ses prières à l'armée pour implorer cette mort qu'on lui refusait.

On lui accorda la grâce de mon grand pére, mais pas celle de M. de Lastours ; enfin ses prières et ses larmes touchèrent ces misérables, et ils nous laissèrent tous repartir pour la plaine, épuisés, abîmés. Nous arrivâmes, le lendemain au soir, à l'Arcahai. Nous nous jetâmes dans les bras des premiers blancs que nous aperçûmes ; il nous semblait retrouver une famille ! Notre état leur déchira le cœur.

Ma mère employa encore là sa fermeté pour nour arracher des aliments qui, pris d'abord en trop grande quantité, nous auraient infailliblement tués. Un peu remis, nous nous embarquâmes pour le Port-au-Prince.

Aussitôt que nous fûmes à terre, on nous

entoura, nos costumes firent rire, puis, en regardant l'état affreux dans lequel la misère nous avait réduits, les larmes coulèrent. Ici, toutes les forces de ma mère l'abandonnèrent, elle tomba sans connaissance sur le rivage, on la porta chez une de ses cousines, et les soins la rendirent enfin à l'amour de tous ceux qui lui devaient la vie.

Elle demanda à être transportée dans une de ses maisons. On lui apprit qu'elles étaient occupées par des généraux, ou autres autorités. Alors, elle se décida à m'envoyer chez Mme Leclerc, lui demander de nous en faire rendre une; on m'ôta une robe déchirée, on m'habilla le mieux que l'on put, et je fus au gouvernement.

En entrant dans le salon, la vue de cette ravissante sœur de l'Empereur, couchée sur un divan de velours rouge, me frappa au point de m'ôter la parole. Enfin, elle me fit approcher, me prit dans ses bras, eut la bonté de me dire des choses obligeantes sur ma figure, pleura en m'entendant raconter notre déplorable histoire. J'étais toute fière de voir l'attention avec laquelle tous ces officiers, tout ce monde écoutait une petite fille, et j'aurais prolongé très longtemps ma visite, si, ne me rappelant ma mère, je me mis à embrasser la princesse en lui disant : « Donnez-moi ma maison, et que je retourne près de ma mère ! »

Elle me couvrit de caresses, donna l'ordre qu'on fît sortir de la maison qui nous conviendrait

le mieux, ceux qui l'habitaient. Nous choisîmes celle de la rue du Centre et nous nous y établîmes. Le lendemain, de tous côtés de la ville, nous vîmes arriver des négresses avec des paquets contenant tous ce qui pouvait être nécessaire à de pauvres malheureux qui, comme nous, avaient été pillés de tout ce qu'ils possédaient. Personne ne se nommait. Ce qui paraîtrait une chose d'une générosité admirable, dans ce pays hospitalier, est une chose si simple qu'à peine on y fait attention.

Les hommes les plus distingués de l'expédition furent présentés chez ma mère, aussitôt qu'elle put recevoir, et sa maison devint la plus agréable de Port-au-Prince. Outre la beauté admirable de ma mère, sa grâce et son esprit enchanteur, le courage qu'elle avait déployé la rendait une personne intéressante pour ceux capables d'apprécier ses nobles et belles qualités !

Elle souffrit fort longtemps des suites de notre captivité, et eut le chagrin de perdre mon grand père dont le grand âge ne résista pas aux terribles fatigues qu'il avait éprouvé. Je dois parler aussi d'un chagrin bien vif pour moi, qui succéda à celui-là. Le jeune Raoul de G..., avec lequel j'avais passé mes premières années en Angleterre, et dont le père était l'ami intime de ma mère, arriva chez nous comme au sein de sa famille.

Il avait 18 ans, était aspirant de marine et sous la protection de l'amiral Latouche-Tréville,

auquel ma mère l'enleva pour le prendre chez elle. Nous nous revîmes avec une joie presque folle de sa part, dont les expressions furent moins vives de la mienne, étant naturellement d'une extrême timidité.

Il sut bientôt la vaincre; nous ne nous quittions plus. Fort instruit, il disputait à Mlle le Cars le droit de me donner mes leçons : c'était un bonheur pour lui. Il m'aimait avec adoration et prodiguait, à ma mère et à ma gouvernante, toutes les caresses qu'il n'osait me faire. Ma mère s'attacha presque autant à ce beau jeune homme que s'il avait été son véritable fils, et son esprit et son charmant naturel lui plurent tant, qu'elle forma le projet de nous unir. Elle écrivit à son père que cette idée ravit; il donna son consentement.

Raoul sembla perdre la tête de joie, et il ne m'appelait plus que sa *petite-femme*, il me dirigeait comme si déjà j'avais été à lui, et si bien que ma mère ne pouvait y trouver à redire. Une seule chose l'effrayait, c'était l'extrême jalousie qu'elle devinait être le défaut de son caractère ; il ne pouvait supporter de me voir montrer la moindre preuve d'affection à un autre que lui, ma mère ou Mlle le Cars. Il pensa sauter sur M. de Lastours, un jour qu'il m'embrassait, et, cependant, il savait que, depuis notre retour à Port-au-Prince, il n'était plus question de me donner à lui. Le mariage était rompu.

(*A suivre*).

Souvenirs de l'abbé Vallet

député de Gien à l'Assemblée Constituante

(1789-1807). *Fin.*

Cela leur faisoit, à chacun, près de sept cents livres et leurs messes étant de près de 300 livres, cela leur faisoit à chacun 1 000 livres.

MM. les chantres ont eu 425 livres pour deux, y compris les cent francs de traitement de la fabrique. Alors le curé leur dit qu'il s'en présentoit d'autres qui prendroient bien la place à moins. Et chacun est resté tranquil à son poste!

Les bedeaux ont reçu 1 346 l. 22 s. en deux, y compris leurs gages de 72 livres de la fabrique, le bled et le vin.

Les enfans de chœur chacun 36 liv. 12 sols.

1807

Un nommé Detems, perruquier, aiant acheté le chœur et l'emplacement de l'église paroissiale de Saint-Laurent, y bâtit, cette année, une salle de comédie et un caffé. En faisant faire les fondemens et en faisant creuser une cave, il fit jetter, à côté de l'édifice, tous les ossemens de ceux qui avoient été enterrés dans cette respectable église.

M. le curé aiant appris, un jour, que ce Thomas Detems faisoit conduire les ossemens à la rivière, qu'on les voioit flotter sur l'eau, et que

les révolutionnaires jouoient à la boulle, dans l'escalier de Saint-Laurent et dans la grande rue, avec la tête des morts, courrut chez M. le Maire pour faire cesser cette profanation.

Il fut autorisé à faire conduire les restes des ossemens dans une fouille qu'il fit faire, sur le champ, dans le cimetière Saint Genouil, et les conduisit avec les cérémonies accoutumées.

Le 5 janvier, M. Janson de Couet, père, et ancien président de l'Élection, fut nommé procureur fabricien, en place de M. Depée qui a cessé ces fonctions.

D'après un mandement de MM. les vicaires généraux, il a été chanté un *Te Deum*, le dimanche suivant, pour les glorieux succès sur les Russes, par les armes de l'Empereur.

On n'a reçu que vers la fin de mars la lettre circulaire de MM. les grands vicaires, dattée du 24 février, pour ne plus célébrer les fêtes des saints des diocèses de Bourges, d'Auxerre et de Sens, pour les portions réunies au diocèse d'Orléans, et de le faire sçavoir aux curés de l'arrondissement de Gien, ce à quoi on s'est conformé à Gien même, en ne faisant plus celles de Saint-Pellerin, de Saint-Germain, car, pour toutes les autres, d'après le Concordat, on les faisoit à dévotion.

Le 5 may, on fit la bénédiction de l'église du deuxième oratoire, sous l'invocation de Notre-Dame. M. l'abbé Brillard, premier vicaire, fit la bénédiction de la chapelle de Saint-Clair, en-

suite M. le curé entonna le *Te Deum*. L'église et la cour n'étoient pas assez grandes pour contenir la multitude, car il y avoit du monde jusque dans la rue.

Le 9 May, M Masson, avoué près le tribunal de Gien, a accepté la place de procureur fabricien, vacante par suite du décès de M. Janson de Couet, et il s'est chargé, en même temps, de la recette des rentes de la fabrique.

M. le curé, le mardy des Rogations, prit possession de la partie du Berry réunie à la paroisse de Gien. On fit la procession à la station de la Croix du bout du pont. On fut ensuite le long des Capucins jusqu'au chemin de la loge *Fripote*, pour aller à la Trapperie, traverser sur le chemin neuf d'Autry, pour gagner la rue des Gascons. Là, la procession de Poilly se rencontra avec celle de Gien. Les bannières et les croix se réunirent, et M. l'abbé Rabier, curé de Poilly, et M. Vallet, curé de Gien, s'embrassèrent, à la satisfaction de tout le monde. On revint dessus le pont, pour gagner la grande rue et aller chanter la grande messe à Notre-Dame, et remonter ensuite processionnellement à la paroisse, avec la châsse de Saint-Clair.

Dans la procession de l'Ascension, on fit la procession en descendant par la rue du Château, de là par la rue du Lion-d'Or, pour aller à Montbricon, de là au Charmat, pour tomber au Colombier et revenir par le pont de Laré, pour chanter la grande messe au premier oratoire,

Le dimanche de la grande fête de Dieu, la procession s'est faite, comme anciennement, par la rue du Château, de là sur la place, par la rue du Bordeau et la rue de la Barre, est entrée au premier oratoire, de là par la grande rue jusque la croix du Champ, pour aller ensuite en face de la Levrette, puis ensuite revenir par la grande rue, rentrer à Notre-Dame et remonter enfin à la paroisse, ce qui ne se faisoit pas ainsi, autrefois.

Mais, à la procession du Saint-Sacremens, le dimanche de l'Octave, on est allé de la paroisse à Saint-Genouil, de là par la grande route dans la Génabie, et de la rue du Lion-d'Or au premier oratoire, ensuitte, par la rue du Port, on est allé par le pont en Berry, où il y avoit, à la Croix, un reposoir magnifique où on a donné la bénédiction. On est revenu par le marché aux Herbes pour gagner la rue du Château, pour chanter la grande messe à la paroisse.

On reçut un mandement de MM. les grands vicaires, à la datte du 17 juin, pour chanter un *Te Deum* après vespres, comme de coutume, en actions de grâces de la bataille d'Austerlitz.

Et un autre à la datte du 17 juillet, également pour un *Te Deum*, pour les victoires remportées à Friedland et la prise de Kœnigsberg, toujours avec le même cérémonial. On finissoit par n'y plus venir en si grand nombre, même de la Garde nationale.

Alors, le 15 août, jour de l'Assomption, la municipalité écrivit à M. le curé qu'il y auroit un

feu de joie le jour de l'Assomption après vespres, sur la place des Capucins, et qu'on l'invitoit à y venir processionnellement, avec toutes autoritées, pour y mettre le feu. C'étoit probablement pour remonter un peu l'esprit public.

MM. les grands vicaires d'Orléans annoncèrent, par une circulaire en datte du 16 octobre, la nomination de Mgr Claude-Louis Rousseau, évêque de Coutances, à l'évêché d'Orléans, avec la lettre de ce prélat annonçant qu'il avoit été préconisé dans le consistoire tenu extraordinairement par le Souverain Pontife, le 3 août dernier; lesquels ordonnent des prières jusqu'à son installation.

Mgr Rousseau, étant arrivé à Orléans, a donné une lettre pastorale en datte du 6 décembre 1807, pour s'annoncer comme étant évêque du diocèse qui gémissoit de sa viduité, et qui espéroit devoir jouir longtemps du prélat qui avoit acquis, à Coutances, les connoissances nécessaires pour gouverner un grand diocèse comme celui d'Orléans, réuni à celui de Blois.

Alors cet évêque envoia, le 28 décembre, une circulaire relativement à la vaccine, et M. le curé réitéra ce qu'il avoit à peu près dit déjà sur cet objet.

M. l'abbé Brillard, premier vicaire de Gien, tomba dangereusement malade. M. le curé prit sur luy de l'avertir de son état, et l'engager à faire venir son confesseur et à donner le bon exemple par la réception des Sacremens : ce qui

fut fait à la satisfaction des fidels et au grand contentement du malade, comme il l'a dit bien des fois, pendant sa maladie.

M. l'abbé Morin, second vicaire et demeurant dans la même maison que M. l'abbé Brillard, et où il s'enuyoit beaucoup, vint à tomber malade à son tour; il fit alors courir le bruit, à l'insu de M. le curé, qu'il alloit se mettre à l'Hôtel-Dieu parce qu'il mouroit d'enuy dans la maison où il étoit. Le curé le fit transporter chez luy, où il le fit soigner pendant près de deux mois, par l'attachement qu'il avoit pour luy et qu'il méritoit véritablement, et le sauva ainsi de la mort qui l'auroit enlevé infailliblement.

La récapitulation de cette année, pour ce qui est revenu à chacun des officiers de l'église de Gien, est montée, sçavoir :

MM. les vicaires, tout compris à 1200 livres chacun.
Pour le diacre à. . . . . . 18 livres.
Pour le sous-diacre à. . . . 22 livres 10 sols.
Pour les 2 chantres à. . . . 473 livres,

sans comprendre ce qui leur est encore dû, l'année courante.

Pour les bedeaax. . . . 1 286 livres 19 sols.
Pour les enfans de chœur,
pour 6, chacun 60 livres. . 360 livres.

Le curé ayant rendu cet état public, chacun l'a laissé tranquil, par la suitte.

APPENDICE (1).

Le 18 juin 1778, M. Quidor, inspecteur de la police de Paris, conduisit, par ordre du Roy, dans le couvent des Sainte-Claire de Gien, Mme Sophie de Malleroy, marquise de Monnier, amante du comte de Mirabeau.

Cette jeune demoiselle avoit été mariée par ses parens, contre son gré, à M. de Monnier, bien plus âgé qu'elle. Il étoit, soit disant, président d'un parlement, et étoit, en outre, fort riche. Le comte de Mirabeau fit sa connoissance pour son malheur. Ce génie subtil en malice l'eut bientôt séduite et pervertie. Ses lettres imprimées en l'honneur, ou pour mieux dire pour le déshonneur de sa charmante Sophie et pour le sien

(1) Nous n'avons commencé la publication des *Souvenirs* de l'abbé Vallet qu'à l'année 1788, les pages précédentes ne présentant qu'un intérêt local, et ne rentrant point, par conséquent, dans le cadre de notre *Revue*. Toutefois, à l'année 1778, nous trouvons le passage ci-dessus, relatif à Mirabeau et à Mme de Monnier, qui mérite d'être reproduit.

Ajoutons que l'abbé Pataud, chanoine de l'Église d'Orléans, a fourni à l'abbé Vallet, pour la rédaction de ses *Mémoires*, une « Chronologie » aujourd'hui conservée dans la bibliothèque de cette ville, sous les numéros 957-958.

On y lit : « 18 Juin 1778. — Sous cette date, vous pouvez écrire l'histoire de Sophie, marquise le Monier (*sic*) et du comte de Mirabeau, puisque, ce jour, Quidor, inspecteur de la police, conduisit, par ordre, l'amante désolée au couvent des Clarisses de notre ville. »

Un pareil *Memento* n'a pu qu'être fort utile à l'auteur de ces curieux *Souvenirs*.

même, suffisent pour prouver jusqu'à quel point il avoit corrompu cette jeune personne.

Elle étoit grande et bien faite, mais elle avoit la tête un peu penchée sur une épaule, qui paroissoit être un tant soit peu plus haute que l'autre, assés bien de figure, mais les ieux un peu bordés de rouge. Elle étoit douce de caractère, elle étoit aimable, aiant beaucoup d'esprit dont elle ne se servit pas comme elle auroit dû le faire.

Aiant donc faite cette connoissance de Mirabeau, il la dégoûta de plus en plus de son mary. Alors il l'enleva, et passa avec elle en Hollande où ils vécurent un certain tems, en faisant des brochures et des journaux pour fournir à leur existence.

La jeune personne fut arrêtée à l'instigation de son mary, ramenée en France et conduite à Gien par lettre de petit cachet, et enfermée au couvent des Sainte-Claire. Mirabeau, par ses intrigues, vint à bout de gagner une religieuse du dehors, qui gagna à son tour une religieuse du dedans nommée Victoire Glenet, qui lui favorisa l'entrée du couvent par l'entremise du jardinier, à l'insu de Mme l'abesse et de toute la communauté. Il resta plus de huit jours dans la chambre de Mme de Malleroy ; il étoit déguisé en femme, et c'étoit Mme sœur Victoire qui les servoit.

Cette même sœur Glenet, pendant la Révolution, s'est marié à un nommé Jouanne, valet de

chambre de M. de Rancourt de Villiers ; elle a finie par le quitter, ensuite, d'un commun accord, pour se remettre en pénitence dans la communauté de Saint-Gondon, où elle est morte d'un cancer, dans les sentimens du plus grand repentir : Dieu soit loué !

M. de Monnier étant mort, Mme de Malleroy, sa veuve, devint un peu plus libre ; quelque temps après, elle obtint la permission de sortir du couvent. Elle se fixa à Gien, dans un petit local à la porte extérieure de cette communauté, par reconnoissance, sans doute, des bonnes façons, que l'on avoit eu pour elle pendant sa captivité.

Elle se lia avec M. Lécuyer, lieutenant de la maréchaussée de Gien. Il la produisit dans plusieurs sociétés de la ville. Elle crut, un certain tems, qu'il alloit l'épouser ; mais, quelques années après, elle se lia plus étroitement avec M. Paultrat (de Poterat), ancien garde du Corps, qui étoit veuf, et il paroît qu'il lui avoit promis de l'épouser. Sur ces entrefaites, il tomba malade d'une fièvre putride. Mme de Malleroy le soignoit comme s'il eût été son mary. Il reçut les sacremens et mourut pendant la session de l'Assemblée Constituante. Cette amante, au désespoir, s'en retourna sur le champ chez elle, s'enferma la nuit même dans son cabinet de toilette, environnée de plusieurs réchauds de charbons ardens, et mourut asphixiée.

Elle avoit remis, la veille, à son valet de chambre, une lettre pour M. Ysabeau, son chi-

rurgien, avec ordre de ne la porter que le lendemain à sept heures du matin. Elle lui mandoit de se transporter chez elle de suitte, pour constater sa mort et mettre à exécution son testament dont elle le faisoit dépositaire, l'instituant son légataire universel de tout son mobilier, et le chargeant de ses dernières dispositions.

M. Ysabeau arrivé au domicile de la deffunte, les choses étant telles qu'elle l'avoit annoncée, on fit ce que la prudence exigeoit auprès de la justice. On garda le silence sur ce genre de mort, afin que M. l'abbé Toupet, vicaire de Gien, l'enterrât en l'absence de M. Vallet, curé de Saint-Louis, qui étoit alors à l'Assemblée Constituante, comme député du clergé de Gien, et ce genre de mort ne fut connu qu'après l'hynumation.

M. Ysabeau, beau-frère de M. le curé, aiant épousé Mlle Suzanne Vallet, lui écrivit et le chargea d'une lettre pour M. de Mirabeau, avec lequel il étoit en correspondance, afin de lui annoncer la fin tragique de son ancienne maîtresse, qu'il avoit abandonnée.

Le curé le regardoit fixement pendant qu'il lisoit la lettre. Il vit son visage changer plusieurs fois de contenance, et, ni pouvant plus tenir, probablement par les reproches qu'il se faisoit à lui même d'avoir séduit par ses mauvais conseils et d'avoir ainsi conduit, par de mauvais principes, une jeune imprudente à une fin aussi malheureuse, il tendit la main au curé, lui

serra la sienne, et sortit de l'Assemblée, avec un air tout en désordre. Il fut deux ou trois jours sans reparoître. Il reprit ensuite ses fonctions, comme de coutume.

Malgré ses défauts, cette femme avoit de l'amabilité dans le caractère, elle étoit douce, charitable, elle paroissoit même, depuis quelque tems, être revenue à des principes de religion. Mais, quand on n'écoute que ses passions, il est aisé de voir où, malheureusement, elles peuvent, tôt ou tard, nous conduire.

Elle fut enterrée dans le cimetière du Champ, où l'on voit encore sa tombe, qui est une très grande table d'ardoise, au pied de l'autel de la chapelle de Notre Dame de Pitié.

Dieu veuille qu'elle eut eù le tems de lui demander pardon de son suicide, avant que d'expirer! Elle s'étoit entortillée les bras et les jambes dans un fauteuil, de manière à ne pouvoir point en échapper. Il auroit bien pu, cependant, se faire alors que, sentant sa fin approcher, elle eût enfin voulu revenir à elle-même; nous pourrions le croire charitablement, car nous sçavons que la miséricorde de Dieu n'a point de bornes!

L'Exil du Parlement à Troyes (1787).

Journal du Père Adry (1).

Du Lundy 20 Aoust. — ... (2) A cinq heures, je trouvai, chez le libraire, plusieurs conseillers, et M. le président de Gourgues. Après avoir parlé quelque tems à celui-ci, il me dit qu'il alloit sur le mail, et qu'il avoit ses raisons.

---

(1) Sous ce titre : *Le Parlement de Paris à Troyes en* 1787, M. Albert Babeau a publié, en 1871, une intéressante brochure de 128 pages in-8°, d'après des documents puisés aux meilleures sources. Les circonstances du séjour de cette assemblée, alors présidée par le marquis d'Aligre, depuis le 16 août, date de son arrivée, jusqu'au 24 septembre, date de sa dernière réunion, y sont soigneusement notées.

Cependant, un document essentiel a manqué à M. Babeau : c'est le journal que le Père Adry, professeur au collège de l'Oratoire de Troyes, avait tenu pendant ces cinq semaines, journal dans lequel il retrace les faits et gestes des magistrats, sans oublier la part qu'il avait lui-même prise aux manifestations dont ils furent l'objet, notamment en faisant leur éloge dans un discours prononcé, le 6 septembre, à une distribution de prix.

Ce journal, resté inédit, a été par nous donné, avec d'autres manuscrits, à la bibliothèque d'Arras, où il figure sous le n° 558 de notre fonds.

Nous n'avons point à rechercher, ici, qui, des Parlementaires ou du Roi, eut raison dans l'affaire des Édits. Nous nous bornons à souscrire à l'opinion de M. Babeau, que l'exil à Troyes « marque une date importante dans notre histoire, parce qu'il amena les premiers désordres de la rue à Paris, et les premières manifestations en France ». Nous ne l'approuvons pas moins quand il ajoute que « le Parlement manqua de prudence, en ne mesurant pas la portée de sa résistance ! »

VICTOR ADVIELLE.

(2) Le premier feuillet manque.

Je sus qu'il alloit voir si les jeunes conseillers s'étoient conformés à l'invitation qui leur avoit été faite de se mettre dans le costume du Palais. Jusqu'alors ils étoient, pour la plupart, en habits de couleurs, et on vouloit éviter les abus qui pouvoient résulter de cette espèce de déguisement.

M. le Procureur général arriva à huit heures du soir.

A 2 heures et demie, je fis ma visite à MM. Robert, père et fils, à MM. de la Berge, père et fils, à M. le Coigneux et à M. de Glatigny.

L'arrêté du Parlement de Bretagne est daté de ce jour.

Remarques. — Le 29 Juillet, une députation du Parlement présenta les remontrances au Roy.

La réponse que le Roy fit d'abord à ces remontrances étoit ferme et vigoureuse. Sa Majesté la terminait en disant « qu'elle verroit avec peine Son Parlement ne pas concourir avec lui au bonheur de ses sujets; qu'alors elle se verroit obligée de s'en occuper seule ».

D'après quelques observations que le Premier Président eut l'honneur de faire au Roy, cette réponse ne fut pas communiquée aux Chambres assemblées, et celle dont on fit le rapport le 30 Juin, à 3 heures du matin, étoit ainsi conçue (1). . . . .

Du Mardy 21. — Il n'y eut pas encore d'as-

---

(1) Cette réponse ne figure point dans le manuscrit.

semblée des Chambres, plusieurs membres du Parlement n'étant pas encore arrivés.

Comme on crut qu'il étoit décidé que le Parlement n'étoit que transféré à Troyes pour y rendre la justice, on annonçoit déjà l'arrivée prochaine de la conciergerie.

On s'entretient beaucoup de ce qui s'étoit passé à la Chambre des Comptes, lorsque Monsieur y étoit venu, et à la Cour des Aydes où Mgr le comte d'Artois avoit été envoyé, de l'accueil favorable qui avoit été fait au premier, et du tumulte occasionné par la présence du second.

A dix heures, j'allai chez M. Comparot, où je vis M. Brochant, qui me dit qu'il avoit eu un oncle de l'Oratoire, et que je trouverois, dans le Parlement, un grand nombre de personnes qui avoient étudié à Juilly. Nous parlâmes de M. de Héman, maître des Comptes, que j'y avois vu et qui étoit son beau frère.

L'arrêté du Parlement de Dauphiné est daté de ce jour.

Du Mercredy 22. — A neuf heures, j'allai chez Mme la comtesse Paillot. J'y vis M. le Noir de Vilmilan, et M. Séguier, avocat général. Celui-ci nous dit qu'on alloit enregistrer les lettres patentes qui transféroient le Parlement à Troyes, qu'on lui demanderoit, à lui et au procureur général, pourquoi ils n'avoient point envoyé, ainsi qu'ils en avoient reçu l'ordre, la protestation du Parlement contre l'enregistre-

ment fait au Lit de Justice; qu'au reste on avoit tort de leur en faire des reproches, et que de simples particuliers, comme ils l'étoient, n'avoient pu se dispenser d'obéir aux ordres exprès du Roy, qui leur en avoit fait la défense.

A dix heures, j'allai à Saint Loup. M. le Premier Président venoit de partir pour aller au Palais. Je vis M. Viallon, bibliothécaire de Sainte Geneviève, qui m'étoit venu voir quelques jours auparavant, et qui me promit de venir dîner au Collége, le jeudy suivant.

L'assemblée des Chambres commença à deux heures, et fut terminée à cinq. On y enregistra les lettres patentes du Roy, qui transféroient le siège du Parlement à Troyes, et qui étoient datées de Versailles, le 15 aoust. On fit aussi un arrêté. Après l'enregistrement, on prononça les discours : 1° du bailliage de Troyes, par M. le lieutenant général; 2° des officiers municipaux de Troyes, par M. Huet, maire de la ville; 3° des Eaux et Forêts de Troyes, par M. Eustache-Louis de Mauroy, maître particulier; 4° des officiers de l'Élection, par M. Guérard, président de l'Élection. Ces discours furent prononcés à huis clos.

A huit heures du soir, je me rendis chez M. Guelon, où j'écrivis l'arrêté, avec cinq ou six conseillers, sous la dictée de l'un d'entre eux, qui avoit fait à sa copie une note des différens avis, mais elle n'étoit point ostensible.

La liste des logemens ne parut que ce jour, à

midi, plusieurs de ces Messieurs étant venus tard, et d'autres ayant changé de demeure. Un d'eux arriva vers la fin de l'assemblée, et ne put y assister.

L'arrêté de la Cour des Monnoyes et l'arrêté du Châtelet sont datés de ce jour.

Après souper, on s'assembla chez M. le procureur général, et on y travailla presque toute la nuit, vraisemblablement aux lettres que l'on devoit, d'après l'arrêté, envoyer aux Ducs et Pairs, invités à se trouver à la séance du 27.

Messieurs du Parlement ont formé un Club au dessus de l'école de dessin. On dit qu'ils devoient donner un louis en entrant, et douze francs tous les mois; ce qui restera en bourse au moment de leur départ, sera distribué aux pauvres de la ville.

Du Jeudy 23. — A huit heures, le bailliage de Troyes s'assemble pour enregistrer les lettres patentes.

A dix heures, toutes les Chambres se sont assemblées et les gens du Roy leur ont rendu compte de l'enregistrement qui venoit de se faire au bailliage.

Dans la même séance, discours : 1° de M. le baron des Bordes, greffier en chef de la Cour des Aydes; 2° de M. le greffier en chef de la Cour des Monnoyes; 3° des juges consuls de Troyes, par M. Jaulmont, juge consul en exercice. La séance a été terminée à onze heures et demie.

On avoit imprimé toute la nuit les lettres patentes, et on devoit les distribuer à huit heures. L'imprimeur dit qu'il avoit reçu une défense, de la part de M. le procureur général, d'en distribuer, de sorte qu'aucun exemplaire imprimé ne partit, ce jour là, par la poste.

A midy, plusieurs de ces messieurs m'enlevèrent de force et proposèrent une assemblée pour faire rendre compte à M. le procureur général de sa défense.

A quatre heures, les lettres patentes furent publiées à son de trompe et vendues dans la ville. Elles étoient suivies d'un arrêté par lequel le Parlement déclaroit: 1° qu'il persistoit dans les arrêtés du 7 et du 13; 2° qu'il se réservoit de délibérer, le 27, sur les Lettres de cachet, etc.; 3° qu'on écriroit aux Princes et aux Pairs pour leur annoncer que la Cour étoit séante à Troyes, et les inviter à la séance qu'elle y tiendroit le 27. Ce dernier article n'étoit point dans l'imprimé.

Le bibliothécaire de Sainte Geneviève vint dîner au Collége. Avant dîner, je lui fis voir la bibliothèque, qu'il jugea, comme elle l'est, en effet, très riche en manuscrits prétieux et en anciens livres imprimés. Il estima cinquante louis, l'*Anthologie*.

Nous eûmes aussi à dîner M. Roussel de la Tour, conseiller honoraire, et M. Clément de Blavette, qui étoient logés au Saint Esprit.

Le soir, on agita beaucoup la question de l'ar-

rivée des Pairs. On prétendit qu'ils auroient peut-être défense de se rendre à Troyes. On dit aussi qu'il étoit question d'un arrangement et que, pour cet effet, on devoit envoyer M. de Malesherbes et M. le duc de Nivernois. Ce qu'il y a de sûr, c'est qu'à 9 heures du soir, on vint frapper à la porte de l'Hôtel de ville, pour demander si le fourgon de M. le duc de Nivernois étoit arrivé. On répondit qu'on n'en avoit pas entendu parler.

L'arrêté du parlement de Rouen est de ce jour.

Du Vendredy 24. — Les lettres patentes furent affichées à huit heures du matin.

A quatre heures et demie, j'eus une conversation avec M. le président d'Héricourt, chez Sainton. Il me dit, entre autres choses, que MM. Le Pelletier étoient alliés de M. Pithou, etc. Je lui répondis que notre dessein étoit de les aller voir.

A sept heures, j'allai, avec le supérieur du Collége, chez M. de Rosambo. Après lui avoir présenté nos respects, je l'invitai à vouloir bien honorer de sa présence un Collége qui avoit été la maison de MM. Pithou, ses ancêtres, et qui avoit tant d'obligation à ces illustres frères (1), ainsi qu'à M. Le Pelletier, contrôleur général, qui a fait présent au Collége de plusieurs livres.

---

(1) Pierre Pithou (1539-1596), célèbre jurisconsulte troyen, frère de Jean Pithou (1524-1602), médecin, et de Nicolas Pithou (1524-1598), jurisconsulte, tous deux nés dans la même ville.

Nous parlâmes du fameux manuscrit de *Phèdre*. M. de Rosambo me dit qu'il savoit, ainsi que M. Grosley me l'avoit assuré, qu'il le tenoit de ses ancêtres, qui l'avoient eu, avec quelques autres manuscrits, de la succession de MM. Pithou; que, par conséquent, le manuscrit de *Phèdre*, brûlé il y a quelques années, dans l'incendie de la bibliothèque de Saint Remy de Rheims, étoit un manuscrit tout différent (on peut aussi le prouver par les variantes que j'ai de l'un et de l'autre). M. de Rosambo ajouta qu'il avoit prêté le manuscrit de *Phèdre* de M. Pithou, à M. Desaunays, garde de la bibliothèque du Roy, et, depuis, à M. Brotier, qui s'en étoit servi pour son édition de *Phèdre*.

M. de Rosambo, qui nous avoit reçu avec la plus grande politesse, nous dit qu'il se feroit un plaisir de se rendre à notre invitation, et qu'il viendroit très certainement au Collége.

Nous fîmes ensuite une visite à M. le procureur général.

A huit heures, j'allai chez M. Doë, où je trouvai M. Ferrand, auteur de l'arrêté du 13, et M. Molé de Champlatreux.

Plusieurs conseillers au Parlement étoient partis, le matin, pour Dervaux.

On donna, le soir, comme nouvelle, que le lieutenant de police avoit instruit la Cour qu'il y avoit un complot contre la Reine, si elle se rendoit à Paris, comme elle en avoit dessein. Elle n'y alla point.

M. Collinot est arrivé à Troyes, et on prétend que les trois autres majors des Gardes se sont rendus dans les garnisons; on annonce même une grande réforme des Gardes et la suppression de leurs garnisons.

Du Samedy 25. — On parla, comme on l'avoit déjà fait les jours précédents, de l'espèce d'émeute qu'il y avoit eu à l'arrivée du comte d'Artois, etc. On confirma la nouvelle d'un attroupement des clercs, qui avoient fait brûler, au bas de l'escalier du Palais, l'Édit du Timbre, ou, ce qui est plus vraisemblable, un libelle attribué au marquis de Condorcet contre l'arrêté du Parlement. On donna pour certain qu'on fesoit défiler des troupes vers Paris. Enfin, chacun raisonna comme il étoit affecté, ou comme on l'avoit affecté. On voulut juger du parti que chaque ministre prenoit dans cette occasion. Dans la même heure, le même ministre fut regardé par dix personnes comme cherchant à pacifier toutes choses, et, par dix autres personnes, comme décidé à pousser les choses à la dernière extrémité.

Le matin, je vis, chez M. Noche, M. Dionis du Séjour; nous envoyâmes chercher M. Bazin, qui lui apporta sa carte de Champagne.

Du Dimanche 26. — On prétendit qu'il avoit dû se tenir, ce matin, une assemblée des Pairs à Versailles; que, par conséquent, ceux-ci ne pouvoient partir de Paris qu'à quatre heures du soir, au plus tôt. On commença à désespérer de

les voir arriver, on ajouta que les choses étoient en voye de conciliation; que l'accomodement se feroit avec la Cour des Aydes, et on pensa que la séance des Pairs seroit remise à un jour plus éloigné que le 27.

La réponse du Roy à la Cour des Aydes est de ce jour.

Du Lundy 27. — On apprit que les Pairs ne viendroient point; que l'Assemblée du Clergé étoit remise au mois de may 1788.

Il fut beaucoup question du rappel de M. Necker, qui, malheureusement, n'est pas vu de bon œil par le corps du Parlement.

On dit que le Conseil du Roy étoit divisé en trois partis; que l'un vouloit tout refuser, l'autre tout accorder, et que le troisième tenoit un milieu; mais on ne s'accordoit point sur les personnes du Conseil qui composoient tel ou tel parti.

Le duc d'Aumont envoya son procureur fiscal offrir la chasse sur ses terres à ces Messieurs. On dit que M. de Luxembourg leur avoit fait faire la même politesse.

On dit que le Roy avoit été très mécontent de l'arrêté du 22, et qu'il avoit dit : « Je n'ai donc rien à faire? » sur ce que le Parlement prétend que, par la seule réunion de fait de tous ses membres, il peut s'assembler.

Dans la séance, à dix heures, il y eut un discours des officiers du bailliage de Bar-sur-Seine, et un autre des officiers de la Monnoye de

Troyes, par M. Jean Baptiste Vernier, premier juge garde.

Deux récipiendaires, M. Rolland, fils du président, et M. Sallier, tous deux Conseillers au Châtelet, ont tiré la loy sur laquelle ils doivent répondre demain, pour être reçus.

L'arrêté de ce jour contient des protestations contre les lettres de cachet, les lits de Justice, et les translations arbitrairés, tendant à introduire le despotisme dans la monarchie.

M. Terray, intendant de Lyon, qui est ici, a dit au procureur général que l'Édit du Timbre alloit être retiré, et qu'il avoit assuré aux Ministres que 20000 hommes ne le feroient pas percevoir dans Lyon.

Le discours de M. le lieutenant civil au Garde des Sceaux, et la réponse de celui-ci, ainsi que 2° l'arrêté de la Cour des Aydes, 3° l'arrêté du parlement de Toulouse, 4° les Lettres de jussion au parlement de Bordeaux sont de ce jour.

Du Mardy 28. — Les nouvelles étoient que les deux Édits alloient être retirés, et que le Roy l'eût fait plus tôt, sans la résistance du Parlement.

A huit heures, le bailliage a enregistré l'arrêté de la veille.

A dix heures, assemblée des Chambres, jusqu'à 3 heures et demie. On a reçu à huis ouvert les deux nouveaux conseillers, qui ont répondu sur la loy qu'ils avoient tiré la veille.

Il y a eu un discours des officiers du bailliage de Chaumont en Bassigny.

Il n'y a point eu d'arrêté. On a nommé des commissaires pour examiner les lettres de cachet données aux trois maîtres des Requêtes qui avoient assisté aux séances du Parlement.

M. le procureur général a présenté une lettre de cachet qui lui défend de faire aucun envoi, aux bailliages, d'aucun arrêt, arrêté, lettres patentes.

A onze heures, madame la Première Présidente est entrée dans l'église de Saint Rémy, n'ayant avec elle que trois domestiques. Je sortois avec M. Robert, le jeune. Nous sommes entrés à Saint Remy, dont nous avons fait les honneurs.

Nous avons causé près de trois quarts d'heure avec madame la Première Présidente, qui étoit en course de semblables visites. Après nous avoir parlé des curiosités qu'elle avoit vues à Troyes, elle a fait l'éloge des habitans. Elle a parlé du Collége et a dit que MM. d'Aligre descendoient de M. Pithou, et qu'il n'y avoit point de famille en France qui ne s'honorât d'une pareille alliance.

En sortant, je promis de lui envoyer un volume des *Éphémérides* de M. Grosley.

L'arrêté d'hier a été rendu à 8 heures du matin, mais il ne sera ni distribué dans la rue, ni affiché.

J'ai lu, aujourd'huy, le libelle contre l'arrêté du Parlement. Il est intitulé : *Observations d'un Avocat sur l'Arrêté du Parlement de Paris du*

13 août 1787. Il est précédé d'un avertissement dans lequel MM. Robert, d'Éprémesnil, Sabatier, Le Coigneux et de Sémonville, sont fort maltraités.

L'arrêté du Châtelet est de ce jour.

Du Mercredy 29. — On apprend que M. l'archevêque de Toulouse avoit été nommé principal ministre, lundy dernier.

Assemblée à dix heures. Discours du greffier en chef de la Chambre des Comptes et de l'Université de Paris. Ce dernier est en latin. Les députés de l'Université ont consulté, sur la démarche qu'ils vouloient faire, M. le Garde des Sceaux et M. de Breteuil, mais ces ministres n'ayant rien voulu prendre sur eux, on s'est adressé au Roy, qui a laissé les députés maîtres de faire ce qu'ils voudroient.

Sur le refus que fesoient les Gens du Roy, on a agité la question si on ne pouvoit pas en nommer en leur place. Pour cela, on m'a demandé La Roche-Flavin et autres publicistes. Je dois voir M. de Séchelles pour cela.

On reçoit la nouvelle qu'on s'est permis des atrocités à Paris et à Versailles, etc. Billets trouvés. Histoire d'un Prémontré.

M. le Premier Président a reçu les lettres des Pairs, *cœperunt singuli excusare se, etc.*

Du Jeudy 30. — A sept heures, est arrivé un courrier chez M. le procureur général.

A huit heures, j'allai chez M. de Séchelles. Je lui portois Miraulmont, etc., n'ayant pas La

Roche-Flavin. Comme il ne s'agissoit pas de loy et de droit civil, mais de droit public, fondé sur les faits, je pris sur moy de lui faire remarquer qu'en supposant que les gens du Ròy répondissent au *procurator Cæsaris* des Romains, ils étoient incontestablement les gens du Prince et ne pouvoient être nommés que par lui; que les loix des Empereurs déclaroient nul tout ce qui se passoit en leur absence, qu'en France ils étoient gens du Roy, et non du Parlement; qu'au reste, je ne croyois pas qu'on pût citer des exemples de ce qu'on proposoit de faire. Il me dit que quelques conseillers lui avoient dit qu'il y en avoit eu, mais qu'on ne les lui avoit point cité. Je dis qu'ils auroient bien de la peine de le faire.

A onze heures, je lui envoyai l'article *Gens du Roy*, de l'*Encyclopédie par ordre de matières*.

Je dînai chez M. Doë, avec MM. Ferrand, de Bérulle, Rolland l'aîné, Rolland le jeune, etc. On dit que la maison de Monsieur alloit être réunie à celle de Madame, et celle du comte d'Artois avec la maison de la comtesse d'Artois. On dit que les maréchaux de Castries et de Ségur avoient donné leur démission. On vouloit que le plan de M. l'Archevêque fût de rétablir le ministère sur l'ancien pied, c'est-à-dire de n'y admettre que des gens de robe, comme cela s'étoit toujours pratiqué jusqu'à M. de Belle-Isle.

A onze heures, j'allai voir M. de Glatigny,

M. Anjorant, M. Le Coigneux. Je ne trouvai point ces deux derniers.

On apprit que le duc d'Orléans avoit présenté au Roy un très beau *Mémoire* sur le rappel du Parlement.

De ce jour sont : 1° la réponse du Roy aux supplications de la Cour des Monnoyes ; 2° l'extrait des registres du parlement de Franche-Comté, à la séance du 30 aoust ; 3° lettre par laquelle MM. du parlement de Toulouse adressent à MM. du parlement séant à Troyes, l'arrêté du 27 ; 4° l'arrêté des Officiers des Eaux et Forêts de France au siége général de la Table de marbre du Palais.

Du Vendredy 31. — A dix heures, j'allai voir M. Dionis du Séjour.

A onze, j'allai à l'Évêché. M. l'Évêque me fit la lecture de toutes les lettres de nouvelles qu'il venoit de recevoir. J'appris la nomination de M. Lambert à la place de Contrôleur général ; de M. le comte de Brienne à la place de M. de Ségur, si celui-ci se démettoit, comme il en avoit envie, malgré les représentations de sa famille ; de M. de Saint-Priest à l'ambassade de Hollande.

On marquoit à M. l'Évêque que le changement survenu dans le Ministère avoit rétabli la confiance, etc. ; que M. l'archevêque de Toulouse, M. de Breteuil jouoient une partie d'échecs dans laquelle il falloit que l'un des deux donnât échec et mat à l'autre.

J'allai ensuite chez Madame la comtesse Paillot. J'y vis M. Séguier. J'appris une partie des nouvelles que j'avois apprises à l'Évêché. On ajouta qu'il y avoit eu une émeute à Rennes, et que le Parlement de cette ville avoit écrit à la Cour que, si on ne relevoit pas les Édits, il arriveroit les plus grands malheurs, et que, sur la nouvelle qu'on avoit reçue dans cette ville d'une flotte angloise qui étoit dans la Manche, la populace avoit témoigné la plus grande indifférence et avoit dit l'équivalent de : *quid refert cui serviam.*

On ajoutoit une plaisanterie que l'on fesoit en prêtant au parlement de Pau l'arrêté suivant en trois mots : « Nous ne fesons point d'arrêté; on en a tant fait ! Point de remontrances, elles sont inutiles! Point d'enregistrement d'impôts, car on ne plus en mettre ! »

Voici une autre plaisanterie faite, dit-on, à Paris. Dans une gravure, on voit la ville de Troyes en alarmes d'un cheval de bois qui entre dans ses murs. On voit sortir les Ministres, et on lit au bas : « Troyens, ne craignez rien; ces Messieurs ne sont pas des Grecs ! »

On me dit aussi, chez Mme Paillot, que quelques membres du Parlement craignoient le ressentiment de M. l'Archevêque dont ils avoient mal parlé en plein Parlement. M. Séguier me dit qu'il leur avoit répondu que M. de Brienne avoit trop d'esprit et étoit trop au dessus de tout cela, pour renoncer au désir de pacifier toutes

choses, et qu'on devoit plutôt espérer que craindre de son Ministère.

J'appris, le même jour, que M. Le Coigneux de Bélarbre auguroit bien du Ministère de M. de Toulouse; que, cependant, il persistoit à dire que l'assemblée des États généraux étoit nécessaire.

Hier, M. le Premier Président a reçu une fort longue lettre de M. de Toulouse, qui lui fait part de sa nomination. Le Premier Président en a lu quelques endroits à dîner, et tout annonce que l'accommodement n'est pas éloigné.

Du Samedy 1er Septembre. — A neuf heures, j'allay voir M. Dionis du Séjour, qui me fit voir un *Traité de Gnomonique*, qui donne, en douze ou quinze pages, toutes les formules nécessaires pour résoudre tous les problèmes de cette science. Ce *Traité* doit servir comme d'*appendix* à un plus grand ouvrage sur les mouvemens célestes, etc., qui est déjà imprimé au trois quarts.

On donna pour nouvelle que M. le Premier Président alloit être Garde des Sceaux, et qu'il seroit remplacé par M. d'Ormesson.

Le Parlement n'est pas aussi satisfait de la nomination de M. Lambert au Contrôle général qu'on l'auroit cru. Il est vrai qu'il sort du Parlement (du moins il en a été autrefois); mais il passe pour le rédacteur de l'impôt du tymbre.

Le soir, M. Robert père, M. de Séchelles, avocat général, et M. Ysabeau, secrétaire de M. de Séchelles, sont venus pour me voir, et ne m'ont point trouvé.

Les *Nouvelles à la main* confirment les nouvelles des changemens faits à la Cour, et disent que, lundy dernier, le Roy avoit déclaré aux ministres présens M. l'Archevêque principal ministre, et l'avoit écrit aux absens ; que Sa Majesté leur avoit ordonné de proposer toutes les affaires majeures à ce ministre, avant de les communiquer au Roy : qu'ainsi les ministres continueroient à travailler avec le Roy, et que M. l'Archevêque conserveroit sa même place au Conseil, c'est-à-dire la cinquième pour le présent ; que les maréchaux de Castries et de Ségur avoient donné leur démission et seroient remplacés, le premier par M. de la Porte, et le second par M. le comte de Brienne. On ajoutoit que la presse n'étoit plus si grande à la Caisse d'escompte, et que le crédit étoit rétabli.

Une personne que l'on ne connoît pas, a mis à la Chambre littéraire, d'autres *Nouvelles à la main* bien remarquables :

1° Que le bruit court que la maréchaussée a ordre de répandre que le Parlement est exilé pour avoir voulu empêcher que le peuple fût soulagé, et pour avoir voulu exempter les riches des impôts. On ajoutoit que ce bruit méritoit qu'on fît des informations à la diligence des Substituts du procureur général ;

2° Que la cathédrale de Bordeaux avoit été brûlée par une suite de la fermentation ;

3° Que l'arrêté du Parlement du 27, avoit embrasé tout Paris, et qu'on disoit tout haut

qu'en huit lignes, le Parlement y avoit dit tout ce qu'on pouvoit dire;

4° Qu'il paroissoit que M. l'Archevêque avoit dessein, à force de retranchemens et de réformes, de se passer d'impôts; qu'il vouloit rétablir le Parlement pour pacifier tout et éluder l'Assemblée des États-Généraux;

5° Qu'on avoit tué, sur le chemin de Versailles, un homme que l'on avoit pris pour celui à qui on attribue les *Observations d'un avocat* sur l'arrêté. J'avois lu, hier, cette réponse; elle est forte, mais comme je l'ai fait remarquer à M. Séguier, qui me l'avoit communiquée, il y a une personnalité cruelle contre le premier président de Lamoignon. On cite, à ce sujet, la *Vie de Charlemagne*, par M. Gaillard, mais le fait est dénaturé dans les *Observations*.

Il n'est pas difficile de deviner d'où partent ces dernières nouvelles et dans quelles intentions on les a mises à la Chambre.

L'arrêté de la Cour des Monnoyes est de ce jour.

Du Dimanche 2. — A onze heures, j'allai voir M. le président d'Ormesson et M. le président de Noyreau, son fils, mais ils venoient de partir pour Sainte-Maure.

M. Robert de Saint-Vincent père vint, à dix heures, voir notre Bibliothèque, dont il parut fort content. Il me dit que, le 25 d'aoust, M... (*sic*), avoit été sur le point d'être renvoyé par une ligue qui n'avoit servi qu'à l'élever encore davantage; que M. Lambert, etc.

A midy, j'allai voir madame la Première Présidente ; elle me retint près d'une heure. Je partis avec un M. de Châlons, parent de M. Baugier, et, comme il alloit dîner dans le même quartier que moy, je l'accompagnai. Nous rencontrâmes MM. de La Berge, père et fils, qui me promirent de venir dîner au Collége, vendredy prochain.

A une heure, j'allay chez M. le Président de Saron. Je ne le trouvai point.

Je dînai, chez M. de Mauroy, avec MM. de Mauperché, doyen des substituts, son fils qui est abbé et conseiller, et M. de Saint-Avoye.

Après dîner, j'allay me promener sur le mail, avec M. Mauperché, père. Il fut abordé par plusieurs de MM. qui l'appelèrent « notre Maître », entre autres par le fils de M. d'Aligre, qui venoit d'arriver.

Ce même jour, il y eut une rixe entre M. de Mauperché fils, et le baron Digé, conseiller. Celui-ci étoit venu voir l'appartement de l'abbé. Tout lui fut ouvert, à l'exception d'une chambre. Le baron voulut la voir: Il y eut une dispute. L'abbé proposa un duel au baron. Celui-ci refusa à deux fois et fut moqué. Il s'agissoit de se battre au pistolet,

La réponse du Roy à l'arrêté de la Cour des Aydes du 27, est de ce jour.

Du Lundy 3. — Je dînay chez M. l'abbé de Champagne, étant invité par M. de Séchelles, avec le jeune de la Huproye. J'appris que le Premier Président avoit une lettre de M. de Breteuil qui

défendoit à MM. de sortir de Troyes, même en tems de vacations, et que M. Albert étoit de nouveau lieutenant de police, à la place de M. de Crosne.

La séance de ce jour finit à une heure. Il y eut plusieurs discours : 1° celui de M. Étienne-Claude du Pont, lieutenant particulier du Châtelet ; 2° de M. Edme-Hippolyte Hurant, bailly de robe longue de Nogent-sur-Seine ; 3° de M. Louis-Clément-Bonaventure Jodrillat, pour le bailliage de Sens ; 4° de M. Adam-Pierre Pinterel de Louverny, lieutenant général de Château-Thierry ; 5° de M. Claude-Thomas Guarapain, bailly de Mery ; 6° de M. Mathurin-Jean-Baptiste Le Brugin, lieutenant général du bailliage du Palais.

Ce dernier, ainsi que celui de Sens, fut fort applaudi. Dans le compliment de Château-Thierry, l'orateur disoit qu'il voudroit être un autre Énée pour transporter hors de Troyes, etc.

Voilà, sûrement, du neuf!

On dit que M. de Breteuil venoit d'être nommé chevalier de la Reine, à la place de M. de Paulmy.

Audience du bailliage, à laquelle assiste le lieutenant général de Château-Thierry.

M. le Premier Président a présenté la lettre de M. de Breteuil, interprétative de l'arrêt de translation. On a proposé de renvoyer cette lettre ministérielle. L'assemblée a été continuée au 7.

De ce jour, sont : 1° l'arrêté de la Cour des Aydes relatif à la réponse du Roy, du 2 ; 2° l'arrêté du Conseil souverain de Roussillon, séant à Perpignan ; et l'extrait des registres du Parlement de Bordeaux.

Du Mardy 4. — Je dînai chez M. Noche, qui n'avoit pu avoir M. Dionis, que M. de Saron avoit amené à la campagne. Je dînai avec l'abbé de Moligny, M. Couturier et M. Le Brugin. Celui-ci me donna la copie du beau discours qu'il avoit prononcé la veille. On nous dit que les nouvelles de l'incendie de Chantilly et de la cathédrale de Bordeaux étoient fausses. On nous lut l'arrêté de Besançon, qui est très fort.

Le soir, il y eut exercice de mathématiques dans la salle de l'Hôtel de ville. Il n'y avoit presque personne. M. Guérard fit le discours. Il n'y eut que moy et M. Jegot qui argumentâmes.

Il y eut, à l'ordinaire, une séance du bailliage; elle fut très courte.

Du Mercredy 5. — A dix heures, j'allai entendre le sermon de M. l'abbé de Champagne, à l'Hôtel-Dieu, pour la prise du voile noir d'une religieuse. M. l'Évêque fit la cérémonie. M. de Séchelles vint se placer à côté de moy. Un génovéfain, qui étoit de l'autre côté, m'a dit que le Premier Président n'avoit point communiqué au Parlement la lettre ministérielle ; qu'il s'étoit contenté d'envoyer ses observations, et qu'il attendoit réponse.

Du Jeudy 6. — A dix heures, les tambours de

l'Hôtel de ville sont venus au Collége m'annoncer la distribution des prix de l'École de dessin, qui devoit se faire ce jour-cy, et dont je devois prononcer le discours.

Il y eut assemblée à dix heures. Il y eut : 1° le discours des officiers de l'Amirauté, par M. Mantel, maître particulier ; 2° discours des officiers du bailliage de Langres, par M. Louis Guyardin, lieutenant particulier.

On donna pour nouvelle, que le greffier en chef avoit reçu des ordres de la Cour qui déclaroient nul tout ce que le Parlement avoit fait à Troyes, et qui lui défendoit, sous peine de désobéissance, de donner à l'avenir de semblables arrêtés.

On dit que M. de Toulouse n'attendoit que l'arrivée de son frère, qui étoit à Bordeaux, et qui devoit revenir le 12, pour le faire le porteur des lettres de rappel du Parlement.

On raconta l'histoire arrivée lundy dernier, chez madame Flobert, à M. de Saint-Fret. Ce substitut avoit dit, à table, qu'il y avoit à Troyes des espions, et que le plus dangereux étoit le lieutenant de police. On eut beau lui dire que madame Sourdat, etc., étoit présente, il persista dans son dire. Le lendemain, M. Sourdat se plaignit au Premier Président, qui força M. de Saint-Fret à faire des excuses au lieutenant de police, accompagné d'un président et de deux conseillers. Il prétendit qu'il savoit cela des officiers du bailliage de Troyes, qui sont depuis

longtems ennemis de M. Sourdat. Tout cela a produit un fort mauvais effet.

Je dînai chez M. Comparot, avec plusieurs de Messieurs. On avoit reçu des lettres qui prolongeoient le séjour du Parlement de Troyes. Comme plusieurs étoient en campagne, on remit au lendemain à examiner si on les enregistreroit.

A cinq heures, je me rendis à l'Hôtel de ville. La comédie qu'on représentoit pour la première fois (les comédiens étoient arrivés de la veille) avoit été annoncée pour la même heure; on ne commença qu'à six heures et demie, parce que la plupart de Messieurs voulurent assister à la distribution des prix. Je commençai mon discours à cinq heures. Je finis vers les trois quarts. Ces Messieurs, qui étoient au nombre de près de quatre-vingts, vinrent me complimenter, ainsi que madame la Première Présidente. Elle me dit, aussi bien que M. d'Éprémesnil qui étoit à côté de moy, que je devois le faire imprimer. M. de Saint-Fargeau me dit qu'il me remercioit en particulier de ce que j'avois dit d'honnête de la famille des Le Pelletier. Madame d'Aligre distribua les prix avec une bonté et une affabilité qui charma toute l'assemblée. MM. du Parlement m'invitèrent ensuite à monter dans leur salle de lecture, où ils avoient préparé une collation pour madame la Première Présidente. Je soupai, à l'Hôtel de ville, avec les officiers municipaux, les professeurs de dessin et quelques élèves couronnés.

(*A suivre.*)

Lettres d'un bourgeois nantais
pendant les guerres de Vendée (1793-1795)
(suite).

Suivant le rapport que j'ay entendu d'un de ceux qui en étoient, ils étoient destinés pour aller attaquer les brigands de Legé de ce côté cy, pendant que les Bordelais et nos troupes de Machecoul les attaqueroient par les autres côtés, et il y avoit un signal de coups de canon pour l'attaque, mais les brigands, sans doute informés de ces dispositions, ne l'ont pas attendu. Ils avoient évacué Legé lorsque les Bordelais s'y sont présentés les premiers, de sorte qu'on y est entré sans trouver personne. On croit qu'ils se sont portés sur Montaigu, et il paroît que ce qu'on avoit dit d'abord de nos prisonniers ne s'est pas confirmé. On dit, au contraire, qu'ils les ont amené avec eux. Il paroît qu'il sera difficile de les joindre, s'enfuyant d'un endroit à l'autre, lorsqu'ils craignent quelque surprise, et n'attaquant que lorsqu'ils sont les plus forts !

9 Mai. — Il paroît que les brigands font toujours des progrès dans votre pays, et vous font craindre l'approche de votre ville, sans que vous ayés des secours suffisants par le peu de troupes qui vous arrivent. On a annoncé icy, dans notre bulletin de hier, que la légion germanique étoit arrivée chez vous. On a bien besoin qu'il vienne partout promptement des renforts pour rétablir la

tranquillité, et arrêter le mal dont on est menacé ! Notre position ne devient pas non plus meilleure, malgré les secours qui nous sont déjà venus : lorsque nous croyons avoir chassé les brigands d'un endroit, ils viennent nous attaquer et nous battre en détail dans l'autre.

C'est ce qui est arrivé mardy à un détachement de 400 hommes de troupes de ligne et de gardes nationales qu'on avoit fait passer de Machecoul à Saint Colombin, et d'où on avoit fait revenir, dimanche au soir, le fort détachement qui étoit parti d'icy le matin : ces 400 hommes ont été attaqués, mardy, par les brigands en très grand nombre. Ils ont été défaits et faits prisonniers la grande partie, et, à ce qu'on dit, par la trahison des troupes de ligne qui, sans se deffendre, ont mis bas les armes et se sont rendus aux brigands qui ont pris aussi un canon.

Cette affaire a fait beaucoup de sensation icy, et on voit que nos opérations vont tout le contraire de ce qu'on pouvoit attendre.

Il est arrivé, hier au soir, icy, trois de ceux qui ont été faits prisonniers dans cette dernière affaire, et à qui le général rebelle a donné la liberté. En les faisant conduire jusques près de notre ville, ils ont donné des nouvelles des prisonniers de l'affaire de Legé qui sont à Montaigu, et y sont bien traités. Ils rapportent que le général leur a dit que, sous quinze jours, il viendroit nous visiter icy.

Nous avons plusieurs corps de volontaires icy dans l'inaction, et qui pourroient plus servir à notre armée. Il faut attendre tout du tems, mais, en attendant, les brigands se renforcent par les échecs que nous avons.

11 Mai. — Il paroît que vous êtes toujours dans la crainte de l'approche des brigands, et que vos capitaines ont ordre de tenir leurs compagnies prêtes au premier signal. On ne peut voir qu'avec peine tous les progrès qu'ils font, sans qu'on ait des forces à les contenir. Il paroît qu'il y avoit à craindre pour Loudun, suivant les dispositions où se trouvoient les habitants de les recevoir.

On n'a rien appris, icy, depuis la dernière déroute d'un de nos détachements à Saint Colombin où une bonne partie a mis bas les armes et s'est rendue. Les brigands sont partout pour attaquer les moindres points qu'on veut garder. On a fait passer d'icy quelques renforts à Machecoul; il y a apparence qu'on va y envoyer d'autres de ceux qui sont encore icy. On parle qu'il doit arriver à mesure d'autres corps de troupes; on a besoin qu'il en vienne de tous côtés, car le mal ne fait que s'accroître, et il y a à craindre qu'il ne dure longtems. Toute la rive gauche de notre rivière est toujours en leur pouvoir, de même que tout le district de Clisson et une partie des autres. Il ne vient toujours personne du côté de chés mon frère, pour en avoir quelque nouvelle.

13 Mai. — Je vois que vous aviés lieu d'être plus tranquille, chés vous, par les secours qui vous arrivent, et où se trouvoit la légion germanique forte de deux mille hommes, avec d'autres corps qui vous arrivoient, et que vous attendiés encore. Il est tems qu'on puisse arrêter les progrès de tous ces brigands, mais il est à craindre que d'un endroit, ils ne se portent dans l'autre, comme vous me dites que leur dessein étoit de se porter sur Parthenay et Niort.

Les brigands de notre pays sont venus, hier, attaquer le poste important du Port Saint Père où est le pont de batteaux établi pour la communication avec Machecoul, et où il y avoit 300 hommes de garnison qui se sont bien deffendus, et sont parvenus à repousser les brigands.

Aussitôt qu'on en eut avis icy, on fit partir 1200 hommes avec quatre pièces de canon qui ont dû arriver, hier au soir, au Port Saint Père. Il est parti encore ce matin un pareil nombre de nos troupes avec du canon, et on dit qu'elles vont établir le camp qu'on doit former aux Sorinières, à deux lieues d'icy, où est la communication de la route de la Rochelle et des Sables.

On dit que les brigands avoient aussy projetté d'attaquer Machecoul, mais que les dispositions qu'ils y ont trouvé les ont empèché. Quelques charretes ammenèrent, hier au soir, icy, une dizaine de blessés et trois morts dans l'attaque

du Port Saint Père : il a été tiré plus de cent coups de canons sur les brigands, et il doit en avoir été tué.

16 Mai. — Il paraît que vous avés, à présent, des forces qui vous mettent à l'abri des inquiétudes des brigands. Vous me dites qu'ils ont quitté Thouars, et sont allés se cacher dans les bois et genêts ; il sera possible de les y forcer, lorsque toutes les forces que vous attendés seront arrivées.

Depuis l'affaire qu'il y a eu dimanche au Port Saint-Père, où les brigands ont été repoussés, et dans laquelle une compagnie du régiment cy devant Lamarck a montré beaucoup de bravoure, on a fait marcher quatre colonnes de troupes du Port Saint-Père et de Machecoul sur la forest de Princé, pour y forcer les brigands qui s'y trouvent.

En s'y rendant, on a attaqué quelques endroits, et on ammena, hier au soir, icy, vingt deux prisonniers et une charette pleine de fusils. On attend, ce jour, des nouvelles des attaques qu'on a dû faire hier.

Il nous vient icy, mardy, trois prisonniers que les brigands ont envoyé de Montaigu pour proposer des échanges, et qui étaient sur leur parole de retourner. Notre Département n'a pas voulu traiter de cet objet avec les brigands, il n'a même pas trouvé bon que les prisonniers tinssent leur parole, mais M. Haudaudine, l'un d'eux, a voulu la remplir, et il est reparti hier

matin pour Montaigu. Un autre est aussi parti, mais on dit le troisième resté icy.

Comme la même chose a été faite chés vous par les grenadiers dont vous m'avés parlé, et pour lesquels vous m'avés marqué que le Département d'Angers en avoit informé la Convention, s'il y a eu quelque décision, je vous prie de m'en faire part.

18 Mai. — Les nouvelles de l'apparence de la récolte sont partout des plus favorables; on dit tout le bien possible des bleds en terre qui sont aussy dans notre pays dans une bonne disposition, et il fait un tems qui y est très propre, mais il nous faudroit le retour de la tranquillité, et de l'ordre, car on ne peut que craindre les dévastations de la guerre que les brigands continuent de faire dans vos quartiers et dans les nôtres.

Il n'y a rien de nouveau icy depuis ma dernière. Après l'expédition qu'on a faite sur la forest de Princé, où il ne s'est rien trouvé, il est revenu icy quelques troupes des bataillons qu'on avoit fait passer au Port Saint-Père, et toute notre garde nationale, qui étoit depuis quatre semaines à Machecoul et dans les expéditions qu'on y a fait, en est revenue icy ce matin. Il est resté à Machecoul deux milles hommes pour le garder, et les autres postes. Il paroît qu'on ne remettra nos forces en mouvement que lorsque celles de vos quartiers pourront agir de concert avec l'armée de la Vendée.

Il est venu icy, ce matin, une nouvelle offi-

cielle à notre général, par laquelle on apprend que les brigands ont été battus près de Fontenay, qu'on leur a tué beaucoup de monde et pris treize pièces de canon ; on étoit à les poursuivre.

20 Mai. — Par lettres de ce jour de chés vous, on apprend qu'il y a eu un combat très vif à Parthenay, où les brigands ont été défaits entièrement et ont perdu dix pièces de canon. Cette affaire et celle qu'il y a eu, le 15, près de Fontenay, doivent bien déranger les projets de ces brigands, et il faut espérer qu'on pourra bientôt venir à bout de les détruire. Nous n'avons rien de nouveau icy ; on a fait partir, samedi au soir, pour le Port Saint-Père trois bataillons ; il paroît que c'est pour quelque opération.

25 Mai. — Il est à souhaiter que vos prisonniers ayent pu avoir leur liberté, et qu'ils soient arrivés chés vous, comme on le débitoit ; il faut espérer que la déroute de Fontenay sera un acheminement à réduire les rebelles avec les forces qu'on va mettre contre eux. Vous attendiés chés vous Kellermann, et vos troupes avoient ordre de se tenir prêtes. Les nôtres se tiennent toujours à Machecoul et au Port Saint-Père, en attendant qu'elles puissent agir de concert avec celles qui vont se porter des autres endroits contre les brigands.

8 Juin. — Il est fâcheux que l'imprudence et l'envie du pillage ait exposé le détachement qui a été battu près de Doué par les brigands, et

qui, heureusement, n'a pas eu autant de mal qu'on l'avoit dit,

On a voulu débiter icy qu'il y avoit eu une affaire très vive et meurtrière près de Vihiers, entre notre armée et celles des brigands; on vint même dire que l'action auroit duré trois jours, et qu'on auroit perdu beaucoup de monde. Il paroît que cette nouvelle est fausse, puisque vous ne m'en dites rien, ou peut être que c'est la même nouvelle qui s'étoit répandu chés vous, et qu'on disoit avoir eu lieu aux environs de Thouars.

Les nouvelles de ce qui s'est passé à Paris dans les dernières séances de la Convention ont décidé nos corps administratifs à prendre un arrêté pour convoquer les Assemblées primaires qui ont été commencées hier, pour sçavoir le party qu'il y a à prendre dans la circonstance. Des commissaires de chaque section ont été nommés pour proposer les questions sur lesquelles les Sections auront à décider, et pour l'envoyer à la Convention.

On doit aussy décider sur les propositions qui ont été faites à nos corps administratifs par des députés venus icy du département de Finistère et du Morbihan, et pour sçavoir si on adhérera à ces arrêtés de ces départements, portant que tous les départements voisins sont invités d'envoyer des commissaires à Rennes où à Laval, pour rédiger et porter une adresse à la Convention pour luy enjoindre de donner à la République une

prompte constitution. Il y a aussi d'autres questions, dans cet arrêté, sur lesquelles on doit aussy délibérer.

6 Juillet. — Je n'ay point reçu de vos nouvelles depuis votre lettre du 8 Juin. Je ne vous ay point non plus écrit depuis le 10 dudit mois, par l'événement arrivé à votre ville (1), qui a interrompu la communication des courriers. Par les avis que notre département a reçu, cette semaine, des administrateurs de Tours, en datte du 29 Juin, on a appris que votre ville et Chinon avoient été évacuées par les insurgés, et que nos troupes y étoient entrées, ce qui pourra nous mettre à lieu de recevoir des nouvelles de votre ville. J'en attends avec impatience des vôtres, et je souhaite bien d'apprendre qu'il ne vous soit point arrivé de mal dans tout ce qu'il s'est passé chés vous, depuis que je n'ay eu de vos nouvelles.

Nous avons été exposés icy aux mêmes dangers que vous avés éprouvé chés vous : les insurgés ont menacé notre ville, et sont venus l'investir la semaine dernière ; ils l'ont entourée et attaquée samedy dernier de tous les côtés : ils ont commencé dès deux heures du matin par une vive canonnade qui a duré, de part et d'autre, sans interruption, jusqu'à 9 heures du soir. Toutes leurs forces nous ont attaqués en même tems de tous les côtés; les troupes que nous avions icy

(1) **La prise d'Angers par les Royalistes.**

et notre garde nationale ont soutenus partout les attaques des ennemis, et sont parvenus à les repousser.

Il y a eu bien du sang de répandu de part et d'autre, tant par la vive cannonade, que par la mousqueterie; il y a eu, de notre côté, environ de 500 hommes tués et blessés, et beaucoup plus du côté des ennemis. Ils ont recommencé dimanche dernier quelques attaques du côté des ponts et sur le chemin de Paris. Ils ne sont pas revenus sur les routes de Rennes et de Vannes où ont été leurs plus fortes attaques et les plus meurtrières. Étant parvenus à les chasser de tous côtés, ils se sont tout à fait retirés, et, depuis, notre ville a eu un peu de tranquillité.

Dès le mercredy de la semaine dernière, notre ville avait été déclarée en état de siège, et remise aux ordres du commandant militaire, le général de brigade Beysser. Toutes les troupes se sont comportées, dans cette action, avec beaucoup de valeur. On a distingué, entre autres, le 109e régiment.

Notre général en chef Canclaux, qui mérite tous les éloges de ses belles dispositions de deffense, et de tout ce qu'il a fait pendant l'action, a témoigné sa satisfaction de tous les corps, dans le compte qu'il en a rendu au ministre. Il est parti d'icy depuis deux jours, avec un corps de 1500 hommes pour se joindre aux troupes venant de Bretagne à notre secours, dont on

dit qu'il a formé une armée de 7 mille hommes. Il paroît que c'est pour s'emparer des postes sur les routes de Paris et Rennes, qui sont nécessaires pour prévenir les attaques de notre ville.

Comme le projet des ennemis sur notre ville n'a pas réussi, il paroît qu'ils ont repassé la rivière pour retourner dans le Poitou, car il n'en reste point du côté de la Bretagne. Il nous est arrivé, depuis deux jours, quelques nouvelles troupes, et notre ville est en bon état de deffense, si on vient encore l'attaquer. Le plus grand ordre a régné dans tout son intérieur pendant qu'on se battoit au dehors de la ville et des faubourgs où le canon se faisoit entendre, toute la journée, de tous côtés, sans interruption.

Depuis que l'ennemy s'est retiré, la route de Rennes est libre, et c'est par où partent tous les courriers. Je compte que la présente pourra vous parvenir par Tours, la communication devant y être rétablie pour votre ville. Il n'est point question, icy, d'affaires.

18 Juillet. — Je viens de recevoir l'honneur de votre lettre du 16 courant ; elle me fait un détail de ce qui vous est arrivé lors de la prise de votre ville : on avoit parlé qu'il y avoit eu beaucoup de pillage, mais il paroît que cela s'est borné à toutes les caves, où les brigands ont bu et pillé tout le vin et l'eau de vie. On dit qu'ils comptoient bien aussy s'emparer de notre ville, et ils avoient, pour cela, employé toutes leurs

forces pour nous attaquer de tous côtés, mais ils ont trouvé partout la même résistance, et on les a obligé de se retirer avec beaucoup de pertes.

L'action a été des plus vives qu'on puisse voir, et, dans la journée qu'ils nous ont attaqué, il a été tiré, de part et d'autre, plus de cinq mille coups de canon; le bruit du canon étoit continuel sur toutes les routes, dans les dehors de notre ville qu'on a, depuis, découvert jusqu'à une certaine distance, en abbattant tous les arbres, hayes, maisons, et coupé tout ce qui pouvoit couvrir l'abord de notre ville. On a aussy établi plusieurs redoutes avec des batteries de 36 livres et 18 livres, etc., pour mettre notre ville en bon état de deffense, mais on ne croit pas qu'ils y reviennent. Tous nos postes sont toujours bien gardés.

Vous me donnés la nouvelle d'un combat qu'il y a eu à Martigné, où vous avés eu un grand avantage. On en donne quelques détails par lesquels il paroît qu'on a détruit beaucoup d'ennemis, et repoussé le reste fort loin. On dit qu'on a reconnu, parmy leurs morts, leur général d'Elbée.

Nos Assemblées primaires sont convoquées pour ce jour, à l'occasion de l'acte constitutionnel qu'on a reçu icy lundy dernier.

Il nous est arrivé, depuis quelque tems, beaucoup de farines de l'Amérique, ce qui a fait une grande ressource pour notre ville, dans la circonstance où elle se trouve.

Il a fait des chaleurs bien vives, nous avons eu hier un peu de pluye et ce jour toute la matinée; elle étoit bien à désirer pour la campagne qui souffroit des grandes chaleurs.

22 *Juillet.* — Je n'ay reçu que par le courier de ce jour, arrivé plus tard qu'à l'ordinaire, votre lettre du 18 courant, qui devoit me parvenir samedy, et j'en étois inquiet, d'autant qu'il avoit été débité icy, samedy, par un particulier qui avoit passé chez vous, des nouvelles assés fâcheuses de l'armée qui est dans vos environs, et qu'elle avoit été mise en déroute et obligée de se replier à Doué, ce qui faisoit craindre pour votre ville, mais il paroît que cette nouvelle est fausse, et qu'au contraire, dans le combat qu'il y avoit eu la veille de la datte de votre lettre, nos troupes avoient eu beaucoup d'avantage, et que l'ennemy avoit été repoussé.

Nous sommes, icy, dans la même position, et sans inquiétude depuis que nous avons chassé les rebelles, mais ils se tiennent toujours de l'autre côté de notre rivière, et occupent toujours toutes les paroisses du canton de la campagne de mon frère, ce qui ne me met pas à lieu d'en avoir des nouvelles. Une domestique, venue de sa paroisse, m'a cependant dit qu'il étoit chés luy, avec sa femme et ses enfants.

25 *Juillet.* — Vous me donnés des nouvelles très fâcheuses au sujet de votre armée, et du désordre et pillage qu'elle a faite, en se repliant sur votre ville, et en prenant la route de Chinon

et de Tours, après avoir fui sans avoir vu l'ennemy, au moment qu'on comptoit sur une victoire complette.

Cela est bien fâcheux, et nous confirme les mauvaises nouvelles qu'on avoit déjà débité icy de la colonne de l'armée qui s'étoit replié sur votre ville. Cela ne peut que déranger beaucoup les espérances qu'on pouvoit avoir de cette armée, et ne peut que faire craindre d'être longtems exposé aux malheurs de la guerre.

Nous n'avons rien de nouveau icy; notre ville est en état de recevoir l'ennemy, s'il revenoit une autre fois. Il ne peut venir actuellement que par nos ponts, étant maître de la route d'Ancenis où il y a un camp de six à sept mille hommes. Oudon et Mauves sont aussy gardés par nos troupes.

29 Juillet. — J'ay reçu, ce jour, ensemble vos deux lettres des 25 et 27 courant. Vous m'apprenés la position fâcheuse où se trouve votre ville, étant continuellement dans les craintes d'une seconde visite des ennemis, ce qui faisoit fuir et déloger beaucoup d'habitants. Je vois que, depuis plusieurs jours, vous vous étiés retiré à votre campagne, votre épouse avoit été en ville, et vous l'attendiés samedy au soir. Pour votre père, vous me dites qu'il est toujours chez luy, n'ayant pu en sortir par sa foiblesse. Il eût été bien à souhaiter qu'il eût pu se rendre auprès de vous, ou à Saint Cyr.

Je viens d'avoir des nouvelles positives de mon frère et de sa famille, par la femme de notre

maître de poste qui, depuis l'insurrection, étoit restée à la Chapelle Heulin, chés son père, et qui a trouvé le moyen de se rendre icy depuis quelques jours. Elle m'a dit que, deux jours devant son départ de la Chapelle, qui a été il y a hier jours (*sic*), elle avoit vu au bourg Mme Gasnier et une de ses filles, qu'ils se portoient tous bien, si ce n'est que mon frère avoit un grand mal à sa jambe; qu'elle n'a pu me dire comment il luy étoit venu, et qu'il ne pouvoit marcher dans sa chambre qu'à l'aide d'un bâton.

Les choses ne vont pas de façon, dans vos quartiers, à pouvoir être à lieu d'entreprendre quelque chose de ce côté cy, pour pouvoir tout à l'heure faire des tentatives dans nos campagnes, et pour y rouvrir la communication. On se borne, icy, pour le présent, à garder notre ville et les postes que nous occupons jusqu'à Ancenis.

On a entendu, hier, quelques coups de canon du côté de Mauves. Pour ce qui est de la situation de notre ville, on travaille continuellement, depuis le 29 juin, à la mettre dans le meilleur état de deffense possible. On a découvert tous les dehors en abattant arbres et maisons, et on a fait différents ouvrages pour servir à sa deffense, ce qui la met en meilleur état qu'elle n'étoit lors de la dernière attaque, pour être à lieu de repousser encore les ennemis qui viendront l'attaquer, et tous nos postes extérieurs sont toujours bien gardés.

Les lettres d'Angers de hier disent que les Ponts de Cé ont été évacués, après avoir été pris.

1er Août. — Je vois que l'ennemy n'a point fait de nouvelles tentatives sur votre ville, et qu'on met le château, ainsy que vos ponts, en deffense par des retranchements. Il faut espérer que toutes les précautions qu'on prend pourront le contenir, mais il seroit bien à souhaiter qu'on pût être à lieu de le chasser de tous les endroits qu'il occupe, de même que de pouvoir dégager les passages de notre rivière, pour rétablir la navigation qui est interrompue depuis bien du tems!

Suivant les dernières nouvelles d'Angers, ils ont été repoussés aux Ponts de Cé, ils n'ont fait qu'entrer et sortir de Loudun, mais on dit qu'ils y ont fait bien du mal par les contributions qu'ils y ont levés, et ce qu'ils y ont pris. Il y a beaucoup à craindre pour tous les endroits où ils se portent.

Notre ville est tranquille, et on la met en état de les arrêter, s'ils venoient nous faire encore une autre visite.

8 Août. — Vous me donnés la nouvelle d'une victoire remportée, près de Doué, sur l'armée des rebelles, et où on leur auroit pris un de leurs chefs, plusieurs pièces de canon et cent prisonniers: il est bien à souhaiter que le succès puisse nous en procurer d'autres!

On est au moment d'apprendre la nouvelle

d'un combat naval, par une lettre du 6 venue hier icy, de notre flotte qui est sous Belle-Isle, forte de dix-sept vaisseaux et quatre frégates : elle étoit en vue d'une flotte angloise de vingt-cinq voiles; elle s'étoit mise en bataille, faisant voile sur la flotte angloise, mais qui, ayant le vent, s'étoit retirée.

10 Août. — Vous me confirmés la nouvelle que la dernière de votre épouse me donnoit de la défaite de l'armée des rebelles près de Doué, mais il paroît que la prise de leur chef La Roche-jaquelein ne s'est pas trouvée vraye. Les rebelles de notre pays ne cherchent pas, jusqu'à présent, à faire d'autres tentatives sur notre ville, qui est garnie actuellement de nombre de redoutes de distance en distance, et garnie de canons de gros calibre, et tous les dehors de la ville sont découverts, pour qu'ils ne puissent en approcher aussy facilement que la dernière fois.

Il n'y a rien de nouveau de la mer; on avoit voulu parler, hier, de l'arrivée, à l'Isle d'Aix, du convoy de Saint Domingue au nombre de 80 voiles, mais cette heureuse nouvelle n'a pas trouvé, depuis, la certitude qu'on désiroit.

17 Août. — Il paroît que vous vous attendiés à quelqu'action du côté de Doué, où l'on avoit fait partir des troupes. Les dernières lettres de chez vous ont parlé d'une députation de nombre de paroisses qui offroient de se rendre. Si cela pouvoit avoir lieu, on pourroit espérer peu à peu le retour de la tranquillité!

Le jour de la Fédération, les rebelles firent une attaque à un château que nous gardons à deux lieues d'icy. Situé vis à vis l'isle d'Indret où est la fonderie de canons, et qui la deffend, ils y furent repoussés.

On est toujours, icy, dans le même état. On travaille toujours à fortifier tous les dehors de notre ville, et ils sont déjà dans un état à ne point craindre que les ennemis osent venir nous attaquer. Ils sont toujours maîtres de toute la campagne qui borde notre ville de l'autre côté de la rivière, et, de ce côté là, il n'entre ny ne sort personne au delà des barrières.

24 Août. — Suivant les nouvelles que vous me donnés, il paroît que nos troupes auroient eu un petit échec à Doué, mais que les rebelles ont été repoussés à Coron. On a besoin que toutes les forces puissent être bientôt rassemblées, [de manière] à pouvoir mettre fin à cette guerre.

Les troupes de Mayence ne doivent pas tarder à paroître chés vous, car, par lettres d'Orléans du 18, il avoit commencé à y arriver cinq mille hommes, et les autres s'attendoient successivement. Il est bien nécessaire qu'on puisse parvenir à dégager notre rivière pour rouvrir nos communications avec le pays haut, car son interruption nous prive de bien des choses nécessaires à notre ville.

Nous n'avons, dans notre pays, que les forces nécessaires à garder les différents postes, et surtout ceux depuis Ancenis jusqu'à Paimbeuf. On

ne pourra agir, icy, que lorsque les armées, en s'avançant, pourront nous donner moyen de les seconder, mais notre ville est fort tranquille, sans craindre de nouvelles attaques.

On m'a parlé que M. Guérin se trouvoit inquiété à l'occasion d'un curé qui s'étoit échapé de chez luy : dites moy ce qu'il en est.

26 Août. — Je vois qu'il ne s'étoit rien passé à Doué comme vous me l'aviés dit par votre dernière. Il paroît qu'on fait partir à mesure vos troupes pour Doué. Sitôt que les troupes de Mayence seront arrivées chés vous, on sera à lieu d'attaquer les rebelles sur tous les côtés. Tout se dispose icy pour en faire autant de ce côté cy.

Hier matin, il arriva icy environ de trois mille hommes des troupes du camp d'Ancenis. Elles sont parties ce matin, avec tous les corps de troupes qui étoient icy. Cette armée, qui forme environ de six mille hommes, a passé nos ponts et a pris la route de La Rochelle, où il y a apparence qu'elle va camper.

Il y a, icy, plus de deux cents chariots et charrettes chargées de vivres, fourages, et de toutes les autres choses nécessaires à l'armée qui vont prendre la même route. Si elle se porte sur Montaigu, elle se trouvera à portée de l'armée de Luçon qui, suivant les dernières nouvelles venues par les Sables, a encore attaqué les rebelles et pris le château de Loye, situé entre Chantonnay et Saint Fulgent, et à environ six lieues de Montaigu.

Il est arrivé un accident fâcheux à un convoy de neuf charettes de poudre qui se rendoient icy: cinq charettes ont sauté en l'air à Pont-Château, et il y a eu, par cette terrible explosion, 40 hommes tués et 12 blessés. Cet accident est arrivé par un baril mal foncé dont la poudre sortoit et tomboit sur l'essieu, ce qui luy a fait prendre feu. Les quatre autres charettes sont arrivées hier icy.

29 Août. — Il ne se passe toujours rien icy, qui puisse donner quelque facilité pour la vente, et jusqu'à ce qu'on sçache ce qu'il y aura à espérer de nos vendanges, il y a une telle quantité de vins retenus en magasin par les circonstances, que personne n'ose toucher à cette marchandise. J'ay beau parler à nos marchands pour la partie qui vous concerne, les uns n'y font pas paroître plus d'envie que les autres.

Je vois qu'il n'y avoit rien de nouveau, chés vous, à votre armée de Doué, et que vous attendiés les troupes de Mayence qui étoient à Langeais. On a dit, ces jours derniers, qu'il y en avoit qui devoient se rendre icy; il paroît qu'on en attend pour faire agir nos troupes de ce côté cy.

En attendant, nous avons commencé à nous établir dans le pays occupé par les rebelles. L'armée, qui est partie lundy d'icy, s'est emparée du poste et du camp que les rebelles avoient aux Sorinières et à Villeneuve, environ deux lieues d'icy, sur la route de la Rochelle et des Sables.

Il y a eu quelqu'attaque où ils ont été repoussés, et on a établi le camp de nos troupes dans la lande de Ragon, près les Sorinières. Ce village a été brûlé, de même que toutes les maisons qui se trouvent sur la route que nos troupes occupent. On craint beaucoup d'autres incendies, à mesure que nos troupes avanceront, ce qui ne paroît être que lorsque toutes nos forces seront rassemblées, car il paroît qu'on va former une autre armée pour agir avec celle qui est déjà campée.

Il y a trois mille hommes de notre garde nationale en réquisition pour se tenir prêts; il est arrivé aussy, depuis deux jours, environ de mille hommes, et on en attend d'autres. Il paroît qu'on n'attend que leur arrivée pour faire partir cette seconde armée, qui pourra bien prendre la route de Clisson. Tous les réfugiés de ce quartier ont eu ordre de former un bataillon pour suivre cette armée.

Il y en a de la paroisse de mon frère : j'ay reçu des nouvelles très fâcheuses de sa situation, par un billet qu'une personne qui a été chés luy, le 16 de ce mois, m'a fait tenir. Il avoit très grand mal à sa jambe, et on me marque qu'il étoit dans la plus grande peine, sans avoir de quoy se soulager, ainsy que sa femme et ses enfants. Il me demandoit de luy faire passer quelques assignats pour avoir du grain. Il luy restoit cinq bariques de vin qu'il avoit voulu changer pour du grain, sans le trouver. Il ne m'a pas été pos-

sible de pouvoir rien luy envoyer, car rien ne peut sortir des barrières. Je n'ay que l'occasion de ceux qui sont de sa paroisse et qui doivent suivre l'armée pour luy envoyer ce qu'il me demande. Si l'armée se porte de ce côté là, il faut espérer que la communication se rouvrira bientôt, pour qu'il puisse me donner de ses nouvelles.

Il est bien fâcheux, pour M. Guérin, de s'être fié à un homme qui l'a mis dans la peine. Je vous prie de m'apprendre lorsqu'il sera tiré de cette mauvaise affaire.

31 Août. — Dans l'état où se trouve notre pays, on ne sçait pas ce qu'il pourra être de nos vendanges, car il y a à craindre qu'on ne pourra pas les faire, si le calme n'y est pas rétabli auparavant. Il y a même à craindre que, s'il faut réduire par la force les campagnes, il n'y aura pas moyen de faire les vendanges, car toutes les maisons courent risque d'être brûlées!

Depuis que notre armée est campée sur le chemin de la Rochelle, il y a eu, tous les jours, des incendies de toutes les maisons qui se sont trouvées sur la route et dans les environs. Il vient tous les jours, icy, des paysants se rendre, mais il faudroit que toutes les paroisses envoyassent des députés, pour en faire autant, et on n'y voit pas encore de disposition, ce qui obligera des marches contr'elles, lorsque toutes les troupes pourront agir en même tems.

En attendant, notre armée reste dans son camp,

et il paroît qu'on n'envoyera d'autres troupes que lorsqu'elles seront toutes rassemblées. On avoit compté qu'il en viendroit icy de celles de Mayence, mais, suivant ce que vous me dites, il paroît que leur destination n'est que pour chés vous, Angers et Niort.

On dit que notre général Canclaux doit partir ce jour pour Tours, pour aller concerter le plan d'opérations. Il a fait assembler, ce matin, toute notre garde nationale et les troupes qui sont icy, par la générale qui a battu dès ce matin. On s'est rendu sur la prairie de Mauves, au nombre de 8 à 9 mille hommes.

Ce qui y a donné lieu, c'est un bataillon de volontaires qui vouloit s'en aller chez luy : le général luy a exposé le manque qu'il faisoit à la loy, et, ayant ordonné à tous ceux qui vouloient rester de s'avancer, tout le bataillon l'a fait avec le cri de *Vive la Nation et la République!* Ensuite toute l'armée a défilé devant le général pour rentrer en ville. Je m'y suis trouvé avec les vétérants. Cela a fait un très beau coup d'œil dans cette prairie qui est très vaste.

Il est bien à souhaiter que notre pays veuille se prêter à des propositions d'arrangement, avant le mouvement des troupes.

Je sçus, hier, des nouvelles de mon frère par le domestique, ma parente, madame Marie, demeurante près de chés mon frère, et qui a eu son mary massacré dans le commencement des troubles : ce garçon s'est sauvé et s'est rendu icy

il y a deux jours. Il m'a dit avoir vu, la veille de son départ, mon frère, et que son mal de jambe alloit mieux. Il m'a fait aussy entendre qu'il ne manquoit pas, pour le présent.

2 Septembre. — La vente publique de vin a été affichée et annoncée, pour ce jour, par le ministère du juge de paix : c'est une cargaison de 160 litres vin blanc de Bordeaux, provenante d'une prise faite, il y a quelque tems, par un de nos corsaires, et qui avoit été mise dans les magasins de mon tonnelier. J'iray voir, cet après midy, ce qui aura lieu pour cette vente, et s'il y aura moyen de pouvoir placer, en même tems, votre partie de vin. Mon tonnelier doit en parler à tous ceux qui viendront à cette vente. Je vis, encore samedy, plusieurs marchands, mais sans avoir rien pu faire avec eux.

Je vois qu'il vous étoit arrivé 5000 hommes qui étoient partis de chés vous samedy, pour notre ville; il venoit aussy d'en arriver 9000 qui doivent suivre la même route. Il paroît, de là, que la plus grande force partira d'icy pour entrer dans la Vendée. Comme on doit incendier dans tous les endroits qui sont révoltés, je crains beaucoup pour mon frère, à moins qu'on ne ménage le bien des patriotes. Il y a déjà eu bien des maisons brûlées, dans les endroits où se tient notre armée; il paroît qu'elle n'avancera que quand les autres troupes seront arrivées icy.

(*A suivre.*)

